



VILLE DE GEMBOUX



PROGRAMME COMMUNAL
DE DEVELOPPEMENT RURAL
PARTIE 1 :
ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

2016



CREAT CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES
POUR L'ACTION TERRITORIALE - UCL

En collaboration avec
la Fondation rurale de Wallonie,
Équipe Brabant Hesbaye





Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale - UCL

Place du Levant, 1, Bât. Vinci L5.05.03 - B-1348 Louvain-la-Neuve

Tél : +32(0)10 47.21.33 - Fax : +32(0)10 47.87.13

Site : www.creat-uclouvain.be - Contact : anne.sinzot@uclouvain.be

Directeur du CREAT : Pr Yves HANIN

Auteurs : Vincent BOTTIEAU, Fiorella QUADU et Anne SINZOT

Cartographie : J-François PAQUAY

En collaboration avec
la Fondation rurale de Wallonie,
Equipe Brabant Hesbaye



I. GEMBOUX, EN QUELQUES MOTS	1
II. DIMENSION « CADRE DE VIE »	5
II.1 Milieux physique, naturel et paysager	5
A. Milieu physique	5
B. Milieu naturel	10
C. Paysage	18
D. Qualité du cadre de vie et nuisances	19
E. Synthèse AFOM	21
II.2 Structure bâtie et patrimoine	23
A. Le patrimoine historique et bâti	23
B. Structure morphologique et fonctionnelle des villages et leur évolution	26
C. Politique de développement urbanistique et outils mis en œuvre	42
D. Synthèse AFOM	45
II.3 Energie	46
A. La politique communale en matière d'énergie	47
B. Estimation de la consommation énergétique et du potentiel de production des énergies renouvelables	48
C. Les réseaux de distribution d'énergie	50
D. Synthèse AFOM	50
III. DIMENSION HUMAINE ET CULTURELLE	51
III. 1 La population et ses caractéristiques	51
A. Une croissance démographique spectaculaire	51
B. Les migrations résidentielles, moteur du développement démographique	52
C. La diversité des quartiers et des villages	55
D. La population étrangère	56
E. L'âge moyen de la population	57
F. Et demain ?	57
G. Synthèse AFOM	60
III.2. Habiter Gembloux	61
A. Les ménages : typologie et évolutions	61
B. Le parc de logement existant et son évolution	63
C. La production de logements : les permis d'urbanisme	64
D. Le marché immobilier et son évolution	65
E. La politique du logement	67
F. La gestion du potentiel foncier en fonction des besoins	68
G. Synthèse AFOM	68
III.3. Vivre ensemble à Gembloux	69
A. Les problèmes sociaux	69
B. Cohésion sociale et solidarités	71
C. Vie de quartier, de village, liens entre villages	73
D. Intégration des personnes étrangères	73
E. Synthèse AFOM	74
III.3 L'accès aux services collectifs	75

A. Petite enfance et jeunesse	75
B. L'enseignement	77
C. Les aînés	79
D. La santé	81
E. Les services de cohésion sociale	81
F. Activités et équipements sportifs	82
G. Equipements administratifs	83
H. Les équipements techniques et la gestion des déchets	84
I. Synthèse AFOM	87
III.4 L'accès à la culture et le monde associatif	88
A. Culture et loisirs : ressources associatives	88
B. Equipements culturels et lieux de rencontre	91
C. Synthèse AFOM	93
IV. DIMENSION ÉCONOMIQUE	95
IV.1 Aspects socio-économiques de la population	95
A. Revenus des ménages	95
B. Population active et emplois	96
C. Les demandeurs d'emploi	99
IV.2 Secteurs économiques	100
A. Agriculture	100
B. Forêt	110
C. Activités économiques et ZAE	113
D. Equipement commercial	115
E. Tourisme	116
F. Synthèse AFOM	117
V. DIMENSION « MOBILITÉ »	120
A. Les transports en commun	120
B. Le réseau motorisé et la sécurité des usagers	121
C. Le réseau des modes doux et la mobilité alternative	124
D. Le PiCM et les projets	125
E. Synthèse AFOM	127
VI. DIMENSION « GOUVERNANCE »	130
A. Les acteurs communaux et leur organisation	130
B. Les moyens financiers	132
C. Les propriétés communales et publiques	134
D. Outils et démarches stratégiques et partenariales déjà mis en œuvre	134
E. Démarches de coopération supra-communale	135
F. Gouvernance et participation citoyenne	136
G. Communication et information à la population	136
H. Synthèse AFOM	137
EVALUATION DU 1^{ER} PCDR DE 2004	139
Les objectifs du PCDR	139
Evaluation du fonctionnement de la CLDR et du processus participatif	143
Evaluation des réalisations	143
ANNEXES	147
Liste des arbres et haies remarquables	147

I. GEMBLoux, EN QUELQUES MOTS

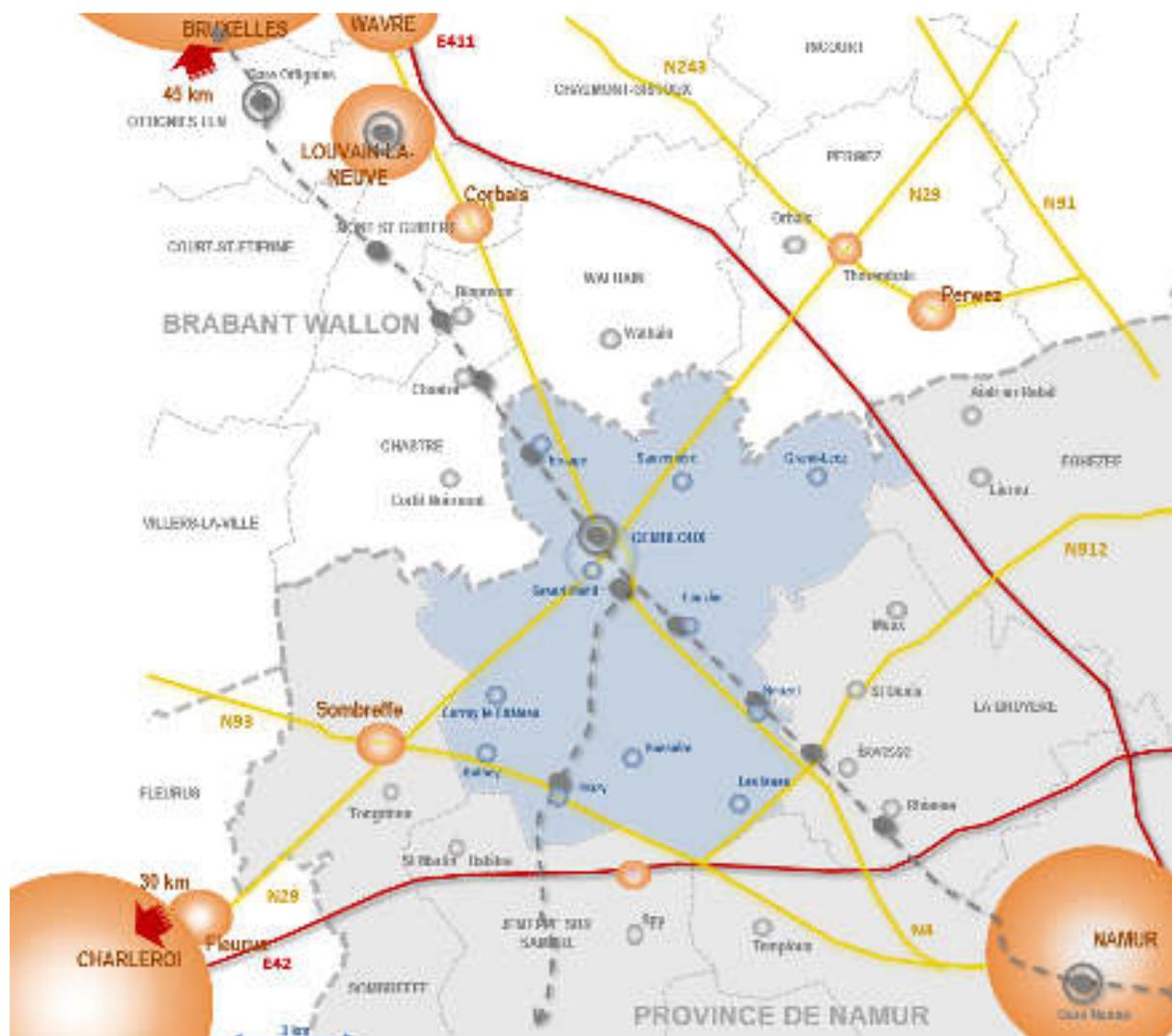
Gembloux est située au nord-ouest de la province de Namur, dans l'arrondissement du même nom, à la limite du Brabant wallon.

Elle couvre **une superficie de 9535 ha** et accueillait, au 1^{er} janvier 2016, quelque **25.528 habitants** (densité globale de 264 hab./km²).

Gembloux est limitrophe des communes de Chastre, Walhain, Perwez en Brabant wallon, d'Eghezée, La Bruyère, Namur, Jemeppe-sur-Sambre et Sombreffe en province de Namur.

La carte ci-dessous permet de situer la commune géographiquement par rapport à ses voisines, et plus particulièrement par rapport aux principaux pôles de commerces, d'équipements et d'emplois, ainsi qu'aux axes majeurs de communication (autoroutes et routes régionales, chemin de fer).

Localisation du territoire communal

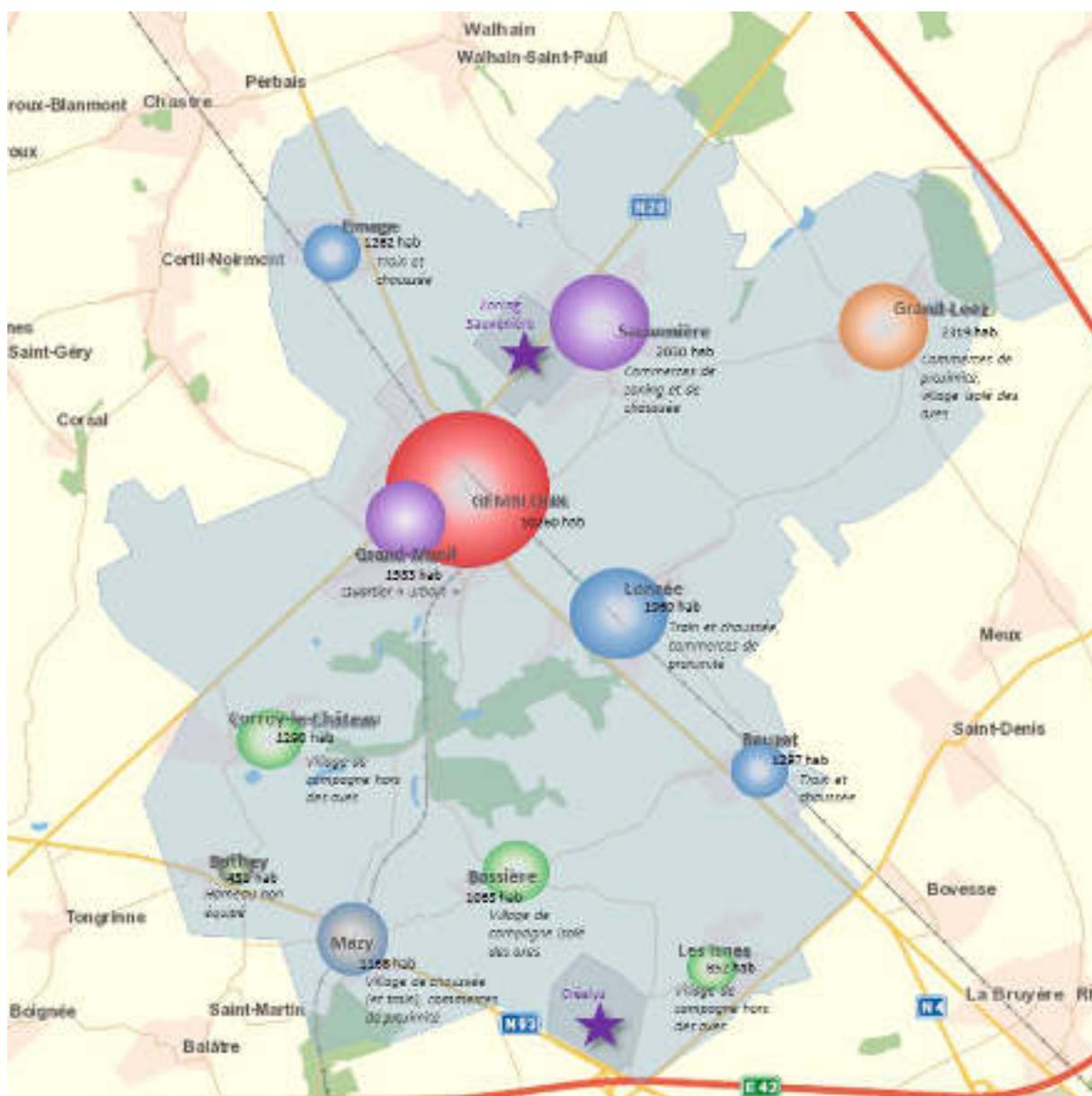


Située à 20 km de Namur, 10 km de Louvain-la-Neuve, une bonne trentaine de Charleroi et 45 km du centre de Bruxelles, Gembloux est bien accessible par les routes régionales qui parcourent le territoire (RN4 et RN29 principalement), et par le train via la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg (L161). Cette **bonne accessibilité**, à deux pas du Brabant wallon, ainsi que le cadre rural, induisent un **développement urbanistique important**, tant dans Gembloux-centre que dans les villages.

Gembloux est encore **largement agricole** (75% du territoire) et au nord de l'entité, s'étendent les **vastes paysages du plateau hesbignon** en openfields. Les terres fertiles sont aptes à accueillir des cultures exigeantes (céréales, cultures industrielles...). Plus au sud, le plateau est progressivement entaillé par l'Orneau et ses affluents ; les paysages y sont plus vallonnés et boisés. Les fonds de vallées et les bois offrent un maillage écologique apprécié dans cette région de pratique agricole intensive.

La richesse agricole du territoire a incité la **Faculté agronomique** (aujourd'hui Agro-Bio-Tech) à venir s'installer dans l'ancienne abbaye bénédictine, au cœur même de la ville. La concentration d'organismes et d'entreprises en lien avec la recherche et le développement en agronomie et biologie (centres de recherche de la Wallonie, école secondaire et supérieure horticole, entreprises du parc Créalys...) a permis la reconnaissance d'une spécialisation de l'entité comme « **Agrobiopôle** ».

Carte schématique : Gembloux et ses 11 villages (2016)



Le territoire est riche d'un **patrimoine historique et culturel**, en particulier son centre-ville avec ses ruelles médiévales, ses vestiges des remparts, son beffroi classé patrimoine mondial de l'UNESCO, son abbaye... Le centre connaît pourtant un **déclin commercial** depuis quelques dizaines d'années et les grandes surfaces se sont multipliées en périphérie. Gembloux reste néanmoins un **centre important pour des services** tels que l'enseignement, les sports, la culture ou les administrations.

Deux **zones d'activités économiques** gérées par le Bureau économique de la Province de Namur (BEPN) sont présentes sur le territoire, à Sauvenière et aux Isnes (Créalys).

Le territoire compte **11 villages** (cf. carte ci-avant) aux caractéristiques distinctes. Certains sont bien accessibles par le train, le bus ou par les grands axes, tandis que d'autres sont plus isolés. Certains bénéficient encore de commerces de proximité tandis qu'ailleurs, ils ont disparu. Quasi tous les villages disposent d'au moins une école ou une salle de réunion. Trois se distinguent par leur taille : ce sont Sauvenière, Lonzée et Grand-Leez, qui voisinent ou dépassent les 2000 habitants.

La Ville a progressivement **réalisé et mis en œuvre des outils stratégiques** pour sa gestion et son développement, tant en matière d'aménagement du territoire que de mobilité ou encore de biodiversité et d'énergie, pour n'en citer que quelques-uns. C'est aussi **la seconde fois qu'elle s'investit dans un PCDR** et la première opération vient de se terminer en 2015. La Ville vise aussi à collaborer avec les communes proches dans le cadre de **diverses démarches supra-communales**, en particulier au travers de la création d'un GAL (groupe d'actions locales).

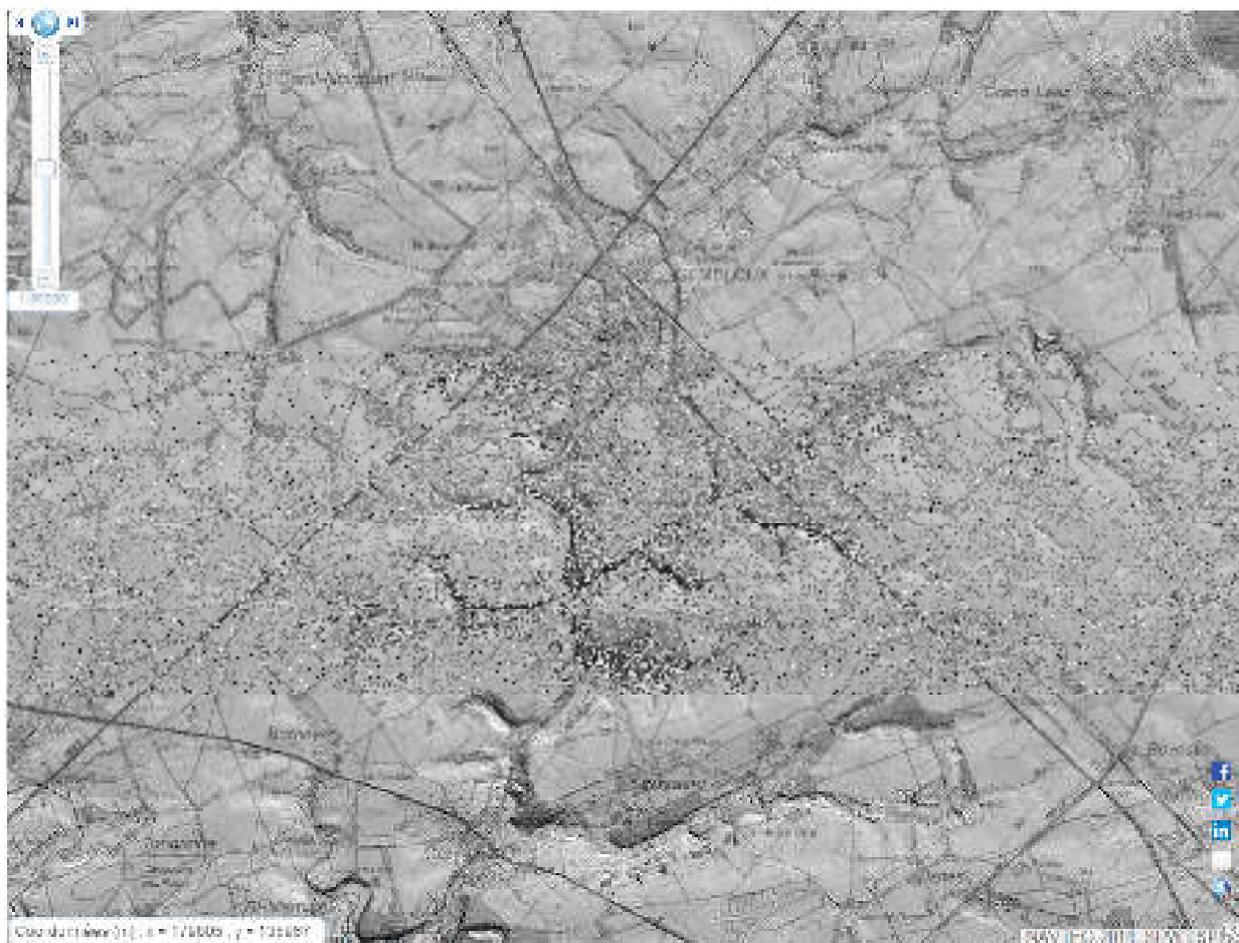
II. DIMENSION « CADRE DE VIE »

II.1 MILIEUX PHYSIQUE, NATUREL ET PAYSAGER

A. MILIEU PHYSIQUE

Sols, sous-sol et exploitation des roches

La commune de Gembloux se localise en Hesbaye namuroise, sur les bas plateaux limoneux, qui se caractérisent par un paysage de vastes campagnes ouvertes (« openfields ») au relief mollement ondulé, découpé par des vallées. Les pentes ne sont donc généralement pas très marquées, sauf localement au niveau de ces vallées.



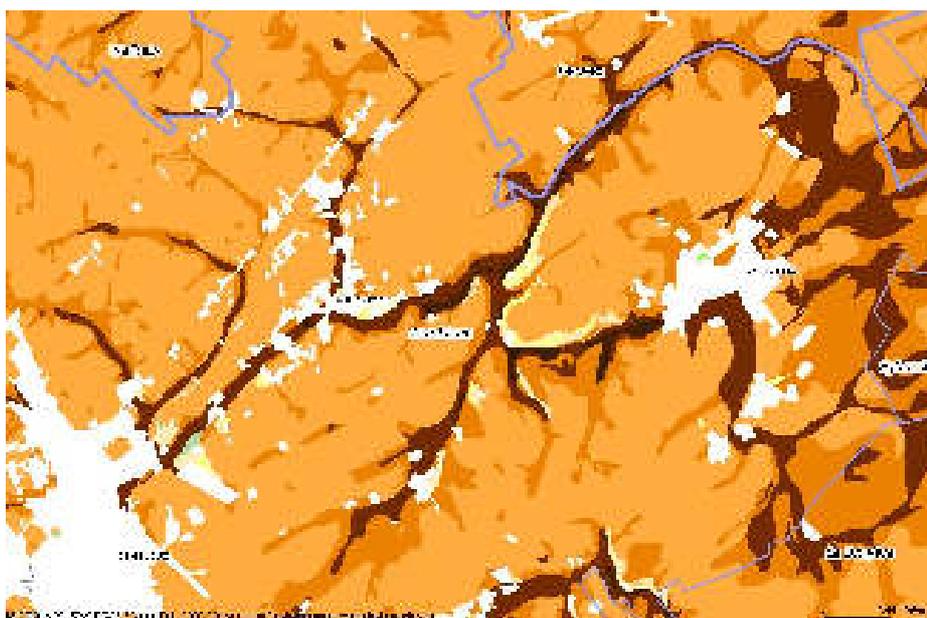
Extrait du MNT 2013-2014 donnant le rendu du relief sur carte IGN, SPW (<http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>)

Le sous-sol est constitué d'une couche de limons, sédiment d'origine éolienne (déposés par les vents durant les périodes glaciaires quaternaires). Ces limons peuvent être assez épais sur le plateau (plus de 10 mètres), où ils **confèrent aux sols leur fertilité caractéristique**. Ces sols sont aptes aux labours, largement valorisés par les cultures exigeantes.

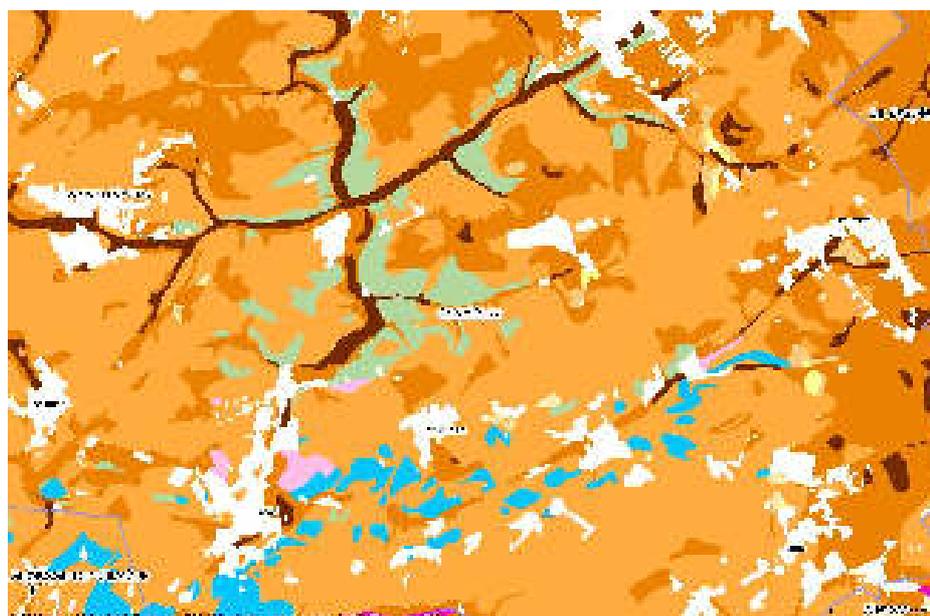
Dans les vallées, l'érosion a emporté la couche limoneuse pour faire apparaître les roches sous-jacentes.

Les extraits de la carte des sols de Wallonie ci-dessous montrent (en orange clair) que le plateau est généralement constitué de sols à drainage naturel favorable. Les pentes et fonds de vallées sont caractérisés par des sols limoneux plus humides, à drainage naturel modéré ou imparfait (orange foncé et brun).

Notons au nord-est de Grand-Leez, le plaquage plus humide correspondant au bois communal de Grand-Leez.



Extrait 1 de la carte numérique des sols de Wallonie (<http://cartopro3.wallonie.be/CIGALE>) : nord-est de Gembloux, Sauvenière, Grand-Leez



Extrait 2 de la carte numérique des sols de Wallonie (<http://cartopro3.wallonie.be/CIGALE>) :
au sud de Gembloux : Corroy, Bothey, Mazy, Bossière et Beuzet

Le second extrait montre les villages du sud de Gembloux. Apparaissent des sols limono-caillouteux à charge schisteuse (en vert), schisto-gréseuse (en rose) ou calcaire (en bleu), principalement sur les versants, et révélant la présence du socle rocheux à plus faible profondeur.

Les sols humides des fonds de vallées sont inaptes pour l'agriculture, voire peu adaptés pour la construction. Ils présentent par contre généralement un intérêt écologique et hydrologique.

Sous les limons, on rencontre des roches d'âge tertiaire, en particulier les sables bruxelliens sédimentaires et marins. A Loncée, on trouve des dépôts d'âge secondaire, constitués d'argile verdâtre (glauconie).

Ces roches reposent à leur tour sur le socle primaire très ancien. Au nord de l'entité, il s'agit du massif du Brabant, constitué de schistes, grès, phyllades et quartzophyllades du Silurien, tandis qu'au sud (Mazy, Bothey, Bossière, Les Isnes), ce sont des roches à dominante calcaire, un peu plus récentes, datant du Carbonifère et du Dévonien, qui constituent la bordure nord du synclinal de Namur. Dans les vallées, ces roches peuvent affleurer et ont été utilisées pour la construction : on trouve donc dans ces villages d'anciennes constructions en moellons de calcaire ou de grès, tandis qu'au nord de l'entité, la brique (traditionnellement fabriquée à partir des couches argileuses de surface) est omniprésente.

Les **roches du sous-sol sont ou ont été exploitées** en plusieurs lieux de la commune.

- A Grand-Manil, les terrains de surface sont toujours exploités pour une argile qui durcit particulièrement après la cuisson. Un autre site d'argilière est inscrit au plan de secteur à Corroy mais n'est à ce jour pas exploité.
Si l'argilière de Grand-Manil est toujours en exploitation, les anciennes excavations ont été recolonisées par la nature et font l'objet d'une gestion par Natagora.
La Ville a entrepris la réalisation d'un PCA sur ce quartier afin de garantir une certaine cohérence dans sa réaffectation multifonctionnelle et la gestion future du site des argilières combinant les intérêts sociaux, environnementaux, économiques et de mobilité. Ce projet est toujours en cours.
- Les calcaires primaires ont été exploités dans la région de Mazy. Le « marbre » noir de Mazy ou Golzinne est toujours extrait par la société Merbes-Sprimont. Il ne s'agit pas de marbre au sens géologique du terme, mais néanmoins d'un calcaire homogène d'une grande pureté, au grain très fin, de renommée internationale.
- Quant aux sables tertiaires, ils ont eux aussi été extraits à divers endroits de l'entité (Les Isnes, Sauvenière, Grand-Leez...). Certaines excavations ont été par la suite utilisées comme décharges. Celle de Grand-Leez est aujourd'hui un étang, tandis que celle des Isnes fait l'objet d'un plan de réhabilitation.
A Loncée, aux « Sept Voleurs », c'est la glauconie qui était exploitée comme colorant pour les tissus.

La partie sud de la commune au sous-sol calcaire montre **quelques phénomènes liés à la dissolution du calcaire** (ou phénomènes karstiques) : des résurgences à Bothey (Fontaine de la Chapelle St-Pierre, Source St Pierre) qui témoignent de la présence de cours d'eau souterrains, ou encore une grotte dans la carrière Etienne à Mazy. A l'heure actuelle toutefois, les données disponibles au SPW ne définissent pas de zones précises présentant des contraintes karstiques en surface qui nécessiteraient des vérifications géotechniques avant la construction ou la réalisation de travaux.

Lorsque l'épaisseur des terrains quaternaires ou tertiaires est faible sur le substrat primaire sous-jacent, des problèmes **d'émanation de radon** pourraient se poser. Bien que le territoire communal soit globalement repris dans une zone à faible risque, des taux plus élevés pourraient ponctuellement se noter dans la partie sud de la commune. Ces gaz émanant du sous-sol présentent un risque pour la santé lorsqu'ils s'accumulent dans les bâtiments insuffisamment aérés. Des analyses peuvent être réalisées et des dispositifs spécifiques peuvent être aménagés dans les constructions.

Eaux souterraines et captages

Les roches du sous-sol contiennent plusieurs nappes aquifères. Les roches primaires, tant schisto-gréseuses que calcaires, contiennent des réserves d'eaux souterraines, de même que les sables bruxelliens. Là où les nappes sont dites « libres » (non recouvertes par une couche peu ou pas perméable), elles sont plus sensibles aux pollutions.

De **nombreux captages** sont répertoriés dans l'entité et parmi ceux-ci, deux sont destinés à la production d'eau de distribution. Ils sont gérés par la SWDE (Société wallonne des Eaux), qui dessert toute l'entité. Des zones de prévention ont été déterminées autour de ces captages afin de connaître plus précisément les périmètres de protection où réglementer les occupations et les activités afin de prévenir les pollutions. Les périmètres figurent sur les cartes en annexe du rapport.

- Le captage « Bossière G1 » à la Fausse-Cave, entre Bossière et Golzinne (au sud-ouest du château), exploite l'aquifère libre des calcaires dévoniens (synclinal de Namur). Une zone de prévention a été déterminée le 30 avril 2004.
- Le captage du « Rabauby G1 », situé à Gembloux, là où le RAVeL franchit la RN4, s'approvisionne dans la nappe aquifère captive du Cambro-Silurien (massif du Brabant). Une zone de prévention a été déterminée précisément le 10 mars 2009.

Un captage est également exploité sur l'entité de Jemeppe-sur-Sambre et le périmètre de protection déborde sur la commune de Gembloux.

Depuis 1994, la **nappe du Bruxellien est reconnue comme vulnérable** aux pollutions par les nitrates et fait l'objet de mesures particulières. L'ensemble du territoire communal est concerné.

Eaux de surface

Réseau hydrographique et qualité

Gembloux est situé en quasi-totalité dans le **bassin versant** de la Meuse, sous-bassin de l'Orneau. Le village d'Ernage, (et une petite partie de Corroy) fait partie quant à lui du bassin versant de l'Escaut, sous-bassin de l'Orne. La ligne d'interfluve correspond plus ou moins au tracé de la chaussée romaine.

L'Orneau prend sa source à Meux et se jette dans la Sambre à Jemeppe-sur-Sambre. Son lit a été approfondi et voûté dans la traversée gembloutoise, mais des projets récents tentent de le réintégrer dans le paysage urbain (Coutellerie Piérard, Clos de l'Orneau). La rivière reçoit divers affluents dans sa traversée de l'entité ; elle s'encaisse au sud de la ville, notamment au niveau de la traversée des bancs calcaires.

La **qualité des eaux de surface** reste relativement médiocre. Qualifiée de très mauvaise par la Région début des années 90, elle serait encore mauvaise début 2000 (études DGRNE citées dans le projet de SSC de Gembloux). La qualité des eaux de l'Orneau est mauvaise tant en amont qu'en aval de Gembloux. Elle s'améliorerait légèrement au sud de Mazy. Cette mauvaise qualité – d'origine principalement organique domestique - est due notamment aux nombreux collecteurs qui ne sont pas encore réalisés dans les villages, même si les choses s'améliorent lentement. Quant au Contrat de rivière Sambre, il met en évidence la masse d'eau Ligne-Orneau parmi celles qui pourront être les plus tardivement mises en conformité pour atteindre une qualité acceptable.

Inondations, ruissellement et coulées boueuses

Les inondations peuvent se différencier en plusieurs types, selon leurs causes : inondations par débordement d'un cours d'eau, par embâcles (obstacles), insuffisance de capacité ou mauvais état du réseau de collecte et des ouvrages

d'art, ou encore des avaloirs, remontées d'eau par les égouts ou la saturation des nappes aquifères, ruissellement sur les champs entraînant des coulées boueuses...

La carte de l'**aléa inondation** réalisée par la Région (SPW-DGO2) reprend principalement l'aléa par débordement de cours d'eau. A Gembloux, la carte montre que le risque d'inondation est présent dans la plupart des fonds de vallée (cf. Carte ci-dessous). Mais il s'agit le plus souvent d'un aléa faible, c'est-à-dire peu récurrent et/ou de hauteur d'eau limitée. Même en aléa faible, on constate cependant que cette récurrence s'intensifie. Le village d'Ernage est régulièrement touché, les rues y étant établies le long des ruisseaux. D'autres villages sont plus ponctuellement concernés. Quelques zones plus problématiques (aléa fort et moyen) sont signalées mais elles ne sont que très exceptionnellement localisées dans les zones urbanisables du plan de secteur (Grand-Leez, Lonzée, Sauvenière...).



Extrait de la carte de l'aléa inondation, SPW (<http://geoapps.wallonie.be/inondations>)
(en jaune : aléa faible, orange : aléa moyen et rouge : aléa fort)

La carte ne renseigne pas d'aléa particulier en centre-ville. Toutefois, au vu de la concentration urbaine et des fortes pentes, certains épisodes pluvieux particulièrement violents ces dernières années ont donné lieu à des inondations spectaculaires dans le bas de la ville, les avaloirs et le système de collecte n'étant plus à même d'absorber la quantité importante d'eau de pluie et l'urbanisation de la zone entraînant une concentration du ruissellement.

L'autre phénomène significatif lié aux eaux pluviales est le **ruissellement entraînant des coulées boueuses**. Ces coulées ont pour conséquence – outre les dégâts aux propriétés - l'érosion irrémédiable des terres limoneuses et la destruction des cultures en amont, les dépôts de sédiments sur les terrains situés en aval, dans les cours d'eau, dans le réseau d'égouts, renforçant encore le phénomène d'inondation. Cette érosion peut être accentuée par les pratiques culturales intensives (cultures sarclées, grandes parcelles...). Les principaux couloirs de ruissellement sont également localisés sur la carte d'aléa publiée par la Région (Erruissol, 2005). Des problèmes sévères potentiels sont signalés à Sauvenière, Lonzée, Gembloux, ou encore Beuzet.

Parallèlement à ces informations, une étude pilote a été réalisée par la Faculté de Gembloux-Agro-Bio-Tech pour

mettre au point une méthode d'identification de mesures d'aménagements hydrologiques dans les bassins versants ruraux (étude AMHY). L'étude finalisée en décembre 2009 a identifié 31 zones points noirs : chaque site fait l'objet d'une description et de l'énoncé de pistes, ainsi qu'une estimation financière des réalisations. Ces projets n'ont pas été réalisés en l'état, car, plutôt que de procéder à des aménagements coûteux (aménagements de bassins de retenue, digues, fossés, etc.) nécessitant des acquisitions de terrains, la Ville tente depuis quelques années, en collaboration avec la cellule GISER de la Région, de mettre en place des solutions plus « légères » telles que l'aménagement de fascines à paille filtrantes. Ces aménagements sont réalisés en partenariat avec les agriculteurs concernés ou avec les habitants des zones riveraines. Ainsi, de tels aménagements sont réalisés au rond-point des trois clés à Gembloux, rue Suars et rue du Tige à Sauvenière ; d'autres sont en cours de test à Bothey (ballots de paille). D'autres projets d'aménagement sont à l'étude dans différents villages de l'entité. En outre, toute demande de permis d'urbanisme ou d'urbanisation située dans les périmètres des points noirs ou à proximité fait l'objet d'un avis du service Aménagement du territoire.

Des études ont été confiées à l'INASEP afin de proposer des solutions pour des zones régulièrement affectées par les débordements de cours d'eau et les surcharges de réseau d'égouttage (Ernage, chaussée de Wavre, centre de Gembloux...). Pour le centre-ville, des bassins d'orage enterrés pourraient être envisagés, mais ces options restent relativement coûteuses. Si des améliorations techniques peuvent être proposées pour tenter de limiter l'ampleur des inondations, une réflexion plus globale est à mener pour proposer l'aménagement de dispositifs en amont des zones problématiques.

Le Contrat de rivière

La Ville de Gembloux est partenaire du **Contrat de rivière Sambre**, plus particulièrement le comité local Ligne-Orneau. Le Contrat de rivière vise différentes mesures, notamment à Gembloux : l'amélioration de la collecte des eaux usées et le raccordement des rejets aux égouts, l'information et la sensibilisation sur l'érosion des berges par le bétail et les solutions à y apporter, la formation et la gestion pour lutter contre les invasives, en particulier la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon, la réfection et la sécurisation d'ouvrages de génie civil, l'aménagement d'une mare à triton crêté à proximité du site des Trois Ponts à Bossière, la lutte contre les déchets verts et l'information quant aux bonnes pratiques de compostage, par la sensibilisation et le nettoyage.

Gembloux est aussi partenaire du Contrat de rivière Meuse aval (comité Meuhaigne), mais le territoire concerné est très limité (9 ha à Grand-Leez). De même, Ernage se raccroche au Contrat Dyle-Gette, mais la Commune n'y est pas associée.

B. MILIEU NATUREL

Le territoire communal présente une diversité de milieux naturels intéressants, qu'il s'agisse d'espaces forestiers et de zones humides, ou encore d'anciens sites carriers aujourd'hui recolonisés par la nature. Ces espaces sont d'autant plus précieux dans une partie de la Wallonie largement consacrée à la production agricole intensive et soumise à forte pression urbanistique, par rapport à quoi ils constituent d'ailleurs des atouts indéniables.

Les espaces les plus intéressants sur le plan écologique sont répertoriés par le SPW-DGO3, notamment par l'inventaire des sites de grand intérêt biologique (SGIB). Certains bénéficient déjà d'un statut de protection, telles que les réserves naturelles, les sites « Natura 2000 » ou encore les Zones humides d'intérêt biologique (ZHIB). L'ensemble de ces sites constituent la structure écologique principale officiellement répertoriée par la Région.

Ces sites majeurs ne pourraient se maintenir et se développer sans une prise en compte du réseau écologique dans son ensemble, avec des zones centrales caractéristiques et restaurables, des espaces de développement (d'intérêt moindre mais permettant le maintien et l'extension des premières) et des éléments de liaisons entre ces sites. A Gembloux, ce réseau écologique a été étudié en 2009 dans le cadre du Plan communal de développement de la nature (PCDN).

Les sites de grand intérêt biologique gembloutois

Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) constituent l'un des principaux inventaires biologiques des structures existantes qui identifient les zones du territoire particulièrement riches ou importantes pour la biodiversité. Ils sont répertoriés sur le site du SPW-DGO3 : <http://biodiversite.wallonie.be/>.

On recense actuellement 36 SGIB sur l'entité gembloutoise (soit 25 en plus que ceux cités dans la version du PCDR de 2005 !). Chacun d'eux fait l'objet d'une fiche précisant l'état du site et les mesures de gestion, ainsi qu'une cartographie. On y trouve des sites humides de fonds de vallées, des bois, mais aussi d'anciennes sablières ou d'anciennes exploitations de marbre noir intéressantes comme refuges pour les chauves-souris. Certains présentent un intérêt écologique intrinsèque, par les espèces rares qu'ils attirent, tandis que d'autres constituent des zones refuges très appréciables dans des espaces agricoles exploités intensivement.

Les SGIB peuvent s'étendre sur des zones urbanisables du plan de secteur (notamment les carrières).

Tableau : liste des sites de grand intérêt biologique de l'entité de Gembloux (site SPW-DGO3)

Numéro SGIB	Nom du site	Superficie	Caractéristiques
1371	Sablière des 8 Bonniers (ancienne décharge des Isnes, au nord du village)	21,13 ha	Ancienne décharge réhabilitée dans les années 90 par la SPAQUE, avec mise en place d'un système de captage du méthane. Plusieurs plans d'eau dont le niveau est très fluctuant. C'est là que réside l'une des dernières populations namuroises de crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) et bien d'autres espèces peu communes peuvent aussi y être observées. Le site a pu être maintenu grâce aux pressions des associations. La survie des espèces, souvent pionnières, est menacée à moyen terme par le reboisement spontané du site par les saules et les bouleaux.
797	Fond Gatot (le long de l'Orneau, en aval de Grand-Leez)	22,81 ha	Mosaïque de milieux humides et de mares comprenant des roselières, des magnocariçaies (formations herbacées denses), des jonchaies (joncs), des mégaphorbiaies (prairies à roseaux et plantes herbacées) ainsi que plusieurs zones de suintements ; zone fort intéressante, devenue très rare dans la région, qui contribue de manière notable au réseau écologique. Rideau d'aulnes et haies. Pollutions via l'Orneau et les cultures avoisinantes. Réserve naturelle domaniale.
112	Escaille (Gembloux)	5,88 ha	Occupe la zone de confluence de l'Orneau et d'un petit ruisseau très pollué, le Rabaudy. Ancienne carrière de schistes ardoisiers, sols constitués d'argiles. Végétation variée comprenant des friches sèches et humides, un plan d'eau (à l'origine décanteur de sucrerie), plusieurs zones de sources, des boisements de saules, des fragments de roselière à phragmites et massettes. L'intérêt de cet endroit protégé est surtout ornithologique : plus 170 espèces d'oiseaux y ont été recensées dont bon nombre de migrateurs. Malgré son origine artificielle, représente une oasis de nature. Réserve naturelle agréée, propriété de Natagora
1249	Laid-Mâle (boucles de l'Orneau à Grand-Leez, en amont et aval confluence Ghête)	20,18 ha	Prairies humides et marécageuses, et bosquets d'aulnes et de saules, milieux devenus rares en Hesbaye. Développement de la bérulle (<i>Berula erecta</i>) plante amphibie très localisée dans la région. Laïche paniculée (<i>Carex paniculata</i>) avec volumineux « touradons », saules hébergeant un coléoptère légalement protégé (capricorne musqué <i>Aromia moschata</i>). Menacées par le drainage et le remblaiement.
2909	Sources du Poncia et argillère de Grand-Manil (ouest de Grand-Manil)	16,20 ha	Zone humide des sources du Poncia (petit affluent de l'Orneau) et argillère et terrains partiellement remblayés de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil. Etonnante mosaïque de milieux herbacés et boisés, roselières, cariçaies (<i>Carex</i>), prairie humide, aulnaie marécageuse, saulaie, étang, mares temporaires et permanentes, talus argilo-sableux, friches, etc. Diverses espèces intéressantes de plantes et d'animaux rares peuvent y être observées. Le site a été confié en gestion à Natagora.
1149	Carrière souterraine du Ranil (Mazy)	0,77 ha	Ancienne carrière souterraine de marbre noir de Mazy, non encore remblayée. Aucun intérêt biologique pour la partie extérieure, mais carrière souterraine : au moins trois espèces de chiroptères (chauves-souris). Pollutions par dépôts clandestins.
816	Sablière de Sauvenière (proche de l'Escaille)	3,72 ha	Ancienne sablière qui présente un certain intérêt biologique, malgré dépôts sauvages de déchets. A abrité jadis une petite colonie d'hirondelle de rivage. Plusieurs espèces d'amphibiens dans les pièces d'eau, faune aquatique assez variée. Talus sableux et argileux qui constituent un milieu intéressant pour les insectes.
2908	Zones humides du centre d'Emage (entre le centre et la RN4)	1,24 ha	Communautés végétales intéressantes : complexe de magnocariçaies à laïche des marais (<i>Carex acutiformis</i>) et diverses plantes témoins de l'ancienne occupation du sol, une prairie humide. Ruisseau d'Emage.
2910	Le Beaudecet (campagne de Sauvenière)	1,94 ha	Zones humides aux abords du ruisseau.
2911	Le Laid Culot (Sauvenière)	3,29 ha	Zones humides aux abords du ruisseau, à l'entrée du village et près du RAVeL.

	village)		
2912	Vallée de l'Arton (Lonzée)	1,34 ha	
2913	Vallée de l'Arton (en aval de Lonzée)	51,21 ha	
2914	La Poudrière (entre Grand-Manil et Corroy)	6,66 ha	Le long de l'Orneau et du chemin de fer.
2919	Vallée du ruisseau du Rombu (au nord de Bossière)	13,70 ha	
2976	Vallée de l'Ourchet (entre Beuzet et Golzennes)	14,23 ha	
2915	Ancienne carrière du Raidi (au nord des Isnes)	1,49 ha	
2917	Bois de Serrée (sud de Bothey)	1,59 ha	Abords du ruisseau.
2918	Prieuré de Bothey	4,56 ha	Bosquets autour du village
2920	Vallée du ruisseau de Corroy	9,20 ha	
2921	Vallée de l'Orneau au Pucet (en aval de Grand-Manil)	16,95 ha	Le long de l'Orneau
2636	Bois de Bordeau (Mazy, en rive gauche de l'Orneau)	20,87 ha	Intéressante chênaie neutrophile dominée par le chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>), le frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>), le charme (<i>Carpinus betulus</i>) et l'érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>). Abondance d'ail des ours (<i>Allium ursinum</i>), de jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>) et de mercuriale vivace (<i>Mercurialis perennis</i>). Ancienne carrière située en bordure nord du bois a déjà accueilli la nidification du hibou grand-duc (<i>Bubo bubo</i>). Four à chaux voisin sert de refuge hivernal pour certaines chauves-souris. Intérêt géologique (affleurement de schistes rouges de Mazy et discordance géologique).
902	Terril d'Hermoye (sud de Bossière)	4,72 ha	Terril de déchets calcaires (un des mieux conservés de la région, témoin de l'exploitation industrielle du marbre noir), replat à végétation discontinue et ancienne rampe menant au bâtiment d'exploitation représentant un habitat rare dans la région. Aurait mérité d'être préservé plutôt qu'exploité (végétation pionnière intéressante) mais en 2007, a perdu la majeure partie de son intérêt. Toutefois, le crapaud calamite s'y est reproduit, ainsi que le lézard vivipare dont une petite population se maintient ici depuis 1996.
2825	Ancienne carrière de la Fausse Cave (sud de Bossière)	Non connu	Dans le prolongement oriental des anciennes carrières d'Hermoye, anciennes galeries souterraines dont l'intérêt pour les chauves-souris est bien reconnu, présence d'au moins sept espèces.
2826	Ancienne carrière du château d'Hermoye (sud de Bossière)	Non connu	Propriété du Château d'Hermoye, entre Mazy et Bossière ; présentent avant tout un intérêt chiroptérologique comme site d'hibernation pour six espèces de chauves-souris.
2824	Bois d'Hermoye (au sud de Bossière)	26 ha	Sur les terres du Château d'Hermoye, bois formé d'un peuplement feuillu mélangé, essentiellement traité en taillis sous futaie. Le sous-bois renferme plusieurs plantes intéressantes pour la région, comme l'orchis pourpre (<i>Orchis purpurea</i>) et la sanicle d'Europe (<i>Sanicula europaea</i>).
1873	Friche humide ND du Buisson (Gembloux, petite zone en bordure du RAVeL et du PK SNCB)	0,65 ha	Friche humide et marais à laïche aiguë (<i>Carex acuta</i>) et laïche à bec (<i>Carex rostrata</i>) renfermant également diverses plantes de mégaphorbiaie et accueillant plusieurs espèces animales rares en Wallonie. Intérêt au niveau communal.
2343	Les Mottes (Grand-Leez, entre le village et Petit-Leez, le long de l'Orneau)	7,5 ha	Propriété de la Wallonie, deux blocs séparés par un jardin privé : au nord, pâture plus ou moins humide, haie épaisse, roselières sèches, saulaie et aulnaie secondaires ainsi que quelques fragments de cariçaies ; au sud, roselières nitrophiles et prairie pâturée. Constitue un refuge pour une faune et une flore très variées et joue un rôle important dans le maillage écologique de la vallée de l'Orneau.
1366	Pelouse calcaire du Golf de Falnuée (Mazy, dans le périmètre du golf)	2,60 ha	Pelouse mésophile sur versant argilo-calcaire exposé au sud-est. La strate herbacée est dominée par le brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>), une graminée rare au nord du sillon sambro-mosan et renferme d'autres plantes fort peu communes dans cette région, ainsi que des insectes particuliers, notamment le demi-deuil (<i>Melanargia galathea</i>), un papillon de jour très caractéristique et dont c'est ici une des rares populations connues au nord du sillon sambro-mosan. Récents de travaux de débroussaillage qui ont permis de rouvrir une grande partie du versant et d'y faire paître des moutons (plan de gestion établi dans le cadre du PCDN).
1150	Ancienne carrière de la CIBE, Bois du Grand Tienne (Mazy et Jemeppe-sur-Sambre)	1,73 ha	Ancienne carrière souterraine de marbre noir, utilisée comme zone de captage de la CIBE ; partie non souterraine consiste en un terre-plein couvert d'une pelouse rase et d'un pierrier formant un éboulis plus ou moins instable.
2916	Vallée de l'Orneau dans le Bois de Mielmont (Mazy et Jemeppe-sur-Sambre)	7,36 ha	
2922	Sources de l'Ome (Corroy, proximité de la ferme de Bertinchamp)	22,73 ha	
273	Le Long-Pont (nord de Grand-Leez, limite de Perwez)	26,13 ha	Plusieurs étangs, exploités en pisciculture et chasse, mais néanmoins fort intéressants sur le plan régional pour l'avifaune aquatique et paludicole, comme les fuligules milouin et morillon, pour lesquels ils représentent l'un des sites de reproduction importants. Martin-pêcheur très régulièrement observé et se reproduit certaines années. Refuge pour

			l'entomofaune, notamment les libellules (plus de 20 espèces recensées).
814	Sablère des 7 Voleurs (Grand-Leez, La Bruyère, ancienne décharge de Grand-Leez)	9,62 ha	Propriété de la Ville de Gembloux, ancienne sablière très altérée par un ancien versage et la présence d'un campement permanent de ferrailleurs. Plusieurs mares séparées par des zones irrégulières au sable de moins en moins apparent, colonisées par de nombreux ligneux. Localisé dans une région de grande culture, très appauvrie sur le plan biologique, ce site conserve toutefois un intérêt biologique non négligeable (entomofaune, avifaune et herpétofaune) dont il a été tenu compte lors de sa réhabilitation.
62	Fond des Nues (est de Grand-Leez, en limite avec Eghezée)	7,04 ha	Ensemble de prairies de fauche et de zones buissonneuses, plusieurs mares de différentes tailles. Isolé au milieu de terres agricoles, le site avec son bosquet et ses haies épaisses est particulièrement attractif pour l'avifaune, notamment les passereaux migrateurs. Certaines espèces y nichent, comme le bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>) et le faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>). Parmi la flore, on y observe quelques raretés telles que la véronique à écus (<i>Veronica scutellata</i>) et la patience maritime (<i>Rumex maritimus</i>). La diversité entomologique, encore augmentée par l'aménagement des plans d'eau, est également à souligner. Réserve naturelle domaniale
1984	Bois de Buis (Grand-Leez, limite de Perwez)	147,54 ha	Représente, tout comme le Bois de Grand-Leez tout proche, le dernier grand massif forestier de la Hesbaye occidentale, reliquat de l'antique forêt charbonnière. Occupant des sols lourds et humides, propriété privée constituée d'une chênaie-charmaie atlantique à jonquille (<i>Narcissus pseudonarcissus</i>) et à jacinthe des bois (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>) ; traité essentiellement en taillis sous futaie et futaie mélangée. La faune y est variée mais discrète.
1319	Bois de Grand-Leez (Grand-Leez)	112,12 ha	Représente, au même titre que le Bois de Buis tout proche, le dernier grand massif forestier de la Hesbaye occidentale, reliquat de l'antique forêt charbonnière. Occupant des sols lourds et humides, propriété communale constituée principalement d'une chênaie-charmaie atlantique à jonquille et à jacinthe des bois (présence très rare de cette dernière, contrairement au bois de Buis) ; traité essentiellement en taillis sous futaie et futaie mélangée. Flore variée mais banale, plusieurs éléments faunistiques remarquables. Propriété communale.

Ces sites d'intérêt biologique sont inventoriés, mais peu d'entre eux bénéficient d'un statut juridique de protection.

Notons encore que l'étang de Grand-Leez, au nord du village, est devenu très artificiel et offre plutôt un caractère récréatif et d'agrément, sans présenter au stade actuel de réel intérêt biologique.

Les statuts officiels de protection

Parmi les SGIB détaillés ci-avant, quelques-uns seulement bénéficient d'un statut de protection. Ils sont également décrits sur le site de la Région (SPW-DGO3 biodiversité.wallonie.be).

- Quelques-uns sont intégrés dans le **site Natura 2000 de la vallée de l'Orneau** (BE35002) s'étendant sur Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre et Perwez (environ 340 ha).
A Gembloux, le site concerne :
 - la vallée de la Ghète à Grand-Leez en limite de Perwez (sites du Long Pont et du Laid Mâle),
 - la vallée de l'Arton en aval de Lonzée,
 - le Bois de Bordeaux à Mazy,
 - les Bois en aval de Mazy (bois de Mielmont, golf de Falnuée...) et leur prolongement vers Onoz et Jemeppe.

Le site du SPW-DGO3 le décrit comme suit : ce site reprend aussi bien des zones sur plateau limoneux que des vallées creusées dans des roches calcaires ou siliceuses. On y retrouve, dans la partie septentrionale, une zone humide où se succèdent une série de milieux d'intérêt communautaire (cours d'eau, étangs, forêts alluviales, mégaphorbiaies), formant un complexe avec des roselières. Ces milieux abritent de nombreuses espèces animales, dont les sarcelles, la bécassine des marais, la grande aigrette et le martin pêcheur. En dehors de cette zone, le site présente un caractère majoritairement forestier, et est dominé par des hêtraies acidophile, neutrophile et calcicole. A la faveur de pentes plus importantes creusées par l'Orneau et ses affluents, on y voit également apparaître des forêts de ravin, habitats très rares au nord du Sillon Sambre-Mosan, tandis que les fonds de vallées sont occupés par des forêts alluviales et des chênaies-frênaies climaciques. Ces différents milieux forestiers constituent tout ou partie de l'habitat de diverses espèces de chauves-souris et d'oiseaux, dont le pic noir et le pic mar. En périphérie des zones boisées apparaissent

quelques milieux ouverts d'intérêt communautaire, dont les plus remarquables sont une pelouse calcaire, une prairie maigre de fauche, des falaises et des éboulis. Ces zones ouvertes contribuent également à l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire.

- **Le site de l'Escaille fait l'objet d'une réserve naturelle agréée**, propriété de Natagora et sous statut de protection depuis 1987. Il s'agit d'anciens décanteurs de la sucrerie et du site d'un ancien moulin (le moulin de l'Escaille, en ruine). L'intérêt de cet endroit protégé est surtout ornithologique, précise le site web régional : 170 espèces d'oiseaux y ont été recensées. Bon nombre de migrateurs y trouvent refuge: fauvettes aquatiques, canards, limicoles...mais les passereaux nicheurs des haies sont aussi présents. La démarche qui a présidé à la protection de ce site extrêmement anthropisé et dégradé à l'origine est intéressante vu sa situation en pleine Hesbaye où sévit une agriculture intensive et son caractère didactique (voisinage de la ville de Gembloux et de ses étudiants).
Progressivement, Natagora a étendu ses activités aux terrains proches pour y développer notamment des démarches didactiques et des espaces tampons de développement écologique (verger citoyen, pépinière éducative, ruches...). Certaines acquisitions ont pu être réalisées dans le cadre du 1^{er} PCDR. Des visites guidées et animations diverses y sont régulièrement organisées.
- **Le site du Fond des Nues est une réserve naturelle domaniale** depuis 1985. Elle appartient donc à la Région et est gérée par le DNF. Il s'agit de protéger une des dernières prairies de fauches d'une région très cultivée. La zone est en limite communale, principalement sur Eghezée.
- **Le Fond Gatot et le Laid Mâle** font l'objet d'une reconnaissance en **zone humide d'intérêt biologique** (ZHIB) depuis 2010. L'objectif est la protection de toute une gamme de zones humides devenues très rares dans la région. Les sites sont communaux, sous la surveillance du Département nature et forêt de la Région (SPW-DGO3).

Une nouvelle réserve naturelle est en cours de reconnaissance, le long de l'Orneau à Petit-Leez.

Les zones Natura 2000 (y compris les zones proposées non retenues), les SGIB, les réserves naturelles (agréées ou domaniales) et les ZHIB (de même que les cavités souterraines d'intérêt scientifiques et réserves naturelles forestières non présentes à Gembloux) constituent **la structure écologique principale « officielle » de la Région**. Or, cette SEP bénéficie de certaines mesures potentiellement intéressantes notamment des subventions pour l'achat de terrains par les pouvoirs publics dans le cadre du Plan wallon de développement rural (PWDR) ou pour certains aménagements (subventions DNF).

Le classement de sites en SGIB n'est pas non plus sans potentialités puisqu'il permet de reconnaître et de faire connaître la présence d'espèces animales ou végétales protégées ; ces sites sont donc dès lors soumis à protection de manière indirecte.

Le SGIB peut aussi compléter une réserve naturelle en s'étendant plus largement aux parcelles voisines (comme le verger de l'Escaille) pour reconnaître leur qualité sans pour autant les agréer officiellement.

Enfin, signalons que ces zones centrales de grand intérêt ne bénéficient pas toutes du même traitement au plan de secteur : elles sont **classés selon des affectations diverses**. Certaines sont classées en zone verte à vocation naturelle et jouissent de ce fait d'une bonne protection : c'est notamment le cas du Long Pont et du Laid Mâle à Grand-Leez, ou encore de l'Escaille à Gembloux (et son prolongement amont jusqu'à Sauvenière). De nombreuses anciennes carrières sont en zone verte, mais certaines sont encore renseignées en zones d'extraction (Sablière des 7 Voleurs entre Grand-Leez et Loncée, ou argilière de Grand-Manil). Les bois de Buis et de Grand Leez bénéficient d'une zone forestière avec surimpression d'intérêt paysager, tandis que plusieurs sites sont en tout ou partie en zone agricole (sablière de Sauvenière, Fond Gatot...). Enfin, les zones humides d'Ernage sont en zone d'aménagement communal concerté qui pourrait bien un jour ou l'autre se voir urbanisée.

Le Plan communal de développement de la nature

Pour préciser la connaissance des zones intéressantes sur le plan biologique et inscrire celles-ci dans un réseau beaucoup plus vaste de zones de développement de ces sites et d'éléments de liaison, la Ville a fait élaborer, en 2009,

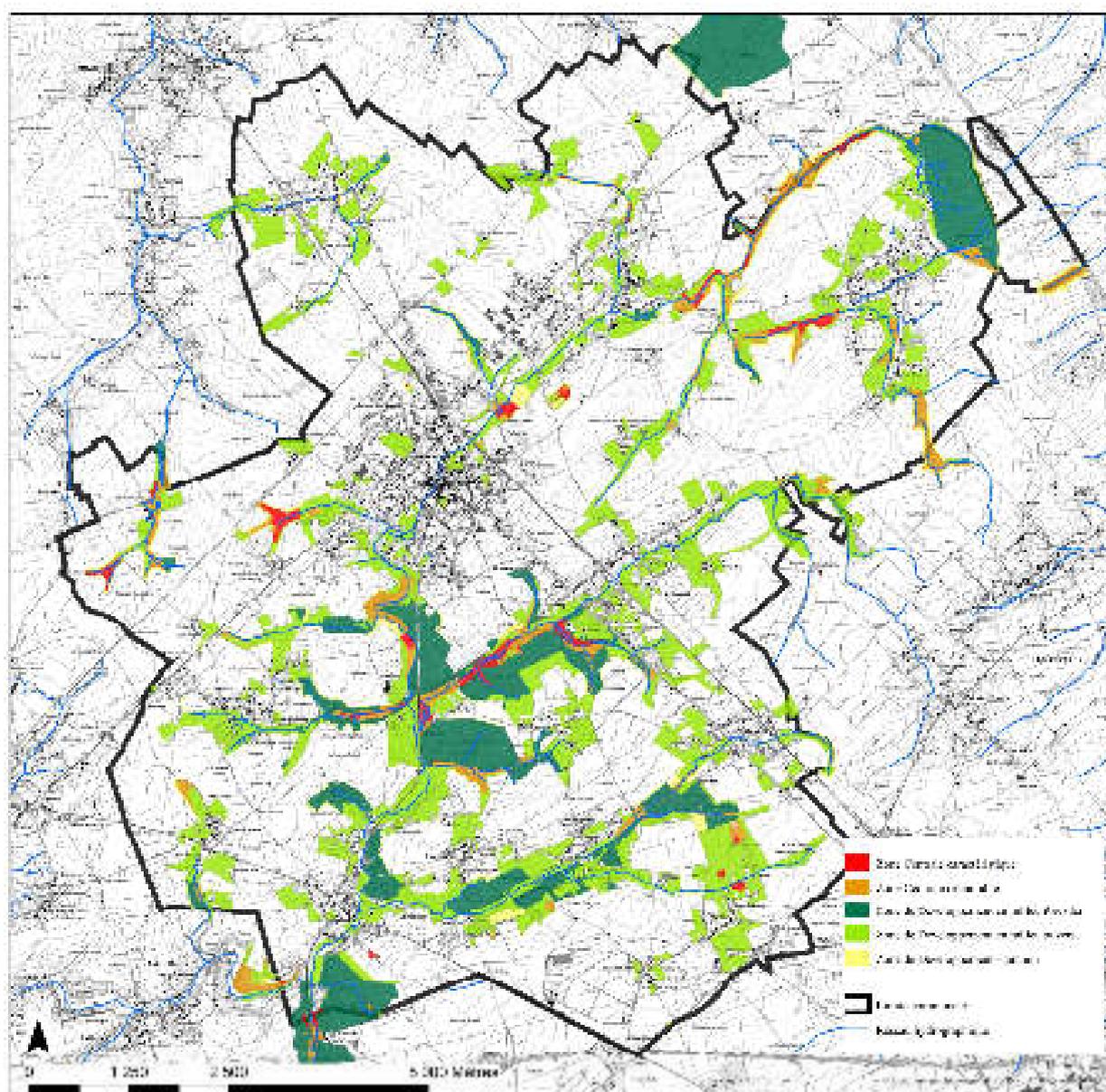
son Plan communal de développement de la nature (PCDN). Cette démarche vise d'une part à l'établissement d'une étude scientifique pour préciser le réseau écologique et, d'autre part, à la mise en place d'une dynamique participative regroupant autour de projets concrets les forces vives concernées de près ou de loin par cette thématique sur l'entité.

L'étude du PCDN a permis de mettre en évidence les éléments de la structure écologique principale « de terrain », qui complète largement l'officielle, et d'en établir la cartographie (cf. illustration ci-après).

Le maillage se compose d'habitats forestiers, soit dans les vallées et sur les pentes, soit sur le plateau, de milieux humides le long des cours d'eau (prairies humides, plans d'eau et cours d'eau...), d'anciens sites d'extraction (sablrières, marbre noir...) ou encore d'une pelouse calcaire (l'une des plus septentrionales de Wallonie). Le réseau hydrographique constitue la colonne vertébrale de cette structure. Elle s'inscrit dans une « matrice » agricole aux pratiques plutôt intensives, où les synergies sont à trouver pour ménager les impératifs des différents acteurs impliqués.

Le PCDN a pointé une cinquantaine de sites intéressants parmi les zones centrales et de développement inventoriées ; pour chacun d'eux, il a établi une fiche descriptive et des recommandations spécifiques de protection, de gestion et d'amélioration du milieu.

Le repérage de ces différents sites par le PCDN a permis d'enrichir considérablement le recensement des SGIB.



Carte : structure écologique principale du PCDN de Gembloux, Laboratoire d'écologie, Gembloux Agro-Bio-Tech, 2009

Certaines zones pointées comme centrales par le PCDN ne sont pas reprises parmi les zones Natura 2000 : l'argillère de Grand-Manil, le site de Bertinchamps (Corroy), la sablonnière de Sauvenière-Grand-Leez et celle des Isnes.

L'étude a permis de synthétiser différentes recommandations particulières à mettre en œuvre en fonction de la typologie des différents milieux rencontrés. Elle passe également en revue les pistes d'interventions pour améliorer et augmenter le maillage écologique sur l'ensemble du territoire, notamment par les éléments de liaisons indispensables entre les sites d'intérêt (haies, alignements, vergers, bandes enherbées et prairies extensives, bords des routes... voire aménagement écologique des jardins, des parcs et des espaces publics).

L'étude d'inventaire et de recommandations constitue une base de référence indispensable pour le deuxième volet du PCDN, le partenariat participatif qui rassemble les différents acteurs concernés par cette thématique dans le cadre d'une commission. Ce volet participatif peut permettre d'accroître la préoccupation aux jardins privés, qui font aussi partie du réseau écologique sans avoir pu pour autant être répertoriés.

Divers projets ont été réalisés ou sont en cours. On peut notamment citer :

- Des campagnes de lutte contre les invasives, notamment la Balsamine de l'Himalaya dans les vallées de l'Arton et du ruisseau d'Ernage, avec la participation des habitants,
- L'actualisation de l'inventaire des arbres et haies remarquables,
- Des opérations « Jardins Nature Ouverts », mettant en scène des œuvres d'artistes dans les jardins de particuliers et des visites nature commentées, pour sensibiliser à la biodiversité dans les jardins,
- Des plantations autour du nouvel Hôtel de Ville, en remplacement des arbres qui ont dû être supprimés,
- Des plantations de haies, d'alignements, de bandes fleuries enherbées... le long des terrains agricoles et des voiries communales, en partenariat avec des citoyens,
- La gestion de la pelouse calcaire du golf de Falnuée,
- L'aménagement d'un jardin collectif à Bossière, avec aménagements environnementaux et didactiques, permaculture...,
- La plantation d'un verger de hautes tiges, parrainé par les citoyens, à proximité de la réserve naturelle de l'Escaille, ainsi que l'aménagement de ruchers,
- La plantation de fruitiers d'anciennes variétés à Grand Leez (à proximité du bois),
- L'aménagement de mares au nouveau complexe sportif de Gembloux... Ce dernier projet se réalise grâce à l'opération Biodibap financée par la Région et visant à améliorer la biodiversité et le cadre paysager aux alentours des bâtiments communaux. Ce site pourra lui aussi faire partie de la structure écologique principale.

Le PCDN est toujours en cours de réalisation. Il connaît un important engagement citoyen. L'accès aux subventions pour la réalisation de projets reste cependant limité.

Autres mesures déjà mises en œuvre et acteurs partenaires

Différentes mesures en faveur de la biodiversité avaient déjà été mises en œuvre précédemment et/ou le sont parallèlement au PCDN. Elles peuvent éventuellement se renforcer mutuellement et être reprises dans la dynamique plus globale du PCDN.

- La fauche tardive le long des routes est pratiquée depuis de nombreuses années, ainsi que la gestion différenciée des espaces publics et des parcs, dans le but de préparer la transition vers une gestion sans pesticides. Les prés fleuris sont fauchés une fois l'an, les bords de routes deux fois. Des espaces « naturels » sont préservés dans les espaces publics. Ces pratiques ne sont toutefois pas toujours bien

comprises par la population, qui se plaint du manque d'entretien.

- Gembloux est Commune Maya depuis 2011 : elle a signé une charte et s'est engagée à réaliser des mesures favorables aux abeilles (plantations mellifères, sensibilisation, gestion différenciée des espaces publics...). En 2015, une semaine de l'abeille a été organisée avec différents partenaires locaux.
- La Ville adopte depuis quelques années une gestion différenciée de ses espaces verts.
- Diverses mesures agro-environnementales sont réalisées par les agriculteurs dans les zones d'exploitation. Selon les données internes dont dispose le SPW, sur les 228 « producteurs » répertoriés à Gembloux (min. 10 ares), 75 (soit 33%) étaient concernés par au moins une mesure, tandis que 6 étaient repris comme producteurs bios.

Le tableau ci-après reprend le détail chiffré des mesures pour l'année 2012. Les haies et arbres connaissent un certain succès, de même que les tournières et bandes aménagées.

Tableau : Mesures agro-environnementales en 2012

M1a	Haies et bandes boisées	12,3 km
M1b	Arbres, arbustes isolés, fruitiers, bosquets	162
M1c	mares	23
M2	Prairies naturelles	7,59 ha
M3a	Tournières enherbées	36,8 km
M3b	Bandes de prairies extensives	1,5 km
M4	Couverture hivernale du sol	613,5 ha
M6	Détenteurs de races menacées	4 agriculteurs
M7	Faible charge de bétail	0,78 ha
M8	Prairie de haute valeur écologique	7,24 ha
M9	Bande de parcelle aménagée	18,7 km

Sources : données internes du SPW-DGO3 ;

2012 est jugé par le SPW comme l'année la plus représentative d'une adhésion « moyenne » aux MAE

De nombreux acteurs œuvrant dans le domaine de la nature sont présents de longue date à Gembloux. **Natagora** gère la réserve naturelle de l'Escaille, sa pépinière éducative, son verger didactique et son rucher. La gestion s'étend de l'autre côté de la RN4, vers les mares creusées en contrebas du parking du nouveau complexe sportif. L'association assure la gestion du site et organise de nombreuses activités de sensibilisation au départ de celui-ci. Elle a également acquis une petite parcelle au Stordoir à Sauvenière (ancien moulin à huile de lin), qui pourrait participer sous l'angle nature au développement du village. Notons encore qu'un autre site vient d'être acquis le long du ruisseau de Jonquièrre à Chastre (aval de Penteville), site localisé à proximité de l'argilière et de Bertinchamps et qui pourrait être l'occasion d'enrichir le maillage dans cette partie du territoire communal par ailleurs riche en histoire.

Le **Cercle des naturalistes de Belgique** (section locale « La Salamandre ») organise régulièrement des promenades nature à Gembloux et dans les environs, animées par des guides nature.

Dans le cadre du projet de **groupe d'actions locales** (GAL), une fiche-projet vise à inventorier et compléter les sites en collaboration avec les communes voisines. Le projet de GAL a pour objectif de rassembler les données disponibles, de les comparer et de les rendre complémentaire, en identifiant en priorité les sites les plus fragiles, qui ne bénéficient pas encore d'un statut de protection. Il n'a malheureusement pas été retenue à ce stade.

C. PAYSAGE

Le découpage paysager de l'Atlas de la CPDT

La Conférence permanente du développement territorial (CPDT) a édité en 2009 l'atlas paysager des Plateaux brabançon et hesbignon. L'entité de Gembloux se rattache à cet ensemble paysager des bas-plateaux limoneux globalement caractérisés par les larges vues ouvertes des « openfields ».

Selon la CPDT, trois aires paysagères caractérisent le territoire gembloutois :

- La majeure partie de l'entité correspond au plateau agricole namurois. Le relief y est plutôt calme, localement entaillé par des vallées évasées et arborées, qui accueillent les villages. Le paysage se caractérise par de vastes champs cultivés. Les Bois de Buis et de Grand-Leez, reliquat d'une forêt plus vaste sur des sols localement moins favorables, constituent des exceptions visuelles dans ce vaste openfield.
- Au-delà de la crête de partage des eaux Meuse-Escaut, le village d'Ernage se rattache au plateau agricole de Perwez. Au niveau de ce village, le paysage est assez semblable à l'aire namuroise, bien que dans sa globalité, l'aire soit davantage marquée par la végétation arborée qui accompagne les vallées.
- L'aire de la vallée de l'Orneau présente un paysage de vallée encaissée, aux versants boisés. Elle s'étend le long de la rivière et de ses affluents en aval de Gembloux, englobant les villages de Grand-Manil, Mazy et Ferooz. Les cultures y sont peu présentes, les vues sont courtes et variées, apportant un contraste avec le plateau agricole qui l'entoure.

Les zones d'intérêt paysager

Les périmètres du plan de secteur

Quelques sites sont repris en zone d'intérêt paysager au plan de secteur. En pratique, cette surimpression offre peu de garantie de sauvegarde du paysage mais constitue néanmoins une certaine reconnaissance de qualité.

Sont repris principalement des zones forestières, notamment les Bois de Buis et de Grand-Leez, la vallée de l'Orneau hors zones urbanisées en aval de Gembloux, les bois et fond de vallée de l'Arton en aval de Lonzée, les massifs boisés et le parc le long de la vallée du Repjou au sud de Bossière et en aval de Beuzet.

En outre, le plan de secteur, par les affectations non urbanisables dans les cœurs de villages, a permis le maintien de paysages de qualité avec des vues dégagées vers certains cœurs des entités, en particulier pour les villages situés le long de l'Orneau.

L'inventaire qualitatif de l'ADESA

Un inventaire des aires d'intérêt paysager et des points et lignes de vue a été réalisé par l'asbl ADESA¹ selon une méthode incluant la participation des habitants. L'étude subdivise le territoire en unités paysagères en fonction des lignes de crête et prend en compte divers critères d'appréciation (longueur de vue, plans successifs, variété et verticalité, rareté, etc.). Ces aires, points et lignes de vue sont repris sur la carte en annexe.

L'inventaire ADESA s'attarde moins systématiquement sur les zones boisées que le plan de secteur et met en évidence des vallées. Sont repris en périmètre d'intérêt paysager la vallée de l'Orneau et ses versants entre Grand-

¹ L'Association de défense de l'environnement de la Senne et ses affluents (ADESA asbl) a été désignée par la Région dès 1992 pour réaliser l'inventaire paysager de toute la Wallonie afin d'actualiser les zones du plan de secteur..

Leez et le Pont des Pages, les campagnes autour de l'abbaye d'Argenton à Lonzée, la vallée du ruisseau de Corroy au sud du village, englobant le château, la vallée du Repjou au sud de Bossière et la vallée de l'Orneau en aval de Mazy. Divers points de vue sont en outre repris dans ces zones et ailleurs.

Arbres, haies et patrimoine remarquables

Les arbres et haies remarquables constituent également des éléments qui ponctuent et enrichissent le paysage. Ils sont répertoriés par une liste reprise en annexe du présent rapport et cartographiés également sur les cartes en annexe. Leur intérêt est généralement paysager, mais il peut aussi être écologique, scientifique ou historique.

Des guides pédestres présentant les arbres et haies remarquables ont été réalisés par la section locale du Cercle des Naturalistes de Belgique (dans le cadre du PCDN) dans les différents villages de l'entité.

Les éléments du patrimoine tels que châteaux, vastes propriétés boisées, abbaye d'Argenton, moulin à vent, fermes et châteaux-fermes... participent à la qualité du paysage. Ils sont nombreux en bordure des villages ou dans la campagne.

Les enjeux de la préservation du paysage

Les paysages de plateau, caractérisés par les openfields, offrent souvent des vues longues. Les lignes de crête sont donc souvent bien dégagées, ce qui rend les implantations de bâtiments (hangars agricoles, industriels, infrastructures...) très visibles. Avec la modernisation du secteur agricole, les fermes anciennes dans les villages ne peuvent pas toutes s'agrandir et certaines sortent en zone agricole : elles prennent l'allure de hangars modernes et de villas quatre façades. Lorsque c'est possible, les bâtiments devraient tendre à se rapprocher des villages ou d'autres préexistants afin de ne pas accentuer le mitage des espaces agricoles.

En termes climatiques, le plateau dégagé est favorable pour l'implantation d'éoliennes mais celles-ci sont d'autant plus perceptibles sur de longues distances et particulièrement visibles et impactantes dans le paysage.

Divers éléments ponctuent ce paysage de plateau, en particulier les fermes isolées et les végétations qui les accompagnent. Les infrastructures de communication (grand-routes, RAVEl, chemin de fer...) sont autant d'éléments linéaires souvent soulignés par la végétation.

Dans ce grand paysage ouvert, les vallées boisées ou ponctuées de prairies et de végétation constituent des paysages variés, contrastant avec le plateau. Les villages sont souvent implantés le long des versants de ces vallées.

Quelques points de vue ont été répertoriés par l'étude ADESA, d'autres auront été mis en évidence par l'étude du SSC.

Enfin, la pression urbanistique et le développement de l'agglomération gembloutoise et de ses villages présentent un impact certain sur la qualité paysagère. Des extensions de villages s'établissent vers le plateau, les zones d'activités s'étendent sur des terrains peu affectés par le relief, des bâtiments hétéroclites s'installent linéairement le long des grands axes... La gestion des entrées de ville ou des traversées de villages, ainsi que les espaces de transitions ville-campagne, constituent un enjeu important, d'autant que la perception est importante depuis les grand-routes au passage intense.

D. QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET NUISANCES

Climat et qualité de l'air

Située en Moyenne Belgique, la commune bénéficie d'un climat intermédiaire à l'échelle belge. Les openfields sont bien exposés aux vents dominants et le territoire présente donc plusieurs zones intéressantes pour le développement

des éoliennes. Une station de mesure météo existe entre Ernage et Gembloux.

Quant à la qualité de l'air, Gembloux ne souffre pas particulièrement de la présence d'entreprises polluantes sur son territoire ou à proximité. La densité urbanistique (pollutions domestiques, trafic...) explique toutefois une qualité globale plutôt moyenne et des indicateurs parfois assez élevés : ainsi, le projet de SSC renseigne un taux de CO2 important (entre 2 et 4,99 ktonnes/km².an) mais qui reste cependant proche de la moyenne régionale (2,4 ktonnes/km².an).

Risques, pollutions et incivilités

Le territoire communal comporte un site dit SEVESO car jugé comme comportant certains risques pour la population riveraine. Il s'agit de la Société coopérative agricole de la Meuse (SCAM) qui est implantée dans le zoning de Sauvenière et stocke des produits phytosanitaires et des céréales. Le seuil de risque est jugé bas dans la classification régionale.

La commune compte quelques anciennes décharges, qui ont généralement été aménagées dans d'anciennes carrières ou sablières. Certaines sont en cours de réhabilitation, notamment la sablière des « 7 Voleurs » entre Grand-Leez et Loncée.

Des dépôts sauvages sont encore à déplorer. La Ville assure la surveillance de ces dépôts intempestifs. Certains points noirs constituent des dépôts de déchets de constructions assez importants et récurrents (Bois de Golzinne...). Le site d'Eurofonderie, à côté de la gare de Gembloux, constitue un chancre industriel qui attire aussi les personnes peu scrupuleuses ; le site est en cours de démolition et fait l'objet d'un « site à réaménager » SAR. Les agriculteurs se plaignent de dépôts en bords de champ.

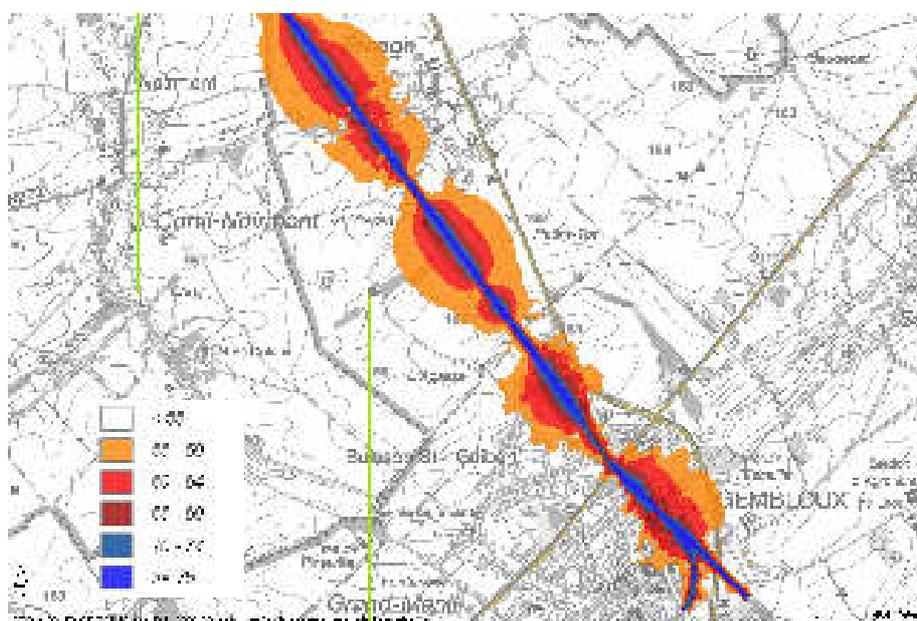
La Ville tente de sensibiliser le public en assurant une médiatisation des constats et des mesures de nettoyage de ces dépôts, notamment par le biais de la TV locale Canal Zoom.

Des incivilités sont également constatées à certains endroits, en particulier à proximité des poubelles publiques, des bulles et conteneurs de récupération de déchets. En 2015, 1400 interventions ont été opérées par la Ville pour en assurer le nettoyage.

La Ville organise des campagnes de propreté avec l'aide de bénévoles, tant pour assurer le nettoyage des espaces publics que pour sensibiliser la population (opération BE WAPP, semaine de la propreté...).

Enfin, le service de l'environnement mène une politique de gestion des nuisances animales : stérilisation gratuite des chats errants, gestion des pigeons en centre-ville... Plusieurs canisites vont être installés dans les espaces publics.

Pollution par le bruit



Carte : extrait de la carte de bruit de Wallonie 2006, en dBA (<http://carto1.wallonie.be/cigale>)

Quant aux pollutions acoustiques, il n'existe pas de sources particulièrement émettrices de bruit, hormis les axes de communication tels que grand-routes ou voies de chemin de fer. La carte du bruit de Wallonie a mesuré les valeurs pour les quartiers à proximité des voies ferrées pour la ligne 161 jusqu'à Gembloux. Un extrait de cette carte est donné ci-dessous. Ce sont les seules zones de mesure de l'entité.

En outre, Isnes-les-Dames est également touchée par le bruit de l'autoroute toute proche : le village est en zone orange (55 à 59 DBA).

Enfin, les habitants se plaignent aussi du survol bruyant des avions de l'aéroport de Gossilies.

E. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Le milieu physique	<p>Des sols d'une grande qualité agronomique</p> <p>Des ressources du sous-sol toujours exploitées : argillère de Grand-Manil, « marbre » noir de Golzinne</p> <p>Deux captages d'eaux souterraines, disposant tous deux d'un périmètre de protection</p> <p>Une affiliation au Contrat de rivière Sambre</p> <p>Une épuration progressive des eaux de surface par le réseau d'égouttage</p>	<p>D'anciennes carrières ayant été utilisées comme décharges</p> <p>Coulées boueuses et zones inondables</p> <p>L'Orneau est peu visible en centre-ville</p> <p>L'Orneau et la masse d'eau restent encore de mauvaise qualité</p>	<p>Le marbre noir a une renommée internationale</p> <p>Des études (AMHY, INASEP...) qui devraient permettre de mieux lutter contre le ruissellement et les inondations</p>	<p>Pressions sur les bonnes terres qui risquent de s'accroître : culture intensive, urbanisation, érosion et coulées...</p> <p>Manque de moyens régionaux pour réaliser rapidement les collecteurs et stations d'épuration</p> <p>Impossibilité financière et technique d'empêcher toute inondation en zone inondable</p>
Le milieu naturel	<p>Un réseau écologique riche et diversifié, grâce à la structure géologique, aux vallées, et malgré une situation au cœur d'une Hesbaye intensivement cultivée</p> <p>Des zones boisées de pentes, de plateaux, des fonds de vallées humides, d'anciennes carrières et sablières recolonisées</p> <p>De nombreux SGIB, une vaste zone Natura 2000, des réserves naturelles et une ZHIB</p> <p>Une bonne connaissance du réseau grâce au PCDN, un partenariat actif et de nombreux acteurs, des actions déjà en cours</p> <p>Plan Maya, fauchage tardif,</p>	<p>De nombreux points noirs identifiés dans le cadre du PCDN (pollutions, anciennes décharges et dépôts sauvages, invasives, dégradation de milieux intéressants...)</p> <p>A ce jour, assez peu de SGIB bénéficiant d'un statut de protection plus officiel</p> <p>Etang de Grand-Leez fortement artificialisé</p>	<p>Un développement potentiel du réseau écologique, des sites proches qui pourraient être mis en liaison (argillère...), notamment mis en évidence par le PCDN</p> <p>La vallée de l'Orneau qui pourrait être valorisée davantage, y compris à travers la ville</p> <p>Des lieux potentiels de développement de la biodiversité dans les villages</p> <p>Des subventions possibles pour les zones reconnues, y compris SGIB</p> <p>Des interventions de lutte contre l'érosion et le ruissellement, qui pourraient amener aussi des atouts en</p>	<p>Une région d'agriculture intensive où les pressions sur l'environnement tendent à s'accroître</p> <p>Une forte densité de population et une pression urbanistique croissante sur l'environnement</p> <p>Changement de mentalité encore nécessaire par rapport à la gestion différenciée et au « zéro pesticide » induits par une directive européenne</p>

	MAE... L'Escaille, une réserve naturelle à 2 pas de la ville		termes de biodiversité	
Le paysage	<p>Un paysage de plateau openfield, où la vallée de l'Orneau et ses affluents ménage des paysages contrastés</p> <p>Des parcs, châteaux ou fermes monumentales, ponctuant le paysage</p> <p>Le PCDN, visant également des objectifs paysagers et permettant le développement d'actions concrètes</p> <p>Une étude ADESA qui identifie des zones d'intérêt, ainsi que des points de vue remarquables</p>	<p>Un paysage de grandes parcelles cultivées, plutôt monotone, qui offre de grands dégagements en ligne de crête, sensibles du point de vue paysager</p> <p>Une modernisation agricole entraînant le développement de fermes « villas + hangars » hors des villages</p> <p>Le développement anarchique de l'urbanisation dans les entrées de ville et des villages</p> <p>Le développement de champs éoliens dans une région climatiquement favorable, mais aussi très sensible sur le plan paysager</p>		<p>La pression urbanistique résidentielle, industrielle, énergétique... qui reste importante, la poursuite de la modernisation des exploitations agricoles, poursuite du mitage du paysage agricole</p>
Qualité du cadre de vie et nuisances	<p>Pas de grandes entreprises polluantes dans la commune</p> <p>Un service communal qui veille aux incivilités, des équipements urbains (poubelles...)</p> <p>Une sensibilisation de la population (Canal Zoom, bulletin communal), des campagnes de propreté</p>	<p>Une commune urbanisée, une pollution domestique (égouttage) et due au trafic</p> <p>D'anciennes carrières comblées par des déchets, des dépôts sauvages et des incivilités</p> <p>Bruit du chemin de fer le long de la ligne 161, de l'autoroute aux Isnes, des avions de Gosselies</p>		<p>Un site SEVESO (SCAM) à Sauvenière (risque modéré)</p> <p>Poursuite du développement urbanistique et de l'usage des véhicules motorisés</p>
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - De nouveaux épisodes d'inondations, en particulier en centre-ville Etude AMHY et sa mise en œuvre (mesures type fascines...) - Approbation des périmètres de protection autour des captages - Poursuite des contrats de gestion biodiversité des anciennes carrières (argillère...) Réhabilitation de la décharge des 7 Voleurs (entre Lonzée et Grand-Leez) - Poursuite des travaux d'égouttage et amélioration légère de la qualité des eaux de surface et des actions du Contrat de rivière - Mise en œuvre du PCDN : inventaire des sites, reconnaissance de nouveaux SGIB, mise en place et fédération d'un partenariat très actif, réalisation de projets concrets et renforcement des actions déjà entreprises auparavant précision des zones d'intérêt paysager par l'étude ADESA - Plan Maya depuis 2011, étude AMHY de lutte contre les coulées boueuses en 2009 (qui peut déboucher sur des mesures favorables à la biodiversité) - Poursuite de l'urbanisation résidentielle, de l'extension de Gembloux et des villages, poursuite de l'extension des zonings industriels sur des terrains peu affectés par le relief 			

II.2 STRUCTURE BATIE ET PATRIMOINE

A. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET BÂTI

Genèse de Gembloux : quelques faits marquants

Gembloux est une ville chargée d'histoire. En voici quelques rappels marquants :

- Présence humaine dans la vallée de l'Orneau dès le Paléolithique, puisque Néanderthal a fréquenté la Grotte de Spy, à Jemeppe-sur-Sambre.
- Développements néolithiques puis gallo-romains sur les bonnes terres de Hesbaye, autour de la chaussée romaine ou de Brunehaut (qui passe entre Ernage et Gembloux), et près de laquelle on trouve des vestiges à Penteville (villa) ou à Baudecet.
- Au 10^{ème} siècle, fondation d'un monastère – la future abbaye de Gembloux - sur l'éperon rocheux dominant l'Orneau, par le futur Saint Guibert ; essor de l'abbaye bénédictine durant le 11^{ème} siècle.
- Période trouble au 12^{ème} siècle : le territoire gembloutois est alors frontalier, tiraillé entre le Comté de Namur et le Duché de Brabant ; divers ouvrages défensifs construits à cette période : châteaux-forts (Corroy et Grand-Leez, ce dernier ayant complètement disparu), remparts de la ville (oppidum), donjon de Falnuée (Mazy)... ; une seconde abbaye – dépendante de Villers-la-Ville - est fondée par des Cisterciennes à Argenton (Lonzée).
- Bataille de Gembloux (16^{ème} siècle) : l'armée dite « des Geux » est mise en déroute par les Espagnols (Don Juan d'Autriche) ; la Chapelle-Dieu à Gembloux (route de Mazy) a été érigée en souvenir de cette bataille.
- Période prospère au 18^{ème} : début de l'industrialisation gembloutoise grâce à la coutellerie, reconstruction intégrale de l'abbaye en style classique par l'architecte Dewez, puis désaffectation des deux abbayes à la révolution française.
- Poursuite de l'industrialisation au 19^{ème} siècle : arrivée du chemin de fer en 1855, installation en 1860 dans l'abbaye de Gembloux de l'Institut agronomique de l'Etat (Agro-Bio-Tech), spécialisation dans des industries agricoles et agro-alimentaires : charrues Mélotte, fonderie Cassart-de-Fernelmont, deux sucreries, malterie Descampe, brasseries... et reconversion des coutelleries vers la fabrique de couverts ou la manufacture de matériel médical. Nombre de ces sites sont aujourd'hui encore en cours de réaffectation : ils offrent l'opportunité de nouveaux quartiers urbains qui participent à l'évolution de la ville.
- En 1940, une autre bataille marque la ligne de partage des eaux Escaut/Meuse : lors de la « manœuvre de la Dyle », l'armée française résiste durant deux jours face à l'armée allemande ; de nombreux soldats marocains ou sénégalais prennent part à cette bataille. Une table d'orientation (Penteville) et des plaques commémoratives (Gembloux, Ernage) marquent cet événement, de même que dans la commune voisine de Chastre, le Musée français et le cimetière militaire.

Gembloux est un territoire où **l'histoire reste très présente, notamment à travers le patrimoine** : deux abbayes, beffroi, murs et tours d'enceinte, ruelles médiévales, château fort, et même toponymie... Ce patrimoine constitue un support d'identité et de développement pour la ville et ses villages.

Patrimoine bâti

Pour tenter de préserver les vestiges de ce riche passé, plusieurs éléments du patrimoine bâti font l'objet d'une reconnaissance, ou mieux, bénéficient d'un statut de protection spécifique.

Les biens classés

La commune de Gembloux compte divers monuments et/ou sites classés.

Monuments classés

Localisation	Date de classement	Description
Bossière	22/11/1938	Eglise Notre-Dame
Corroy-le-Château	15/01/1936	Eglise St-Lambert
Corroy-le-Château	Classement comme monument le 16/03/1965	Le château médiéval dans sa totalité
Gembloux	1/02/1937	Eglise St-Guibert, ancienne abbatiale
Gembloux	31/12/1945	Chapelle-Dieu
Gembloux	12/07/1978	Edicule dit « Reposoir » (Place St Guibert)
Gembloux	Classement comme monument le 13/01/1977 et 23/06/1977 Beffroi déjà classé le 1/02/1937	Parties anciennes de l'abbaye, l'ancienne ferme abbatiale, le mur situé devant l'entrée principale de l'Institut, vestige des remparts du XIIe siècle, le "beffroi", tour de l'ancienne église paroissiale, sis dans le jardin du presbytère, et les deux arcades situées à côté de l'église.)
Grand-Leez	17/10/1962	Moulin à Vent Defrenne
Grand-Leez	15/02/1949	Presbytère
Grand-Manil	8/09/1983	Chapelle St-Pierre et Paul
Lonzée	13/01/1989 3/01/1992	Ancienne abbaye d'Argenton (porche avec annexes et deux tours d'angle, quartier abbatial, église abbatiale, pavement de la cour, aile est abritant les remises et écuries, intérieur de l'abbatiale)
Lonzée	11/09/1992	Moulin de l'Arton
Mazy	29/03/1976	Château-ferme de Falnuée
Sauvenière	11/10/1948	Eglise St-Foy (tour)
Sauvenière	20/05/1987	Château-ferme de Liroux (façades et toitures)

Sites classés

Localisation	Date de classement	Description
Corroy-le-Château	3/02/1953	Ensemble église St-Lambert, cimetière, mur d'enceinte et marronniers
Corroy-le-Château	10/06/1982	Ensemble du Château médiéval, du parc du château et de la vallée
Lonzée	3/01/1992	Abbaye d'Argenton et terrains alentours
Lonzée	11/02/1992	Moulin de l'Arton et terrains alentours
Mazy	29/03/1976	Château-ferme de Falnuée et terrains alentours
Sauvenière	11/10/1948	Tour de l'église Ste-Foy, perron, restes de l'ancien cimetière, esplanade bordée de tilleuls
Sauvenière	20/05/1987	Château-ferme de Liroux et terrains alentours
Mazy	12/09/1997	Ensemble du château de Mielmont, de la ferme du château, du bois de Mielmont, du moulin d'Onoz, du château-ferme de Falnuée, de la chapelle Mont Serrat, d'une partie du village d'Onoz et de la fontaine de Mme de Maintenon (Jemeppe-sur-Sambre et site en partie de Gembloux)

Le patrimoine exceptionnel et UNESCO de Wallonie

Parmi les biens classés wallons, quelque 160 biens sont repris dans la liste du patrimoine exceptionnel, soit des monuments, des ensembles ou des sites qui présentent un intérêt majeur. Cette liste est révisée tous les trois ans et la dernière a été arrêtée par le Gouvernement le 7 février 2013.

A Gembloux, deux biens figurent dans cette liste : l'ancienne abbaye de Gembloux et le château-fort de Corroy.

Localisation	Date de classement	Description
Corroy-le-Château	Classement comme monument le 16/03/1965 et comme site le 10/06/1982	Le château médiéval dans sa totalité

Gembloux	Classement comme monument le 13/01/1977 et 23/06/1977 Beffroi classé le 1/02/1937	Façades avant et toitures des bâtiments de l'ancienne abbaye bordant la cour d'honneur (porche, préléture, dépendances) ainsi que le « beffroi » (tour de l'ancienne église paroissiale englobée dans le classement de l'abbaye)
----------	--	--

Par ailleurs, certains éléments sont intégrés au **patrimoine mondial reconnu par l'UNESCO** : en 1999, les 7 beffrois wallons – dont celui de Gembloux, mais aussi ceux de Charleroi, Mons, Tournai, Thuin, Binche et Namur – ont été inscrits sur cette liste aux côtés de la Grand-Place de Bruxelles, la cathédrale de Tournai, les ascenseurs hydrauliques du Canal du Centre ou les minières de silex préhistoriques de Spiennes. Gembloux dispose donc d'un patrimoine mondialement reconnu qui mériterait d'être davantage mis en valeur. Le carillon du beffroi a été restauré en 2009 et des pistes de valorisation sont à l'étude, notamment au travers de l'opération de rénovation urbaine en cours sur le centre-ville.

Autres inventaires et statuts de protection

Un inventaire du « **patrimoine monumental de la Belgique** » a été entamé fin des années '60. Il a fait l'objet de publications sous la forme de livres, édités par arrondissements. Il reprend divers éléments tels que fermes, églises, ou simples maisons présentant un intérêt architectural.

Cet inventaire, qui n'est plus tout à fait à jour, est en cours d'actualisation par la Wallonie : l'IPIC (Inventaire du patrimoine immobilier culturel) est la dénomination qui désigne désormais l'Inventaire du patrimoine. Il n'est malheureusement pas encore réalisé pour le territoire de Gembloux.

Le centre-ville fait l'objet d'une réglementation d'urbanisme régionale particulière, le « **centre ancien protégé** », depuis le 13/12/1976 (règlement général sur les bâtisses). Cette reconnaissance a donné lieu en 1977 à un atlas du patrimoine architectural.

Gembloux ne compte par ailleurs pas de village figurant parmi ceux retenus pour l'application du règlement général sur les bâtisses en site rural.

Comme évoqué précédemment, les **arbres et haies remarquables** constituent également des éléments qui enrichissent le patrimoine. Certains sont d'ailleurs inclus dans des sites classés. Ils sont répertoriés par une liste reprise en annexe du présent rapport et cartographiés également sur les cartes en annexe.

Enfin, le **plan de secteur** lui-même a pointé des périmètres dits « d'intérêt culturel, historique et/ou esthétique ». Ce sont des lieux déjà cités, comme le centre de Corroy autour de l'église, le site de l'abbaye d'Argenton à Lonzée, ou plus largement, le centre de Gembloux autour de son ancienne abbaye. Le plan de secteur a également mis en évidence trois autres sites non encore répertoriés et jugés intéressants : le centre de Bothey, la rue R. Rubay aux Isnes et le site du château de la Tour à Grand-Manil.

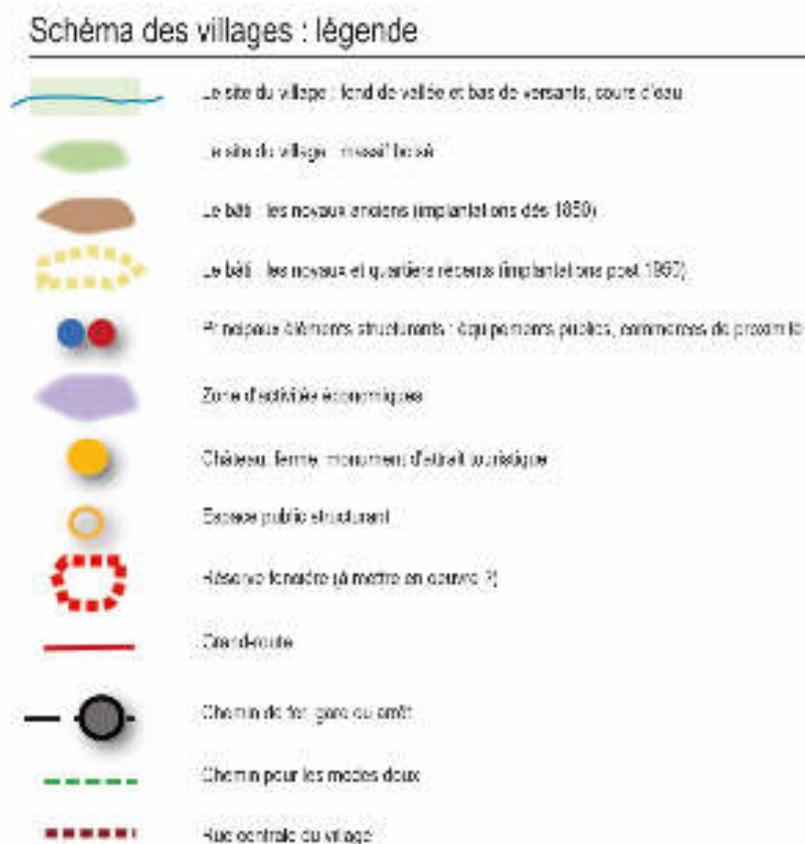
Si la valorisation de ce patrimoine reste souvent insuffisante, il faut souligner les efforts déjà entrepris tant par les associations locales, en particulier le Cercle royal d'Art et Histoire, que la Ville ou l'Office de tourisme pour les faire mieux connaître du grand public, que ce soit à travers un travail de mémoire, des publications, des visites guidées ou l'organisation d'événements spécifiques (journées du patrimoine, fêtes médiévales de Corroy...) qui remportent un succès grandissant.

Les citoyens se mobilisent également pour la sauvegarde du patrimoine et notamment du « petit patrimoine » communal, notamment à Bossière. Autour de l'aménagement du RAVeL, des éléments du petit patrimoine ferroviaire ont pu être préservés et remis en valeur.

B. STRUCTURE MORPHOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE DES VILLAGES ET LEUR ÉVOLUTION

Ce chapitre a pour but de synthétiser les grandes caractéristiques de chaque village au regard de quelques critères de descriptions que sont le site d'implantation, la localisation et l'accessibilité, les noyaux historiques et les évolutions, la structure fonctionnelle, ainsi que les perspectives offertes par le plan de secteur.

Gembloux-centre sera évoqué de manière moins détaillée, vu l'échelle urbaine, et l'on reprendra un schéma synthétisant la structure globale de la ville.



Beuzet

Le village de Beuzet compte 1297 habitants.

Il est établi dans la partie amont du ruisseau de l'Ourchet, là où le relief n'est pas encore très marqué dans le paysage. Le ruisseau est peu visible dans le village et structure peu le territoire.

Le village présente une morphologie assez groupée, il est traversé à la fois par la grand-route (RN4) et par la ligne de chemin de fer (L161). Ces infrastructures constituent des ruptures qui compartimentent le village en sous-quartiers. La traversée en surface de la grand-route n'est pas aisée pour les piétons ou les vélos ; un passage sous la chaussée existe à hauteur de la rue Hélène Solvay.

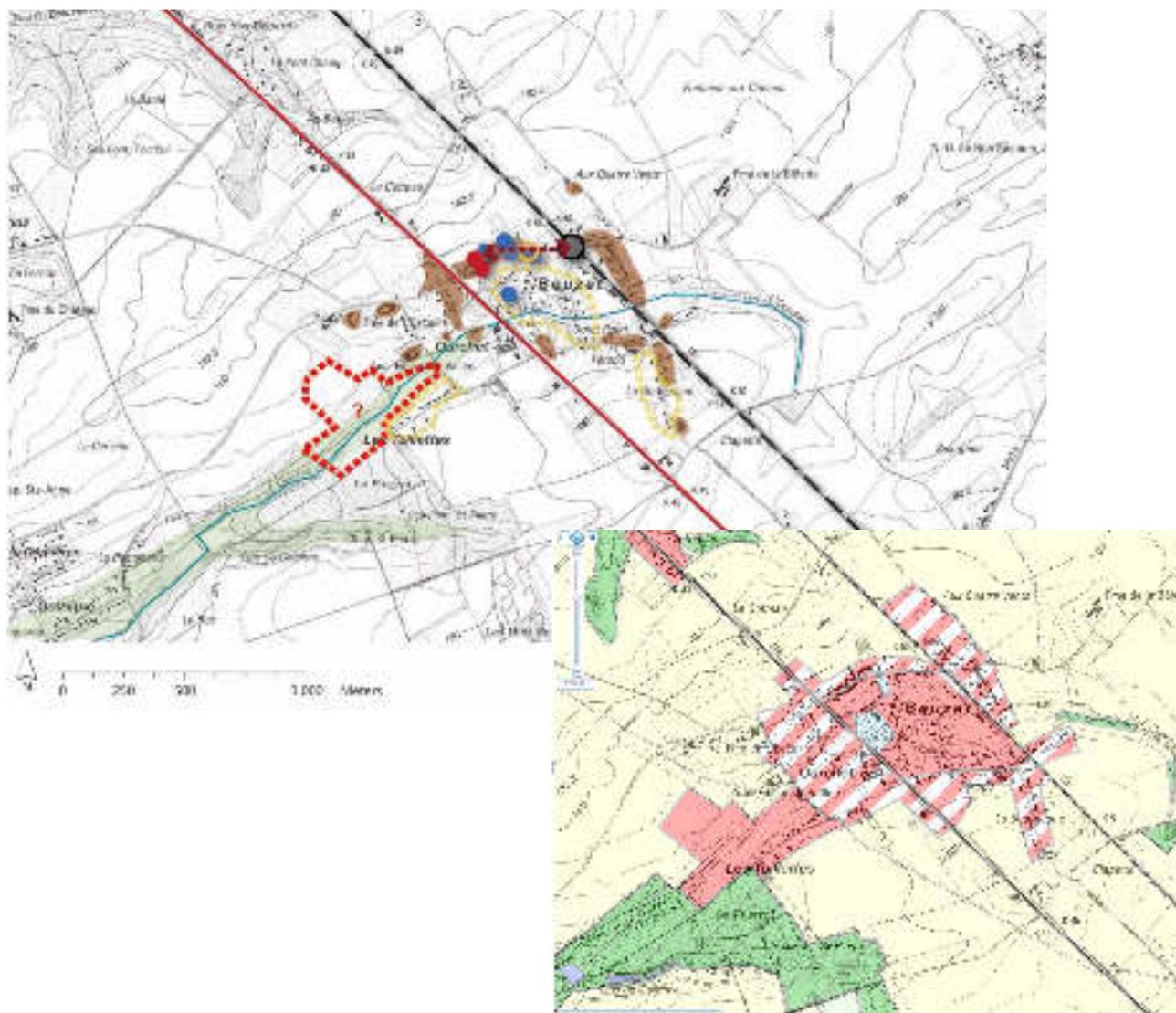
A contrario, le village est donc bien accessible par la RN4 et desservi par les trains locaux de la ligne Gembloux-Namur.

Le hameau de Ferooz, plus isolé à l'ouest du village, fait partie de l'ancienne commune de Beuzet.

Le village compte quelques équipements publics : église, salle et maison des associations, école communale, ainsi

qu'un complexe sportif (tennis, athlétisme, basket, jeux...) régulièrement utilisé par les autres villages gembloutois. Quelques commerces de proximité sont établis dans la rue principale (rue de la Station), notamment une supérette et une boucherie, bienvenus dans ce village un peu plus éloigné du centre de Gembloux. Le long de la grand-route, des commerces de passage se sont développés (magasin de meubles, hôtel restaurant salle de jeux, marchands de vins... sans lien avec le village. On note aussi la présence d'un horticulteur.

Le village compte un espace public central, au niveau du carrefour devant l'église. L'espace est occupé par un parking. Il fera l'objet tout prochainement d'un aménagement réalisé dans le cadre du 1^{er} PCDR de 2004. L'aménagement de la voirie se prolongera avenue Solvay pour marquer le lien vers l'équipement sportif proche.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

C'est à la Ferme de la Vallée que s'est implantée l'exploitation des Escargots de l'Ourchet.

En matière urbanistique, on note le développement de « blocs » d'immeubles à appartements le long de la grand-route, présentant une typologie pseudo-rurale, mais peu intégrés dans le village.

Le plan de secteur montre encore des disponibilités foncières au niveau de la zone d'habitat (et habitat à caractère rural) dans le village et surtout dans la partie ouest. Une zone d'habitat assez importante pourrait en principe être développée derrière la Ferme de la Vallée, aux Taillettes, dans le prolongement d'un lotissement linéaire réalisé dans les années 70-80 ; un tel développement nécessiterait création de voirie. Il pourrait cependant s'avérer problématique car il constitue une extension du village et entraînerait un impact paysager certain sur le vallon de l'Ourchet. Situé de

part et d'autre de l'Ourchet, le terrain est pour partie assez humide.

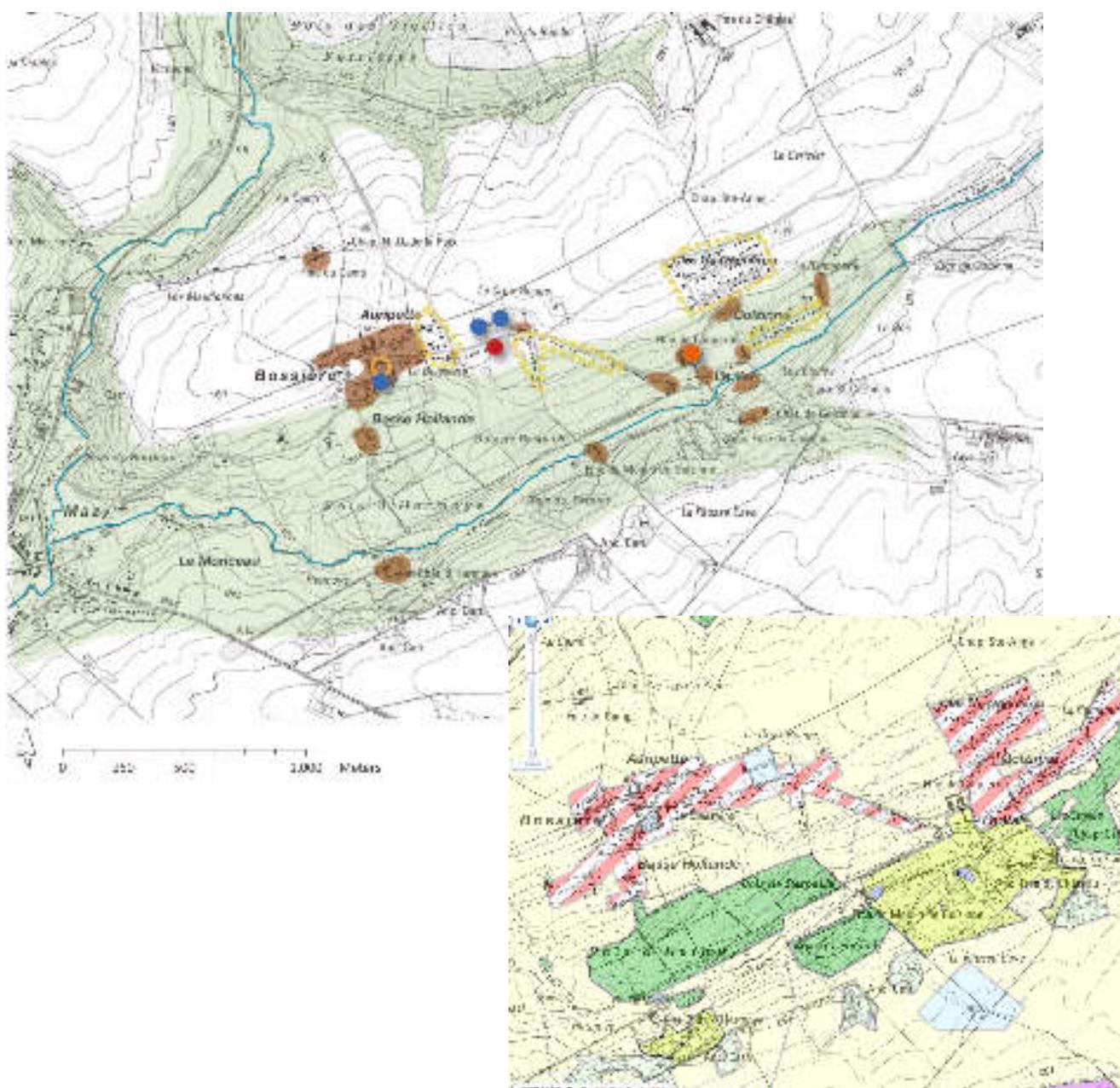
Bossière

Le village de Bossière compte 1063 habitants. Le hameau de Vichenet fait partie de l'ancienne commune.

Le village est implanté sur le haut de versant du ruisseau du Repjou. Le ruisseau est assez encaissé à hauteur du village et le relief est marqué. La déclivité offre un paysage intéressant, perçu depuis certaines rues du village vers la vallée boisée. La vallée est ponctuée de grosses fermes et de châteaux (Hermoye, Golzinne) et de petits hameaux (Basse Hollande, Golzinne, Ramonerie...).

Le village est éclaté, clairement organisé en un noyau ancien, autour de l'église, et de lotissements récents dispersés qui se sont développés en ruban ou en clos à côté ou entre des hameaux (Croix-Rouge, Coqueron...) et parfois à grande distance du centre (le Coqueron est à 1,5 km de la place).

Il est relativement isolé des grands-axes.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Bossière bénéficie de quelques équipements (église, salle Basse-Hollande, salle La Bulle et complexe sportif, école communale...) mais par contre très peu de commerces de proximité (pharmacie...). L'asbl Ekikrok s'est implantée près du centre et vend les produits du potager et bios.

La Ferme du Coqeron est spécialisée dans la production de fraises.

Le village se caractérise par un bâti de qualité autour de l'église (et sa tour romane), avec quelques maisons en pierres et en briques. La place a été réaménagée dans le cadre du 1^{er} PCDR.

Le hameau de Vichenet est isolé au nord du village.

Quelques terrains potentiellement bâtissables restent disponibles au plan de secteur, mais l'enjeu à Bossière est principalement l'intégration paysagère et urbanistique des nouvelles constructions en particulier à proximité du centre ancien et à l'entrée ouest du village.

Bothey

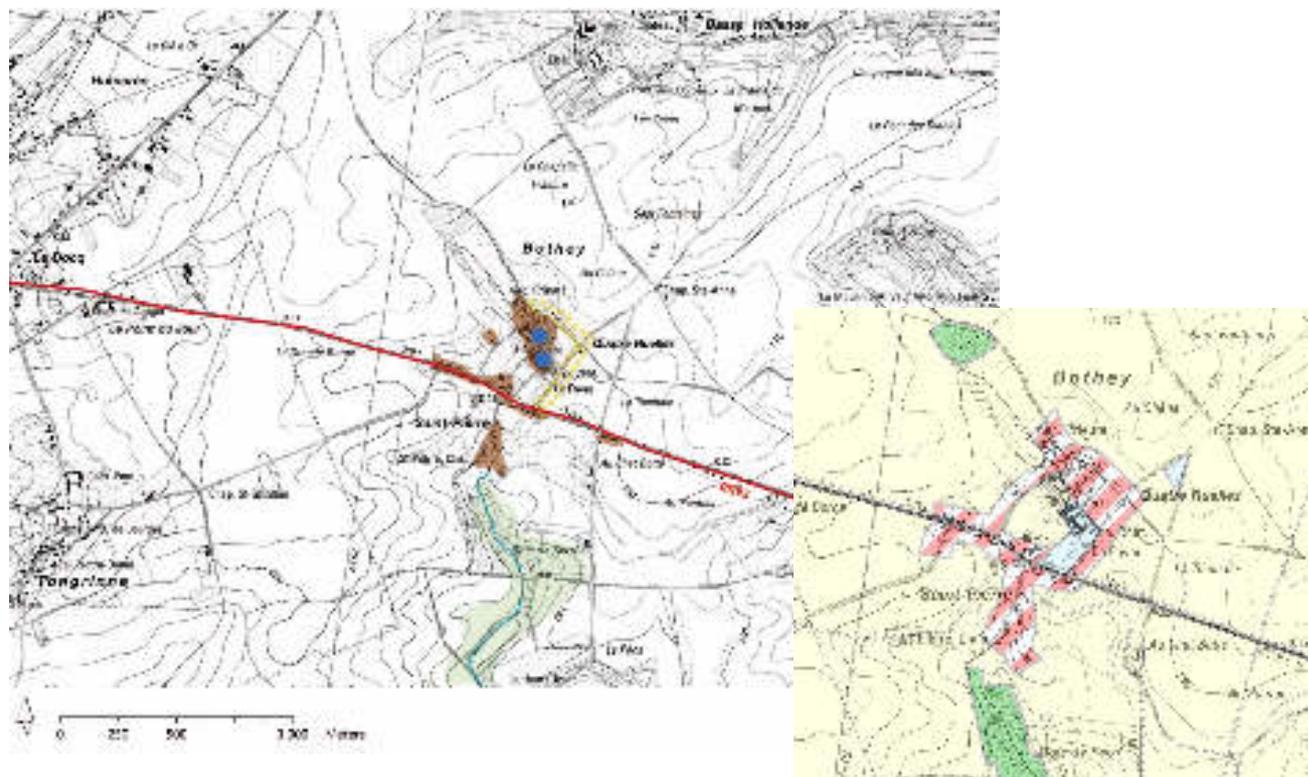
Bothey est le plus petit village de l'entité avec 430 habitants (dont une centaine est en fait rattachée physiquement à Mazy).

Le village est établi sur le plateau, en tête de vallon du ruisseau. Au niveau du village, le relief n'est quasi pas perceptible, même si le ruisseau s'encaisse rapidement plus au sud.

Le village est groupé autour de quelques rues, mais néanmoins coupé en deux par la grand-route (RN93). Le noyau ancien s'organise autour de quelques fermes et de l'église, tandis que l'habitat récent s'est développé de manière linéaire autour du noyau.

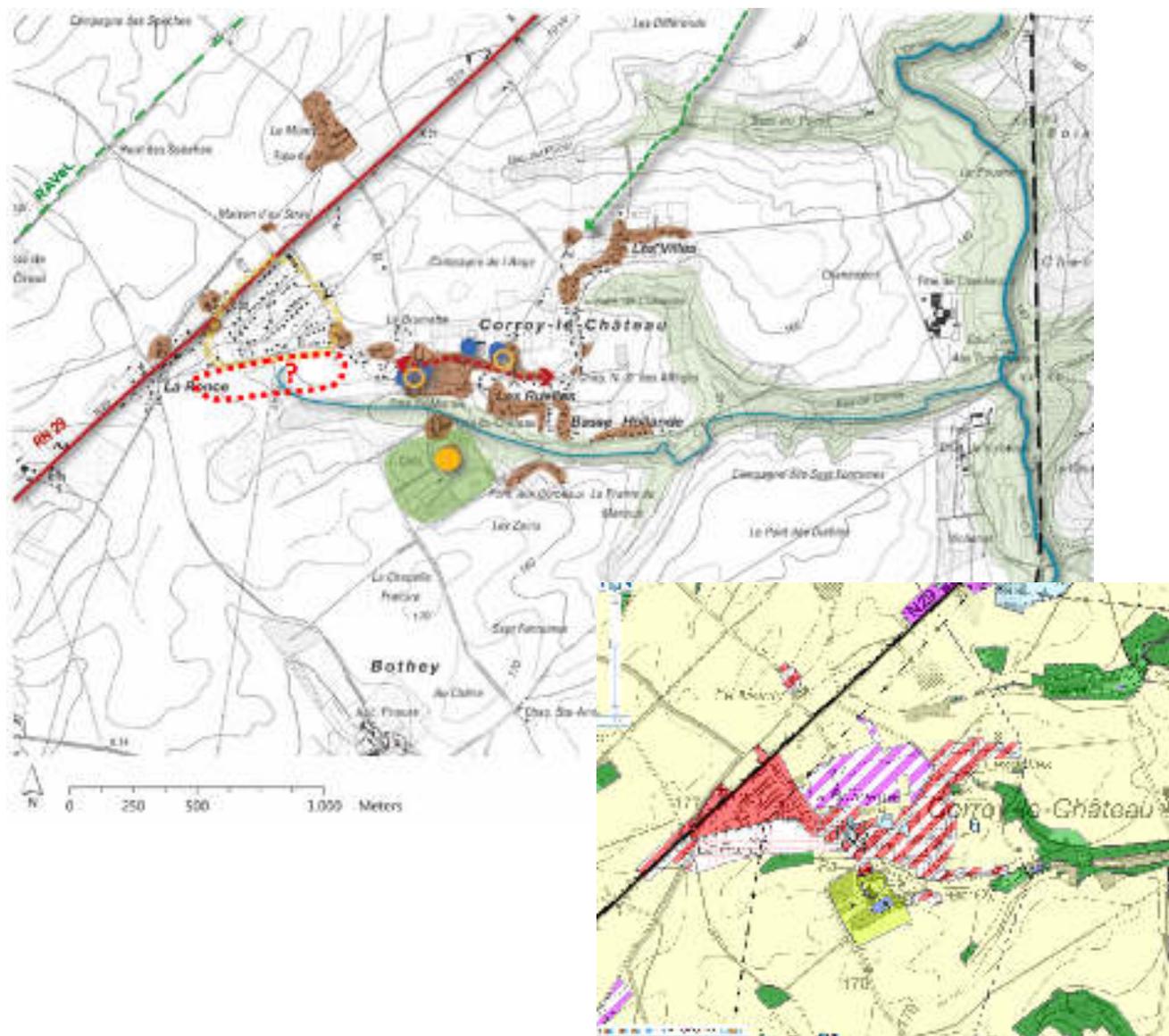
Il n'y a pas d'équipement de base, hormis l'église ; par contre, on y trouve le Home Le Foyer, un établissement pour personnes handicapées. Ce dernier forme un ensemble de bâtiments hors gabarit et un parc au centre du village.

Le plan de secteur laisse encore pas mal d'opportunités de remplissage le long des voiries.



Corroy-le-Château

Le village de Corroy-le-Château compte 1290 habitants.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Il est établi le long du ruisseau de Corroy, sur le versant d'adret exposé au sud, faisant face au château médiéval et sa ferme sur l'autre rive. La vallée et ses prés structurent le village. Le château et son parc constituent un ensemble boisé distinct du noyau bâti.

Le village s'organise en plusieurs noyaux anciens, établis le long de la vallée, ou plus loin sur le plateau (les Villés, le Monty...). A côté, un nouveau quartier s'est développé entre le village et la grand-route (RN29), tandis que le remplissage comblait progressivement les espaces entre les noyaux anciens.

Le village reste bien accessible par la RN29 tout en restant à l'écart du grand axe.

La localité ne compte pas de commerce de proximité, mais quelques équipements publics : église (qui vient de faire l'objet d'une importante restauration), salle paroissiale, salle privée, école et nouveau hall sportif. Ce dernier accueille

les activités du village et est également ouvert aux habitants de l'entité. On remarque deux lieux structurants s'organisant autour de la rue principale. La place Nassau, qui a déjà fait l'objet d'un aménagement de convivialité avant le PCDR (avec terrain de basket, de pétanque, bancs...). Les abords de l'église constituent un autre lieu potentiellement intéressant pour le village, tant par la présence symbolique et fonctionnelle des équipements, l'espace disponible autour de l'église (ancien cimetière), le patrimoine bâti. Les deux marronniers ont malheureusement dû être abattus et remplacés.

Un lien modes doux parallèle à la grand-route vers Grand-Manil a été mis en œuvre dans le cadre du 1^{er} PCDR, afin de renforcer les liens de loisirs et utilitaires vers la ville.

Le village est marqué par la présence du château médiéval, lieu d'attrait touristique, en particulier lors de l'organisation de fêtes médiévales fin avril. Au nord-ouest du village, le site de l'ancienne ferme de Bertinchamps abrite aujourd'hui une brasserie, qui organise visites, dégustation et restauration.

Le plan de secteur confirme l'intérêt esthétique et patrimonial du noyau historique autour de l'église. Le potentiel foncier encore disponible dans ce village reste relativement important, tant par le remplissage, la construction possible le long de voirie et une ZACC située à l'ouest du village. La Ville ne souhaite pas particulièrement y développer l'urbanisation à court terme.

On note également une zone d'extraction au plan de secteur, tout à proximité du centre du village. Elle n'a pas été mise en œuvre.

Ici aussi, l'enjeu de l'intégration paysagère et urbanistique du nouveau bâti est important à prendre en compte pour le développement du village.

Ernage

Ernage compte 1262 habitants.

C'est un village de tête de vallon, organisé autour du ruisseau d'Ernage. Le relief y est peu perceptible et les ruisseaux peu structurants, mais certains tronçons sont soulignés par des alignements de saules têtards. Les voiries sont établies le long des ruisseaux ou parallèlement à ceux-ci.

Les noyaux anciens s'étirent le long des cours d'eau, ou parallèlement à mi versant. De nouveaux lotissements ont complété cette structure sans vraiment la remettre en question.

Tout comme Beuzet ou Lonzée, le village est coupé à la fois par la grand-route (RN4) et par le chemin de fer. Ces axes compartimentent le village en créant des sous-quartiers ; c'est surtout le cas rue Balza et Denamur, au-delà de la RN4, qui est délicate à franchir. L'amélioration de la sécurité le long de cet axe est un enjeu important pour le village. Le chemin de fer franchit le village en remblais mais le passage sous voies est assez large et ne constitue pas une rupture.

On note quelques rares commerces de proximité dans le village, notamment une boulangerie, ainsi que des équipements publics : église, écoles primaire et maternelle et salle La Concorde. Quelques commerces de passage se sont établis le long de la RN4 (snack, bar, carrelages...).

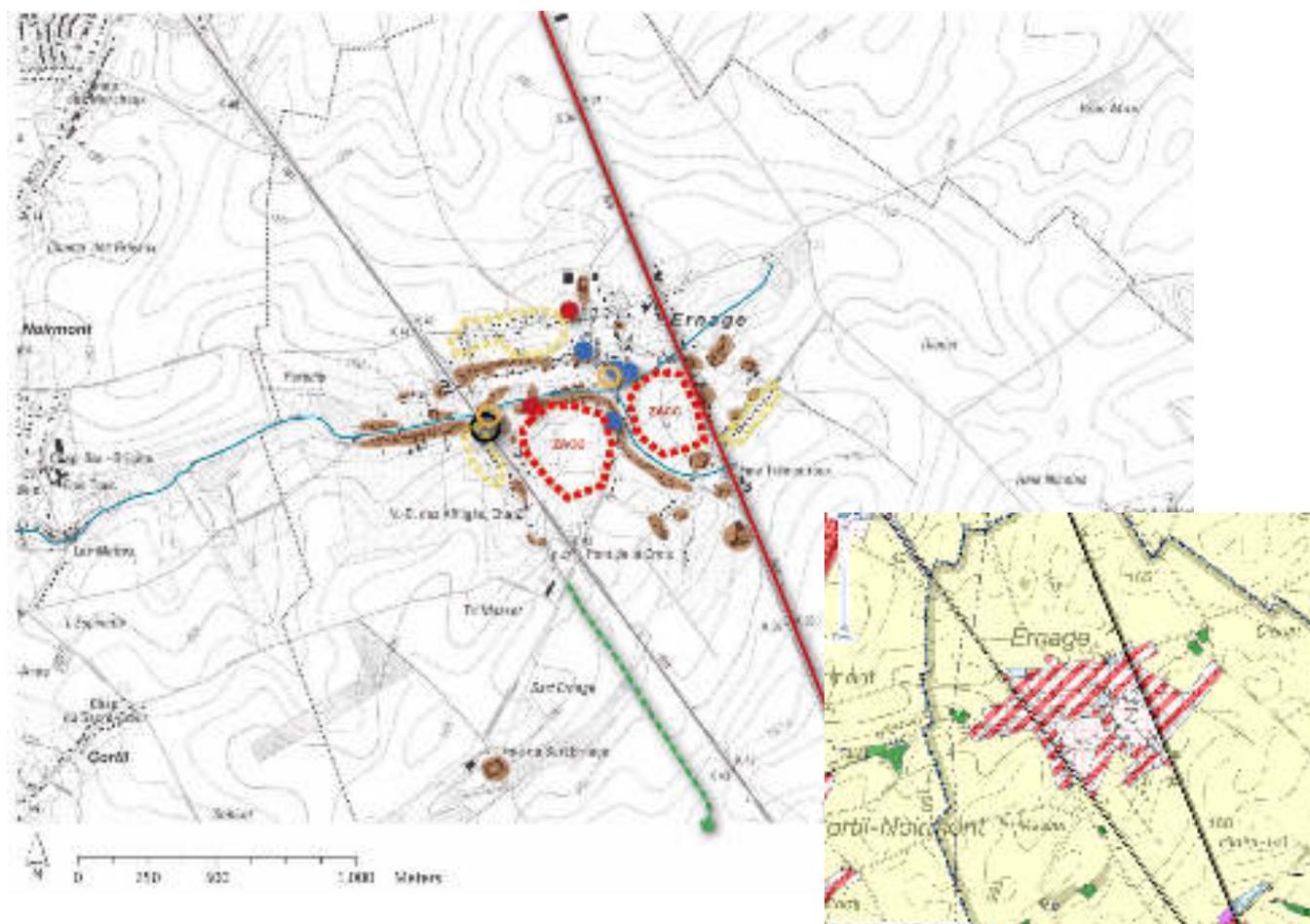
L'espace autour de l'église et le terrain disponible en face, à côté du terrain de balle pelote, ont été mis à profit par le 1^{er} PCDR de 2004 pour y réaliser une place de village multifonctionnelle, agrémentée de jeux pour enfants, d'une agora multisports et de mobilier public. Les habitants ont bien apprécié ces aménagements qui sont régulièrement occupés.

Au bout de la rue Camille Cals, près de la gare, un autre espace de convivialité est partiellement aménagé. Cet espace était autrefois bordé de magasins et accueillait la fête du village. Des terrains de pétanque y ont été aménagés (Gâr'o boules). Des projets d'aménagement de cet espace en réelle place ont été envisagés il y a de nombreuses années mais n'ont jamais abouti.

Ernage est bien accessible puisque situé le long de la RN4, mais surtout, le village bénéficie d'un arrêt SNCB sur la ligne 161. Un chemin de remembrement permet un accès différencié pour les modes doux vers Gembloux.

Le plan de secteur offre encore quelques possibilités de remplissage de la structure bâtie existante, mais les

potentialités d'urbanisation se situent surtout au niveau de deux grandes ZACC situées au cœur du village et non loin de la gare. L'urbanisation éventuelle de ces « poches » est un enjeu majeur pour le village qui, le cas échéant, devrait être mûrement réfléchi afin de produire des quartiers qui viennent renforcer la structure locale plutôt que de la déformer, en valorisant la proximité de la gare.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Grand-Leez

Grand-Leez est le plus gros village, avec 2320 habitants.

Il est établi le long de la vallée de l'Orneau, qui marque moyennement son relief. La vallée est toutefois bien soulignée par les espaces de prairie et de végétation qui la bordent.

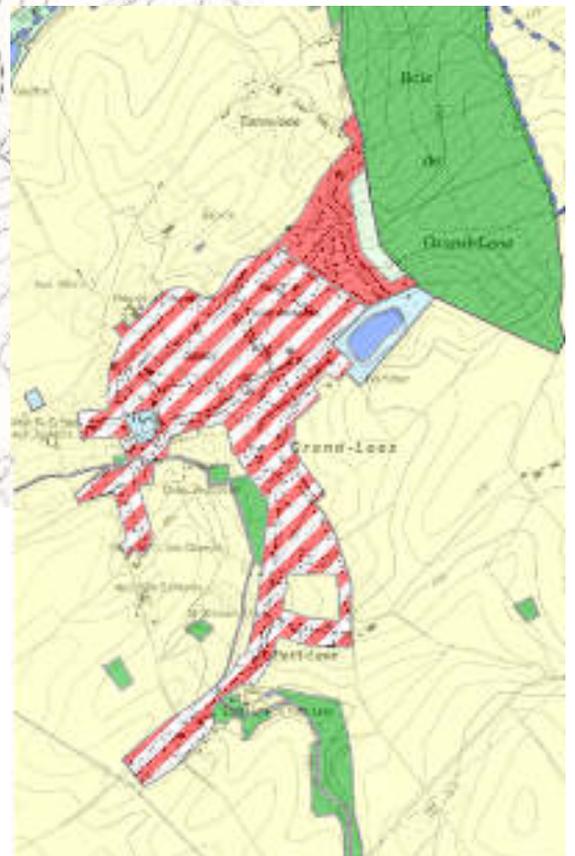
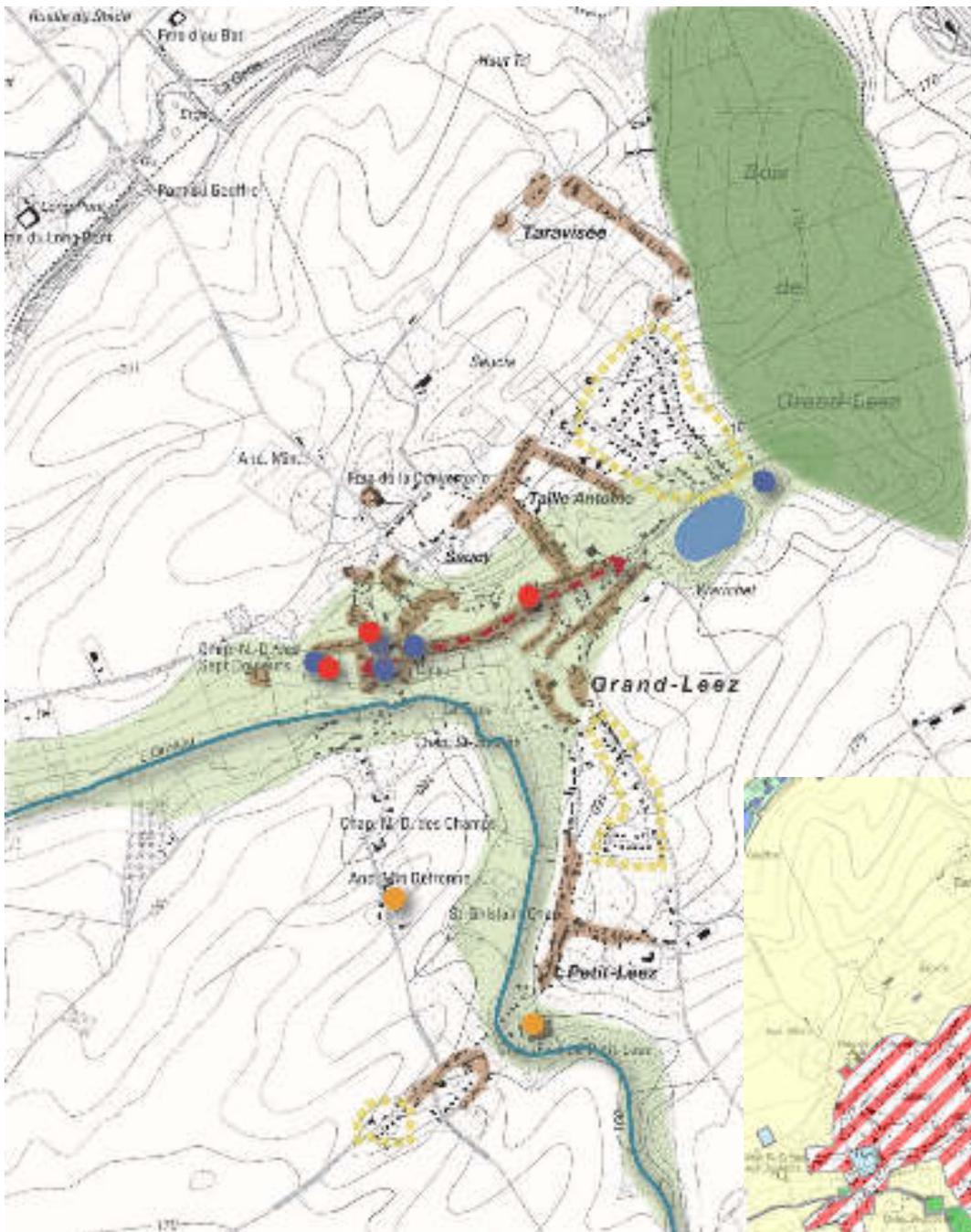
Le village est caractérisé par un massif boisé (le bois communal de Grand-Leez) et un étang de pêche.

Le village est étendu, organisé en trois noyaux anciens : le centre, Petit-Leez et Taravisée, qui se sont progressivement rejoints au fil du temps. Les axes principaux sont établis le long de l'Orneau. De nouveaux quartiers se sont développés, en particulier le quartier de l'étang.

Le village est éloigné du centre de Gembloux et des grands axes de circulation.

Il dispose encore de quelques commerces de proximité (boulangeries, supérette, café...), qui se maintiennent sans doute grâce à la taille du village d'une part, et à son éloignement relatif d'autre part. Le village bénéficie d'équipements : église, école, maison de village (Espace Grand-Leez, réalisée dans le cadre du 1^{er} PCDR), salle paroissiale, terrain de foot... On y trouve également une maison de repos pour personnes âgées. Equipements et commerces s'organisent le long de la rue principale du village. La place de l'Eglise, qui regroupe les principaux

équipements, constitue un espace structurant important mais qui ne fait l'objet d'aucun aménagement convivial ; il accueille toujours les équipes de balle-pelote.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

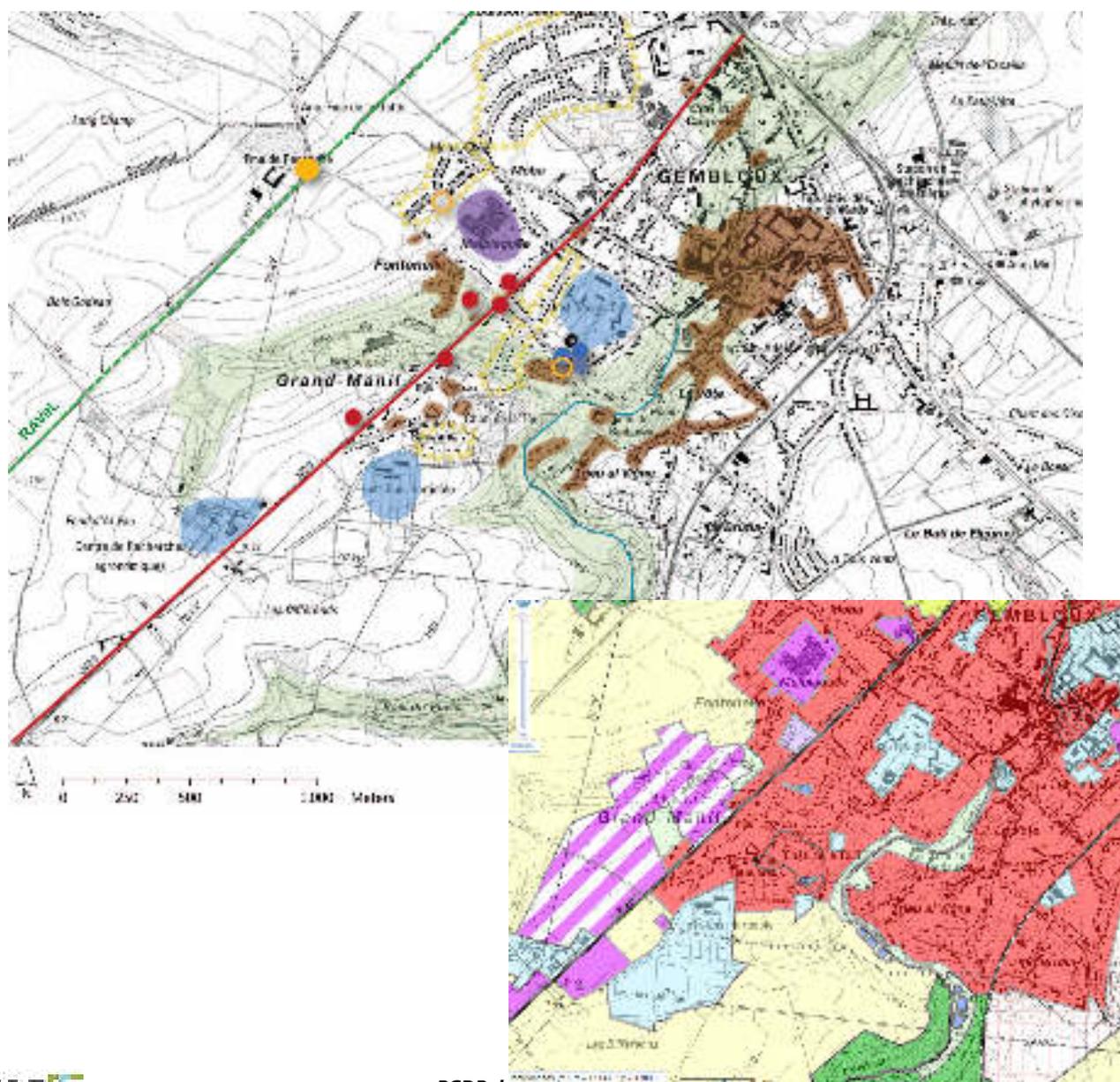
L'EGL est un lieu très actif, rassemblant de nombreuses activités locales et accueillant des activités décentralisées du Centre culturel.

Quant au plan de secteur, il garantit des affectations non urbanisables pour les bords de l'Orneau. Les réserves foncières sont limitées, mais des intérieurs d'îlots offrent néanmoins encore beaucoup de possibilités. L'enjeu est de pouvoir y réaliser une urbanisation qui s'inscrit dans l'esprit du village.

Grand-Manil

Grand-Manil compte 1583 habitants.

Le village constitue aujourd'hui morphologiquement un des quartiers de Gembloux.



Le village est caractérisé par la vallée de l'Orneau, dont le relief est assez marqué en aval de Gembloux, et plus localement par son affluent le ruisseau du Poncia.

Le noyau ancien du village est limité, plutôt constitué de plusieurs hameaux, dont certains en extension de Gembloux, sur les coteaux de l'Orneau (La Rochette, Trieu al Vigne) ou à Fontenelle (rue des Résistants).

De nouveaux quartiers homogènes se sont développés en périphérie (Moha...).

Le village est coupé en deux par la RN29. Il n'existe pas de commerces dans le centre du village, vu la proximité de la ville. Ceux qui se sont développés le long de la route nationale participent davantage à la dynamique urbaine que villageoise.

Grand-Manil se caractérise par la présence de l'Ecole horticole (école secondaire et supérieure) dont les implantations rue Verlaine et à la Sibérie occupent des espaces importants. On y trouve aussi l'une des implantations du Centre de recherches agronomiques de la Région. Un site industriel occupe également un intérieur d'îlot.

Le village compte une église, une école maternelle et primaire et une salle paroissiale.

La place de Grand-Manil constitue un lieu de référence ; elle a été réaménagée il y a quelques années, mais uniquement pour y organiser esthétiquement le stationnement. Le quartier de Moha a bénéficié, dans le cadre du 1^{er} PCDR, de l'aménagement d'un espace vert de détente.

Grand-Manil est situé non loin du RAVeL.

Il n'existe plus beaucoup de réserves foncières dans ce village, progressivement urbanisé par l'extension de Gembloux, hormis le remplissage des zones existantes. La préservation de la vallée de l'Orneau, et des espaces verts qui l'accompagnent est sans doute l'un des enjeux majeurs, bien qu'elle soit déjà largement urbanisée en ce compris en fond de la vallée.

Les Isnes

Les Isnes est l'un des plus petits villages de Gembloux, avec quelque 850 habitants.

Il est aussi celui qui est le plus éloigné du centre-ville.

C'est un village de plateau, très peu marqué par le relief.

Le bâti s'organise autour de plusieurs hameaux anciens, principalement d'une part Isnes-les-Dames et d'autre part Isnes-Sauvage, ainsi que le Tri-des-Bans établi près de la grand-route (RN912).

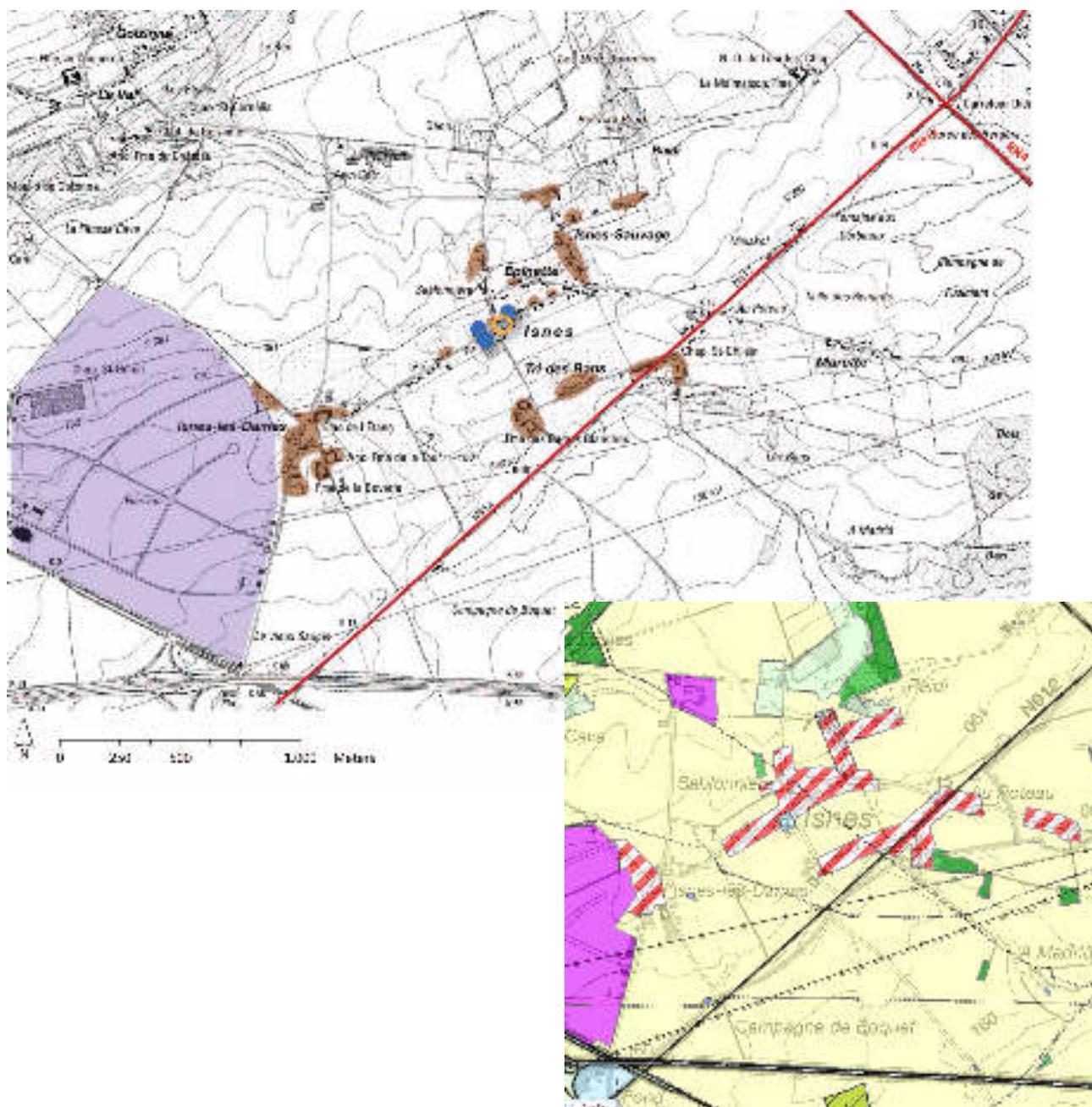
Le village n'est pas caractérisé par le développement de nouveaux quartiers sous la forme de lotissements, mais plutôt d'un remplissage progressif, qui tend à relier les deux Isnes.

Situé à proximité de la grand-route (RN912), le village est bien accessible en voiture. Il pourrait également l'être en train, puisqu'il n'est qu'à environ 3 km de la gare de Bovesse ; la grand-route n'est cependant pas praticable à vélo. Eloigné de Gembloux, Les Isnes est également tourné vers Namur, ou plus localement vers Spy, où se sont implantés quelques commerces.

Le village compte quelques équipements de proximité (église, école, salle paroissiale), mais aucun commerce de proximité. La rue aux abords de ces équipements sera aménagée dans le cadre des conventions en cours du 1^{er} PCDR, avec création d'un petit espace public devant l'école. Ces aménagements pourront constituer un espace structurant.

Le village est localisé tout à proximité du parc Créalys, mais les interrelations semblent faibles, tant en nuisances qu'en retombées de développement.

Le plan de secteur offre encore quelques possibilités de remplissage du bâti existant. Il n'a pas prévu de relier physiquement Isnes-Les-Dames et Isnes-Sauvage ; il a par contre consacré l'habitat en ruban au Tri des Bans. Il relève un noyau patrimonial intéressant rue René Rubay.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Lonzée

Lonzée est l'un des trois gros villages de Gembloux, avec 1970 habitants.

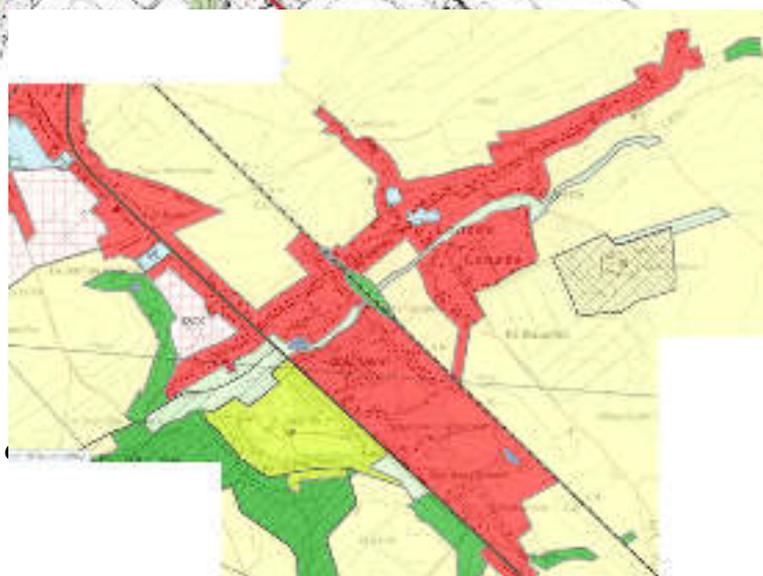
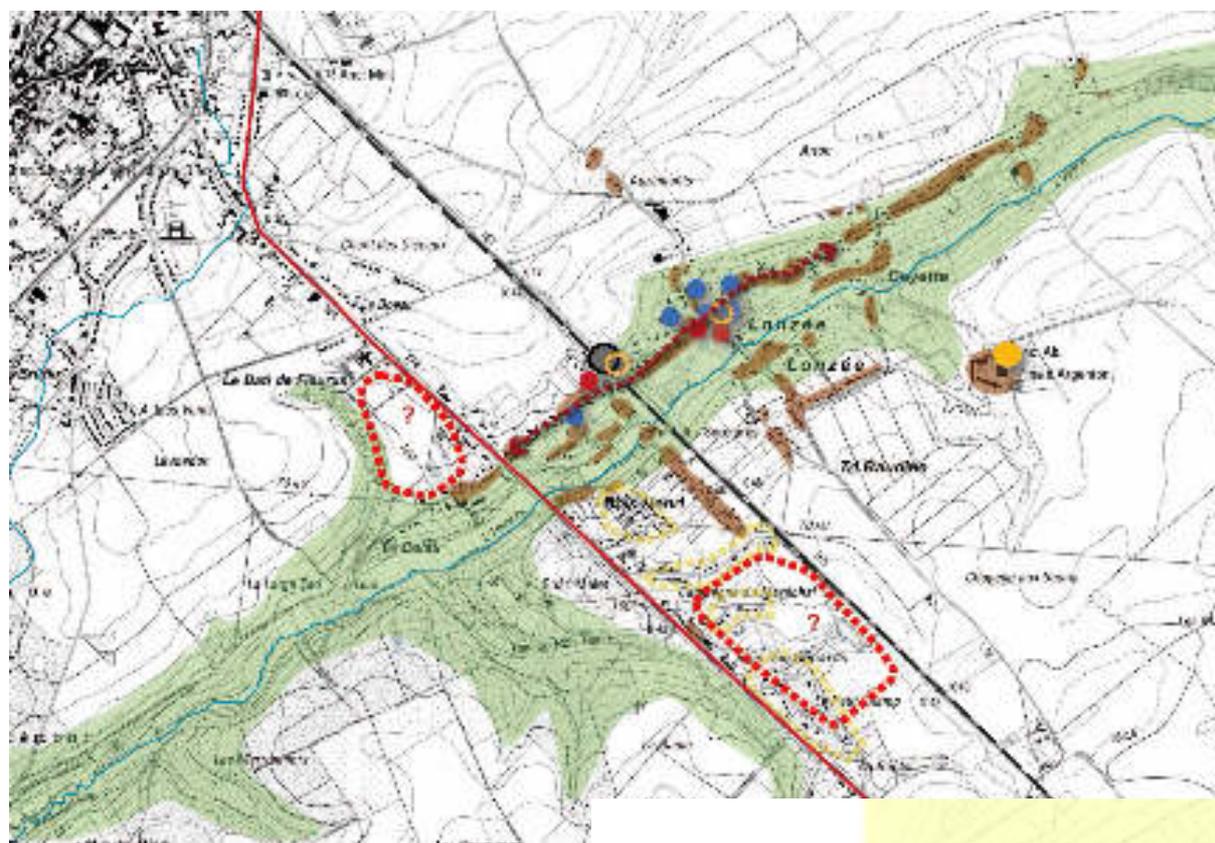
C'est un village rue, établi à mi pente sur le versant d'adret de la vallée de l'Arton. Le relief est assez prononcé et la vallée structure le territoire. Le fond de vallée est encore bien souligné par un couloir de végétation.

Le village est coupé en trois, perpendiculairement à la vallée, par la RN4 et le chemin de fer, tout comme Beuzet ou Ernage. Ces axes délimitent des sous-quartiers, en ce compris le chemin de fer où le passage sous les voies est long et étroit.

Présence de la RN4, proximité de Gembloux, arrêt de train le long de la L161 : le village est bien accessible tant en voiture qu'en transports en commun. Il est à distance raisonnable du centre de Gembloux pour les cyclistes ; un cheminement va d'ailleurs être aménagé prochainement dans le cadre d'une convention du 1^{er} PCDR.

Les noyaux anciens montrent que dès 1850, le village était déjà important et très étendu. Les différents noyaux s'étirent le long de la vallée, et on note quelques hameaux vers l'abbaye d'Argenton, établie au sud-est du village. Une rue s'est aussi développée le long du chemin de fer, perpendiculairement à la pente.

Le développement du village s'est fait par remplissage, et par quelques poches loties entre le chemin de fer et la nationale. L'habitat s'est aussi développé le long de la RN4, avec apparition de quelques immeubles à appartements.



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Bien que proche de Gembloux, le village compte encore quelques commerces de proximité, dont une supérette, une boulangerie, une pharmacie. Il est bien fourni en équipements de proximité : église, école communale et école libre, salle paroissiale, maison des associations...

La place de l'église constitue un espace structurant potentiel, mais occupé par un parking. Les abords de la gare en constituent un autre, légèrement décentré de la rue principale, où l'on trouve encore un terrain de balle-pelote.

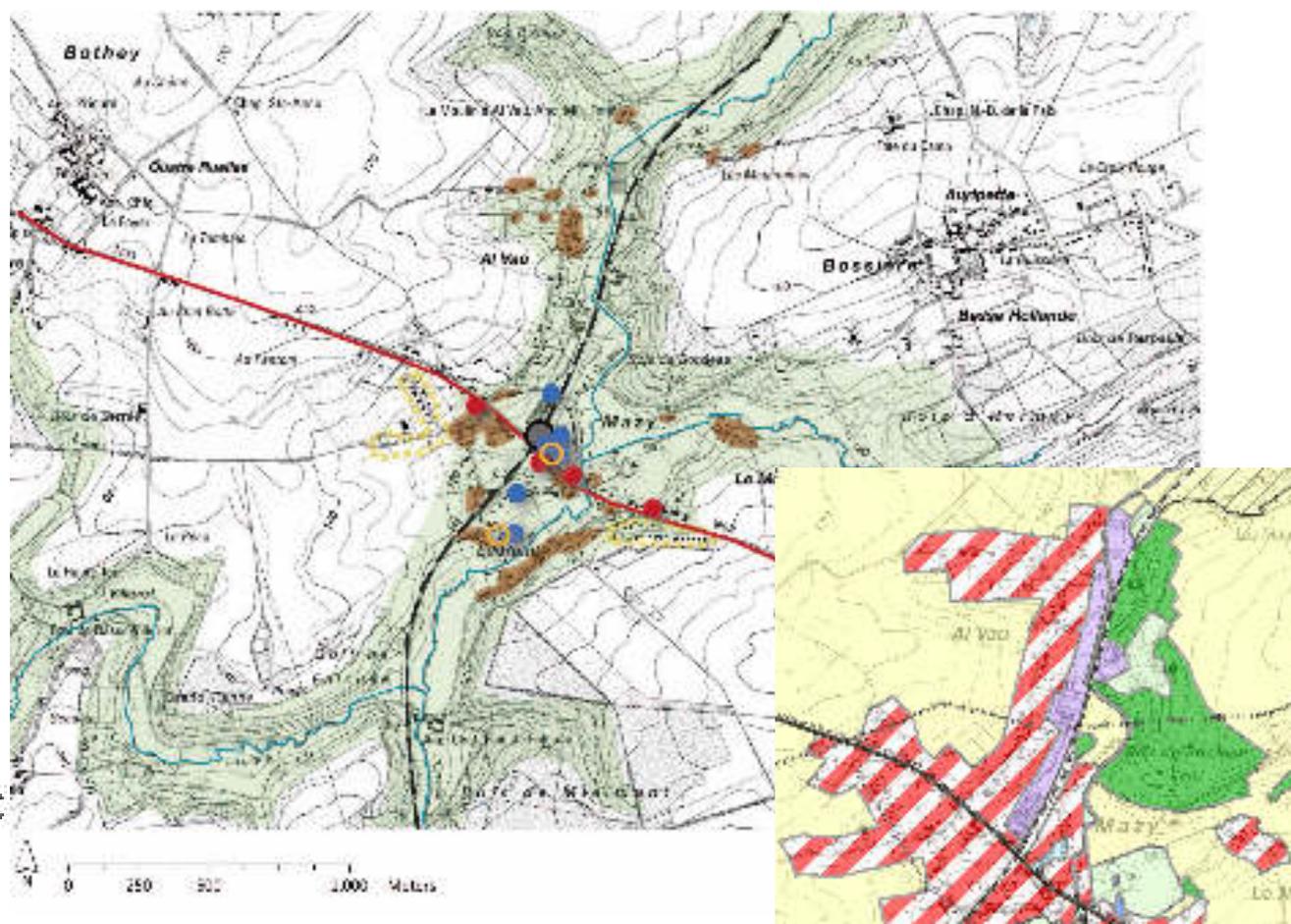
Quelques commerces de passage se sont développés le long de la grand-route, sans lien particulier avec le village (bars, restaurants...)

Le plan de secteur a prévu de vastes zones d'habitat qui pourraient encore accueillir de nombreuses constructions. C'est notamment le cas pour la vaste zone entre le chemin de fer et la RN4. Jusqu'à présent, un habitat peu dense y a été développé ; des projets de lotissements n'ont pas abouti, la zone n'étant pas jugée particulièrement propice au développement de l'urbanisation (éloignement du cœur du village, de la gare, nuisance du chemin de fer...).

Le plan de secteur a aussi prévu une ZACC, de l'autre côté de la RN4, entre Gembloux et Loncée. Son urbanisation éventuelle pose la question du remplissage des derniers espaces disponibles entre Gembloux et Loncée, qui représente un enjeu pour la structure urbanistique de cette entrée de la ville.

Il est à noter que le développement du quartier Tous Vents, avec son habitat dense et ses commerces le long de la grand-route, a engendré une nouvelle polarité au sud de Gembloux, renforçant très certainement les liens avec la ville.

Mazy



Extrait du plan de secteur, Walonmap

Mazy compte 1170 habitants.

Il se situe dans la vallée de l'Orneau, de part et d'autre du cours d'eau. Celui-ci est assez encaissé au sud du territoire et le relief est très marqué et structure fortement le paysage. Les versants de rive gauche sont boisés, tandis que le village s'est développé en rive droite.

La vallée est longée par le train (ligne vers Jemeppe-sur-Sambre), le village bénéficiant d'un arrêt de faible fréquentation. La RN93 traverse la localité en son centre. Les deux délimitent donc le village en quatre quartiers. La grand-route est à la fois un lieu de coupure et un lieu structurant puisqu'elle accueille des commerces qui, contrairement aux autres villages, sont aussi des établissements de proximité qui profitent du passage (boulangerie, boucherie...).

Le village compte quelques équipements dont une église, deux écoles (communale et libre), un hall sportif, une maison pour les associations...

On y note aussi la présence d'un club de jazz et du site du Golf de Falnuée comptant un hôtel restaurant.

Les noyaux bâtis anciens sont dispersés et l'urbanisation a progressivement comblé les vides.

Le village compte deux lieux de centralité : l'un le long de la grand-route, devant l'église et l'ancienne maison communale, l'autre plus récent, autour du centre sportif (Le Ranil). Ce dernier fera prochainement l'objet d'un aménagement dans le cadre des conventions du 1^{er} PCDR.

Le village est étendu et le plan de secteur a réservé un potentiel foncier encore assez important. Plusieurs zones proches des limites du village pourraient cependant s'avérer problématiques à urbaniser en raison de leur impact paysager dans ce village fortement marqué par le relief.

Autre enjeu du plan de secteur : l'évolution potentielle des anciennes entreprises (marbreries...) établies dans le fond de la vallée qui figurent en zone d'activité économique mixte.

Sauvenière

Sauvenière est l'un des gros villages de Gembloux, avec quelque 2030 habitants.

Il est proche de la ville, bordé par la RN29 et donc bien accessible en voiture, tout comme en modes doux puisqu'il est traversé par le RAVeL qui permet une liaison assez directe vers la gare.

Le village est établi de part et d'autre de l'Orneau et de son affluent, le Baudecet. L'Orneau est légèrement plus encaissé qu'à Grand-Leez, le relief se marque moyennement dans le paysage. Les abords des cours d'eau sont soulignés par des espaces de bosquets et de prairies aboutissant en amont du village au « Laid Mâle » et se terminant en aval par la réserve naturelle de l'Escaille et ses anciens bassins de décantation.

Les noyaux et hameaux anciens se sont principalement développés autour de la confluence du Baudecet et sur les versants d'adret de l'Orneau. Des développements récents en ruban sont venus compléter et agrandir le village vers la grand-route et au Trichon.

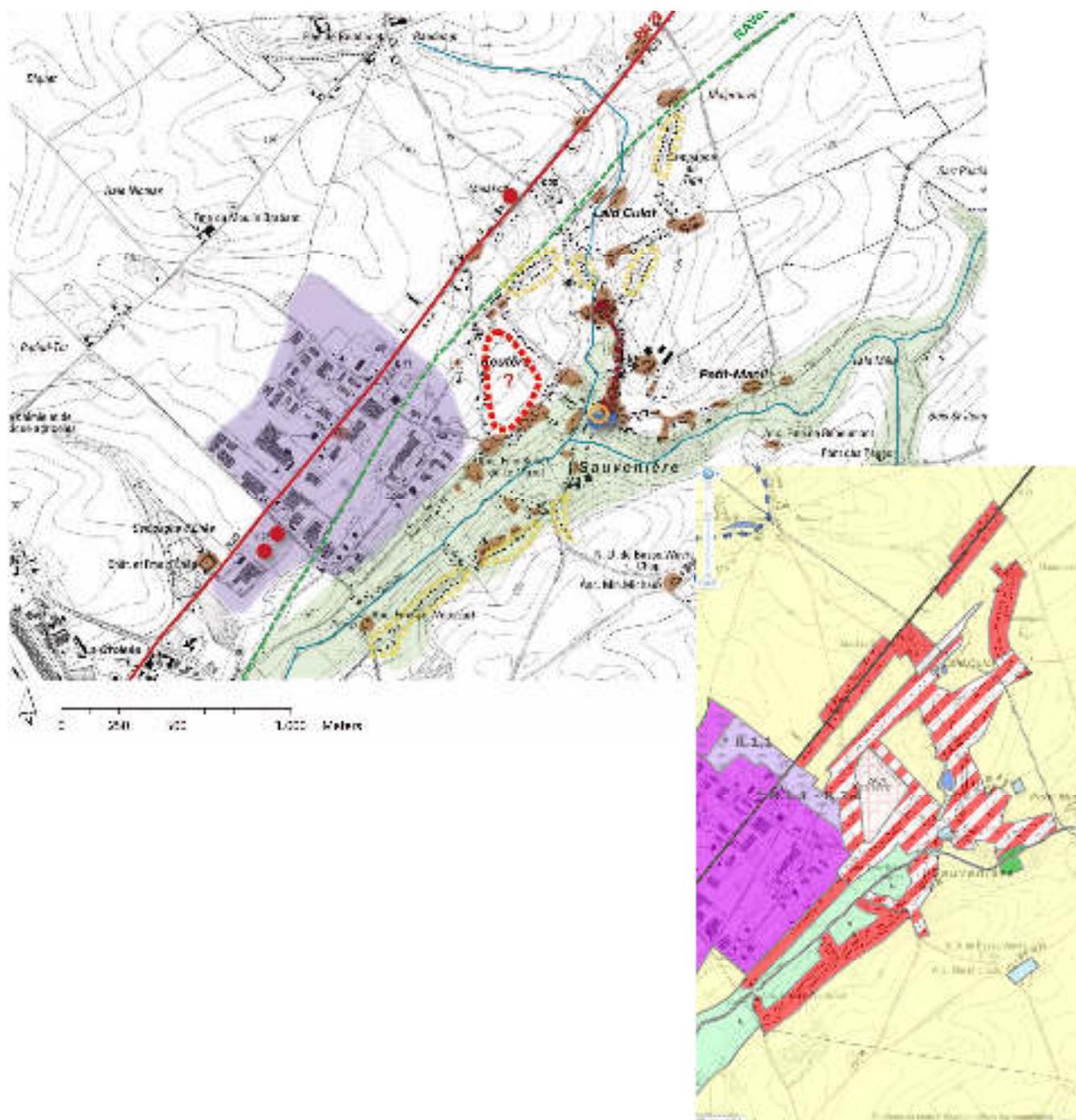
Un « quartier » s'est progressivement développé le long de la grand-route, et le zoning s'est implanté de part et d'autre de l'axe. Les limites entre entreprises et fonds de jardin sont parfois très étroites. La transition entre Gembloux et

Sauvènière s'amenuise au fur et à mesure du remplissage des terrains disponibles.

Sauvènière ne dispose plus de commerces de proximité dans le village : ils se sont déplacés vers la grand-route – comme dernièrement la pharmacie – ou ont disparu, concurrencés par la présence d'un ensemble de grandes surfaces installées dans le zoning ou de la ville toute proche.

Le village bénéficie néanmoins d'équipements : église, école, maison des associations. La place de l'église constitue l'espace central significatif.

Le plan de secteur réserve encore de nombreux terrains comme potentiel bâtissable, en particulier une ZACC relativement proche du centre du village. Les abords des cours d'eau sont préservés en zones vertes ou agricoles ; certaines zones vertes bénéficient de la surimpression de zone naturelle. Des extensions du zoning ont été accordées pour l'activité économique mixte il y a quelques années.



Gembloux-centre

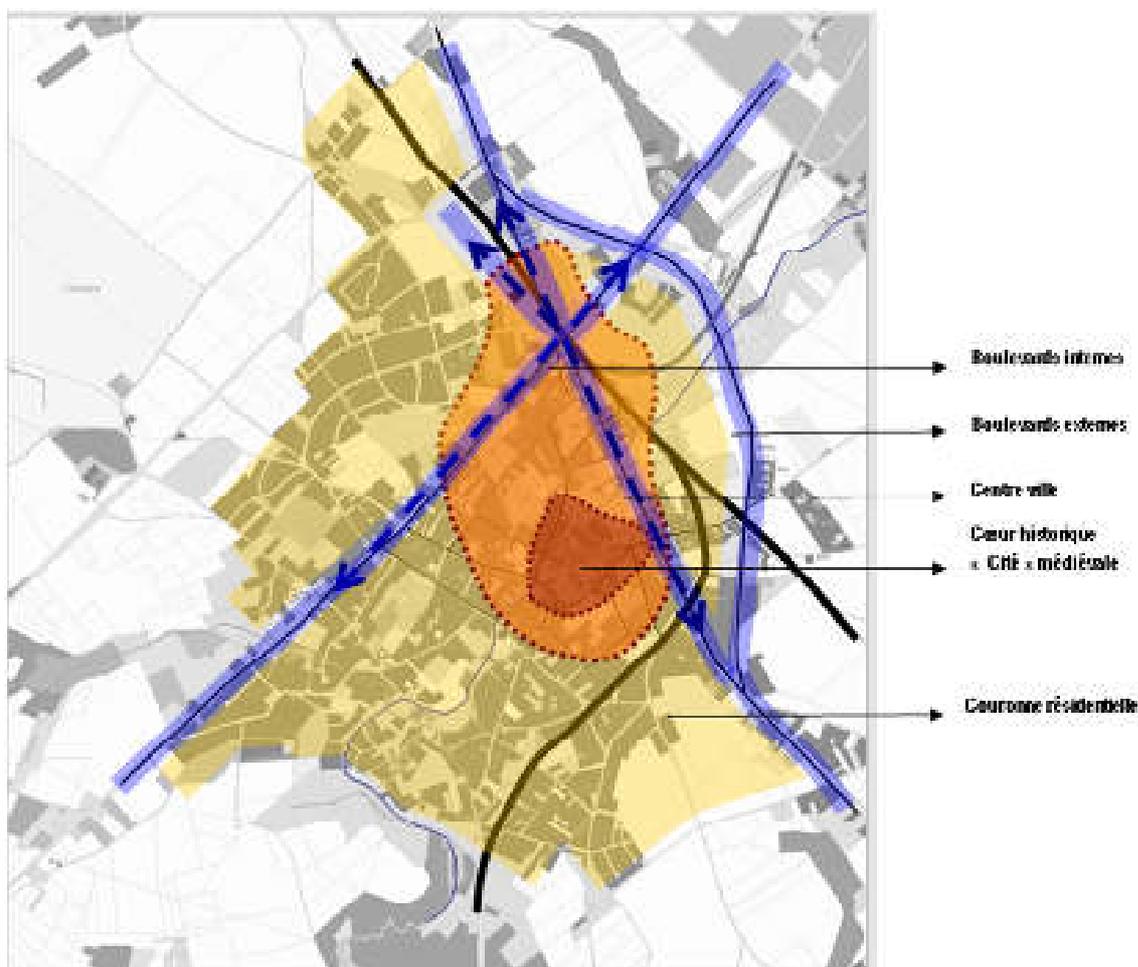
Enfin, nous abordons succinctement le centre de Gembloux, dont la population a dépassé les 10.000 habitants. On reprend pour ce faire le découpage morpho-fonctionnel qui avait été présenté par l'étude prospective de 2009 (CREAT).

Gembloux se caractérise par deux centralités distinctes et complémentaires, parfois rivales, que sont le cœur historique médiéval et la gare. Entre les deux, l'abbaye et la Faculté d'agronomie occupent un vaste espace dont la perméabilité est limitée.

Le cœur médiéval se caractérise par son bâti serré, ses ruelles et rues étroites, ses vestiges des remparts, son commerce de détail en déclin, la présence fortement marquée des institutions scolaires et celle des administrations, récemment renforcée par la création du nouvel Hôtel de Ville de style résolument contemporain et sa vaste esplanade.

Le quartier de la gare a vu son commerce se maintenir et se renforcer par l'installation de petites et moyennes surfaces de part et d'autre des voies. Depuis quelques dizaines d'années, ce quartier connaît une importante mutation avec la réalisation de projets urbains qui devraient encore s'amplifier dans les années à venir.

La ville est traversée par les grand-routes (RN4 et RN29) qui se rencontrent au lieu-dit « La Croisée ». Dans la ville, ces axes prennent l'allure de boulevards urbains plus ou moins bien aménagés et sécurisés selon l'endroit.



Les commerces se sont progressivement déplacés vers les boulevards, internes puis externes, où ils ont créé de nouvelles centralités. On note ce phénomène aux quatre points cardinaux de la carte gembloutoise. L'enjeu sera de pouvoir maintenir ces concentrations commerciales génératrices de manœuvres de véhicules sur des tronçons bien délimités et d'éviter qu'ils ne s'étendent de manière indifférenciée tout au long des axes hors de la ville.

Grand-Manil constitue morphologiquement un quartier de Gembloux, bien qu'une certaine identité villageoise y demeure présente.

Parallèlement aux mutations du quartier de la gare, Tous Vents est un autre coin de la ville qui a connu une évolution radicale ces 10 dernières années. Ce nouveau quartier a renforcé les liens avec Lonzée.

La revitalisation du centre-ville constitue un enjeu majeur pour Gembloux : maintien d'une qualité du bâti et du logement, gestion des subdivisions d'immeubles et diversité des logements offerts, qualité des espaces publics, vitalité commerciale ou recherche d'une dynamique alternative, équilibre des fonctions urbaines, gestion de la perméabilité des grands axes et de la sécurité, valorisation du beffroi et des ruelles, valorisation de la vallée de l'Orneau dans toute sa traversée de la ville...

Des lieux centraux significatifs ont été réaménagés ou sont en voie de l'être : on pense à la nouvelle esplanade libérée devant l'Hôtel de Ville et son lien avec le château du Bailli tout proche, ou encore à la place de l'Orneau qui devrait être davantage rendue aux piétons. D'autres places présentent une vitalité relative (place de l'Hôtel de Ville, place St Guibert...). Un nouveau dégagement devrait être réalisé devant la nouvelle gare. Des places sont imposées dans les nouveaux quartiers (Tous Vents, Manufacture...) mais l'arbitrage avec les aires de stationnement n'est pas toujours simple à ménager dans ces lieux fortement densifiés.

Les entreprises encore présentes en ville laissent progressivement la place à de nouveaux quartiers urbains. Quelques parcs privés subsistent, amenant un peu de verdure, « visuelle » à défaut d'être accessible, au sein des quartiers densément bâtis. De nouveaux espaces verts viennent améliorer la qualité de vie dans la ville (Closières, Clos de l'Orneau...). Le maintien d'une certaine perméabilité du parc de la Faculté est, à ce point de vue, un autre enjeu majeur pour le centre-ville.

Le plan de secteur prévoit encore quelques zones possibles d'extensions (suite de Tous Vents, Agasse...) mais les développements actuels se concentrent aussi surtout sur le recyclage évoqué ci-avant.

Néanmoins, l'étude prospective de 2009 s'interrogeait sur le devenir à moyen terme et l'extension potentielle de la ville vers le « croissant est », compris entre le contournement de la RN4 et son ancien tracé rectiligne (avenue des Combattants, de la Faculté, chaussée de Wavre). De nouvelles implantations à caractère communautaire y ont été réalisées ces dernières années (nouveau complexe sportif, salle polyvalente...).

C. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET OUTILS MIS EN ŒUVRE

En matière d'aménagement et d'urbanisme, divers outils ont été successivement mis en place pour aider à la gestion territoriale. La Ville s'est dotée de nombreux plans communaux d'aménagement et a été l'une des premières à se lancer dans un schéma de structure. Parallèlement au développement rural, elle mène des opérations de rénovation urbaine, de réaffectation de sites majeurs ou de développement de nouveaux quartiers, afin de se doter d'outils pour accompagner les mutations importantes qu'elle est amenée à connaître depuis quelques dizaines d'années.

Impact du développement gembloutois

En 2009, la Ville s'est dotée d'une étude prospective et stratégique afin de prendre la mesure du développement qui affecte son territoire et des impacts que ces mutations risquent d'entraîner. Réalisée par le CREAT, cette étude s'est articulée sur l'analyse de 5 domaines considérés comme « moteurs » du développement, à savoir le développement résidentiel, le commerce, le secteur scolaire, les activités économiques et la gare comme pôle de mobilité. La réflexion a été menée tant à l'échelle du territoire gembloutois inscrit dans le « Pays » qu'il polarise qu'à l'échelle de l'entité elle-même et des disparités ou spécificités que peut présenter ce développement. Différentes pistes ont été explorées afin d'aider la Ville à s'inscrire dans un scénario visant à maîtriser progressivement ce développement en optimisant ses ressources de manière à pouvoir répondre aux besoins d'une population croissante. Quatre stratégies d'actions ont ainsi été évoquées : la valorisation du cœur historique, l'optimisation des quartiers en périphérie de la ville, l'aménagement des boulevards et le développement spécifique des villages.

L'étude complète est disponible sur le site www.gembloux2020.be.

Schéma de structure et règlement communal d'urbanisme

La Ville de Gembloux dispose de longue date d'un schéma de structure communal et d'un règlement communal d'urbanisme, approuvés dès 1996. Ces documents sont en cours de révision et devraient être prochainement finalisés. Au stade actuel, le contenu du SSC s'articulerait autour de trois axes visant au maintien et à l'amélioration du cadre de vie : la qualité du cadre de vie dans le contexte du Pays de Gembloux (rôle de chef-lieu, services et logements à développer, attractivité commerciale et économique, mobilité...), le pôle enseignement et recherche (autour des établissements caractérisant ce que l'on nommait auparavant « l'Agrobiopôle »), le patrimoine comme vecteur d'identité spécifique (cité historique, paysages...).

A noter qu'en 2003, la Ville s'était aussi dotée d'un PCZAD - programme communal de mise en œuvre des ZAD (actuelles zones d'aménagement communal concerté), ayant permis aux autorités d'affirmer leur volonté de valoriser les réserves foncières situées en périphérie du centre-ville (quartier Tous Vents, quartier de l'Agasse) plutôt que dans les villages. Cette priorisation devrait être réactualisée par le SSC, tout en poursuivant la politique de densification raisonnée de Gembloux et la préservation des villages.

Quant au RCU, il est souvent jugé contraignant, et implique de nombreuses dérogations ; la Ville souhaite l'actualiser pour l'ouvrir davantage aux projets innovants, à l'usage d'autres matériaux et à de nouvelles formes d'habitat.

Plans communaux d'aménagement

Les autorités communales disposent de plusieurs PCA pour guider l'urbanisation. Ils portent essentiellement sur le développement urbain.

Nom du plan	Date d'approbation	Description et enjeux d'urbanisation
PCA Sucrierie	1994	Ancien PCA des années 50, revu en 94 pour le développement du quartier à l'emplacement de l'ancienne sucrierie Le Docte
PCA Descampe	2002	Quartier de la gare et du tunnel sous voies côté sud, site Descampe
PCA Orneau	2003	Rue du Moulin et site de revitalisation urbaine
PCA Manufacture	2004	Nouveau quartier manufacture, parc des Closières
PCA Enée	2005	Zoning de Sauvenière et abords du site de l'hôtel des Trois Clés
PCA Tous Vents	2006	Urbanisation de la vaste ZACC Tous Vents, incluant la partie non encore urbanisée au-delà de la route de Mazy
PCA de la Gare	2007	De part et d'autre des voies ferrées, reconversion de site Eurofonderie (quartier de la gare côté nord) et aménagement des terrains proches du parking SNCB (côté sud)
PCA Porte du Moulin et Porte d'en Haut (Centre)	En cours	Aménagement du centre-ville : place de l'Orneau et place St-Guibert
PCA Poncia Argilière	En cours	A Grand-Manil, en périphérie urbaine : réaffectation de l'ancienne briqueterie et argilière



Carte : Localisation des PCA en vigueur à Gembloux (fond de plan Walonmap)

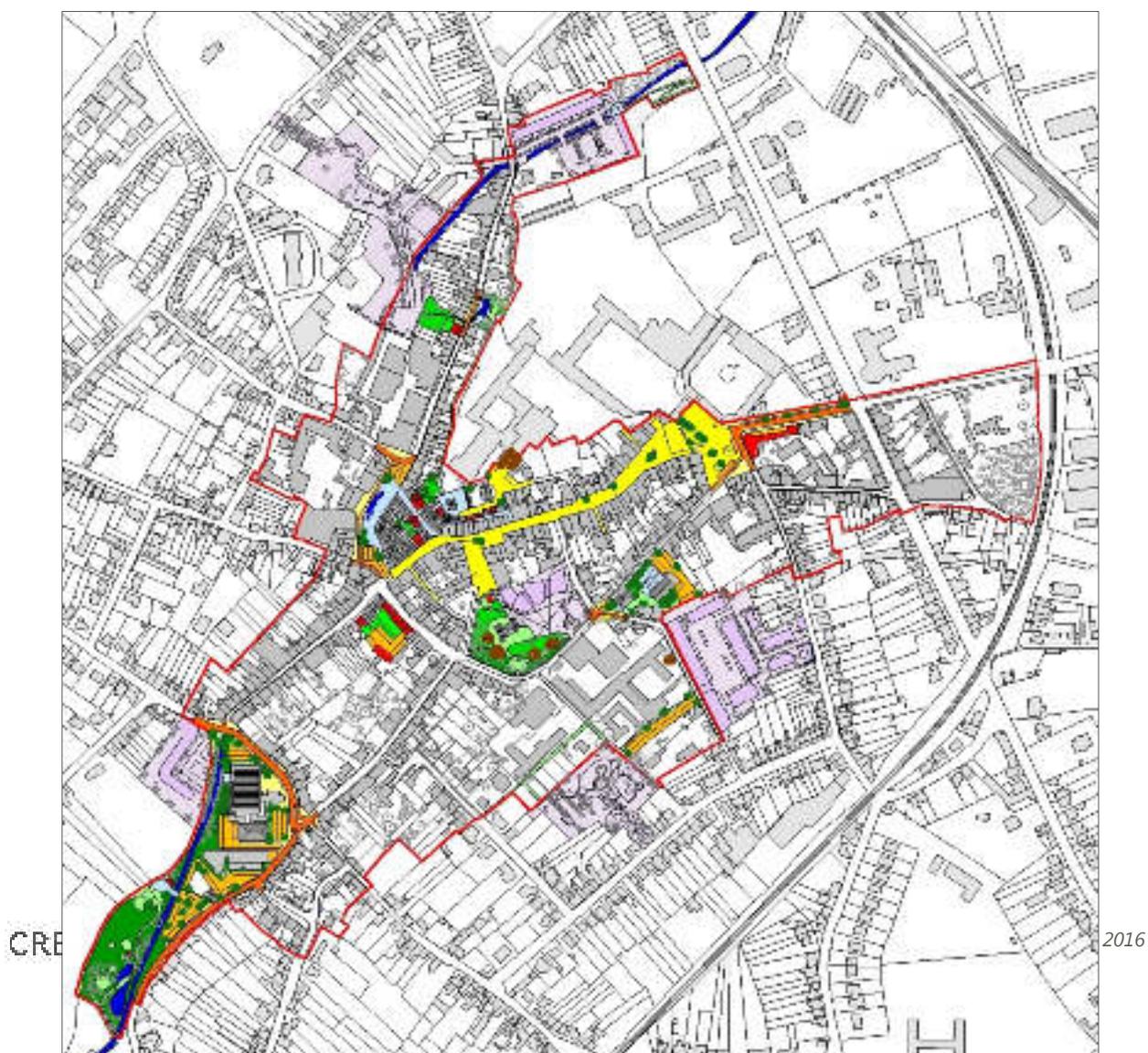
Nombre de ces PCA ont permis l'accompagnement de grands projets d'urbanisation et de reconversion, comme le quartier Tous Vents, de la Sucrierie ou le site de la Manufacture.

Le PCA de la gare est en cours de révision. Au vu des développements pressentis sur l'îlot Eurofonderie, la Ville a souhaité revoir la réflexion du PCA, pour tenter de mieux définir l'identité du quartier et de proposer un projet qui en prend davantage compte. Quant aux PCA du Centre et de l'argillère de Grand-Manil, ils sont en attente des évolutions de la législation en matière d'aménagement du territoire (CWATUPE vs CoDT).

Rénovation urbaine et autres aménagements opérationnels

De nombreux outils opérationnels ont également été mis en place pour accompagner et susciter des aménagements et des reconversions. On les trouve à nouveau essentiellement dans le centre de Gembloux.

En 2009, la Ville a lancé une opération de rénovation urbaine, dont le dossier et le périmètre ont été reconnus en 2013 pour une durée de 15 ans. Douze projets majeurs ont été ciblés en vue de redynamiser et requalifier le centre-ville qui connaît un déclin commercial et une dégradation du tissu bâti.



Carte : périmètre de rénovation urbaine (site communal, service dynamique urbaine)

Ce sont notamment la redynamisation de la rue et de l'îlot Notre-Dame, le réaménagement de la place de l'Orneau, des venelles autour du Beffroi et de l'espace public du cœur historique, l'aménagement des abords du Foyer communal, du Parc d'Epinal et de la butte du Bailli, le réaménagement des places St-Guibert et St-Jean...

Parallèlement à cette opération, une opération de revitalisation a été réalisée : le « Clos de l'Orneau », à proximité de la rue du Moulin, a permis l'aménagement de cheminement le long de la rivière, d'un parc sur le versant et d'espaces de stationnement en intérieur d'îlot.

Sites à réaménager (SAR) et autres grands projets

Diverses réhabilitations de sites ont été réalisées ou sont en cours grâce à des procédures de SAR (sites à réaménager), permettant d'éradiquer des chancres présents dans la ville. Ce fut le cas pour le quartier de la Sucrierie, de la Manufacture ou encore pour la réaffectation de l'ancienne ferme de l'Abbaye place St-Guibert.

Actuellement, le **site Eurofonderie** fait l'objet d'une telle procédure pour la réalisation d'un nouveau quartier juste à proximité de la gare, ainsi que la **réaffectation de l'hôtel des Voyageurs**, à côté de la gare, et du garage qui le jouxte. Un dossier est également en cours pour **l'ancienne coutellerie Piérard** (rue du Moulin) ; le site a été acquis par la Ville, assaini et valorisé : une cinquantaine de logements publics (sociaux et moyens) sont en cours de réalisation.

A côté du site d'Eurofonderie, c'est l'ensemble de l'îlot qui sera transformé par un vaste projet d'urbanisation, idéalement situé entre la RN4 et la gare (Croisée des Champs).

Rue de l'Agasse, le lotissement « Bedoret » est un autre projet de grande taille qui vise à densifier le quartier de la gare.

Les grands projets visent généralement à maximiser la rentabilité, mais ils doivent pourtant amener la réflexion quant aux besoins induits par l'arrivée massive de nouveaux habitants à Gembloux : qualité des espaces de vie réalisés, équipements et services de proximité dans les nouveaux quartiers...

D. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Patrimoine historique bâti	<p>Une commune riche en histoire, des faits marquants qui ont laissé du patrimoine en héritage : abbayes, ville médiévale, châteaux, fermes, églises, chapelles, sites remarquables</p> <p>Patrimoine inventorié, statuts de protection déjà mis en œuvre (biens)</p>	<p>Certains sites non suffisamment valorisés au regard de leur valeur exceptionnelle ou peu « mis en scène » : centre-ville, abords du beffroi...</p> <p>Certains vestiges de l'enceinte non encore classés...</p>	<p>Bâtiment préservé de l'ancienne coutellerie Piérard pour y développer un lieu d'intérêt public</p> <p>Des fouilles autour du Beffroi pourraient permettre une mise en valeur</p>	<p>Risque de disparition ou détérioration du patrimoine non classé, manque de moyens publics et privés pour en assurer la rénovation</p> <p>Coût de restauration des églises</p>

	<p>classés, exceptionnels, règlement d'urbanisme...), nombreuses rénovations et valorisations déjà opérées (ferme de l'abbaye...)</p> <p>Patrimoine exceptionnel et patrimoine UNESCO (beffroi)</p> <p>Mise en valeur d'espaces publics aux abords de certains monuments (églises...), entre autres dans le cadre du 1^{er} PCDR</p> <p>Visites, publications, événements autour du patrimoine...</p> <p>Présence du Cercle Art et Histoire comme mémoire du patrimoine</p>	<p>Peu de reconnaissance et nombreuses disparitions du patrimoine industriel, peu de mise en valeur du patrimoine « marbre noir »</p> <p>Pas d'accès public à certains sites privés (abbaye d'Argenton), accès toléré au parc de la Faculté</p>		
Structure morphologique et fonctionnelle des villages	<p>Des villages différents : certains bien accessibles, d'autres isolés, certains bénéficiant d'une gare, trois gros village de 2000 habitants ou plus, d'autres beaucoup plus petits, certains disposant de commerces de proximité, équipement de base partout (sauf Bothey)...</p> <p>Divers espaces publics de référence, dont certains aménagés ou en projet</p>	<p>Des quartiers en rubans ou des lotissements s'inscrivant en rupture par rapport à la structure ancienne du village, mais restent relativement limité du fait du plan de secteur</p> <p>Certains villages ne disposant plus de commerces de proximité, installation des commerces le long des grands axes</p> <p>Certains villages plus éloignés de Gembloux</p> <p>Certains sont coupés par une grand-route ou une voie de chemin de fer</p> <p>Développement d'immeubles à appartements le long des grands axes, ayant souvent peu de liens avec les villages</p>	<p>La politique régionale de développement de « quartiers nouveaux », cohérents et durables, peut aider à développer de tels quartiers sur Gembloux</p> <p>Le quartier de la gare ou le « croissant est » (entre le chemin de fer et la RN4) présentent encore des potentialités pour développer la ville</p> <p>Des besoins en espaces publics conviviaux et en services et équipements de proximité qui seront mieux pris en compte dans les nouveaux quartiers</p>	<p>Des extensions possibles des villages, posant des problèmes de structure et d'intégration paysagère, la nécessité de gérer l'urbanisation des ZACC notamment</p>
Politique de développement et outils	<p>SSC, RCU en cours de révision, nombreux PCA, SAR, rénovation et revitalisation urbaines, permettant la requalification progressive de chancres urbains</p>			
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Opération de rénovation urbaine en cours dans le centre - Succès croissant des événements organisés autour du patrimoine - Poursuite des rénovations, des aménagements d'espaces publics - Révision du SSC et du RCU 			

II.3 ENERGIE

Les informations synthétisées ci-dessous proviennent principalement des divers documents disponibles sur le site

communal dans la rubrique du Service Energie.

A. LA POLITIQUE COMMUNALE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Depuis le début des années 2000, la Ville de Gembloux s'est engagée activement dans une politique énergétique. Elle a mis en œuvre diverses démarches et actions exemplaires en la matière, tout d'abord le projet PALME (plan d'action local pour la maîtrise de l'énergie) dès 2004, qui visait notamment à réduire la consommation énergétique dans les bâtiments communaux en instaurant un cadastre et une comptabilité énergétique de ceux-ci.

En 2007, la dynamique « énergie » s'est amplifiée : une cellule énergie a été renforcée au sein de l'administration communale, avec l'engagement d'un conseiller en énergie. La cellule travaille en collaboration avec d'autres services, comme les travaux, l'urbanisme, l'environnement, les finances et le personnel. Gembloux a alors pris part à l'action « Commune Energ'Ethique ». Cette opération avait pour objectif d'encourager les investissements énergétiques dans les bâtiments communaux et de sensibiliser tant les agents communaux que les citoyens aux économies d'énergie. Divers chantiers ont ainsi pu être mis en œuvre, comme la pose de panneaux solaires sur le toit de bâtiments communaux, ou encore la rénovation du complexe sportif de Chapelle-Dieu (financement UREBA). En lien avec le service d'urbanisme, des mesures de sensibilisation et de contrôle sont également mises en place plus systématiquement pour mieux informer les candidats bâtisseurs quant aux possibilités et aux exigences de performance énergétique imposées par la Région.

En 2013, la Ville a été reconnue comme commune pilote pour le projet POLLEC (politique locale énergie climat), qui a permis la réalisation d'une étude (menée par le bureau AREBS) et d'un plan d'action en vue de la production locale d'énergie renouvelable. La démarche visait l'inventaire des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, l'estimation des potentialités d'économies d'énergie et de productions renouvelables, ou encore l'identification des acteurs à impliquer et leur sensibilisation, ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'actions proprement dit. Dans ce cadre, le Conseil communal s'est officiellement engagé à réduire ses émissions de CO₂ de 20% en 2020, en signant la Convention des Maires pour une énergie locale durable.

En 2014, un premier forum Energie-Climat a été organisé et, dans un second temps, des groupes de travail et de réflexion ont été constitués.

Ces actions ont notamment induit une baisse à titre exemplatif des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux (- 16% de consommation entre 2006 et 2012, - 46% de réduction des émissions de CO₂). Un achat groupé d'électricité a permis le passage à l'énergie 100% verte. La Ville souhaite encore améliorer ces scores en encourageant la mobilité alternative à la voiture individuelle pour son personnel ou encore en visant une réduction de 20% des consommations d'éclairage public.

Mais l'impact des économies d'énergie reste limité s'il n'y pas de relais auprès des acteurs privés et des particuliers. Le plan d'actions décline 84 actions impliquant les acteurs des différents secteurs d'activité du territoire : résidentiel, social, commerces, écoles, entreprises et agriculture. Des démarches sont en cours auprès des entreprises. Une brochure d'information sur la production d'énergie photovoltaïque et la biomasse a été éditée à leur intention. Une information a aussi été diffusée auprès des commerçants mais ce public, généralement locataire, est difficile à mobiliser. Une étude est par ailleurs en cours sur les possibilités de valoriser la biomasse en collaboration avec les agriculteurs locaux ; un groupe de travail a été constitué et une quinzaine d'exploitants y participent. Deux filières sont envisageables : la « digestion » des effluents d'élevage produisant du gaz et la combustion de biomasse sous la forme de plaquettes (au départ de déchets de bois, de tailles de haies ou de plantations de taillis de courte rotation ou de miscanthus). Pour gagner en efficacité, la production énergétique par la biomasse doit pouvoir atteindre une certaine quantité et l'énergie produite utilisée par des consommateurs : un quartier voisin ou une collectivité proche (des entreprises, un home...).

Enfin, le secteur résidentiel est lui aussi gros consommateur d'énergie. Le service énergie est à la disposition des particuliers pour des conseils à la rénovation des logements. L'un des projets envisagés est de proposer un service intermédiaire pour mettre en relation des demandeurs avec des entreprises proposant des prix intéressants, tout en offrant une aide au suivi des chantiers pour en garantir la qualité.

Par ce plan, la Ville s'est fixée des objectifs globaux ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique qui devraient lui permettre de tenir ses engagements de manière réaliste.

B. ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE ET DU POTENTIEL DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

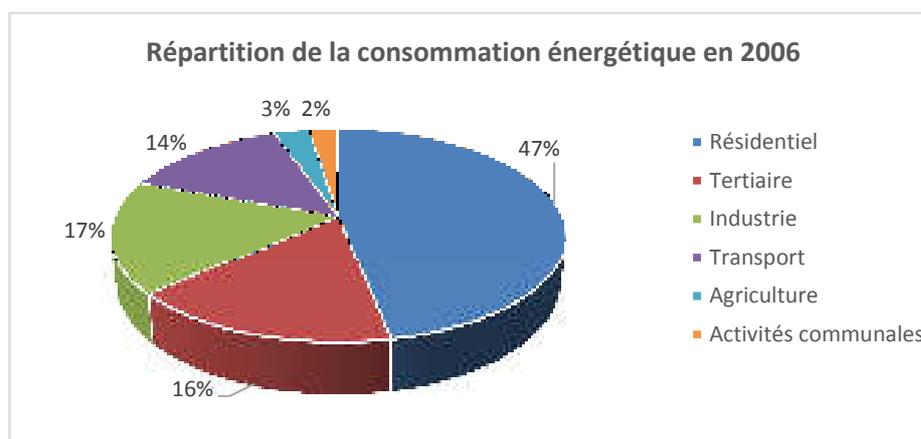
La consommation

L'étude réalisée dans le cadre de la politique locale énergie climat a permis d'estimer la consommation d'énergie dans la commune et le potentiel de production locale d'énergie renouvelable (Etude AREBS). Sur cette base, le Service Energie a extrapolé les consommations en 2013.

	2006	2013
Population	22.115 hab.	24.978 hab.
BESOINS (en GWh par an)		
Chaleur	265,07	299,39
Electricité	89,30	100,86
Transport	67,51	76,25
Besoins totaux	421,88	476,50

Sources : Service Energie, 2014

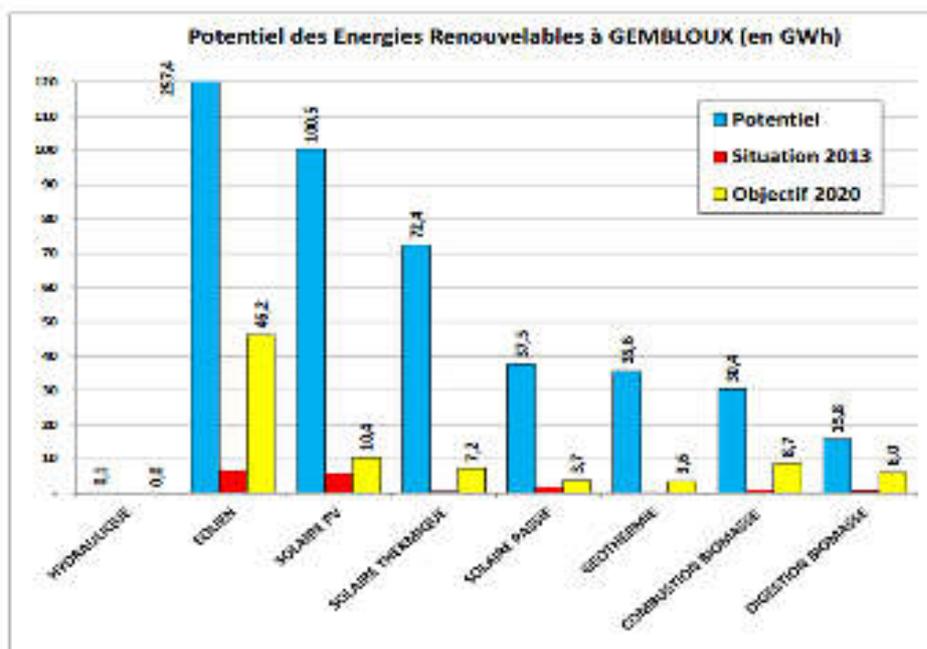
Comme le montre le graphique ci-après, cette consommation est imputable pour 47% au secteur résidentiel, 16% au secteur tertiaire, 14% au transport et 2% seulement aux activités communales.



Sources : Service Energie, 2014

La production renouvelable

Le graphique ci-après montre, pour chaque source de production d'énergie renouvelable, le potentiel de production locale (en bleu), la production effective en 2013 (en rouge) et la production souhaitée à l'horizon 2020 (en jaune), afin de rencontrer l'objectif de 20% de renouvelable à cette date.



Sources : Service Energie, 2014, Evaluation du potentiel renouvelable

L'éolien est la filière potentielle la plus importante de production d'énergie renouvelable sur l'entité de Gembloix. Le parc actuel sur le territoire ne compte encore que 2 machines de 1,5 MW sur le site Gembloix-Sombreffe. D'autres sites (à proximité de Grand-Leez, Les Isnes...) en accueillent aussi, mais au-delà des limites de la commune. Cette situation est problématique puisque Gembloix subit les nuisances de ces infrastructures sans pouvoir profiter des bénéfices auxquels elle pourrait prétendre (taxe forfaitaire pouvant aller jusqu'à 15.000 € par mât).

Selon le cadre de référence éolien du Gouvernement wallon établi en juillet 2013, le territoire gemblois compte théoriquement 8 autres sites jugés exploitables, qui pourraient permettre d'accueillir plus de 30 machines. Certains de ceux-ci ont fait l'objet de nouveaux projets ou d'extensions.

- Le site de Perwez-Eghezée-Gembloix fait l'objet de deux demandes d'extensions, de 6 mâts chacune (2 à 3 MWh), de part et d'autre de l'autoroute. Au nord de l'autoroute (Aische-en-Refail-Liernu, projet Eneco-EDF), un permis pour 3 éoliennes sur les 6 sollicitées a été accordé mais fait l'objet d'un recours. Au sud de l'autoroute (Grand-Leez-Liernu, projet ASPIRAVI), le projet de 6 mâts (dont 3 sur Gembloix) est à l'étude et à ce stade, seuls les trois plus proches de l'autoroute seraient susceptibles d'être acceptés. Ce site est proche de l'ulmodrôme de Liernu, mais ce dernier fait par ailleurs l'objet d'incertitudes juridiques.
- A Ernage-Walhain, un projet de 6 mâts (2 MWh) dont 3 sur Gembloix, est en construction par la société Alternative-Green. Deux de ces éoliennes pourraient être propriété de coopératives citoyennes (Vent d'Houyet et l'association locale « Nosse Moulin »).
- A Spy, trois mâts de 3,4 MWh sont implantés à proximité du parc Créalys (EDF Luminus et Colruyt WE Power). Deux éoliennes supplémentaires ont obtenu un permis, toujours sur le territoire de Jemeppe-sur-Sambre. Une troisième n'a pas été autorisée en raison de la proximité du Château de Miellmont.
- Un parc de 6 machines (2,3 MWh, ASPIRAVI) a été autorisé à Chastre, entre Cortil et St-Géry, mais fait actuellement l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.
- Enfin, le vaste projet d'Abo Wind (8 machines) entre Grand-Leez, Lonzée et Meux a été abandonné.

La Ville a en outre mis sur pied une commission de réflexion sur l'éolien, qui a produit un cadre synthétisant une douzaine de critères à prendre en compte lors de l'examen de permis éoliens (proximité de l'habitat, aspects environnementaux, co-visibilité, etc.).

En matière de panneaux solaires, quelque 1200 installations étaient répertoriées fin 2013 sur le territoire gembloutois, et l'équivalent de 235 installations de panneaux thermiques, ainsi que 10 installations de géothermie. La décharge des Isnes est exploitée pour la récupération des gaz sous forme de co-génération.

Le Service Energie estime dès lors que la couverture des besoins en électricité de la commune pourrait être largement rencontrée avec le potentiel exploitable (373 %), tandis que les besoins en chaleur le seraient à 57%. Fin 2013, seuls 12% des besoins en électricité étaient couverts par le renouvelable, et 1,4 % de la chaleur. Les objectifs réalistes visés par la Ville devraient donc lui permettre de couvrir 21,5% des besoins (électricité et chauffage) par le renouvelable.

C. LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

C'est l'intercommunale IDEG (ORES) qui est chargée de la gestion des réseaux de distribution en énergie, électricité et gaz. Pour Gembloux, ses bureaux sont accessibles à Auvelais ou à Namur. Le gaz naturel est accessible à Gembloux-ville et à Grand-Manil, ainsi qu'une partie du village de Sauvenière. A ce jour, aucune extension du réseau n'est envisagée.

D. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Energie	<p>Politique énergétique qui se poursuit depuis plus de 15 ans (PALME, Energ'éthique, POLLEC...)</p> <p>Nombreuses interventions dans les bâtiments communaux pour une réduction des consommations</p> <p>Service et conseiller en énergie</p> <p>Zone favorable au développement de l'éolien, nombreux projets en cours dans et autour de la commune, collectif éolien citoyen, Cadre éolien établi par la Ville</p>	<p>Difficulté de pouvoir impliquer certains acteurs privés dans la réflexion</p> <p>Manque d'information sur ce qui se fait, sur les conseils que la Ville peut apporter aux citoyens</p> <p>Manque de moyens pour développer tous les projets</p> <p>Plusieurs projets éoliens juste à l'extérieur du territoire, impacts négatifs sans retour financiers !</p>	<p>Un potentiel de production renouvelable qui permettrait de rencontrer théoriquement les besoins en électricité et chaleur</p> <p>Réflexions avec les agriculteurs (projets biomasse) ou les entreprises qui pourraient déboucher sur des projets concrets</p>	<p>Le Nimby empêche le développement de l'éolien</p>
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du programme POLLEC qui intensifie les actions, tant sur les bâtiments communaux qu'en négociation avec les acteurs des différents secteurs consommateurs - Nombreux projets éoliens qui ont fait l'objet de demandes sur le territoire et en limite 			

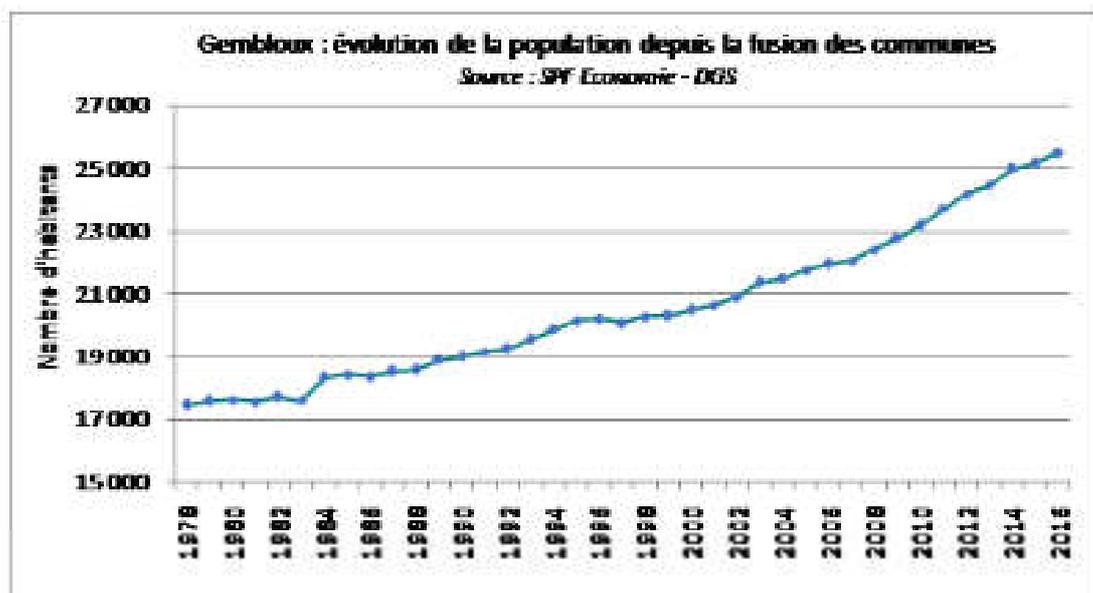
III. DIMENSION HUMAINE ET CULTURELLE

III. 1 LA POPULATION ET SES CARACTERISTIQUES

A. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE SPECTACULAIRE

Au 1^{er} janvier 2016, la Ville de Gembloux comptait 25.528 habitants.

La population s'est accrue de plus de 2.300 habitants entre 2010 et 2016, soit un taux de croissance annuel de 1,7%, un des plus élevés de Wallonie. Gembloux se développe beaucoup plus rapidement que les villes moyennes de taille comparable (Arlon, Ath, Huy, Waremme, Nivelles...). Le seuil des 25.000 habitants a été atteint dans le courant de l'année 2014 (ou même 2013 si l'on en croit les sources statistiques communales).



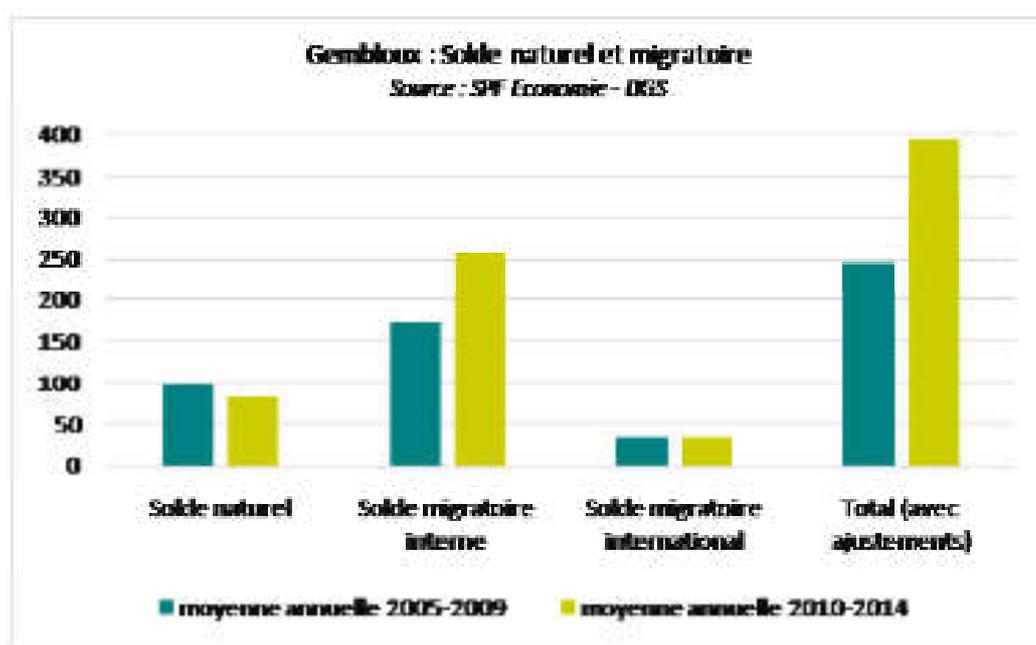
La croissance s'est accélérée à partir de 2007 et a sensiblement dépassé les projections réalisées à l'époque, basées sur le prolongement des tendances observées depuis 2000.

→ Selon le mode de calcul, on peut donc estimer l'évolution de la population :

	DEMANDE Estimation sur base de l'évolution depuis 2000	OFFRE Estimation sur base des projets et du potentiel foncier
Court terme (2010)	23.000 hab.	24.000 hab. (en cours)
Moyen terme (2015)	24.000 hab.	26.630 hab. (en projet)
Long terme (2025)	26.000 hab.	
Très long terme (2040 ? 2050 ?)		30 à 32.000 hab. (total du potentiel foncier)

A court et moyen termes, les estimations sur base des projets en préparation sont plus importantes que celles des projections de demande en raison de l'importante offre immobilière et foncière libérée dans le cadre des différents PCA. Cela signifie que non seulement la disponibilité de logements ne constituera pas une contrainte au développement démographique « naturel » de la commune mais qu'elle risque même d'accroître et de renforcer ce mouvement par un effet d'« aspiration » de population.

Comme le montre le tableau ci-dessus extrait de l'étude prospective de 2009, la croissance tendancielle a été renforcée par la mise en œuvre de grands projets d'urbanisation qui ont augmenté l'attractivité résidentielle de la commune. C'est l'arrivée de nouveaux ménages en provenance d'autres communes de Belgique (solde migratoire interne), déjà le principal moteur démographique, qui s'est renforcée au cours des dernières années et rend compte des deux tiers de l'accroissement total. Le solde naturel diminue, ce qui traduit un certain vieillissement de la population qui s'installe à Gembloux (ménages avec enfants, troisième âge).



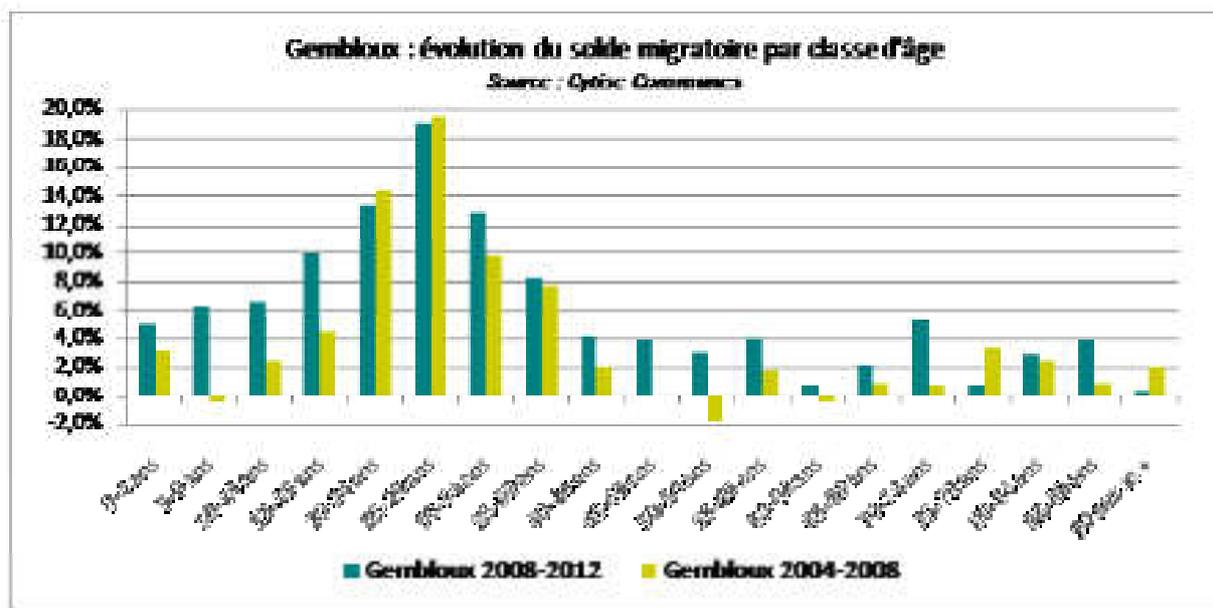
B. LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Nous allons donc examiner d'un peu plus près ces mouvements de migrations résidentielles. Comme le montre la figure ci-dessous, les personnes qui viennent s'installer à Gembloux sont essentiellement des jeunes adultes et des adultes d'âge moyen. Les jeunes adultes (20 à 29 ans) représentent à eux seuls à peu près le tiers du solde migratoire, soit une centaine de personnes supplémentaires chaque année de cette tranche d'âge. Cet attrait de Gembloux pour les jeunes s'observait déjà dans la période précédente et s'explique en bonne partie par l'importance de

l'enseignement supérieur et la présence de centres de recherche. Une analyse plus fine à l'échelle des quartiers (voir figure en annexe) montre que c'est surtout le centre urbain qui est attractif pour ces jeunes adultes.

Notons que la tranche d'âge de 25 à 29 ans – qui correspond à l'âge principal de l'émancipation à l'heure actuelle - est de loin la plus mobile en termes de mouvements résidentiels. Si on totalise les mouvements d'entrées et de sorties sur une année, les migrations résidentielles représentent 40% des effectifs de cette tranche d'âges à Gembloux.

La période 2008-2012 se marque aussi par une attractivité accrue de la commune pour les ménages familiaux (adultes d'âge moyen avec enfants ou adolescents) ainsi que pour des personnes plus âgées. Ceci est bien le reflet des grandes opérations immobilières qui privilégient à la fois de l'habitat familial et des logements de type appartements occupés soit par de jeunes ménages, soit par une population plus âgée.

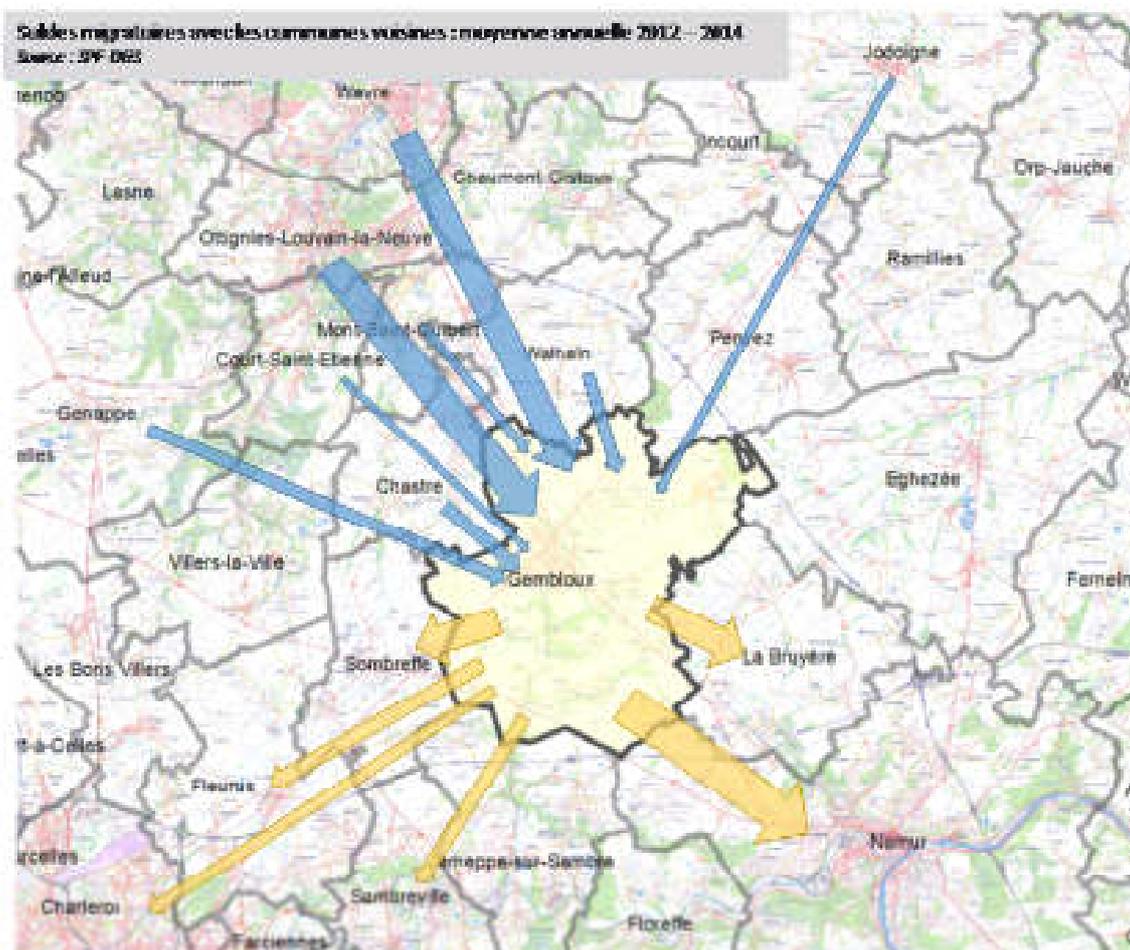
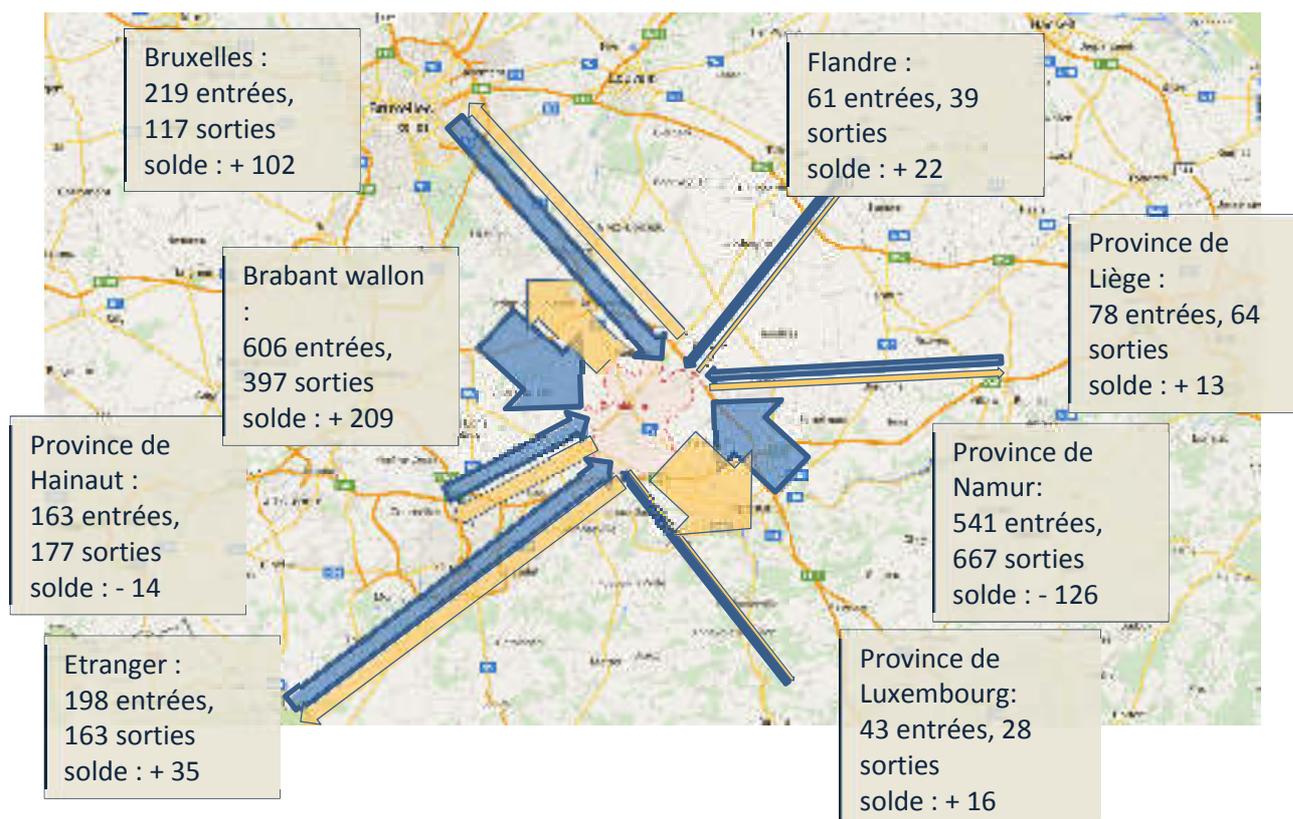


D'où proviennent ces nouveaux habitants qui choisissent de s'installer à Gembloux ? Les mouvements de migrations résidentielles restent pour l'essentiel des mouvements de proximité. Au bilan des entrées et des sorties, c'est le solde avec le Brabant wallon qui est le principal responsable de l'accroissement de population, en particulier la partie centrale de la province dans l'axe Bruxelles-Namur, avec notamment les communes de Wavre et d'Ottignies – Louvain-la-Neuve.

Vient ensuite la Région bruxelloise avec un solde moyen de l'ordre d'une centaine d'unités.

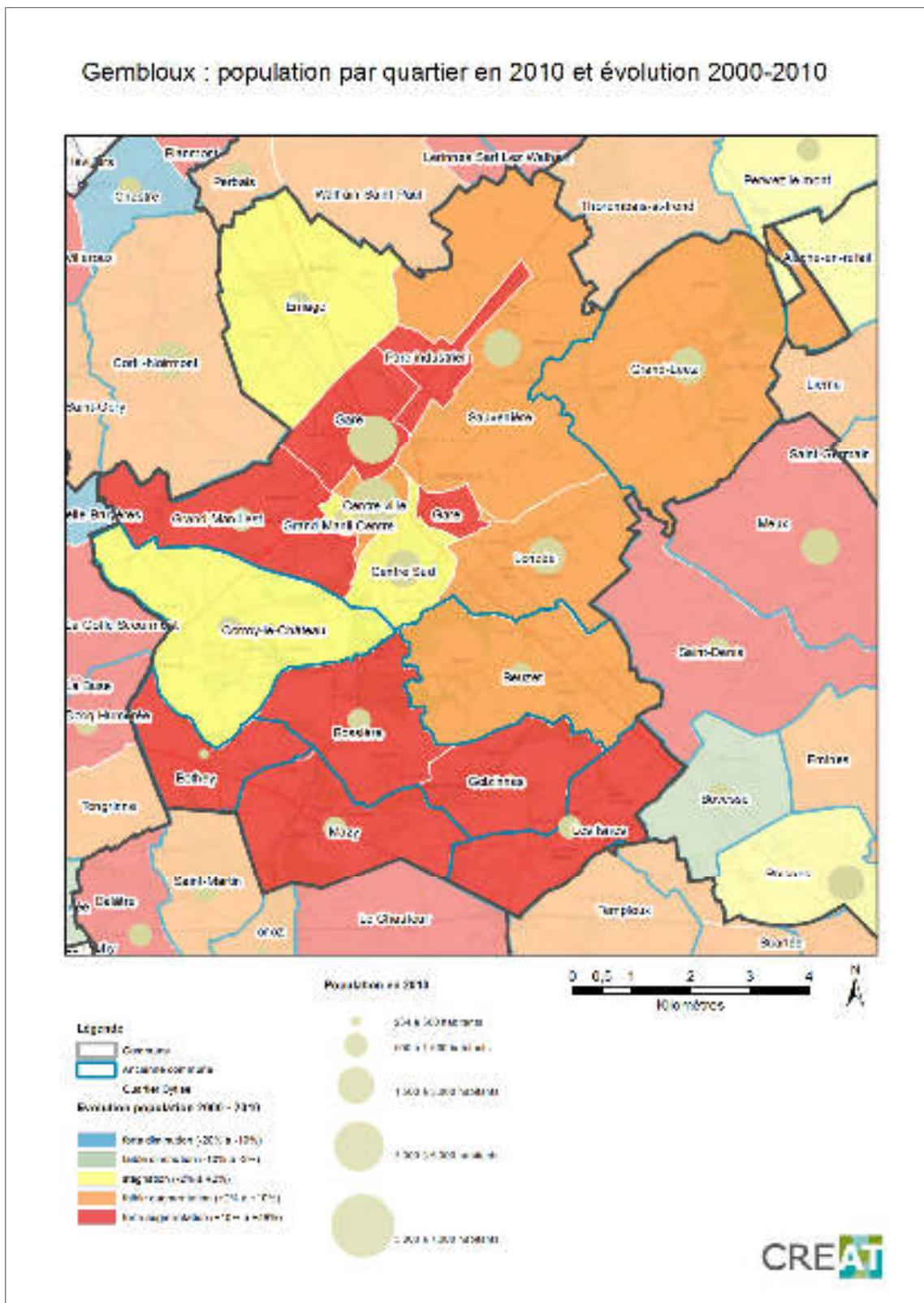
Par contre, les Gembloutois qui quittent la commune ont tendance à émigrer vers la Province de Namur, en particulier vers les communes voisines de Namur, La Bruyère et Sombreffe. La proximité reste également de mise, car plus de la moitié des gens qui quittent la commune s'installent dans un rayon de 15 km du centre-ville.

Vers le Hainaut, on observe surtout un mouvement de départ en direction de la région de Charleroi.

Bilans migratoires : moyenne annuelle 2012 – 2014 Source : SPF Economie - DGS


C. LA DIVERSITÉ DES QUARTIERS ET DES VILLAGES

La diversité des quartiers et des villages qui forment le territoire de la Ville de Gembloux a déjà été décrite par ailleurs. Elle se marque également par des dynamiques démographiques très variées. A cette échelle d'analyse, la réalisation de grandes opérations immobilières a des incidences très visibles sur la démographie des quartiers. On ne dispose malheureusement pas de données très récentes relatives aux mouvements de population.



Entre 2000 et 2010, les quartiers de la gare, du parc industriel de Sauvenière, de Mazy, des Isnes et de Bothey ont connu une forte croissance de leur population. Le quartier de la Gare à lui seul concentre près de 20% de la croissance communale pendant cette période. Les grands projets dans le quartier se marquent par une arrivée de population à la fois jeune et âgée. Le centre-ville a connu également une croissance importante en nombres absolus ; il continue à attirer une population jeune, au détriment des personnes âgées. Le taux de mobilité résidentielle est particulièrement important dans ce quartier (ainsi que dans celui de la gare), ce qui montre une rotation importante des habitants et un faible attachement au quartier en tant que lieu de vie. Ce taux de mobilité est nettement plus faible dans les villages, en particulier à Golzennes, Sauvenière et Ernage. Les villages de Bossière et des Isnes connaissent un solde migratoire important des personnes d'âge moyen (30 à 44 ans) : ils sont très attractifs pour les ménages familiaux. C'est le cas de la plupart des quartiers en dehors du centre, à l'exception notable de Grand Manil Centre. Certains quartiers enregistrent un départ important de la population âgée : outre le Centre-Ville, il s'agit surtout de Bothey, des Isnes et de Grand Manil Centre. Par contre, le quartier Centre Sud s'avère très attractif pour les personnes très âgées (ce qui peut s'expliquer en partie par la présence de la maison de retraite). Les chiffres n'y reflètent pas encore le développement du quartier Tous Vents.

Tableau : Evolution relative de la population par quartiers/villages

Quartiers Cytise	Evolution 2000-2010				Mouvements 2005-2009						
	Population 2000	Population 2010	Evolution 2000-2010	Evolution 2000-2010 (%)	Solde naturel annuel	Solde migratoire annuel	Solde migratoire annuel relatif	Solde migratoire annuel relatif des 20 à 29 ans	Solde migratoire annuel relatif des 30 à 44 ans	Solde migratoire annuel relatif des 75 ans et plus	taux de mobilité résidentielle annuelle
Gembloux	20.652	23.206	2554	12,4%	99	222	1,0%	3,2%	1,6%	0,2%	14,6%
Beuzet	1.227	1.256	29	2,4%	7	4	0,3%	-1,0%	0,4%	-2,4%	14,1%
Bossière	527	588	61	11,6%	6	6	1,0%	-2,3%	4,3%	-1,8%	15,6%
Bothey	316	402	86	27,2%	2	5	1,4%	3,9%	1,6%	-3,7%	16,1%
Centre Sud	1.661	1.694	33	2,0%	-3	13	0,8%	0,1%	1,0%	5,1%	19,8%
Centre Ville	2.867	3.092	225	7,8%	24	23	0,7%	9,0%	-0,2%	-4,0%	35,3%
Corroy-le-Château	1.176	1.189	13	1,1%	6	3	0,2%	-1,3%	1,3%	-0,8%	15,1%
Ernage	1.111	1.090	-21	-1,9%	6	-5	-0,4%	-0,4%	1,4%	-2,2%	13,4%
Gare	2.540	3.015	475	18,7%	-5	57	1,9%	7,0%	0,0%	2,4%	32,3%
Golzennes	398	443	45	11,3%	3	-1	-0,2%	-1,5%	0,9%	0,8%	11,1%
Grand-Leez	2.068	2.202	134	6,5%	15	0	0,0%	0,3%	0,9%	-0,2%	14,6%
Grand-Manil Centre	411	406	-5	-1,2%	1	-5	-1,1%	1,4%	-2,4%	-6,2%	25,1%
Grand-Manil Est	1.063	1.189	126	11,9%	0	12	1,0%	3,8%	0,8%	1,6%	18,0%
Les Isnes	674	777	103	15,3%	6	7	1,0%	1,1%	4,4%	-4,1%	15,8%
Lonzée	1.838	1.902	64	3,5%	11	-1	-0,1%	0,3%	1,3%	-1,8%	14,3%
Mazy	921	1.036	115	12,5%	6	8	0,8%	2,4%	2,1%	-1,4%	17,9%
Parc industriel	219	288	69	31,5%	3	2	0,9%	4,2%	1,3%	1,4%	22,8%
Sauvenière	1.635	1.738	103	6,3%	10	7	0,4%	-2,2%	2,8%	-1,3%	13,5%

Source : Cytise Quartiers

Cases en vert clair : croissance relative, cases en orange : décroissance relative

D. LA POPULATION ÉTRANGÈRE

En 2015, la population de nationalité étrangère s'élevait à 1.433 personnes à Gembloux, soit 5,7% de la population totale. Cette proportion s'explique entre autre par la présence des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Trois étrangers sur cinq sont issus de l'Union européenne, principalement de France (448), suivis de loin par l'Italie et l'Espagne. La communauté africaine compte 348 ressortissants et les Asiatiques sont au nombre de 102.

La population étrangère a très peu évolué entre 2011 et 2015 (+ 32). Son accroissement est nettement moindre que celui de la population belge et sa part dans la population totale a dès lors légèrement diminué (5,9% en 2011). L'évolution par nationalité montre à la fois une augmentation des ressortissants français (+60) et espagnols (+23) et une diminution des Africains (-97).

A l'échelle des quartiers, la proportion d'étrangers est la plus forte sans surprise dans le centre-ville et le quartier de la

gare. Le tableau ci-après montre que la part d'étrangers non européens a augmenté de manière relativement importante (fond vert) dans le Centre-Ville, le Centre Sud et à Grand Manil ; la part d'étrangers européens a diminué dans plusieurs quartiers (fond orange), mais elle a augmenté aux Isnes.

Tableau : Part de population étrangère et taille des ménages par quartiers/villages

Quartiers Cytise	2010					
	Age moyen de la population	Proportion de belges	Proportion de la population étrangère issue hors de l'UE	Proportion de la population étrangère issue de l'UE	Nombre total de ménages privés	Taille moyenne des ménages
Gembloux	39,3	94,1%	2,8%	3,1%	9.424	2,5
Beuzet	38,9	98,0%	0,7%	1,3%	462	2,6
Bossière	38	97,5%	0,5%	2,0%	208	2,9
Bothey	39,1	94,0%	0,3%	5,8%	129	3
Centre Sud	40,4	93,7%	3,4%	2,9%	654	2,6
Centre Ville	37,4	87,6%	8,2%	4,2%	1.522	2,1
Corroy-le-Château	39,2	95,2%	1,0%	3,8%	493	2,5
Ernage	39,2	97,5%	0,5%	2,0%	431	2,6
Gare	44,1	91,2%	6,2%	2,7%	1.491	2,1
Golzennes	38,5	97,7%	0,2%	2,0%	161	2,8
Grand-Leez	38	97,5%	0,5%	2,0%	793	2,7
Grand-Manil Centre	40,2	92,4%	3,8%	3,8%	165	2,6
Grand-Manil Est	41,6	93,2%	2,7%	4,1%	473	2,5
Les Isnes	37,2	96,7%	0,4%	2,9%	283	2,7
Lonzée	39,1	97,5%	0,2%	2,3%	710	2,6
Mazy	39	94,2%	0,4%	5,5%	416	2,5
Parc industriel	35,7	97,4%	0,8%	1,9%	104	2,5
Sauvenière	37,6	96,4%	0,7%	2,9%	660	2,7

Source : Cytise Quartiers

Cases en vert clair : croissance relative, cases en orange : décroissance relative

E. L'ÂGE MOYEN DE LA POPULATION

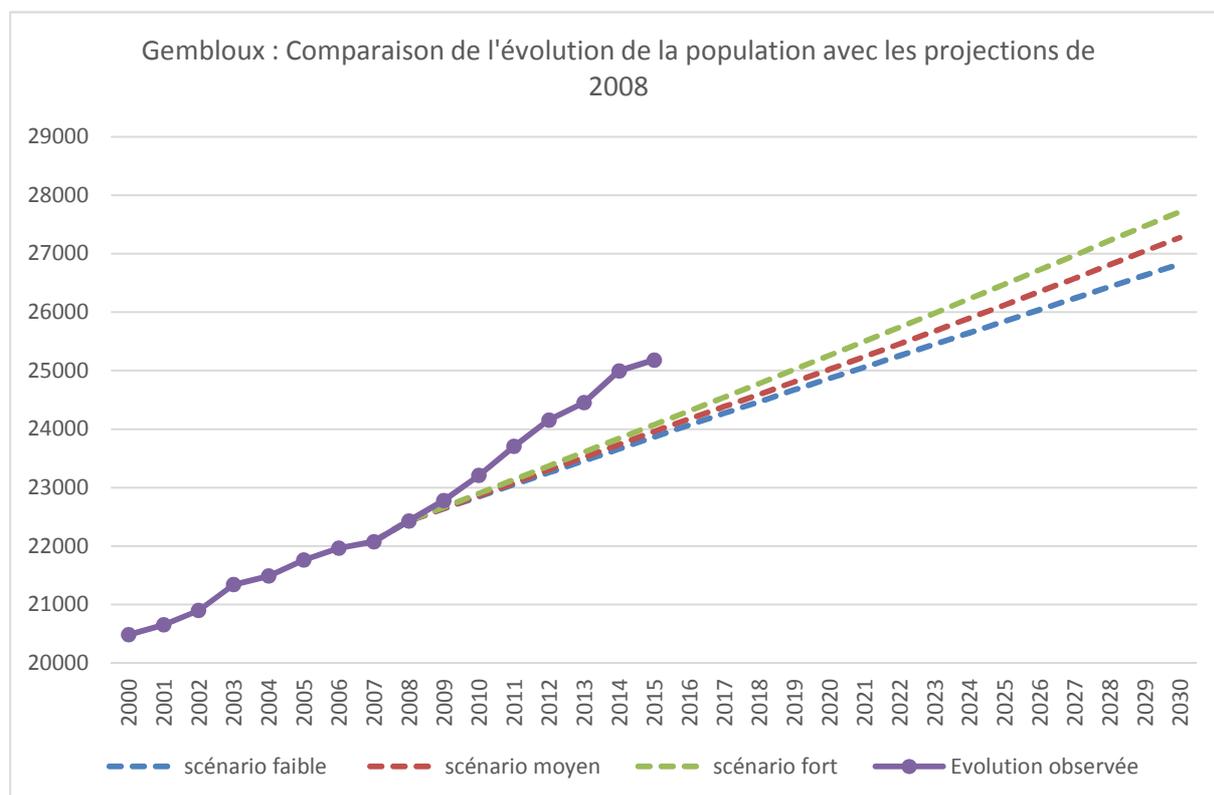
L'âge moyen est un indicateur synthétique de la structure d'âge qui permet de réaliser facilement des comparaisons spatiales et temporelles. En 2010, il varie de 37,2 aux Isnes à 44,1 à la Gare où la promotion d'appartements a attiré une population plus âgée. Dans le quartier du centre par contre, la population reste globalement très jeune. L'âge moyen a diminué – et donc la population s'est rajeunie – dans le Centre-Ville, aux Isnes et à Mazy. Il a augmenté dans tous les autres quartiers, mais de manière plus sensible à Golzennes, Centre Sud, Beuzet et Bothey.

F. ET DEMAIN ?

Comme on l'a vu, les perspectives de population sont en partie tributaires des grandes opérations urbanistiques en cours ou en projet. Dans une démarche similaire aux perspectives de population du Bureau du Plan, des projections

calculées à l'échelle de la Ville de Gembloux ont été réalisées au départ des pyramides des âges. Ces projections font évoluer cette pyramide au fil des ans sur base d'hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations, combinées en trois scénarios : faible, moyen et fort. Elles se basent sur l'observation de l'évolution démographique des dix années qui précèdent.

Un exercice de ce type avait été réalisé en 2009 dans le cadre de l'étude stratégique. Le graphique ci-dessous reprend ces projections avec les trois scénarios et indique comparativement l'évolution effective de la population de 2009 à 2015. Le constat est évident : les projections ont largement été sous-estimées.



D'après : Etude stratégique sur le développement de Gembloux, CREAT 2009

L'augmentation de population dépasse largement les estimations car 2008 correspond à un moment charnière à Gembloux : la mise en œuvre progressive des grands projets urbanistiques, à Tous Vents, à la gare, ou dans le centre-ville. Ces réalisations ont enclenché un apport important de population.

Le même calcul a été refait aujourd'hui, en se basant sur la pyramide des âges du 1^{er} janvier 2015.

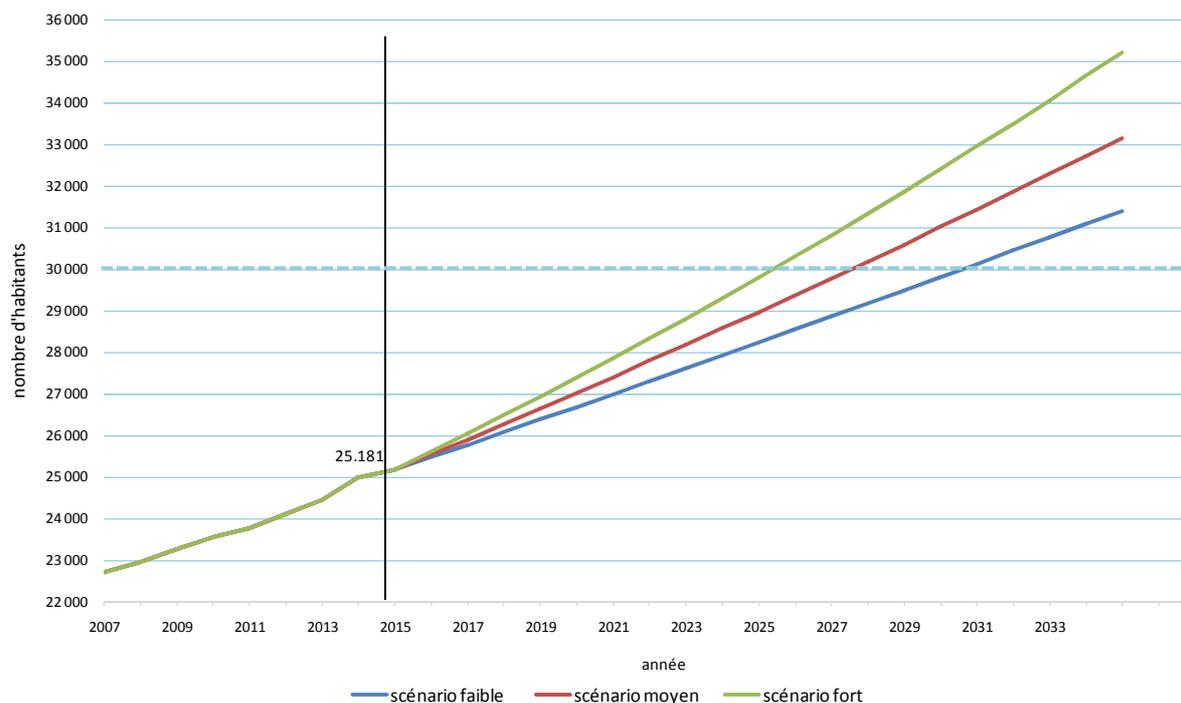
Trois périodes de référence ont été prises pour les migrations de population : 2007-2011 correspond au scénario le plus fort (démarrage dans grands projets), tandis que 2011-2015 est le plus faible (croissance légèrement atténuée suite à la crise du logement). Le scénario moyen correspond à la période globale 2007-2015.

Les résultats laissent néanmoins entrevoir la poursuite d'une croissance particulièrement soutenue : selon les scénarios, le seuil des 30.000 habitants serait atteint entre 2025 et 2030.

	population			accroissement		
	faible	moyen	fort	faible	moyen	fort
2015	25.181	25.181	25.181			
2020	26.690	27.025	27.393	1.509	1.844	2.212
2025	28.238	28.971	29.793	3.057	3.790	4.612
2030	29.806	31.014	32.396	4.625	5.833	7.215
2035	31.408	33.148	35.216	6.227	7.967	10.035

Gembloux : Projections de population selon différents scénarios

Source : SPF Economie DGS - calculs CREAT



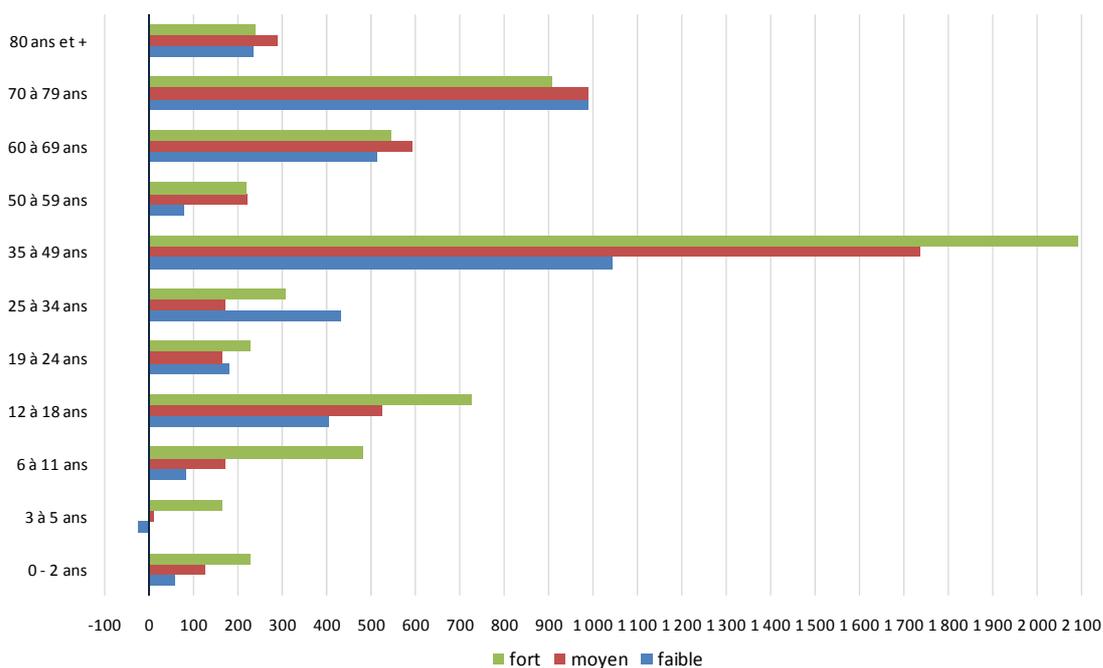
On peut déjà observer que les chiffres de population du 1^{er} janvier 2016 (25.528 habitants) correspondent au scénario moyen.

La question qui se pose aujourd'hui est bien sûr de savoir si ce dynamisme démographique va se maintenir avec la même amplitude à l'avenir. Au vu de projets importants qui sont à l'étude, notamment près du quartier de la gare, on peut faire l'hypothèse qu'elle se maintiendra au moins dans une certaine mesure.

Il s'agit là d'un exercice qu'il faut donc considérer avec prudence. La méthode est toutefois aussi intéressante car elle permet d'obtenir une pyramide des âges estimée pour chaque année de la projection. Malgré la part d'imprévu liée à ce type d'exercice, celui-ci permet quand même de mettre l'accent sur les tendances principales et d'estimer l'ampleur future des besoins spécifiques à certaines classes d'âge.

A moyen terme, l'augmentation de population concerne toutes les tranches d'âge, mais elle est particulièrement spectaculaire dans la tranche des adultes d'âge moyen. Le passage de la vague du baby-boom se marque par un accroissement des effectifs du troisième âge. Le survieillessement (accroissement des effectifs du quatrième âge) se marquera surtout à partir de 2030.

Gembloux : Population par catégorie d'âge suivant les différents scénarios en 2028
différence par rapport à 2015 (Source : SPF Economie DGS – calculs CREAT)



G. SYNTHÈSE AFOM

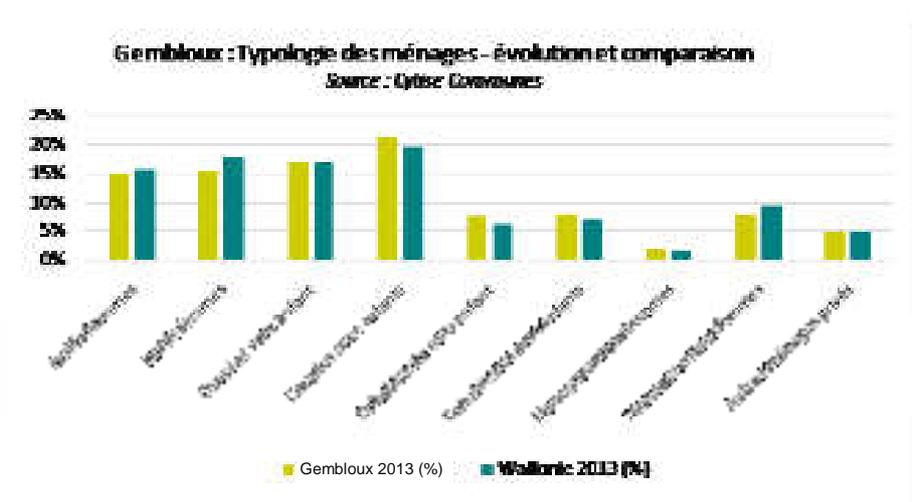
	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Démographie	<p>Un taux de croissance parmi les plus élevés de Wallonie une population qui se renouvelle</p> <p>Des opérations immobilières qui attirent à la fois des jeunes et des aînés</p> <p>La volonté communale d'attirer les nouveaux habitants vers la ville et moins vers les villages</p> <p>Des gens qui arrivent du BW</p> <p>Des familles attirées par les villages du sud de l'entité</p> <p>Une population étrangère, liée aux écoles supérieures</p>	<p>Une pression démographique importante</p> <p>Un « turn over » important, surtout en centre-ville</p> <p>Des gens qui quittent pour aller vers Namur</p>	<p>Les prévisions démographiques restent soutenues</p>	<p>Un développement démographique à pouvoir gérer (logements et services)</p> <p>Prévisions : surveillance à partir de 2030</p>
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	- Croissance importante de la population, notamment par le développement de grands projets à Gembloux			

III.2. HABITER GEMBOLOUX

A. LES MÉNAGES : TYPOLOGIE ET ÉVOLUTIONS

Au 1^{er} janvier 2015, la Ville de Gembloux comptait 10.512 ménages.

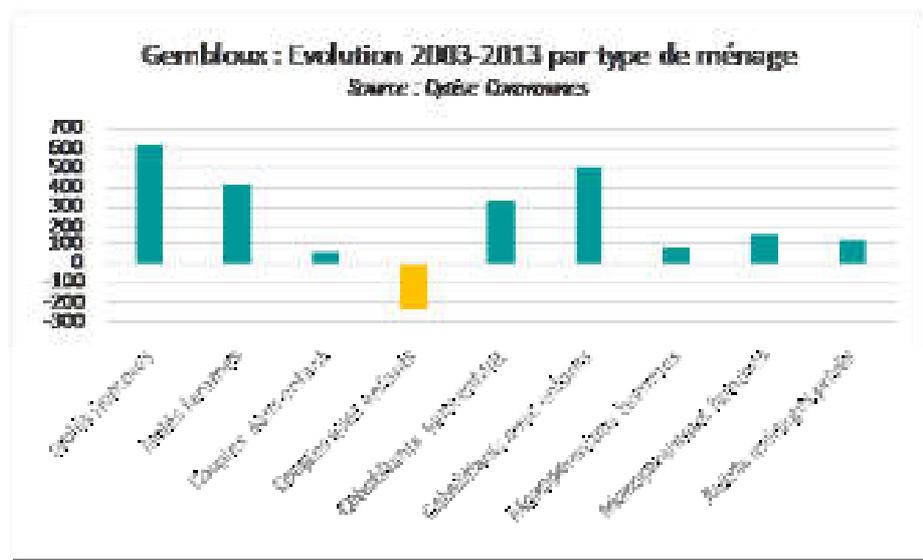
Gembloux présente une typologie des ménages un peu plus familiale que la moyenne wallonne : 30% des ménages sont constitués de couples (mariés ou cohabitants) avec enfant(s), alors que les personnes seules et les familles monoparentales sont un peu moins nombreuses que la moyenne. Mais les différences sont assez faibles.



Le nombre total de ménages a augmenté de plus de 25% en dix ans, soit un accroissement annuel moyen d'environ 205 ménages.

Tous les types de ménages ont vu leurs effectifs augmenter, à l'exception notable du modèle « traditionnel » des couples mariés avec enfant(s). Cette diminution est toutefois à mettre en parallèle avec une augmentation très substantielle des cohabitants avec enfant(s) qui fait bien plus que compenser la baisse des couples mariés.

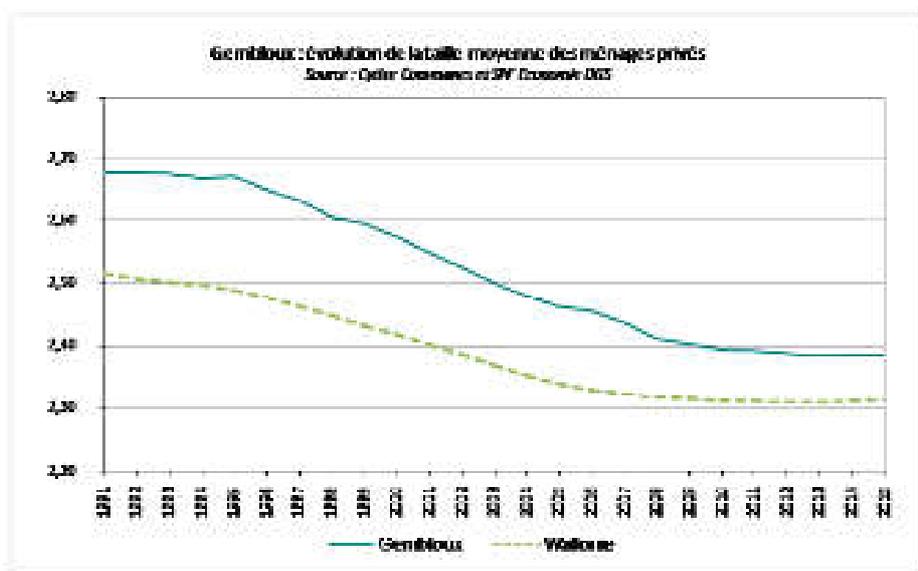
L'évolution depuis 2003 montre surtout une nette augmentation des ménages d'une seule personne, surtout des hommes : plus de la moitié des nouveaux ménages sont le fait de personnes isolées.



La taille moyenne des ménages a sensiblement diminué entre 1995 et 2010. Elle reste supérieure à la moyenne wallonne mais l'écart s'est quelque peu réduit au cours de cette période. Depuis lors, on observe une certaine stabilisation, conformément à la tendance wallonne.

A l'échelle des quartiers et villages, la taille moyenne est la plus élevée dans les villages de Bothey, Bossière, et Grand-Leez. Elle est faible par contre dans les quartiers du Centre-Ville et de la Gare (2,1). Entre 2000 et 2010, elle a augmenté à Bossière et aux Isnes alors qu'ailleurs la tendance est à la diminution ; celle-ci est la plus nette dans les quartiers du centre ainsi qu'à Grand-Manil.

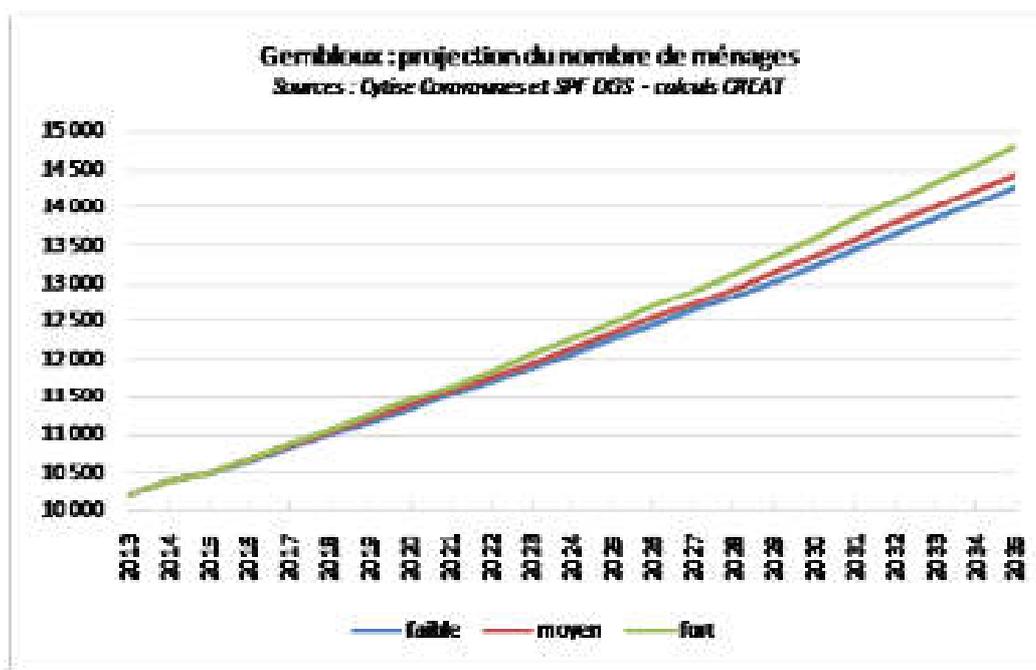
On peut s'attendre à l'avenir à une reprise de la diminution de la taille des ménages en raison du vieillissement de la population.



Sur base des scénarios démographiques et d'hypothèses d'évolution de la taille des ménages, l'accroissement estimé du nombre de ménages s'inscrit dans une fourchette assez étroite, entre +1.750 et +1.900 en 2025 et entre +3.750 et +4.200 en 2035.

L'augmentation attendue des ménages restera très soutenue dans les années à venir – de l'ordre de 200 par an, mais elle est du même ordre de grandeur que la dynamique observée au cours des dernières années.

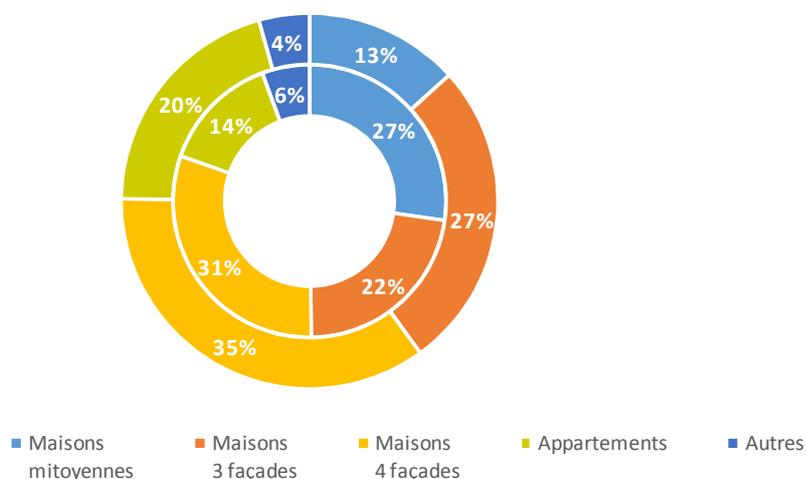
Les projections de ménages peuvent être interprétées comme une évaluation de la demande en logements au cours des prochaines années.



Année	Estimation nombre de ménages			Accroissement annuel moyen			Accroissement cumulé par rapport à 2015		
	scénario faible	moyen	fort	scénario faible	moyen	fort	scénario faible	moyen	fort
2015	10.514	10.514	10.514						
2020	11.357	11.403	11.438	169	178	185	844	889	924
2025	12.277	12.354	12.440	184	190	200	1.763	1.840	1.926
2030	13.247	13.368	13.527	194	203	217	2.733	2.854	3.013
2035	14.276	14.443	14.704	206	215	235	3.762	3.929	4.190

B. LE PARC DE LOGEMENT EXISTANT ET SON ÉVOLUTION

Typologie du parc de logements en 2015
Comparaison Gembloux (cercle extérieur) et Wallonie (cercle intérieur)
Source : SPF- DGS (Statbel)

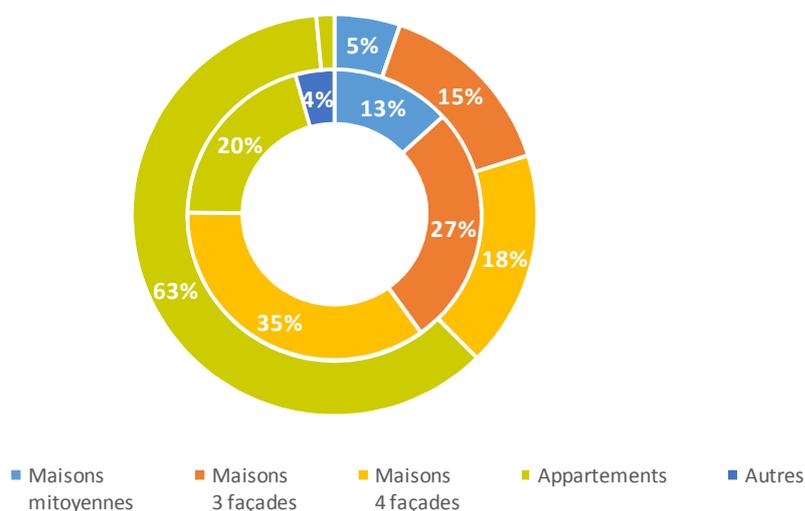


Au 1^{er} janvier 2015, la commune comptait 10.835 logements, soit 320 de plus que le nombre de ménages. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : kots d'étudiants, résidences secondaires, logements inoccupés ou insalubres...

Gembloux se caractérise par une faible proportion de maisons mitoyennes. Par contre, les maisons à 3 et 4 façades ainsi que les appartements sont bien représentés.

Gembloux : typologie de la production de logements entre 2005 et 2015 (cercle extérieur) comparée au parc de 2015 (cercle intérieur)

Source : SPF- DGS (Statbel)



Le parc de logements s'accroît à une vitesse considérable : + 2.020 unités entre 2005 et 2015, soit un accroissement annuel moyen de 202 logements correspondant à 2,3% du parc existant (moyenne wallonne : 1,0%, moyenne du Brabant wallon et de l'arrondissement de Namur : +1,3%).

Les appartements représentent à eux seuls près des deux tiers de cet accroissement : leur nombre a plus que doublé en dix ans, passant de 950 à 2.220 soit +133% !

Les maisons à quatre façades représentent moins d'un nouveau logement sur cinq : le modèle traditionnel de l'« autopromotion » reste bien présent (36 maisons 4 façades/an), mais il s'inscrit en marge d'une dynamique très intensive de promotion groupée.

Seuls les autres types de logements ont vu leur nombre diminuer pendant cette période : il s'agit des logements dans des bâtiments de commerce, des conciergeries, des caravanes résidentielles, etc.

C. LA PRODUCTION DE LOGEMENTS : LES PERMIS D'URBANISME

Le nombre moyen de logements autorisés par an dans le cadre de permis relatifs à des nouvelles constructions a presque doublé entre la période 2000-2004 (118) et 2010-2014 (218). C'est l'accroissement des appartements qui explique ce chiffre, ils représentent deux tiers des nouveaux logements autorisés au cours des dernières années. Dès lors, la surface moyenne des logements est assez réduite (84 m²) et en diminution (moyenne wallonne : 102 m² sur la période 2010-2014).

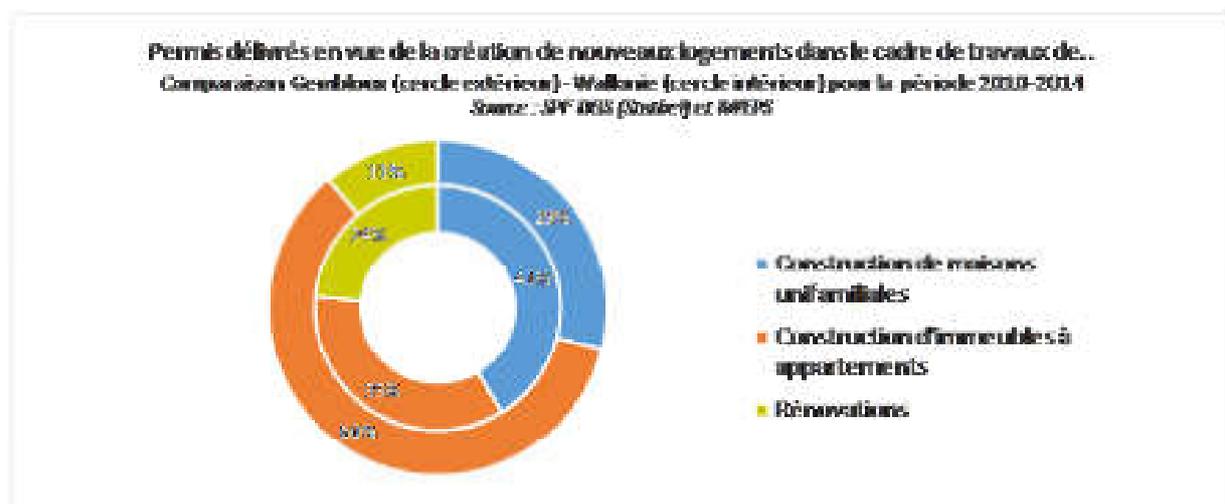
Localité	Période	Nombre de bâtiments résidentiels construits	Nombre de logements dans ces bâtiments	Dont nombre d'appartements	Nombre de bâtiments résidentiels rénovés	Surface habitable / logement construit	% appartements	% maisons individuelles dans bâtiments construits	nombre moyen d'appart / immeuble à appart	% rénovations dans l'ensemble des permis résidentiels
GEMBLOUX	moyenne 2000-2004	61	119	64	63	92,1	49,7%	87,9%	11	51,0%
GEMBLOUX	moyenne 2005-2009	86	204	127	85	89,7	63,9%	88,5%	14	51,4%
GEMBLOUX	moyenne 2010-2014	80	218	147	76	83,9	66,5%	88,5%	16	49,3%
ARRONDISSEMENT DE NAMUR	moyenne 2010-2014	761	1.412	730	905	93,6	51,7%	89,6%	9	54,4%
ARRONDISSEMENT DE NIVELLES	moyenne 2010-2014	885	1.513	703	1.106	113,3	46,1%	91,5%	10	55,6%
REGION WALLONNE	moyenne 2010-2014	7.207	11.936	5.485	9.187	102,0	46,0%	89,5%	7	56,1%

Par contre, le nombre de bâtiments résidentiels faisant l'objet d'une demande de construction a peu augmenté, et il s'agit encore dans près de 9 cas sur dix de permis liés à la construction de maisons individuelles.

Les permis délivrés en vue de la construction d'immeubles à appartements visent des immeubles de gabarit important : en moyenne 16 appartement par immeuble, chiffre en augmentation et largement supérieur à la moyenne wallonne de 7.

La part des permis relatifs à des travaux de rénovation est assez faible et en diminution.

Les nouveaux logements autorisés dans le cadre de travaux de rénovation ne représentent que 11% de l'ensemble des logements autorisés (cfr graphique). Il s'agit soit de subdivisions de maisons unifamiliales, soit de réaffectations d'anciens bâtiments non résidentiels.

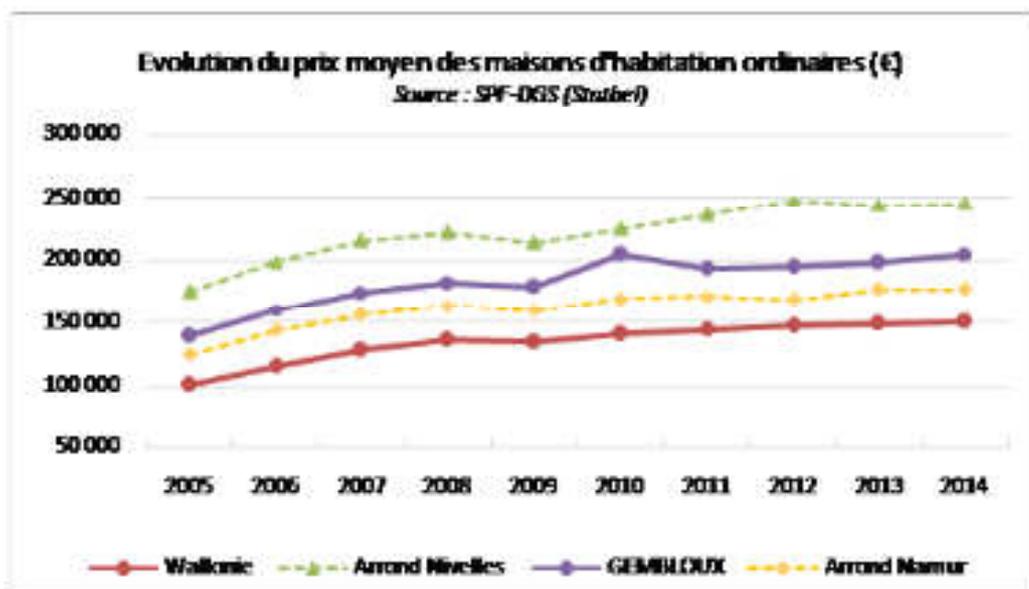


Si on additionne les constructions neuves et les logements créés en rénovation, les appartements représentent plus de 70% des nouveaux logements autorisés.

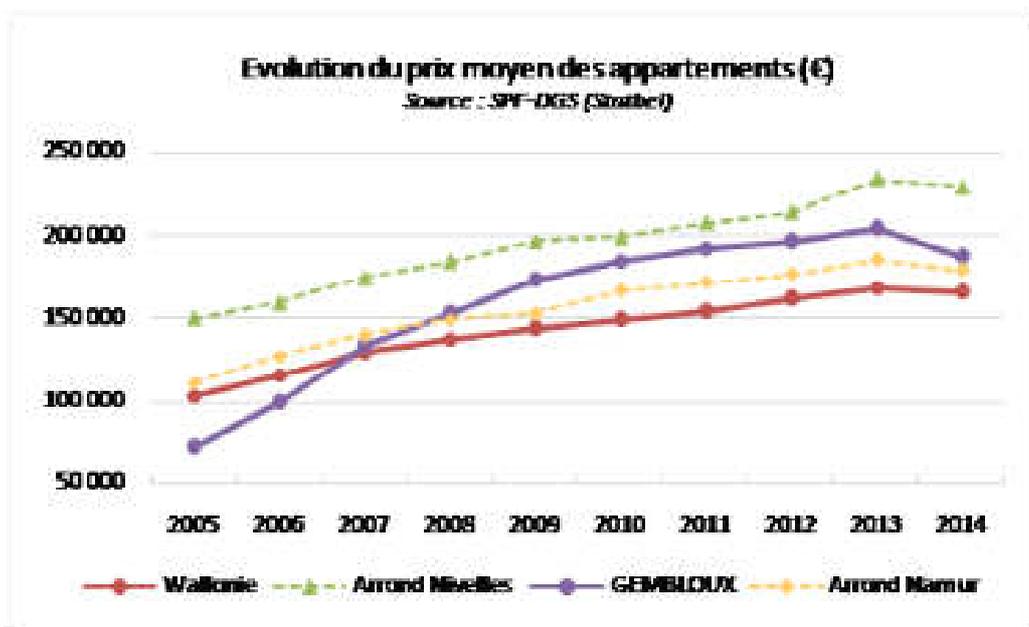
D. LE MARCHÉ IMMOBILIER ET SON ÉVOLUTION

L'activité immobilière est très intense à Gembloux : on compte en moyenne 306 transactions de biens immobiliers par an sur la période 2010-2014 (dont 132 appartements), ce qui représente près de 3% du parc de logements (moyenne wallonne : 2%).

Après une décennie d'accroissement spectaculaire (97.000 € en 2000), le prix moyen des maisons d'habitation ordinaires s'est pratiquement stabilisé depuis 2010; il est de 204.000 € en 2014. Ce prix est supérieur de 55.000 € à la moyenne wallonne et de 30.000 € à celle de l'arrondissement de Namur, mais il reste encore largement inférieur au niveau moyen du Brabant wallon (245.000 €)



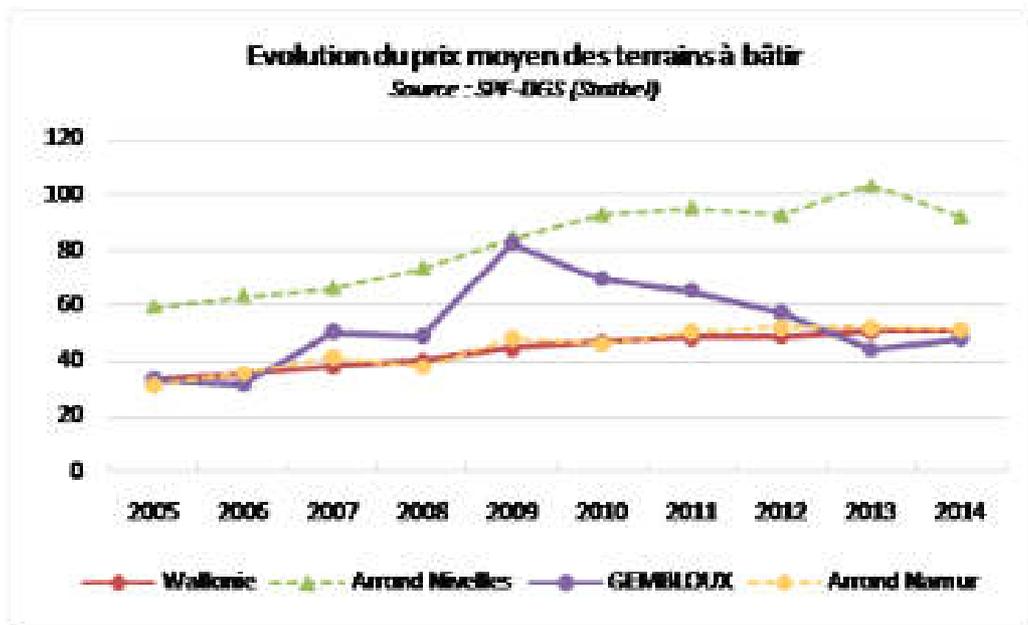
Le prix moyen des appartements a pratiquement triplé entre 2005 et 2013. En 2014, les prix sont partout à la baisse, mais le mouvement est plus important à Gembloux : 187.000 €. Ce chiffre représente 20.000 € de plus que la moyenne wallonne mais 40.000 € de moins qu'en Brabant wallon.



Le prix moyen des terrains à bâtir a culminé en 2009 à plus de 80 €/m², valeur qui rejoignait la moyenne du Brabant wallon.

Depuis lors il a considérablement baissé et s'élève à 48€/m² en 2014, soit un peu moins que la moyenne wallonne. Le nombre de transactions a dans le même temps fortement diminué, passant de 100/an sur la période 2009-2011 à

40/an en 2012-2014.



E. LA POLITIQUE DU LOGEMENT

On comptait à Gembloux en 2015 quelque 276 logements publics, dont 140 maisons et 136 appartements. Même si cela ne représente qu'à peine 2,5% du parc total de logements, entre 2008 et 2015, le parc de logements publics a augmenté de 38 unités, ce qui est significatif pour cette période.

L'objectif régional d'atteindre 10% de logement public dans chaque commune est loin d'être atteint à Gembloux et les créations récentes de logements publics ont juste permis d'éviter de creuser le retard. L'augmentation très importante des nouveaux logements ne facilite évidemment pas le respect de cet objectif.

La demande reste importante puisque le plan d'ancrage 2014-2016 identifiait 164 candidats, dont 120 Gembloutois.

La cité des Couteliers est l'organisme qui gère les logements publics à Gembloux ; leurs bureaux sont situés rue Albert. La société gère également des logements publics dans la commune voisine de Sombreffe.

Une centaine de maisons constituent la « Cité Tous Vents », établie fin des années '80 entre la rue de Mazy et le Baty de Fleurus. Elle constitue la première partie du quartier du même nom, développé récemment. La Cité dispose sur place d'une Régie de quartier (asbl), qui gère une salle de quartier et organise des activités, un jardin partagé, un programme d'insertion socio-professionnelle pour des jeunes stagiaires issus des logements sociaux.

Gembloux ne fait plus partie de l'AIS qui porte pourtant encore le nom de « Gembloux-Fosses ». Un ou deux propriétaires gembloutois lui ont néanmoins confié leurs immeubles en gestion.

La Cité des Couteliers pourrait dorénavant jouer un rôle similaire à l'AIS pour la gestion de biens.

Les acteurs communaux confirment que les logements neufs, même petits, sont hors de prix pour une partie de la population. Il manque de logements à prix intermédiaire, avec par exemple 2 ou 3 chambres.

Les personnes défavorisées ont donc tendance à rechercher les petits logements du centre-ville, tout comme les étudiants. Les maisons de ville sont subdivisées et le nombre de kots augmente. Cela mène aussi à une concentration de la paupérisation dans le cœur de la ville.

De nouveaux projets de logements publics sont en cours de réalisation. Un nouveau quartier est en développement sur le site de l'ancienne coutellerie Piérard, rue du Moulin. Il s'agit d'une cinquantaine de logements sociaux et moyens, gérés par la Cité des Couteliers. L'intégration d'un projet de cette ampleur au centre-ville a fait débat, les

riverains craignant un phénomène de ghetto.

Un ensemble de 20 logements est également en projet à Corroy.

Le CPAS est également propriétaire de deux immeubles : l'un rue Ste Adèle (4 logements), l'autre avenue de la Faculté (4 logements de transit). Deux logements de transit ont également été aménagés au-dessus de la crèche sur le site du CPAS, ainsi que 12 maisonnettes pour personnes âgées.

L'opération de rénovation urbaine développée dans le centre-ville vise à enrayer la dégradation des immeubles d'habitation et à proposer des alternatives de réhabilitation.

F. LA GESTION DU POTENTIEL FONCIER EN FONCTION DES BESOINS

La surface cadastrale occupée par la fonction résidentielle s'élève à 848 ha en 2015, soit 8,8% de la superficie communale. Entre 2005 et 2015, l'urbanisation résidentielle a consommé chaque année en moyenne 9,2 ha de terre.

Le potentiel foncier en zone d'habitat (soit la surface affectée au plan de secteur en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural, et non encore urbanisée), s'élève à 286 ha en 2015 (*source : IWEPS*). Si on considère que 70% de cette surface est réellement urbanisable, le potentiel foncier en zone d'habitat serait épuisé en un peu plus de vingt ans au rythme actuel de l'urbanisation.

La densité résidentielle (nombre de ménages / superficie résidentielle au Cadastre) est assez faible pour une commune qui possède un noyau urbain assez important : on compte 12,4 ménage / ha résidentiel (moyenne wallonne : 16,2). Par contre, si on rapporte le nombre de nouveaux ménages enregistrés entre 2005 et 2015 à la superficie qui a été urbanisée pour la résidence pendant cette période, on observe une densité presque deux fois plus élevée : 23,2 nouveaux ménages par ha urbanisé.

On observe donc un mouvement très net de densification au niveau de la commune. Malgré cela et en raison de la pression démographique très intense, les réserves foncières en zone d'habitat approchent peu à peu de la saturation. Si la Commune souhaite continuer à l'avenir à répondre à la très forte demande résidentielle, elle devra mettre en œuvre, à une échéance assez rapide, des mesures visant à accroître les surfaces urbanisables (mise en œuvre de ZACC), à densifier les zones d'habitat existantes et/ou à recycler encore des espaces affectés à d'autres fonctions comme d'anciennes friches industrielles.

G. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Logement	<p>Ménages : nette augmentation des isolés</p> <p>+2,3% soit 220 nouveaux logements construits par an, dont 2/3 sont des appartements</p> <p>276 logements publics, des projets en cours de construction (rue du Moulin, Corroy...), des réalisations intégrées en centre-ville et dans les villages</p>	<p>3750 à 4200 ménages donc logements supplémentaires nécessaires d'ici 2035</p> <p>Des appartements sous la forme d'immeubles plus gros que la moyenne régionale</p> <p>Manque de diversité du logement en centre-ville, subdivisions pour des kots</p> <p>Des prix de l'immobilier élevés, supérieurs à l'arrondissement mais inférieurs au BW</p>	<p>D'anciens sites industriels qui devraient être reconvertis en quartiers de logements</p>	<p>Risque de dégradation progressive et de paupérisation des logements du centre-ville</p> <p>Des réserves foncières épuisées d'ici 20 ans en zones d'habitat</p>

		Seulement 2,5% de logements publics, 167 demandeurs en attente		
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	-	Croissance spectaculaire des appartements, avec le développement de grands projets autour de la gare (Sucrierie...) ou à Tous Vents		
	-	Nouveaux projets de logements sociaux (coutellerie Piérard, Corroy...)		

III.3. VIVRE ENSEMBLE A GEMBOUX

A. LES PROBLÈMES SOCIAUX

Le recours à un indicateur général : l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux

L'« indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux » (ISADF) élaboré par l'IWEPS mesure le niveau de cohésion de chaque commune wallonne, que l'on tente de mesurer en estimant l'accès effectif de la population de la commune aux 6 droits fondamentaux inscrits dans la constitution belge (article 23), à savoir :

- 1/ Le droit à un revenu digne ;
- 2/ Le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale ;
- 3/ Le droit à un logement décent et à un environnement sain ;
- 4/ Le droit au travail ;
- 5/ Le droit à la formation ;
- 6/ Le droit à l'épanouissement culturel et social.

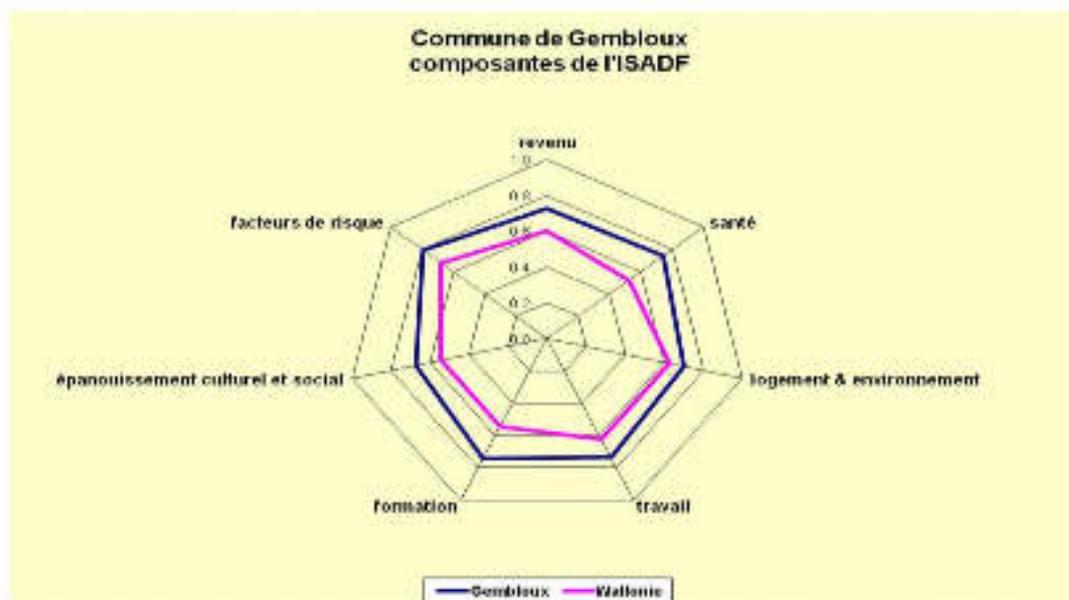
L'indicateur est complété par un facteur de risque estimant le maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune. Ce facteur de risque prend en considération trois publics cibles potentiellement à risque :

- 1/ les ménages monoparentaux ;
- 2/ les personnes isolées âgées de 65 ans et plus ;
- 3/ les demandeurs d'asile.

Les composantes de l'indicateur sont les suivantes (indicateurs IWEPS) :

Revenus	- Bénéficiaires de l'aide sociale (revenu d'intégration sociale (RIS), aide financière équivalente au RIS, revenu garanti et garantie de revenu aux personnes âgées - Revenu fiscal médian et faibles revenus (< 11.000 € / an de revenu imposable) (indicateur composite de revenu) - Bas salaires (< 88 € bruts journaliers en équivalents temps plein (ETP))
Santé et aide sociale	- Espérance de vie à la naissance - Handicap ou maladie chronique, de longue durée - Maladies professionnelles
Logement et environnement	- Logements de qualité insuffisante - Exposition de la population à la pollution sonore, à la pollution de l'air et à la pollution du sol - Habitat permanent dans les campings ou autres équipements touristiques - Candidats locataires sociaux et logements publics
Emploi	- Réserve de main d'œuvre - Chômage de très longue durée (>= 2 ans)
Education et formation	- Faiblement diplômés
Epanouissement culturel et social	- Fracture numérique - Désaffection électorale
Facteurs de risque	- Ménages monoparentaux - Isolés âgés (65 ans et +) - Demandeurs d'asile

Chaque critère bénéficie d'une cote qui peut être comparée aux autres communes et à la moyenne régionale. Elles sont représentées sur un graphique cible comparativement à la moyenne.

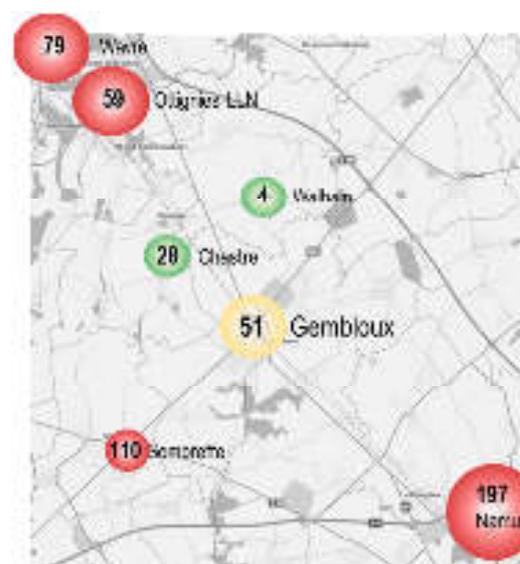


Classement sur toutes les dimensions

Dimensions de la cohésion sociale	Classement de Gembloux par rapport aux autres communes wallonnes
Score global	51 / 262
Revenu	80
Santé	33
Logement, environnement	122
Travail	93
Formation	37
Epanouissement culturel et social	46
Facteurs de risque par rapport au maintien de la cohésion sur le territoire de la commune	55

Gembloux présente un niveau de cohésion sociale supérieur à la moyenne wallonne sur toutes les dimensions. La formation et la santé se distinguent particulièrement. L'accès au logement semble être un peu plus problématique au regard de la moyenne et du classement en valeur absolue (122/262), mais reste néanmoins au-dessus de la moyenne régionale.

L'illustration ci-contre montre la valeur globale comparée à quelques communes rurales et urbaines proches. La situation reflète une commune intermédiaire entre les pôles urbains, qui concentrent vraisemblablement une population rencontrant davantage de difficultés sociales, et les communes rurales du Brabant wallon.



Sources : d'après les indicateurs ISADF publiés par l'IWEPS

Pauvreté, isolement, assuétudes

Si Gembloux n'est pas une commune présentant des problèmes marquants sur le plan social, il existe bien une pauvreté plus ou moins « cachée » à Gembloux. Selon les services de cohésion sociale, elle se concentre essentiellement **dans le centre-ville**, car c'est là que l'on trouve en particulier des logements de toute petite taille, des kots d'étudiants, dans des maisons parfois vétustes et coincées dans la trame médiévale. Le problème de subdivision des logements préoccupe les autorités qui tentent de limiter la prolifération des kots. La situation s'ajoute au déclin de la dynamique commerciale dans le centre : les cellules se vident ou attirent des commerces de moindre standing (Night & Day, restauration rapide...). Les familles fuient le centre et la pauvreté tend à s'y concentrer.

Outre les services de prise en charge personnalisés offerts par le CPAS, diverses associations locales mènent des actions spécifiques pour les personnes en situation de pauvreté. Ainsi par exemple, les restos du cœur ou la banque alimentaire offrent repas à prix modique et/ou colis alimentaires, tandis que le Fouillis St-François procure des meubles ou du matériel. L'opération de rénovation urbaine a pour objectif de requalifier le logement et l'espace public pour tenter d'enrayer ce déclin et réinstaller une dynamique positive. Des associations et le Centre culturel participent aussi à ce mouvement, notamment pour tenter de réanimer la rue Notre-Dame.

Qu'en est-il des villages ? La pauvreté y semble moins flagrante, peut-être plus discrète encore. C'est surtout l'isolement des personnes qui s'avère problématique pour les populations précarisées. Il peut s'avérer difficile pour les personnes sans voiture, notamment âgées, de sortir du village vu la faible offre de transports en commun régulière. L'ONE a également mis en évidence par une enquête en 2013-14 le sentiment d'isolement des jeunes parents après la naissance, avec rupture des liens familiaux et sociaux.

Le sentiment d'isolement se marque plus ou moins fort d'un village à l'autre, en fonction du tissu associatif et des activités proposées. Il y a quelques années, les restos du cœur organisaient des navettes pour aller chercher les gens dans les villages et leur permettre de venir aux repas, mais ce service n'a pas rencontré le succès escompté.

Les **assuétudes** (drogues, alcoolisme...) ne sont pas particulièrement visibles à Gembloux. Elles sont un peu liées au public scolaire ou étudiant des écoles supérieures, mais le problème n'est pas plus criant que dans d'autres communes. Le problème de l'alcoolisme se présente lors d'événements peu surveillés par des adultes. Une piste mise en place est de viser des soirées labellisées avec une charte de mesure de prise du risque. Le Collège St-Guibert prend déjà des mesures dans ce sens. Quant au harcèlement via les réseaux sociaux, c'est un problème généralisé qui interpelle également les autorités et le milieu scolaire.

B. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Diverses associations visent plus spécifiquement la solidarité par rapport à des groupes sociaux en difficulté. Le tissu gembloutois est dense en la matière : solidarité avec les plus démunis (Resto du Cœur, Le Fouillis St-François...), alphabétisation (groupe Alpha...), personnes handicapées, aides aux migrants, aide à la jeunesse, convivialité...

Diverses asbl sont établies pour l'accueil des personnes handicapées ou l'aide aux familles (associations de parents, aide matérielle, loisirs pour personnes handicapées...). Plusieurs d'entre elles disposent de lieux d'accueil de jour ou de home à résidence (Centre de jour du Rebjou à Bossière, du Ressort à Mazy, accueil d'autistes à la 2^{ème} Base à Gembloux, Home Le Foyer à Bothey, ateliers protégés des Dauphins à Gembloux ou Samera à Bothey...).

Au niveau de la Ville, les services sont regroupés au sein d'un même **pôle « espace communautaire »**, situé dans la maison des Tarpans, rue Docq. Ce pôle regroupe

- le service Actions Familles-Santé,
- le service Jeunesse et Sports,
- les stewards (missions relationnelles dans les quartiers),
- l'agent constatateur,

- le service de médiation communautaire,
- le Plan de Cohésion sociale,
- la coordination.

Le service de cohésion sociale aborde les aspects sociaux sur le plan collectif, par des actions globales, et non pas le suivi individuel des personnes, comme le fait le CPAS. Les deux services travaillent en bonne collaboration.

D'autres partenariats sont établis avec la maison de l'emploi (service décentralisé du FOREM, avenue de la Faculté) et la maison provinciale du mieux-être (aspects psychologiques et médico-scolaires).

La cohésion sociale s'appuie sur le vaste réseau associatif gembloutois : les partenariats sont nombreux et développent de nombreuses actions et projets (animations, activités, formations...) visant l'insertion socio-culturelle et socio-professionnelle.

Le **Plan de cohésion sociale** vise à développer des actions en collaboration avec ces acteurs, avec des subventions visant deux axes : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes d'inégalités sociales. A Gembloux, c'est surtout le deuxième axe qui est suivi, dans sa dimension cohésion sociale, sur l'ensemble du territoire. Il couvre 4 domaines d'intervention : l'insertion socio-professionnelle, le logement décent, la santé et les liens sociaux.

Des réunions thématiques entre partenaires sont organisées pour tenter de décloisonner les pratiques.

La Ville soutient des **projets via des appels à candidature** : il s'agit que les demandes viennent des acteurs et non pas des services publics. Un appel est lancé chaque année par la Ville. Parmi les exemples de projets réalisés, citons : des fêtes de quartiers, des aides à des acteurs qui ont besoin de se développer (groupe alpha, service d'entraide aux migrants), des voyages d'été pour ceux qui fréquentent le Resto du cœur, un potager collectif avec intégration de personnes handicapées, un espace public numérique... , soit des projets qui rassemblent l'objectif culturel et d'aide à des populations en difficulté.

Des projets sont menés directement par la Ville (avec ou sans partenaires), comme l'écrivain public, la cafétéria sociale, le carnaval (avec le service de Dynamique urbaine), « Place aux Enfants » (découvertes citoyennes), « Fêtes vos jeux » (animations et jeux de société autour de St Nicolas qu'il s'agit de rendre accessibles à tous), salon « Enchanté » (salon des associations), été solidaire...

Le service coordonne également **l'animation temps libre** pour les enfants, notamment par la diffusion de l'information, les améliorations de l'offre ou de sa qualité (ex. garderies hors des heures, navettes vers les lieux d'activités...) dans le but de préserver l'accessibilité pour tous à ces activités.

La **Maison de l'Emploi**, située avenue de la Faculté d'agronomie, est un lieu d'accueil, d'information et de conseils sur toutes les questions relatives à l'emploi. Elle est la concrétisation d'un partenariat entre la Ville et le CPAS de Gembloux, le FOREM, ainsi que les acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle. Ce service de proximité est ouvert à tous les citoyens concernés par une question d'emploi et propose un espace bureautique et documentaire, des conseillers notamment pour les démarches administratives et l'accompagnement.

L'Agence locale pour l'emploi (ALE) est située rue Elisabeth. Elle propose le système des chèques ALE pour réaliser des petits travaux chez les particuliers (jardin, enfants, personnes âgées, bricolage...), informe sur les plans d'embauche et organise des formations en informatique.

La **Cellule pour l'emploi et le développement économique de Gembloux (CEDEG asbl)** est localisée dans l'ancien restaurant du Prince de Liège, au croisement de l'avenue des Combattants et de la RN4. Elle organise des formations, en particulier pour la recherche d'emploi, l'informatique et les langues, mais aussi pour les seniors. Elle met à disposition un espace numérique accessible à tous.

L'ALE et la CEDEG devraient prochainement être regroupés dans les locaux disponibles rue Albert (anciennement de la Province).

Enfin, des collaborations sont établies aussi avec les **services sociaux des communes voisines**, par exemple l'organisation du salon de la santé, en partenariat avec les PCS de La Bruyère et de Sombreffe. C'est l'occasion de montrer tout ce qui existe comme services dans le bassin de vie. Gembloux se positionne en pôle par rapport à ces communes, même si les services que ces dernières offrent individuellement sont très riches aussi.

Le projet de GAL (groupe d'actions locales), conçu avec Chastre, Walhain, Eghezée et Sombreffe, visait à pratiquer

davantage de collaborations transcommunales. Il n'a malheureusement pas été retenu.

C. VIE DE QUARTIER, DE VILLAGE, LIENS ENTRE VILLAGES

Le **dynamisme et l'identité des villages** varient fortement d'un endroit à l'autre. Certains villages ont un tissu associatif bien fourni, parfois même avec une structure de coordination des activités, comme à Grand-Leez, voire à Ernage. De nombreux villages organisent des fêtes locales qui peuvent mobiliser différentes associations. Certaines entités, plus éloignées de Gembloux-centre, sont isolées et assez peu fournies en activités. Pour des entités comme Les Isnes par exemple, c'est sans doute un enjeu plus important. Les informations sont diffusées par des sites internet locaux et/ou des petits journaux comme l'R Na'Joie.

Des **quartiers spécifiques se sont aussi développés autour de Gembloux**. A Tous Vents (Gembloux sud), la cité sociale construite dans les années 80 a une identité et une cohésion propres, distincte du nouveau quartier : les habitants en sont fiers et certains regrettent d'ailleurs que le même nom englobe les deux quartiers sans distinctions. La Cité dispose d'une salle communautaire centrale.

Le nouveau quartier Tous Vents bénéficie aussi d'une cohésion et d'une dynamique propre. Un comité s'est constitué via un forum internet avant même que les maisons se construisent, mais l'objectif visait alors plutôt la vigilance et la revendication. Des liens de voisinage se sont ensuite renforcés, principalement avec la population des maisons unifamiliales. Un habitat groupé avec local de réunion commun s'est même constitué. Cette dynamique relève cependant plutôt d'initiatives individuelles et les contacts avec la Ville sont encore rares.

Le quartier de la Sucrierie connaît lui aussi une dynamique interne, centrée sur une rue principalement (fêtes de voisins).

A Moha (Grand-Manil), quartier plus ancien, une brocante est organisée par les habitants. Le petit parc aménagé dans le cadre du premier PCDR était une demande, mais ne semble pas très connu en dehors du quartier.

Le quartier François Bovesse (Gembloux nord) organise également des activités locales.

La cohésion et la vie sociale de quartier sont des enjeux importants, peut-être pas suffisamment développés dans les nouveaux quartiers. La Ville est donc vigilante à créer les conditions pour qu'elle puisse mieux apparaître dans les zones en développement actuellement, notamment autour de la gare.

Par ailleurs, certaines dynamiques ont disparu au fil du temps. Ainsi par exemple dans le quartier du Culot (Gembloux sud-ouest), où il y avait il y a quelques années, autour de la petite école de la rue des Champs, une salle de quartier, une chapelle avec messe hebdomadaire, une fête de quartier et la Confrérie folklorique qui s'appelait alors « des Couteliers et du Culot ».

Par rapport à cette dynamique de quartiers et de villages, les autorités locales sont à disposition pour un soutien logistique.

D. INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Il existe un **réseau local important** pour l'accueil des personnes étrangères et les moyens humains sont importants.

Le service d'entraide aux migrants asbl a pour but de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et culturelle, de lutter contre la solitude et la discrimination des personnes étrangères et d'origine étrangère établies dans l'entité de Gembloux. Ce service est né en 2004 suite à un projet de la Fondation Roi Baudouin, conçu et mené à bien par des migrants. L'asbl est partenaire du plan de cohésion sociale. Elle organise un accompagnement personnalisé des personnes (recherche d'emploi, de logement, démarches administratives...), des activités de groupes (café social, visites...) ou encore des activités de sensibilisation destinées aux citoyens.

Le Groupe Alpha est actif dans l'aide à l'apprentissage du français, tant pour les Belges que les étrangers.

Pour le **logement des réfugiés**, 5 familles ont été accueillies dans des logements loués par des particuliers, suite à

l'appel du CPAS ; 2 autres familles seront prochainement accueillies. L'ex-centre de la Croix Rouge (Régie des bâtiments), chaussée de Wavre a accueilli plusieurs centaines de réfugiés il y a quelques années mais il n'est aujourd'hui plus affecté à cette fonction. La Ville souhaite pouvoir remettre à disposition des logements ILA (initiatives locales d'accueil ou logements de transit).

Gembloux connaît une fréquentation importante **d'étudiants étrangers** de par la présence des écoles supérieures. Ces étudiants sont cependant en diminution significative depuis 5 à 10 ans à la Faculté agronomique (Agro-Bio-Tech) par réduction des bourses disponibles ou complexification des échanges depuis la réforme Bologna. Les étudiants sont plus mobiles, viennent pour des périodes plus courtes. Le regroupement familial (conjointes des doctorants...) est rendu plus difficile. Le public évolue : moins d'Africains, davantage d'Asiatiques.

La Faculté met à disposition de ces étudiants des logements spécifiques, notamment dans la maison Nord-Sud, située dans le quartier de la gare.

Par contre, la « maison internationale » (et la salle y attenante), lieu d'accueil des activités interculturelles qui était situé rue Maréchal Juin, a fermé ses portes.

E. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Pauvreté et assuétudes	Des indicateurs de cohésion plutôt positifs Des acteurs locaux mobilisés autour de cette thématique Peu de problèmes de pauvreté ou d'assuétudes	Mais la pauvreté reste cachée, concentrée dans les petits logements du centre-ville Isolement géographique des personnes précarisées dans les villages		Renforcement de la pauvreté avec le contexte de crise économique
Cohésion sociale	Réseau associatif à vocation sociale très dense Mixité sociale de la population gembloutoise Structuration du réseau par le Plan de cohésion sociale au sein du pôle « Espace communautaire », nombreuses synergies entre services, bonne complémentarité avec le CPAS Nouvelle salle polyvalente, prioritairement destinée aux jeunes			La Ville pourrait être exclue des bénéficiaires du PCS suite à une réforme de la RW qui vise plutôt la lutte contre la pauvreté que la mixité et la cohésion sociale au sens large
Cohésion de quartier	Des associations et un sentiment d'identité dans beaucoup de villages et quartiers de l'entité	Cohésion parfois difficile entre quartiers différents	Des espaces publics pourraient constituer des lieux d'intégration de cohésion dans les nouveaux quartiers	
Accueil des étrangers	Nombreuses associations et moyens humains Accueil de familles de réfugiés Evolution des étudiants étrangers, davantage d'Asiatiques	Pas d'ILA disponible, difficulté d'offrir des logements (appel aux particuliers)		Locaux de la Régie des bâtiments ne sont plus disponibles

Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des problèmes de pauvreté au vu de la crise économique - Politique communale de diversification du logement en centre-ville : limitation des kots, nouveaux projets de logements pour accueillir les familles, amélioration des espaces publics en ville par la création de parcs, lancement de l'opération de rénovation urbaine... - Demandeurs d'asile : arrivées de réfugiés du Moyen Orient, mise en place de services d'aide à l'accueil (SEM...) - Moins d'étudiants étrangers à la Faculté d'agronomie, davantage d'Asiatiques - Structuration et amélioration des services de cohésion sociale dans le cadre du pôle Espace communautaire - Développement de la Maison de l'Emploi avenue de la Faculté - Construction d'une nouvelle salle polyvalente à Gembloux, destinée principalement aux jeunes
---	--

III.3 L'ACCES AUX SERVICES COLLECTIFS

A. PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Petite enfance

En matière de petite enfance, la situation s'est considérablement améliorée à Gembloux depuis quelques années : de nouveaux lieux d'accueil ont été créés afin de répondre à une demande sans cesse croissante de jeunes parents venus s'installer dans l'entité ou à proximité.

La commune compte maintenant trois crèches communales, situées à proximité immédiate du CPAS, rue Chapelle Marion. La crèche des Roitelets offre 62 places, réparties en plusieurs groupes d'enfants. Depuis peu, les « Petites Châtagnes » est venu renforcer l'offre de 29 places complémentaires.

A côté des crèches publiques, 5 maisons d'enfants (non subventionnées par l'ONE) offrent des places à Gembloux, mais aussi dans les villages de Lonzée, Grand-Leez, Beuzet et Ernage.

De nombreuses accueillantes à domicile complètent ce service : on en note une trentaine de conventionnées, dont la gestion est encadrée par les services intercommunaux IMAJE et SAMBRILOU (Vie Féminine Tamines). Ces services assurent l'accompagnement des accueillantes et des parents. On note aussi 15 accueillantes indépendantes, qui s'occupent à domicile généralement de 3 à 5 enfants.

Complémentaire à ces lieux, une halte-garderie ouvre ses portes de manière plus limitée et occasionnelle à une dizaine de tout petits.

Au 1^{er} janvier 2015, ces différents établissements totalisent ensemble 329 places d'accueil. La progression est spectaculaire puisque ce nombre de places a plus que doublé en douze ans (142 en 2003). Si on rapporte ce nombre de places au nombre d'enfants susceptibles de fréquenter ces structures (soit les enfants de 0 à 2,5 ans), on a un taux de couverture de 41,8%, assez sensiblement supérieur à la moyenne wallonne de 33% ; ce taux de couverture a également doublé depuis 2003 (source : IWEPS Walstat).

Accueil de la petite enfance						
Commune	nombre de places ONE 01/2015	Pop de 0 à 2,5 ans en 2015	taux de couverture	Estimation pop de 0 à 2 ans en 2025	Evolution 2015-2025	places supplémentaires à taux de couverture constant
Gembloux	329	787	41,8%	848	61	26

Les projections de population prévoient une légère augmentation du nombre de très jeunes enfants en 2025. Celle-ci reste toutefois très mesurée et le simple maintien de l'offre actuelle permettrait de conserver un taux de couverture supérieur à la moyenne. Le maintien du niveau de service actuel impliquerait l'ouverture de 26 places supplémentaires, soit l'équivalent de la création d'une petite crèche.

Dans les faits, les demandes restent cependant importantes. La Ville souhaite encore augmenter l'offre et la crèche des « Petites Châtagnes » sera agrandie de 30 places supplémentaires qui devraient être opérationnelles fin 2017.

Divers ateliers d'activités à destination des tout petits sont proposés, tant aux futures mamans (préparation à la naissance) qu'aux bambins (éveil, psychomotricité...), dans les locaux de la Ville « Les Tarpans », rue Docq. Point de vue santé, les consultations ONE se font au même endroit, mais sont aussi organisées de manière décentralisée à Grand-Leez (résidence St Joseph), à Lonzée, Sauvenière et Bossière.

La Ligue des Familles coordonne des services pour les jeunes parents : service de Baby sitting, bourses de vêtements et de jouets notamment.

Jeunesse

De très nombreuses **activités extrascolaires et stages** sont organisés à Gembloux et dans les villages. Elles sont coordonnées par le service jeunesse communal et l'asbl Animagique.

Ainsi, des garderies sont proposées dans la plupart des écoles et gérées par l'asbl Extracom. Les plaines de vacances sont proposées durant les mois d'été, voire d'autres vacances scolaires ; elles ont lieu à Gembloux et dans plusieurs villages, en bonne coordination, et connaissent un très grand succès. Un répertoire des activités extrascolaires est à la disposition des parents et des brochures d'information inventorier tous les stages et activités proposées durant les différentes périodes de vacances. Ces informations sont distribuées via les écoles et publiées sur le site internet communal. De nombreuses activités sportives, créatives, musicales, ludiques... sont proposées à Gembloux et dans les villages par des associations diverses.

Animagique gère également la Maison des Associations de Sauvenière (sur la place de l'Eglise) et organise aussi directement des stages durant les congés scolaires. L'asbl Coala, chaussée de Wavre, gère une ludothèque, une école de devoirs et organise également des stages et séjours de vacances.

La coordination de l'offre d'activités semble s'être bien renforcée depuis le constat fait lors du premier PCDR, de même que l'information aux familles.

Complémentairement à ces activités régulières, des **animations et évènements plus ponctuels** sont organisés pour les jeunes par la Ville, notamment l'opération « Place aux enfants » (découverte des métiers et acteurs de la société) ou « Fête vos jeux » (animations festives avec en vedette St-Nicolas).

La commune compte **plusieurs mouvements de jeunesse**, notamment à Gembloux Les Scouts St Guibert, Les Guides St-François, Le Patro St Louis, ainsi que l'unité scout Gembloux-Sud, nouvellement établie à Lonzée. De nombreux jeunes sont également impliqués dans les unités des communes proches, notamment dans l'entité voisine de Chastre.

Plusieurs **clubs de jeunes** sont actifs dans les villages, notamment à Grand-Leez (locaux dans l'EGL) et Sauvenière. Un club de jeunes est en train de se constituer à Beuzet. D'autres connaissent des difficultés puisque le club de Lonzée vient de cesser ses activités.

Quelques services d'aide et de soutien à la jeunesse sont également recensés. Imagin'AMO est un **service d'aide aux jeunes** en milieu ouvert, basé à Gembloux-centre depuis 2003, agréé et subventionné par la Direction de l'Aide à la Jeunesse et la Fédération Wallonie Bruxelles. Le service offre un soutien pour les jeunes jusque 18 ans et les familles, tant dans la réalisation d'un projet que dans l'accompagnement face à certaines difficultés de vie. C'est aussi un point relais d'informations pour la jeunesse, et un lieu d'organisation de stages et d'activités.

La Ville propose durant les mois d'été les activités « Été solidaire » (travaux rémunérés à finalité collective et sociale).

L'Association Joseph Denamur (rue de Mazy à Gembloux) accueille des jeunes demandeurs d'asile (mineurs non accompagnés) dans le Centre El Paso (35 enfants et jeunes) et la Phase 3 (une 15aine, répartis sur deux sites).

Une **nouvelle salle** a été réalisée à proximité du nouveau hall sportif dans le cadre du PCDR précédent : elle vise avant tout le public des jeunes pour proposer une salle de 300 à 400 places pouvant accueillir des concerts ou des soirées.

B. L'ENSEIGNEMENT

Ecoles fondamentales

Les écoles fondamentales gembloutaises sont de trois types : les sections primaires et maternelles du Collège et de l'Athénée situées en centre-ville, les « antennes » de ces établissements localisées dans les quartiers périphériques de la ville (quartier de la gare et rue des Champs-quartier du Culot) et les écoles de village (réseau communal surtout, mais aussi libre à Lonzée, Mazy et Ernage). Les deux premières catégories regroupent plus de 1500 enfants, tandis que plus de 1000 sont scolarisés dans les villages.

En outre, une école d'enseignement spécial, située rue de Mazy, accueille une septantaine d'enfants.

Chaque village hormis Bothey dispose d'une école fondamentale. Mazy et Lonzée sont même équipées de deux écoles, une de chaque réseau, tandis qu'Ernage compte une école maternelle (réseau libre) et une école primaire (réseau communal) travaillant en étroite collaboration.

L'école communale de Grand-Manil voit ses effectifs augmenter ces dernières années, malgré sa proximité avec le centre-ville. De même que Ernage, et surtout Lonzée qui bénéficie du développement de nouveaux quartiers au sud de Gembloux (Tous Vents).

Divers travaux d'amélioration et de modernisation ont été réalisés ou sont en projet dans les écoles communales de toute l'entité.

L'étude prospective réalisée par le CREAT en 2009 démontrait que l'enseignement fondamental est attractif au-delà même des limites de la commune, en particulier pour l'enseignement primaire (jusqu'à 127 % de scolarisation par rapport à l'effectif de population de cet âge). Gembloux centre attire bien davantage que la population qui y habite. Le succès des écoles de quartier ou de village est fonction des particularités locales (école rénovée, bonne réputation par bouche à oreilles, effet « de groupe », programme spécifique, choix du réseau...) ou de la proximité du centre et peut fluctuer dans le temps ; ainsi, l'école libre de Lonzée accueille 50% de public provenant de la ville de Gembloux.

L'étude insistait sur la nécessité de développer les écoles de quartiers ou de villages pour éviter de faire peser la pression du développement des besoins sur les grandes écoles du centre-ville, déjà proches de la saturation et pour lesquelles le public scolaire en bas âge utilise peu les transports alternatifs aux voitures particulières.

Ecoles secondaires et enseignement supérieur

Gembloux compte deux **établissements d'enseignement secondaire**, l'Athénée royal et le Collège St-Guibert, qui totalisent plus de 3300 élèves. L'Athénée ne semble pas encore connaître une situation de saturation. Certaines sections techniques ont été supprimées ces dernières années.

Le Collège est en hausse de fréquentation et les possibilités d'extensions sont inexistantes vu l'exiguïté des lieux. Le nombre d'élèves est encore en augmentation depuis l'étude de 2009. Les locaux sont saturés, ce qui peut avoir comme conséquences le stress des élèves et des professeurs, la taille importante des groupes, l'utilisation de locaux inadaptés, mal éclairés...

L'aire d'influence des deux établissements est relativement vaste, s'étendant aux communes voisines du « Pays de Gembloux » (Walhain, Chastre, Perwez, Sombreffe, La Bruyère, Jemeppe-sur-Sambre, Eghezée, Fleurus...). Le Collège accueille plus de 40% de non-Gembloutois.

Divers cours du soir sont organisés, notamment au Collège St-Guibert (langues notamment).

Gembloux compte également l'école secondaire technique horticole de Grand-Manil qui accueille quelque 630 élèves, chiffre en augmentation.

La ville offre aussi des **établissements d'enseignement supérieur**, dont le rayonnement est régional et international.

A proximité de l'école horticole, l'Institut supérieur industriel horticole (Haute école Charlemagne ISI a Gembloux) propose diverses formations de niveau baccalauréat et master en horticulture et architecture du paysage (quelque 300 étudiants, dont une bonne proportion de Français).

Gembloux Agro-Bio-Tech (Faculté des sciences agronomiques, aujourd'hui rattachée à l'ULg) accueille 1500 étudiants, dont 36% sont étrangers, majoritairement de pays africains et de plus en plus asiatiques. A ceux-ci, il faut ajouter les chercheurs et doctorants. La Faculté occupe le site de l'ancienne abbaye bénédictine, en plein centre-ville. Lors du rattachement avec l'ULg, des craintes de délocalisation ont été exprimées ; elles ne semblent pas se confirmer puisque l'établissement investit encore actuellement, en particulier dans un vaste complexe de nouveaux bâtiments avenue de la Faculté.

La présence de ces institutions dans la ville y induit une vie estudiantine, avec pour conséquence une forte concentration de kots pour étudiants. Les besoins dépassent largement les 1000 chambres. Une liste de quelque 1200 kots a été rassemblée par le service logement de la Faculté.

Les étudiants du secondaire et du supérieur amènent une animation urbaine. A contrario, leur absence en période non-scolaire se remarque également.

Agro-Bio-Tech tout comme l'ISI offrent des atouts considérables à la ville en matière de renommée et de culture : participation à l'image d'« Agrobiopôle », brassage culturel grâce aux étudiants étrangers, infrastructures d'accueil régulièrement utilisées par la collectivité locale (Espace Senghor, Espace Athéna, auditorios...), synergies avec le Centre culturel... On peut regretter que la « perméabilité » du site de l'ancienne abbaye ne soit pas plus grande encore, car son emprise foncière dans le centre-ville est importante, mais l'accès est limité (toléré à certaines heures) pour des raisons de sécurité.

Prévisions en matière scolaire

Les perspectives de population laissent présager un léger accroissement de la population en âge de suivre l'enseignement fondamental entre 2015 et 2025. A taux de couverture constant, les 115 élèves supplémentaires représenteraient l'équivalent de 6 à 7 nouvelles classes.

Enseignement fondamental ordinaire : nombre d'élèves scolarisés dans la commune et taux de couverture						
Commune	Nombre d'élèves scolarisés en maternelle et primaire en 2014-2015	Population de 2,5 à 11 ans en 2015	Taux de couverture enseignement fondamental	Estimation population de 2,5 à 11 ans en 2025	Evolution des 2,5-11 ans 2015-2025	élèves supplémentaires à taux de couverture constant
Gembloux	3.240	2.948	109,9%	3.053	105	115

Au vu de l'accroissement des effectifs scolaires dans les écoles communales, une 4^{ème} direction a été mise en place.

Dans l'enseignement secondaire, les perspectives sont beaucoup plus dynamiques : les effectifs des 12-18 ans devraient s'accroître de 450 unités entre 2015 et 2025, et les communes voisines connaissent également un accroissement sensible de population, notamment dans ces tranches d'âge. Si on garde le même taux de couverture, témoin du rôle polarisant de l'enseignement secondaire, **les besoins supplémentaires en nombre de places s'élèveraient à 680 unités en 2025**, ce qui pourrait justifier la création d'une nouvelle implantation voire d'une nouvelle école.

Enseignement secondaire ordinaire : nombre d'élèves scolarisés dans la commune et taux de couverture						
Commune	Nombre d'élèves scolarisés en secondaire en 2014-2015	Population de 12 à 18 ans en 2015	Taux de couverture enseignement secondaire	Estimation population de 12 à 18 ans en 2025	Evolution des 12 à 18 ans 2015-2025	élèves supplémentaires à taux de couverture constant
Gembloux	2.996	1.969	152,2%	2.415	446	679

La population des jeunes en âge de suivre l'enseignement supérieur (19-24 ans) devrait également s'accroître à moyen terme, quoique de manière assez mesurée +180 en 2025 et + 400 en 2035. Les incidences sur la fréquentation des écoles supérieures de l'entité restent toutefois très limitées car celles-ci attirent une population estudiantine bien au-delà des limites communales.

C. LES AÎNÉS

Associations pour les aînés

De nombreuses activités sont organisées pour et par les aînés. La commune compte plusieurs associations proposant des activités qui leur sont plus spécifiquement destinées.

Le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA), « l'Age d'Or », vise à organiser diverses activités telles que voyages, conférences, activités sportives ou culturelles, cours et ateliers, thé-dansant et goûters, diffusion d'informations telles que logement intergénérationnel, etc. Ce Conseil mis en place à l'initiative de la Ville, compte 28 membres élus. L'objectif du CCCA est l'animation, pour essayer de faire sortir les personnes âgées de l'isolement. Des navettes sont organisées pour les personnes des villages.

ENEO (ou mouvement social des aînés, à tendance chrétienne) est une autre association qui organise des activités pour les 3 et 4 x 20. Elle compte environ 250 membres, qui peuvent bénéficier d'activités de loisirs, de théâtre, de conférences, d'activités sportives... organisées soit à Gembloux, soit de manière décentralisée dans les villages (Grand-Leez...).

Une branche de l'université des aînés de Namur (UTAN) a été créée pour Gembloux (UTAG) à l'initiative du CCCA : ils proposent des petites conférences, des ateliers d'informatique, des cours de langues...

A l'échelle locale, plusieurs associations sont organisées spécifiquement pour les aînés dans les villages, notamment à Corroy (Top 50), Sauvenière ou Grand-Leez.

La réflexion sur les besoins des aînés se fait aussi au niveau du CPAS, via une plate-forme de réflexion informelle sur certaines thématiques, par exemple : comment se préparer à l'entrée en maisons de repos. Mais les moyens humains restent insuffisants pour développer ce type de réflexions à plus long terme.

Des activités intergénérationnelles ont été organisées entre l'école d'enseignement spécial et les maisons de repos, ainsi qu'avec les personnes handicapées autonomes, ou les écoles fondamentales.

Le CCCA intervient aussi au niveau de la commission de mobilité.

Soins à domicile

Divers services de soins et d'accompagnement sont organisés afin d'aider les personnes âgées à rester à domicile en toute sécurité.

Le CPAS de Gembloux organise des soins, tels qu'aides ménagères, repas à domicile ou transports pour les

personnes. Le service « CorGeMaDo » veille à la coordination des différents services qui pourraient venir en aide aux personnes (infirmières, soins, aides ménagères, télé-vigilance, repas...) en fonction de leurs besoins spécifiques.

Des services similaires sont aussi mis en place par d'autres organismes comme les mutuelles ou autres. Citons notamment le service Aide et Soins à domicile ou encore Vivre à Domicile (Namur assistance asbl). Des restaurants assurent également des repas chauds à domicile.

Maisons de repos

On compte 5 maisons de repos dans l'entité.

Deux sont gérées par le CPAS. La Charmille offre 71 lits ; située à côté du CPAS, cette maison pourrait être transférée à Grand-Leez où se trouve la maison St-Joseph, dans le centre du village, qui offre également 70 lits. On y trouve également des chambres de court séjour, ainsi que 5 appartements de résidence service.

La Chanterelle (Association chrétienne des Institutions Sociales et de santé) accueille une bonne centaine de résidents au sud de la ville. Elle dispose d'un étage réservé aux personnes désorientées et a mis en place un centre de jour ainsi que quelques chambres pour les courts séjours. Dans le cadre du développement du quartier Tous Vents, un immeuble de 35 appartements de résidence service est venu compléter ces services.

Le Vert Galant, dans le quartier de la gare, est une copropriété réservée aux personnes âgées qui met à disposition 67 appartements et studios en résidence service.

Enfin, la résidence La Villette (secteur non marchand) est une petite maison de repos d'environ 40 lits située à Grand-Manil, le long de la RN29. Un projet d'extension a fait récemment l'objet d'un permis d'urbanisme, en vue d'en doubler la capacité (37 lits MR/MRS, 19 lits de résidence service et un centre d'accueil de jour).

Perspectives pour les aînés et l'évolution de leurs besoins

L'accroissement spectaculaire du nombre de personnes très âgées est une tendance très nette qui se profile à moyen terme, à Gembloux comme ailleurs. Le taux de couverture actuel est inférieur à la moyenne wallonne. Sur base du taux actuel, il faudrait prévoir près de 70 places d'accueil supplémentaires en 2025 et 175 en 2035. Mais pour atteindre le taux de couverture moyen qui sert de référence à l'échelle des arrondissements wallons (16,1% des 75 ans et plus), **la demande s'élève alors à 113 places en 2025 et 235 en 2035**, soit l'équivalent de la création d'une nouvelle maison de repos pour chaque période de dix ans.

Accueil des personnes âgées							
Commune	Nombre total de places d'accueil en 2015	Nombre de personnes âgées de 75 ans et plus en 2015	taux de couverture en 2015	Estimation pop 75 ans et + en 2025	Evolution 2015-2025	places supplémentaires à taux de couverture constant en 2025	places supplémentaires pour atteindre le taux de couverture moyen en 2025
Gembloux	282	1.981	14,2%	2.454	473	67	113
				Estimation pop 75 ans et + en 2035	Evolution 2015-2035	places supplémentaires à taux de couverture constant en 2035	places supplémentaires pour atteindre le taux de couverture moyen en 2035
				3.209	1.228	175	235

* taux de couverture wallon = 16,1% de la population de 75 ans et + en 2012 = 27,1% de la population âgée de 80 ans et +

Cette forte demande attendue nécessite d'élargir la réflexion à l'ensemble des services spécifiques au quatrième âge.

Les maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) peuvent être difficiles d'accès pour une partie des personnes âgées et répondre à cette demande en assurant un service de qualité peut s'avérer lourd pour la collectivité dans la perspective d'un vieillissement généralisé. La vague du papy-boom (et ses conséquences en termes d'augmentation des besoins et de réduction des moyens) nécessitera de poursuivre le développement d'autres formules adaptées à la diversité des situations : résidences services, centres de soins de jour, centres de nuit, habitat intergénérationnel, habitat groupé, résidences Abbeyfield...ainsi bien sûr que l'adaptation des logements et espaces publics et le développement des soins à domicile.

D. LA SANTÉ

La commune compte au moins 25 médecins généralistes et de nombreuses autres professions médicales spécialisées ou paramédicales, assurant les soins de santé.

On dénombre 12 pharmacies sur l'entité : 5 à Gembloux-ville, 4 dans les centres de villages (Lonzée, Bossière, Mazy et Grand-Leez) et trois qui se sont récemment installées le long des axes en périphérie, vers Ernage, Sauvenière et Lonzée. Ces déplacements correspondent non seulement à une volonté de relocalisation mais aussi d'extension : les nouvelles pharmacies développent un vaste espace en libre-service et se transforment progressivement en « supérettes » paramédicales en plus du guichet classique pour les médicaments prescrits par le médecin.

Gembloux ne dispose pas d'hôpital et dépend des centres hospitaliers proches (Namur, Ottignies ou Bruxelles). Toutefois, depuis une bonne dizaine d'années, on note le développement de petits centres médicaux privés qui regroupent plusieurs médecins (généralistes ou spécialistes) autour d'infrastructures communes et de services mutualisés (secrétariat, matériel, salles d'interventions, salles de réveil...). Ces petits centres permettent de réaliser sur place des consultations ou petites interventions en hôpital de jour. Ils limitent la nécessité de se déplacer vers les grands hôpitaux et offrent une qualité décentralisée de services plus facilement accessibles pour une population vieillissante et moins mobile. Ce sont par exemple le Centre Pégase à Gembloux (médecins spécialistes en consultation et hôpital de jour), le Cap Santé du Ponant à Tous Vents (médecins généralistes), le Centre médical Corps Santé à Sauvenière (médecins et paramédical), le Centre de santé de Beuzet (psychologues, ostéopathes...) ou le centre St Luc à Grand-Manil (dentistes). En matière de médecins généralistes, ce regroupement traduit aussi une évolution de la profession, qui rend les médecins moins directement proches de leurs patients que ne l'étaient les « médecins de villages » (prise de rendez-vous par internet...).

La Croix-Rouge dispose d'antennes à Gembloux (quartier de la Sucrierie et rue de la Vôte) et propose du prêt de matériel, un service de secours, des activités sociales et de formation.

Quant au service des consultations ONE, il est proposé à Gembloux-ville (maison Les Tarpans), ainsi qu'à Lonzée (maison des Sorcières), Grand-Leez (Home St Joseph), Sauvenière (Place de Sablon) et Bossière (école). Ces consultations constituent également des lieux importants de socialisation entre jeunes parents et leurs bambins, surtout dans les villages.

E. LES SERVICES DE COHÉSION SOCIALE

Les problèmes, les actions et les acteurs en matière de cohésion sociale ont été développés dans le chapitre précédent, traitant du vivre ensemble à Gembloux.

Le CPAS, partenaire du plan de cohésion sociale, gère principalement les problématiques sociales à partir des situations individuelles. Les services du CPAS sont regroupés sur le site de la rue Chapelle Marion, dans le centre de Gembloux. Les bureaux d'accueil et les locaux techniques sont regroupés près du « château » du CPAS, autour duquel on trouve les crèches, la maison de repos La Charmille, la salle « la Sapinière », ainsi qu'un bâtiment (asbl 13) accueillant des petits locaux de rencontre (ludothèque...). Parmi les divers services offerts par le CPAS, citons

notamment l'aide à la recherche d'un logement, l'allocation de chauffage ou la guidance énergétique, la médiation de dettes, l'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées, l'aide pour l'accès à des activités culturelles ou sportives, etc.

La maison des Tarpan, située rue Docq dans l'ancienne maison de la Police communale, rassemble quant à elle les services communaux du pôle Espace communautaire, à savoir les services famille-santé, sports et jeunesse, cohésion dans les quartiers, médiation communautaire et cohésion sociale.

F. ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Clubs sportifs

Gembloux est très bien desservie en matière sportive et compte de **nombreux clubs sportifs**, tant dans le centre que répartis dans les villages. Certains ont plus pour objectif la discipline sportive dans l'esprit de compétition, tandis que d'autres sont plus des activités de loisirs, de convivialité et de santé. Les clubs sont basés en fonction des halls sportifs qui peuvent les accueillir (Chapelle-Dieu, Orneau, Corroy...), mais on note néanmoins de nombreuses activités qui se pratiquent dans les villages.

Outre Gembloux, des terrains et des clubs de foot sont encore actifs à Grand-Leez, Bossière, Mazy et Sauvenière. Deux clubs de tennis existent à Grand-Manil et à Gembloux, des terrains sont encore disponibles à Beuzet. On note des clubs de basket, de volley, de mini-foot, de badminton, de sports de combat, de natation, de cyclistes et de marcheurs... à Gembloux et dans les villages. Le tennis de table est pratiqué à beaucoup d'endroits : Gembloux, Lonzée, Sauvenière, Bossière, Les Isnes, Mazy, Beuzet. Des sports plus spécifiques, comme l'escrime, sont pratiqués à Gembloux (salle de l'Athénée) et drainent aussi un public largement extérieur à l'entité. L'ASAG organise des activités sportives pour les étudiants de la Faculté.

Certains clubs de Mazy (basket, yoga...) se sont regroupés avec des sportifs voisins de Spy.

La balle pelote, sport traditionnel de nos villages, est encore présente à Beuzet et à Grand-Leez. Des animations ont ponctuellement été réalisées dans certaines écoles de villages pour faire redécouvrir ce sport. Des terrains sont encore présents à divers endroits, sur les places publiques ou dans des espaces initialement prévus (comme à Ernage).

Des clubs multisports organisent des stages de découverte pour les enfants.

L'étang de Grand-Leez accueille un groupe de pêcheurs.

Infrastructures sportives

L'asbl Gembloux Omnisports, qui gère les infrastructures sportives communales, estime qu'il y a environ 6.500 personnes affiliées aux différents clubs. Ces personnes viennent de l'entité, mais une part non négligeable vient aussi des communes voisines.

Certains clubs, notamment le volley ou le basket, sont ou ont été bien classés, ce qui crée une notoriété et amène du public de l'extérieur tant pour assister aux rencontres que pour s'intégrer aux clubs. Pour certaines disciplines, Gembloux dispose donc aussi des potentialités pour être un pôle au niveau du « pays de Gembloux » en matière sportive.

Les infrastructures sportives se sont considérablement développées depuis quelques années, afin de mieux répondre aux besoins de la population résidente, mais aussi du public scolaire, des étudiants et des travailleurs qui souhaiteraient pratiquer une activité sportive à Gembloux.

- Le **complexe sportif de Chapelle Dieu** construit dans les années 1970 dispose d'une piscine (25 x 8 m), d'un plateau multisports (38 x 19 m) et d'une petite salle (gymnastique, arts martiaux...). Le site est inséré dans un quartier bâti et ne dispose plus de possibilité d'extension.
Des travaux de rénovation y ont été réalisés récemment, notamment pour adapter les bâtiments aux nouvelles exigences en matière énergétique (chaudières à condensation, panneaux solaires...). Une nouvelle cafétéria a été aménagée dans le cadre de l'extension du bâtiment.
La piscine fait régulièrement l'objet de travaux de modernisation et/ou de mise en conformité, mais reste insuffisante pour répondre à l'augmentation des besoins (clubs, scolaires, tous publics). On ne peut envisager de l'agrandir vu le manque de place sur le site et la construction d'une nouvelle piscine induirait un coût très important. La fréquentation est de 100.000 entrées par an, dont environ 60% de scolaires, 20% de clubs et 20% de tous publics.
- Un **nouveau complexe sportif** vient d'être réalisé chaussée de Namur à proximité de l'Orneau, près des terrains de football et de beach volley. Cette nouvelle implantation, bien accessible, est destinée aux compétitions mais vise aussi largement à répondre aux besoins pour les entraînements et la pratique du sport tous publics.
Un double plateau (40 x 40 m) permet les sports de ballon comme le minifoot. Le site est équipé d'une cafeteria, de vestiaires, de gradins. Ce bâtiment pourrait être évolutif et un second plateau pourrait être réalisé de l'autre côté de la cafétéria pour accueillir la gymnastique, un mur d'escalade, etc. mais cette extension n'est pas encore envisagée.
Un bike park sera prévu à l'extérieur, équipé de vestiaires et d'un local de nettoyage des vélos.
Ce complexe est idéalement situé, proche des axes, mais aussi proche du centre et accessible à pied ou à vélo, via une passerelle au-dessus de l'Orneau vers la rue De Becker.
- Une **nouvelle salle omnisports** (1 plateau) a été réalisée à **Corroy**. Cette salle est polyvalente pour répondre aussi aux besoins culturels des associations du village (théâtre, gymnastique...). Etablie dans le village, ce nouvel équipement est destiné à la fréquentation scolaire et aux entraînements de certains clubs. La compétition n'y est pas organisée afin de ne pas amener de nuisances pour les riverains.
- **Certaines écoles** disposent de leurs propres infrastructures, notamment un plateau à l'Athénée, qui est d'ailleurs largement utilisé par d'autres clubs en dehors des horaires scolaires. L'ISI dispose également d'une salle de sports. Le Collège St-Guibert ne dispose par contre plus de salle de gym et utilise les infrastructures communales.
- Quelques infrastructures complémentaires existent aussi **dans les villages de l'entité**. A Beuzet, une petite salle accueille le tennis de table, mais elle n'est pas très bien adaptée pour le sport. Il y a un espace d'accueil extérieur (balle pelote, basket, tennis...). Cet espace extérieur est intéressant car sécurisé. Il a permis à l'école de se spécialiser dans la pédagogie orientée vers le sport. La salle du Ranil à Mazy est largement consacrée aux activités sportives locales. Plusieurs villages (Grand-Leez, Bossière, Mazy...) bénéficient d'un terrain de football plus ou moins bien équipé. Certains espaces publics constituent des lieux de détente et de convivialité au cœur des villages. Des aménagements sont en outre prévus dans le cadre du PCDR pour améliorer les petites infrastructures extérieures locales : un terrain multisports a été réalisé à Ernage dans le cadre de l'aménagement de la place.

L'amélioration sensible des équipements sportifs à Gembloux a permis de réadapter l'offre qui était largement insuffisante au regard de l'importante croissance de population. Cela permet de donner une place au sport pour tous et pas seulement aux clubs qui visent la compétition. La volonté de l'asbl Gembloux Omnisports est en effet de donner une place au sport pour les enfants, pour les aînés, pour les handicapés, des journées découvertes tout public... Les infrastructures sportives doivent aussi pouvoir être accessibles pour des pratiques plus ponctuelles et répondre aux besoins des travailleurs et des étudiants qui viennent à Gembloux. Ce sport loisir participe à l'augmentation de la qualité de vie.

G. EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Gembloux constitue un pôle administratif à l'échelle de l'entité, rassemblant les différents services de l'administration

communale. Afin de regrouper les différents services et de bénéficier de locaux plus spacieux et mieux adaptés aux besoins, **une nouvelle maison communale** vient d'être construite à l'angle des rues Docq et du Huit Mai. En créant un nouveau bâtiment de référence dans le centre, la Ville participe au renforcement de l'identité locale et à la mise en évidence d'éléments symboliques et moteurs pour animer et ponctuer le centre historique. Les architectes du projet ont résolument choisi une intervention contemporaine, qui permet toutefois une nouvelle mise en valeur des perspectives visuelles vers le beffroi, l'église et la vieille ville. Le bâtiment dégage une vaste esplanade qui peut accueillir des manifestations, ce qui manquait en centre-ville.

Parallèlement, Gembloux remplit son rôle de ville moyenne et donc de capitale du Pays de Gembloux par la présence **d'autres services administratifs** (justice de paix, ministère des finances, bureau des contributions...). Ces services se trouvaient en ville jusqu'il y a peu, mais la plupart d'entre eux ont été transférés vers l'ancien site de la protection civile, chaussée de Wavre, en périphérie de la ville. Ils participent donc moins directement à la vie urbaine.

Dans le même ordre d'idées, on peut regretter la fermeture des guichets du **bureau de poste** de la rue du Moulin qui engendrait une fréquentation non négligeable tout au long de la semaine. Le bureau de la gare est le seul encore disponible.

La **police et les pompiers** se sont eux-aussi décentralisés dans le parc d'activités de Sauvenière, afin d'être plus directement accessibles via les grands axes, alors que la ville se développe.

H. LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ET LA GESTION DES DÉCHETS

Gaz, électricité et distribution d'eau

C'est l'intercommunale IDEG qui est chargée de la distribution du gaz et de l'électricité dans l'entité. L'étude prospective de 2009 ne signalait pas de problème particulier. Le gaz est accessible à Gembloux, Grand-Manil et une partie de Sauvenière.

La SWDE (Société wallonne de Distribution des Eaux) est le principal gestionnaire en matière de distribution de l'eau sur le territoire de la commune. La création d'un château d'eau supplémentaire est à l'étude depuis de plusieurs années.

Egouttage

La gestion des égouts se fait d'une part par la Ville pour le réseau communal et, d'autre part, par l'intercommunale INASEP pour ce qui concerne les principaux collecteurs et les grandes stations d'épuration.

L'état des lieux et les travaux en cours ou à réaliser sont précisés par le Plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH). Celui-ci est repris sur la carte en annexe.

La situation de l'égouttage, et donc de la qualité des eaux de surface, reste problématique sur l'entité, même si elle s'améliore. Actuellement, la grande majorité des rues sont égouttées (réseau communal) mais les eaux collectées finissent dans les cours d'eau sans traitement préalable ! Plusieurs collecteurs ont été réalisés ces dernières années, mais de nombreux villages ne sont pas encore équipés ni de collecteurs, ni de stations d'épuration.

- La seule **station d'épuration existante** est située au lieu-dit des « Trois Ponts », à Corroy-le-Château au sud de Gembloux. Elle offre une capacité de 25.000 EH (équivalent habitant) et traite principalement les eaux usées de Gembloux, Grand-Manil, Sauvenière et Lonzée. Le PASH y prévoit encore les eaux provenant de Corroy-le-Château (ruisseau de Corroy). L'ensemble de ces entités correspond à une population de 15.000 habitants, à laquelle il faut ajouter les entreprises (notamment le parc de Sauvenière) et les équipements du centre-ville. A terme, en fonction du potentiel foncier disponible dans ces entités, la station devra être en mesure de collecter les eaux correspondant à une population de 20.000 habitants à laquelle il faudra ajouter

les entreprises et les équipements.

- Une station et un collecteur sont prévus à Grand-Leez. Ces infrastructures devront prendre en compte une population qui pourrait à terme dépasser les 2.600 habitants.
- Une deuxième station est inscrite au PASH à Mazy. Elle collectera les eaux des villages de Mazy, de Bossière et de Beuzet, soit à terme, une population qui pourrait dépasser les 4.600 habitants.
- Les autres villages devraient disposer de stations plus petites : Ernage dépend d'un autre bassin versant et devrait voir s'implanter une station d'épuration en aval du village. A terme, ce village pourrait compter 1.500 habitants.

Les Isnes village d'une part (1.000 habitants à terme) et le hameau de Bothey d'autre part (500 habitants à terme) disposeront chacun d'une station particulière.

Le parc Créalys est traité par la station existante de Spy.

En toute logique, d'importants développements urbanistiques ne devraient pas être autorisés dans les villages non épurés tant que les collecteurs et stations respectives ne sont pas opérationnels.

Traditionnellement, eaux pluviales (ruissellement) et eaux « grises » (eaux usées) sont collectées ensemble. Dans l'optique de mieux prendre en considération la gestion du cycle de l'eau et de limiter les inondations, la Ville préconise, dans les nouveaux projets, la **collecte séparée des eaux de pluies** et la réalisation de bassins d'orage pour réguler le débit.

Des problèmes ponctuels d'écoulement des eaux sont connus par le service des travaux. Ils peuvent soit être résolus par une augmentation de la capacité d'écoulement des canalisations, soit par des dispositifs de rétention en amont du bassin versant. La problématique des coulées boueuses et des inondations par débordements de cours d'eau a été abordée par ailleurs dans la partie « milieu physique » de ce rapport.

Rappelons que la Ville a commandé à l'INASEP des études techniques pour proposer des améliorations du réseau là où les égouts sont régulièrement en surcharge, notamment à Ernage et dans le centre-ville.

Gestion des déchets

La collecte des déchets

La commune est équipée de longue date d'un **parc à conteneurs**, localisé dans le parc d'activités de Sauvenière et accessible sur simple présentation de la carte d'identité, et d'un système de poubelles à puces, en plus du ramassage sélectif des PMC, des papiers-cartons et des déchets organiques. Les encombrants ne sont plus collectés systématiquement depuis 2009, mais le service fonctionne à la demande, via une entreprise d'économie sociale.

Des collectes « thématiques » sont organisées au parc à conteneurs : bâches plastiques pour les agriculteurs, ainsi qu'objets à récupérer en seconde main (livres, jouets, vélos...).

Le tableau qui suit donne le détail de l'évolution des **collectes en porte à porte et en bulles** pour les principaux types de déchets collectés.

Tableau : les collectes en porte à porte ou dans les bulles à verres

	Année	Quantité collectée	Moyenne par habitant
Papiers et cartons	2000	910.000 kg	44,42 kg/hab
	2007	1.147.000 kg	51,96 kg/hab
	2015	1.069.040 kg	42,45 kg/hab
PMC	2000	322.000 kg	15,72 kg/hab
	2007	355.000 kg	16,08 kg/hab
	2015	454.192 kg	18,04 kg/hab
Bulles à verres	2000	595.000 kg	29,05 kg/hab

	2007	672.000 kg	30,44 kg/hab
	2015	697.917 kg	27,72 kg/hab
Poubelles à puces	2000	2.386.000 kg	116,48 kg/hab
	2007	2.623.000 kg	118,83 kg/hab
	2015	2.292.773 kg	91,05 kg/hab

Source : Rapport sur le budget communal, 2016, Ville de Gembloux

Après avoir considérablement augmenté au cours des années 2000, la collecte des **papers et cartons** (1 x par mois) s'est fortement réduite durant la période 2007-2015. Elle atteint un taux par personne plus faible qu'il y a 15 ans. On peut supposer que les campagnes de prévention pour limiter les déchets expliquent ce constat, en particulier les petits autocollants « pas de pub » à apposer sur les boîtes aux lettres.

La collecte des **PMC** (2 x par mois) est quant à elle en croissance constante depuis 15 ans.

La quantité de **verres** collectée dans les bulles augmente en volume global, mais tend à se réduire par personne. Il peut s'agir là aussi d'une réduction de déchets par l'usage plus important de verres consignés.

Quant au solde de **déchets ménagers non recyclés**, ils sont collectés via des poubelles à puces depuis de nombreuses années. Ce système permet à chacun de payer en fonction du poids des déchets réellement produits par le ménage. Trois types de conteneurs peuvent être achetés en fonction des quantités estimées. D'après les chiffres communaux, ces collectes hebdomadaires se réduiraient de manière significative depuis 2007, tant en valeur absolue qu'en valeur moyenne par habitant. Cette diminution s'explique sans doute en bonne partie par une collecte séparée des **déchets organiques**, mise en place depuis 2009 et qui a permis de collecter quelque 34 kg par habitant en 2015, soit une réduction significative des déchets non recyclés. Si tel est le cas, le poids moyen collecté serait de 125 kg par habitant, soit une valeur un peu moins bonne que ce qui était constaté en 2007. Peut-être est-ce dû à l'attrait des collectes organiques par rapport au compostage individuel ? Quoi qu'il en soit, la valeur moyenne reste largement sous les chiffres indiqués pour d'autres communes dans l'étude de 2009 (Namur 162 kg/hab, Sambreville 207 kg/hab ou Andenne 195 kg/hab).

Des **dépôts clandestins** sont toujours malheureusement à déplorer. Ils sont suivis par l'agent constatateur communal et la Zone de Police locale. Le rapport d'activité 2015 de la Ville fait état de gros dépôts de déchets de chantiers (notamment au bois de Golzinne ou sur le site d'Eurofonderie). Des petits dépôts sauvages sont aussi à déplorer dans les zones urbanisées, en particulier à proximité des poubelles ou des bulles à verres : elles ne représentent pas moins de 1400 interventions annuelles ! De mauvaises habitudes sont toujours à signaler devant le site de l'asbl Le Fouillis, qui collecte du mobilier et des objets ménagers mais uniquement pendant les heures d'ouvertures bien déterminées.

La sensibilisation

Diverses actions de sensibilisation sont entreprises pour tenter à la fois de réduire la quantité de déchets produits, d'augmenter le recours au recyclage et de limiter les incivilités.

En 2016, la Ville a à nouveau participé à l'**opération « Be WAPP »** (Wallonie plus propre) en mobilisant 90 bénévoles pour un grand nettoyage de printemps, en collaboration avec le BEPN.

Une **semaine de la propreté** est organisée au mois de juin, l'occasion de donner un grand coup de nettoyage dans les centres, mais aussi de mettre à l'honneur le travail quotidien de l'équipe propreté de la Ville, des stewards urbains ou encore de l'agent constatateur. Les écoles ont également été sollicitées. Des animations et stand d'information ont été proposés le jour du marché hebdomadaire, avec notamment des démonstrations du matériel de nettoyage.

Un barrage flottant a été posé sur l'Orneau, tantôt en aval du centre-ville, tantôt à Mazy, dans des lieux bien visibles, pour tenter de sensibiliser les citoyens à la pollution du cour d'eau.

I. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Petite enfance	350 places d'accueil, dont extension de 30 places prévue, mais équilibre offre/demande qui reste précaire Divers services d'activités, ONE	Manque de souplesse de l'offre pour les jeunes parents qui recherchent du travail ou sont à temps partiel	Les projections démographiques – établies sur le prolongement de la tendance des 10 dernières années - ne montrent pas de forte croissance pour ces tranches d'âges dans les 20 ans à venir	
Jeunesse	Nombreuses activités extrascolaires, bonne diffusion de l'information Mouvements de jeunesse en expansion, clubs de jeunes Des espaces publics pourraient constituer des lieux d'intégration de cohésion dans les nouveaux quartiers Service d'aide et de soutien Imagin'amo	Difficulté de proposer des activités pour les +14 ans Difficulté de mobiliser les jeunes pour des activités (mouvements de jeunesse...)	Une nouvelle salle polyvalente qui pourrait accueillir des activités pour les jeunes	
Enseignement	Ecoles fondamentales dans chaque village (sauf Bothey), souvent en croissances Ecoles secondaires et fondamentales attractives à l'échelle du « pays » Ecole d'enseignement spécial et école technique horticole Ecoles supérieures, animation estudiantine, Agrobiopôle... Nouveaux quartiers : la Ville demande la réalisation d'une étude pour anticiper les besoins de nouvelles écoles	Collège St-Guibert saturé, congestionné et coincé Difficultés d'étendre les écoles du centre ou de créer des nouvelles implantations plus excentrées (coût) Forte présence foncière des écoles dans le centre-ville Nombreux kots en ville, participant à la paupérisation du centre	Les projections démographiques – établies sur les tendances des dix dernières années - ne montrent pas de forte croissance pour les tranches d'âges écoles primaires dans les 20 ans à venir	Déficit d'écoles secondaires à craindre dans les années à venir
Aînés	5 maisons de repos, des projets d'extension et de diversification (résidence-services) Services soins à domicile Diverses associations pour les aînés, conseil consultatif et université des aînés Activités intergénérationnelles	Synergies parfois plus difficiles entre les acteurs « aînés », séparations historiques des réseaux	De nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées tendent à se développer (habitats groupés, intergénérationnels...)	Viellissement de la population qui nécessitera encore le renforcement des services et des soins 235 places en maison de repos nécessaires d'ici 20 ans
Santé	Maisons médicales avec regroupements de généralistes ou des spécialistes	Une certaine saturation des services médicaux Des pharmacies quittent les villages vers les grands		Vers la fin des « médecins de village » ?

	Proximité relative de grands hôpitaux Nombreux médecins et pharmacies Salon de la santé	axes		
Sports	Nombreux clubs, en ce compris dans les villages Corroy et Orneau, deux nouvelles infrastructures sportives permettant de redévelopper le sport pour tous	Piscine trop petite et saturée		Des efforts importants encore à fournir pour répondre aux besoins croissants de Gembloux et du « pays de Gembloux »
Administrations	Nouvel hôtel de ville, plus fonctionnel et durable	Déplacement d'administrations fédérales vers la périphérie		
Equipements techniques et déchets	Des collectes sélectives des déchets efficaces (poubelles à puces), collecte des déchets verts Des actions propreté et campagnes de sensibilisation	Nombreux villages non encore équipés de collecteur et de station d'épuration Toujours des incivilités et des dépôts sauvages		Une adaptation importante à fournir en matière d'équipements techniques pour répondre à la croissance rapide de population (château d'eau, égouttage, collecte des déchets...)
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Belle évolution de l'offre de crèches et maisons d'enfants - Amélioration de l'organisation de l'information sur les nombreuses activités extra-scolaires - Nouvelle salle de polyvalent (via PCDR précédent) - La pression sur les écoles secondaires semble se poursuivre du fait d'une accentuation de la croissance démographique - Renforcement des services aux personnes âgées - Mutualisation des services de santé au sein de petites structures locales - Amélioration sensible des infrastructures sportives - Nouvel hôtel de Ville : exemplarité énergétique, regroupement des services, architecture contemporaine et esplanade multifonctionnelle - Poursuite de la construction des collecteurs (Sauvinière, Loncée) - Collecte des déchets organiques... <p>La réponse aux besoins des équipements et services, au vu de la croissance démographique renforcée, reste un enjeu majeur pour l'avenir, malgré les efforts considérables déjà entrepris. « Gembloux est caractérisé par une richesse de l'offre, mais tout est « sous pression » ».</p>			

III.4 L'ACCES A LA CULTURE ET LE MONDE ASSOCIATIF

A. CULTURE ET LOISIRS : RESSOURCES ASSOCIATIVES

Gembloux compte de très **nombreux organismes ou associations proposant des activités culturelles et de loisirs variées**. En 2009, l'ADL en recensait 136, le centre culturel les estimait même à plus de 150, tandis que 125 sont aujourd'hui officiellement répertoriées sur le bottin des associations du site internet communal.

Ces associations visent la culture, l'éducation permanente, la solidarité et la convivialité, le patriotisme, la jeunesse, les loisirs actifs, la nature, le parascolaire, le patrimoine... Certaines existent de longue date et sont de véritables

institutions à Gembloux, tandis que d'autres sont récentes et témoignent des nouvelles aspirations des habitants. Certaines connaissent un succès croissant et peuvent avoir un rayonnement à l'échelle du Pays gembloutois.

Si de nombreuses associations sont implantées à Gembloux et/ou fonctionnent à l'échelle de l'entité (voire au-delà), elles sont nombreuses aussi au sein-même des villages, où elles assurent une dynamique riche, proposent des activités et contribuent à la convivialité locale.

Sans pouvoir être exhaustifs, nous en évoquons quelques-unes.

- En matière de **loisirs artistiques**, l'académie de musique accueille plus de 800 élèves, enfants et adultes. On y dispense des cours de musique (formation musicale et instrumentale), de danse et d'arts de la parole. Elle occupe l'ancienne clinique Delrue située rue Docq. Elle connaît un succès croissant et est proche de la saturation. Des activités décentralisées sont organisées dans les villages.
Un club de jazz de bonne renommée s'est installé à Mazy depuis quelques années (Jazz9 – Mazy Culture), dans les locaux d'une ancienne marbrerie. A Corroy, des concerts musicaux sont organisés régulièrement dans une salle privée. Il existe en outre plusieurs chorales sur l'entité, ainsi que des personnes dispensant des cours de musique privés.
L'Ecole du cirque, installée chaussée de Wavre à Gembloux, connaît elle aussi un grand succès. Les enfants et les adultes peuvent y suivre des cours de psychomotricité, techniques du cirque, percussions et théâtre. Une autre école, le Cirque du Coin, est implantée à Loncée.
A Grand-Leez, l'académie des arts du Bailly rassemble des artistes peintres de toute l'entité.
A Loncée, l'Atelier sorcier est actif depuis de nombreuses années dans l'animation par la création artistique. D'autres associations créatives sont aussi répertoriées, notamment à Grand-Leez.
Diverses troupes théâtrales sont actives, notamment à Ernage, aux Isnes, à Loncée, ou encore à Corroy. On note aussi un club d'impro à Gembloux. Les Vis Tchapias pratiquent les danses folkloriques à Sauvenière.
Beuzet accueille un club de dentelle, le « Fuseau de l'Ourchet », qui organise un salon international dédié à la broderie et la dentelle tous les deux ans au Foyer communal.
- On note la présence de plusieurs associations à **but historique, patrimonial et folklorique**. Citons le Cercle royal d'Art et Histoire gembloutois, ou le club d'histoire locale de Beuzet. Dans l'entité, on pratique également la généalogie et la littérature. Les amateurs de vieux tracteurs se réunissent à Corroy.
La confrérie des Chevaliers de la Coutellerie existe depuis 35 ans à Gembloux. D'abord constituée pour dynamiser le quartier du Culot, au sud de l'entité, elle s'est étendue à l'ensemble de la ville et défend aujourd'hui les produits locaux.
Le Carnaval remporte un succès croissant et de plus en plus d'associations gembloutoises y participent. L'entité compte 5 Géants, qui animent régulièrement les fêtes locales ou portent les couleurs gembloutoises à l'extérieur. Ils connaissent un nouveau succès depuis leur remise en état en 2009. Outre le « Chef de Gare », les Géants font référence à des personnages historiques qui pratiquaient le métier de coutelier. Deux d'entre eux sont issus du Quartier du Culot, dont la fête locale et le comité de quartier étaient très dynamiques à la fin des années 70.
On note plusieurs associations patriotiques, ainsi que l'asbl « Ami, entends-tu » qui organise des expositions et la sensibilisation des citoyens au souvenir de la guerre et aux questions philosophiques et citoyennes que ces faits induisent aujourd'hui.
- Gembloux rassemble des associations à **but humanitaire et de solidarité**. Ce sont notamment ADG (aide au développement Gembloux), les sections locales d'Amnesty International, Oxfam (magasin rue Léopold, petits déjeuners du monde...) ou l'Unicef. Plusieurs associations visent le public féminin ou les étudiantes/épouses d'étudiants de la Faculté. Certains groupes de solidarité se sont construits autour de projets dans les pays du Sud (Sénégal, Niger, Guatemala...)
On note encore pas moins de 7 services clubs, ainsi qu'un lieu de promotion de la culture indienne. La section locale de la Ligue des familles organise la solidarité entre jeunes parents, notamment par des bourses aux vêtements ou un réseau de services comme le baby sitting.
- Des associations visent plus particulièrement la sensibilisation et la protection de **la nature**, par exemple autour de la gestion des sites naturels (Natagora Hesbaye Ouest) ou les promenades nature (Cercle des Naturalistes de Belgique - La Salamandre). Plusieurs associations sont impliquées activement dans le suivi du Plan communal de développement de la nature (PCDN).

A Lonzée, on note un club de passionnés d'oiseaux. Le Cercle Royal Horticole rassemble les amateurs de jardinage. Des apiculteurs se sont associés sous les noms de Compagnons Ste Ambroise et de l'Escaille.

- Plusieurs associations visent plus spécifiquement la réflexion et l'action pour une **société plus durable et alternative**. « D'autres Mondes » a établi un « bar culturel et engagé » dans la rue Notre Dame : c'est un lieu de rencontre où sont organisées différentes activités culturelles et citoyennes. Gembloux Optimiste incite à la réflexion sur la transition. L'asbl Ekikrok, établie à Bossière, vise le développement d'une alimentation saine et durable, par le biais de la sensibilisation (ateliers culinaires, stages pour enfants, éducation à l'environnement...), d'une épicerie hebdomadaire et d'un potager collectif bio (permaculture, renforcement du lien social...).
- En **matière de mobilité**, diverses associations ont pour objet soit la promotion de l'usage du vélo (Gracq, Pro Velo) ou la sensibilisation sur le manque d'infrastructures pour les piétons dans les villages (Marginabo).
- Citons encore des clubs de bridge, d'échec, de philatélie, de jeu de poker, d'astronomie, de radio amateur, d'aviation, de photos...

Le **centre culturel coordonne et fédère les diverses associations locales**. Il organise diverses manifestations telles que cinéma (d'auteurs et de divertissement), spectacles, expositions, événements culturels tels que la fête de la musique... Le Centre draine quelque 30.000 personnes par an.

Certains villages comme Grand-Leez ou Ernage disposent aussi d'un comité d'animation qui fédère et organise la plupart des associations locales. A Grand-Leez, l'EGL s'est ainsi structuré autour du projet de réaménagement de l'ancienne maison communale, l'un des projets phares du premier PCDR. Diverses activités y sont menées, notamment pour les jeunes ou les aînés, les parents d'école ou des clubs sportifs. Grand-Leez et Sauvenière participent aux jeux intervillages avec des localités de La Bruyère et Eghezée.

Le dynamisme et les comités d'associations sont variables d'une section à l'autre. Des fêtes locales sont organisées dans divers villages. A Ernage, on y organise par ailleurs une course de cuistax et un « Tour des chais », promenade vinicole et gastronomique. Le centre culturel tente de faire le lien entre les initiatives locales et la dynamique culturelle globale de l'entité. Certaines de ses activités sont régulièrement décentralisées à l'Espace Grand-Leez.

Ces associations « fédératrices » dans les villages sont importantes car elles permettent les contacts entre nouveaux et anciens habitants.

Tous les deux ans, le **salon « Enchanté »** permet de réunir au Foyer communal la majeure partie des associations locales pour les faire connaître au public, notamment aux nouveaux habitants.

En outre, la Ville a mis en place un **comité de jumelage** avec différentes entités. Mazy est jumelée avec Marsenay-la-Côte, en France, depuis 1958 et Gembloux avec Epinal depuis 1968. Des rapprochements se sont également organisés avec Loughborough en Angleterre et Skyros en Grèce, ou encore plus récemment avec Ayer, dans les Asturies espagnoles. Les objectifs de ces échanges visent la rencontre entre associations et en particulier entre jeunes des différentes entités. Un jumelage particulier a également été mis en place avec le hameau de « Gembloux » à Malacatan, au Guatemala, où l'objectif est davantage un soutien financier et matériel pour différents projets de développement, notamment scolaires.

La télévision locale **Canal Zoom** est également un bon moyen de diffusion des activités du monde associatif et des actualités gembloutoises. Depuis 40 ans, elle informe les habitants de Gembloux, Chastre, Perwez et Walhain. Ses bureaux sont établis dans l'ancienne ferme de la Faculté.

Trois bibliothèques publiques offrent leurs services à Gembloux et Bossière. Elles fonctionnent en réseau, sous l'appellation « Bibloux ». Un vaste projet de fusion du pôle lecture est en réflexion. La Ville a acquis tout le bâtiment de la bibliothèque Sodenkamp (Place Arthur Lacroix). La bibliothèque André Henin (réseau libre, avenue de la Faculté) pourrait déménager à proximité. La bibliothèque de Sauvenière a disparu. Le bibliobus passe encore à Ernage, Lonzée et Beuzet.

Outre l'accueil et l'information aux visiteurs, l'**Office du tourisme** organise également, en collaboration avec la Ville, des manifestations à vocation culturelle et/ou touristique telles que journées de la coutellerie ou de la fraise, fêtes médiévales au château de Corroy, etc. Elles contribuent aussi largement à faire connaître la commune à l'extérieur.

Les journées de la Coutellerie ou le salon de la dentelle participent également à la diffusion des savoir-faire gembloutois.

Chaque village dispose d'une église pour le **culte** catholique, Corroy et Bothey étant rattachés au secteur paroissial de Sombreffe. On note aussi la présence d'un temple protestant rue Paul Tournay et d'autres associations religieuses d'origine protestante (L'Autre Rive, la Pierre vivante) mais celles-ci n'ont à ce jour pas de lieux spécifiques. Les Témoins de Jéhovah sont également présents dans l'entité. A noter que les églises sont régulièrement utilisées pour des activités comme des concerts ou autres activités culturelles.

Notons encore qu'il existe une collaboration des Centres culturels de Gembloux, Perwez et Eghezée permettant une gestion commune des tickets et un système d'abonnement commun.

B. EQUIPEMENTS CULTURELS ET LIEUX DE RENCONTRE

Les infrastructures pour accueillir les manifestations culturelles existent : dans le centre-ville, elles ont souvent une vocation communale, voire supra-communale, tandis que dans les villages, elles visent à répondre principalement aux besoins locaux. Certaines salles prennent toutefois le relais pour des activités décentralisées (par ex. à Grand-Leez).

Espaces centraux

- Le **Centre culturel (Ciné royal)** dispose d'une salle d'une capacité de 350 places et d'une petite salle de réunion. Les locaux annexes sont insuffisants et il manque notamment d'un espace d'accueil, une salle qui puisse accueillir des réceptions en accompagnement de la salle de spectacle. Des travaux sont prévus pour l'amélioration du bâtiment qui devrait fermer pour rénovation. Le bâtiment devrait s'ouvrir vers le parc de l'Orneau (à l'arrière) et s'étendre à la maison voisine qui vient d'être acquise. Des améliorations énergétiques sont également programmées.

Le centre culturel est une infrastructure destinée à la vie locale et fonctionne en relais de la vie culturelle dans les villages. L'ampleur des spectacles qu'il peut accueillir reste limitée en raison de l'exiguïté des lieux.

Le bâtiment industriel de l'ancienne coutellerie Piérard situé à deux pas, le long de l'Orneau, offre un espace de prolongement pour certaines activités mais n'est pas encore aménagé. Le Cercle d'Art et Histoire avait imaginé y installer un musée de la Coutellerie. Par ailleurs, un espace « Ephem'Art », une galerie d'art, a été aménagée par le Centre culturel dans un ancien commerce de la rue Notre Dame.

- Le **Foyer communal** offre une salle de spectacle d'une capacité de 650 places ainsi qu'une salle de réception et des locaux de réunions. C'est un bâtiment qui n'est malheureusement pas toujours bien adapté aux besoins d'aujourd'hui et pourrait être valorisé davantage. En l'état actuel, il ne permet pas d'accueillir des spectacles de grande envergure, notamment pour des problèmes acoustiques et en raison du manque de parkings. Par contre, il joue un rôle important de « salle des fêtes » et accueille régulièrement des manifestations (salons, bourses aux vêtements, activités scolaires...).

Des améliorations sont possibles et font actuellement l'objet d'études, telles que le remplacement du plancher, les améliorations acoustiques, une rationalisation des locaux par une meilleure utilisation du couloir et la récupération du patio intérieur...

Le parking extérieur a été réaménagé après démolition d'un bâtiment et des projets sont à l'étude pour acquérir des terrains et réaliser un parking supplémentaire à l'arrière du foyer. Vu la configuration des lieux, celui-ci restera vraisemblablement insuffisant lors des manifestations de grande envergure mais il limitera la pression de parcage sur le quartier – d'autant que parallèlement, on assiste à une densification progressive des logements dans cette partie de la ville.

- **L'espace Senghor – doublé de l'espace d'exposition Athéna** – constitue sans nul doute un plus pour l'infrastructure culturelle au centre de Gembloux. Dans le cadre prestigieux de la grange de l'ancienne ferme abbatiale, il dispose d'une capacité d'accueil de 530 places avec salle de réception annexe, et d'un parking

pouvant accueillir 250 véhicules. Bien qu'appartenant à la Faculté, l'utilisation publique est possible. Des collaborations régulières existent avec le centre culturel, et les Facultés utilisent d'ailleurs aussi le Cinéma royal.

- **La Salle « La Sapinière »**, infrastructure du CPAS, est également disponible pour les associations en centre-ville.
- **Une nouvelle salle polyvalente** vient d'être construite à côté du Centre sportif de l'Orneau. Réalisée dans le cadre du PCDR précédent, elle vise en priorité le public des jeunes, qui ne disposaient pas d'espace significatif sur l'entité, mais sera également ouverte aux associations. Elle comporte une salle de concert ou soirées de 300 à 400 places, ainsi que des salles de réunion à l'étage. Il n'y a toutefois pas encore de projet mûri avec les jeunes de l'entité pour le fonctionnement futur de cet équipement.

Citons encore l'hôtel-restaurant des Trois Clés, au carrefour de la Croisée, qui – outre les séminaires ou les repas de familles – accueille régulièrement les réunions et activités des associations gembloutoises. Il dispose de 9 salles modulables et peut accueillir jusqu'à 200 personnes.

Le quartier Tous Vents dispose – on l'a évoqué - d'une salle de quartier située à la limite entre la cité sociale et le « nouveau quartier ». Elle peut en principe servir aux deux parties du quartier et est rarement utilisée par les nouveaux venus.

Espaces dans les villages

Les villages sont généralement pourvus **d'au moins une salle polyvalente ou d'un lieu de rencontre**, hormis la petite localité de Bothey. Ces locaux et ces espaces doivent répondre aux besoins et aux attentes des habitants.

	Dénomination	Utilisation	Etat
Beuzet	Ancienne maison communale (rue Lisart)	Occupée par les associations : dentelières, club des jeunes, plaines de vacances... et certains services publics (permanences, locaux techniques...)	Rénovations en cours
	Salle paroissiale St-Pierre (rue de la Station)		Vétuste
	Buvette de l'espace sportif	Destinée aux associations sportives	
Bossière	La Bulle, salle communale (rue de la Croix Rouge)	Une grande salle de 350 m ² , une petite salle de réunion	Récent
	Salle paroissiale de la Basse Hollande (place de Bossière)		
Bothey	Pas de salle	Utilisation occasionnelle de locaux appartenant au Home « Le Foyer »	
Corroy-le-Château	Salle privée (rue des Marronniers de Corroy)		
	Salle paroissiale « Les deux marronniers » (rue des Marronniers de Corroy)	Accueille notamment du théâtre	
	Hall sportif (rue de la Maison d'Orbais)	Destinée aux activités sportives et fonction polyvalente : accueille aussi d'autres associations (théâtre...)	Neuf
Ernage	Salle communale La Concorde (rue de l'Europe)	Vaste salle gérée par les associations du village, festivités, locations	Bon, travaux de rénovation fin des années 2000, nouvelle cuisine
Grand Leez	Ancienne maison communale (place communale)	Gestion par Espace Grand-Leez 2 salle 70 m ² , salle polyvalente 130 m ² , local des jeunes, petits locaux divers	Neuve, réalisée dans le cadre du premier PCDR
	Salle paroissiale « Chez Nous » (rue H. de Leez)	2 grandes salles de 200 m ² 140 personnes (salle du bas)	Réalisée dans les années 90, bon état
Grand-Manil	Salle paroissiale Ste Thérèse (rue Verlaine)	Petite salle avec bar et local de réunion	Moyen
Les Isnes	Maison paroissiale des Œuvres (rue Jennay)	Gestion par un comité de la salle	Vétuste

Lonzée	Salle paroissiale St Roch (rue de Lonzée)	Salle pour 120 personnes, salle avec scène fêtes et activités des associations, locations	Bon
	Maison des Sorcières (communale, rue de l'Eglise)	Locaux de réunion pour les associations	
Mazy	Ancienne maison communale, (place de l'Eglise)	Locaux de réunion (Vie Féminine...)	
	Salle communale du Ranil (rue de Ranil)	Principalement occupée par les activités sportives mais peut-être utilisée par d'autres associations	Des chalets en complément (buvette, réserves...)
Sauvènière	Salle de l'école communale (salle de gym)	Régulièrement occupée par les associations	Bon
	Maison des Associations (communal)	Occupée par Extracom et Animagique (parascolaire), et salles de réunions pour les associations	
	Salle du Club de football (à l'écart du village)	Utilisée également pour des repas, des activités locales, des camps de mouvements de jeunesse...	Bon

Sources : services communaux, PCDR 2005, site internet communal...

De manière générale, Gembloux dispose donc déjà d'infrastructures : il ne semble plus y avoir de besoins criants et beaucoup de villages sont bien équipés. Des améliorations restent toutefois nécessaires car certaines salles sont vétustes, même si des travaux sont en cours. Bothey ne dispose pas de lieu de rencontre.

Les espaces patrimoniaux accueillent ponctuellement des activités événementielles. L'abbaye de Gembloux a déjà accueilli des manifestations musicales ou sons et lumières (Symbiophonies, journées du Patrimoine...). Le château féodal de Corroy est chaque année le lieu idéal pour accueillir les fêtes médiévales.

Les infrastructures culturelles (Ciné royal, Foyer communal, bibliothèques...) gagneraient à être mieux signalées, car certaines sont relativement confinées et manquent de visibilité pour l'extérieur.

Avec D'Autres Mondes (asbl) ou Ephém'art (Galerie d'art du Centre culturel) notamment, l'associatif réinvestit d'anciens commerces vides dans le bas du centre-ville, ce qui est positif pour la dynamique urbaine.

C. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ressources associatives	<p>Très grande variété des associations, grand dynamisme</p> <p>Des villages disposent d'associations qui fédèrent les initiatives locales</p> <p>Renouveau du monde associatif, initiatives alternatives</p> <p>Salon Enchanté</p> <p>Événementiel qui apporte une image positive de Gembloux (médiévales de Corroy, divers salons, fête de la musique...)</p>	<p>Certaines associations (sports, mouvements de jeunesse...) sont trop fréquentées et sous pression</p> <p>Concurrence culturelle de Louvain-la-Neuve ou de Namur, pas d'identité culturelle propre à Gembloux</p>	<p>Un potentiel pour des activités au rayonnement à l'échelle du Pays de Gembloux</p>	<p>Tendance générale : difficultés de maintenir le bénévolat au sein de certaines associations, ou de renouveler les membres</p> <p>La crise économique pourrait inciter à un intérêt moindre pour la culture</p>

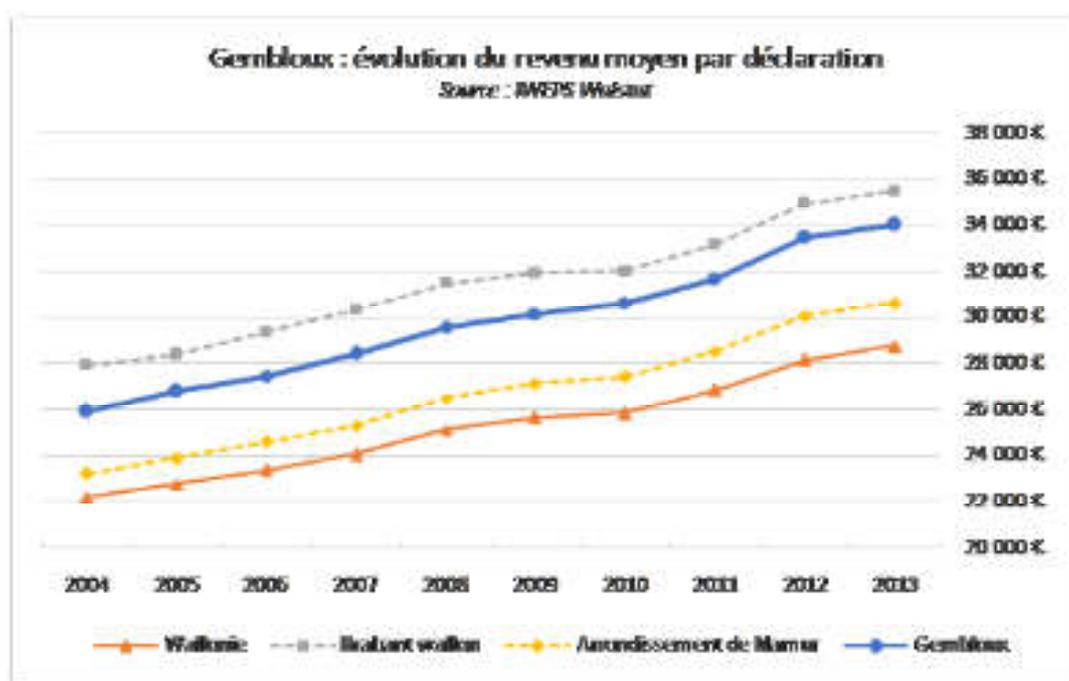
Equipements culturels et lieux de rencontre	<p>La plupart des villages disposent au moins d'un local associatif</p> <p>Gembloux centre dispose d'équipements culturels, travaux de rénovation programmés, nouvelle salle polyvalente</p> <p>Locaux de la Faculté (Senghor...)</p> <p>Projet de rénovation et d'amélioration des infrastructures culturelles</p> <p>Pôle de lecture publique en cours d'aménagement</p> <p>Nouvelle salle polyvalente : sera l'occasion d'impliquer davantage les jeunes dans sa gestion</p>	<p>Certains locaux pas toujours adaptés car tournés vers le sport en priorité (Sauvinière, Mazy) ou occasionnels (Bothey), ou encore vétuste (Les Isnes, Beuzet)</p> <p>Disparition de la maison internationale rue Maréchal Juin (avec salle)</p> <p>Accès au parc de la Faculté seulement toléré</p>	<p>Tendance à diversifier l'occupation et les fonctions des églises</p>	
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des associations, structuration des associations de Grand-Leez autour de l'EGL grâce au 1^{er} PCDR - Nouvelle salle polyvalente près du Complexe sportif de l'Orneau - Modernisation programmée des infrastructures culturelles 			

IV. DIMENSION ECONOMIQUE

IV.1 ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA POPULATION

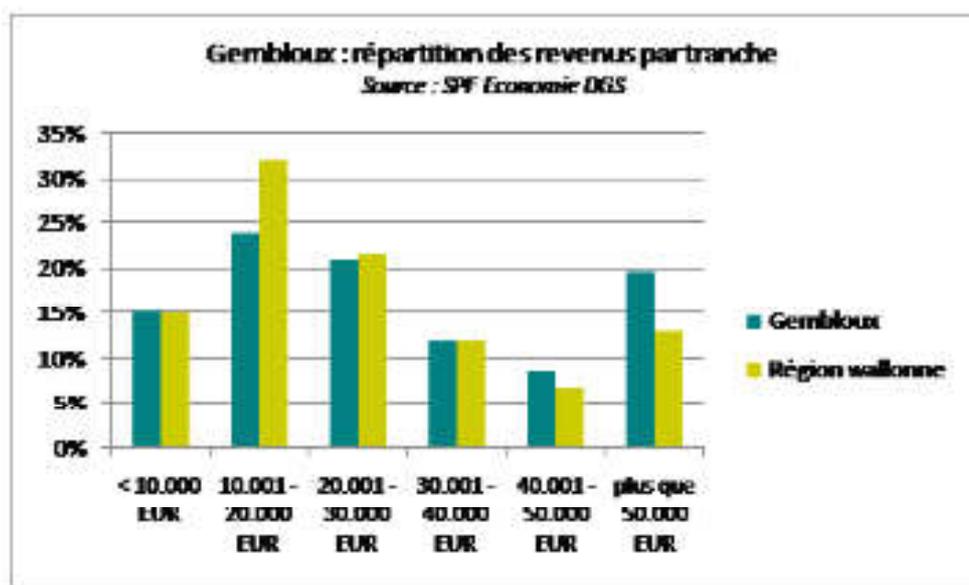
A. REVENUS DES MÉNAGES

Le revenu moyen par déclaration est nettement supérieur à la moyenne wallonne ainsi qu'à celle de l'arrondissement. L'écart se creuse même avec la Wallonie, passant de 3.700 € à 5.300 € entre 2004 et 2013. Gembloux se rapproche par contre légèrement de la moyenne du Brabant wallon, l'écart étant passé de 2.000 à 1.500 €.



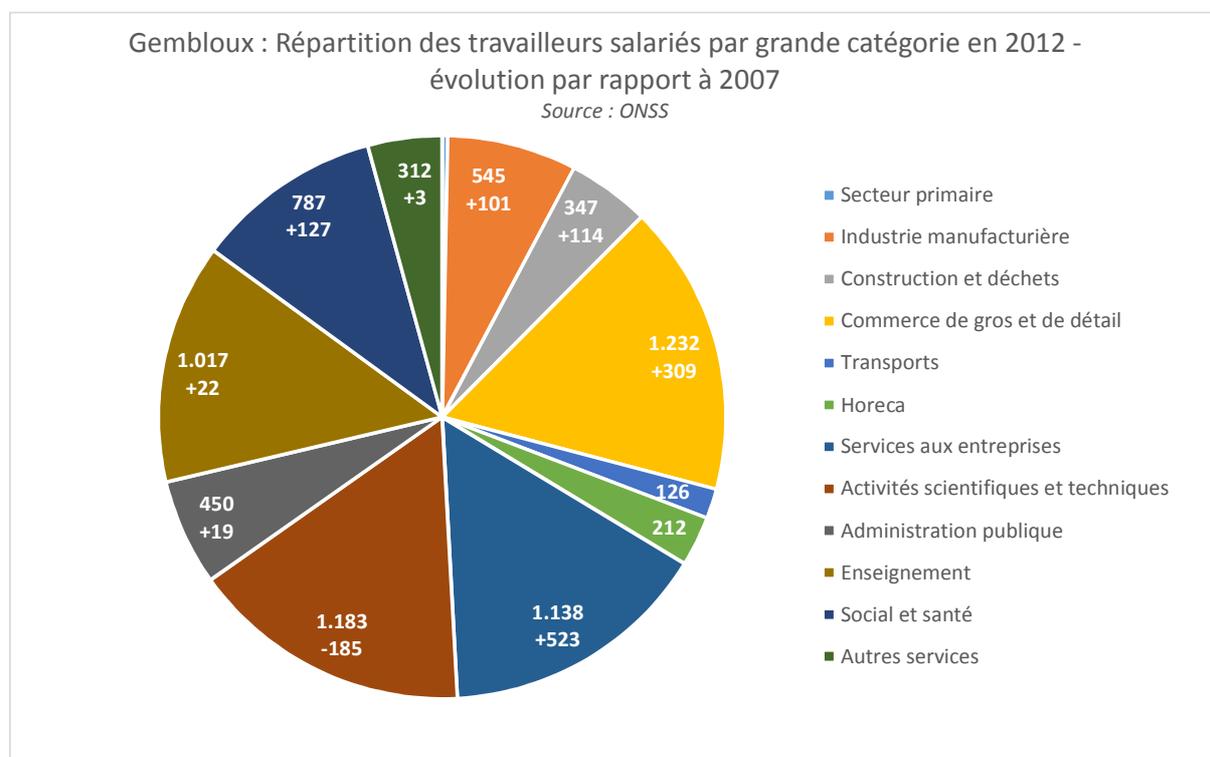
Cette situation favorable cache toutefois une réalité plus complexe : la figure ci-dessous montre bien que, si Gembloux compte une forte proportion de revenus élevés et une part plus faible de revenus moyens, la part des revenus faibles (inférieurs à 10.000 €) est identique à la moyenne wallonne. La part de déclarations dont le revenu net est trop faible pour être imposable est même supérieure à la moyenne régionale (10% au lieu de 9%). Un autre indicateur, le coefficient interquartile – qui mesure l'écart entre les salaires les plus bas et les plus élevés – est très important quoiqu'en légère diminution.

On voit donc que derrière les chiffres qui semblent montrer une situation plutôt favorable se cache une réalité plus duale.



B. POPULATION ACTIVE ET EMPLOIS

La figure suivante représente la répartition des emplois salariés dans la commune par grands secteurs d'activités, ainsi que leur évolution entre 2007 et 2012.



Bien qu'il ait vu ses effectifs s'accroître, le secteur secondaire (industrie manufacturière et construction) est très peu représenté dans la commune (12% de l'emploi salarié) : Gembloux s'affiche très clairement comme une commune de services.

Quatre secteurs se distinguent plus particulièrement : le commerce, les services aux entreprises (finance/gestion, entretien, communication...), les activités scientifiques et techniques (pôle agronomique) et l'enseignement.

Entre fin 2007 et fin 2012, l'emploi salarié a augmenté de presque 1.000 unités, soit un taux d'accroissement de 3% par an (7.372 emplois fin 2012). En termes relatifs, l'emploi augmente plus vite que la population, ce qui démontre un processus de polarisation de la Ville.

Les principaux secteurs en croissance sont le commerce (principalement le commerce de détail en magasin non spécialisé, soit les moyennes et grandes surfaces généralistes) et les services aux entreprises (principalement l'informatique, les sociétés de gestion et de comptabilité, les sociétés de placement de main-d'œuvre et les entreprises de nettoyage). Les emplois dans le secteur de la recherche-développement en sciences sont par contre en diminution.

La commune se caractérise par un tissu important de petites entreprises : près de la moitié des emplois salariés de secteur privé sont répartis dans des entreprises de moins de 20 travailleurs. Malgré la présence d'un certain nombre d'administrations publiques, le secteur privé représente près de 70% de l'ensemble des emplois salariés, chiffre sensiblement supérieur à celui des communes voisines (moyenne de 55%).

En plus des 7.372 emplois salariés (en 2012), la commune compte également 1.264 indépendants à titre d'activité principale en 2013. Comme ailleurs, on les trouve essentiellement dans les professions libérales (36%), le commerce (30%) et l'artisanat (18%). On note aussi une proportion encore relativement importante d'indépendants dans le secteur primaire (8%) (*Source : IWEPS*).

Si on considère que la grande majorité de ces indépendants travaillent dans la commune, on peut estimer à plus de 8.600 le nombre d'emplois sur le territoire communal.

La population active résidant à Gembloux était quant à elle de 16.400 personnes en 2013. Le taux d'activité (population active / population de 15 à 65 ans) était à cette date de 72,1%, chiffre assez important et en légère augmentation (*Source : IWEPS*).

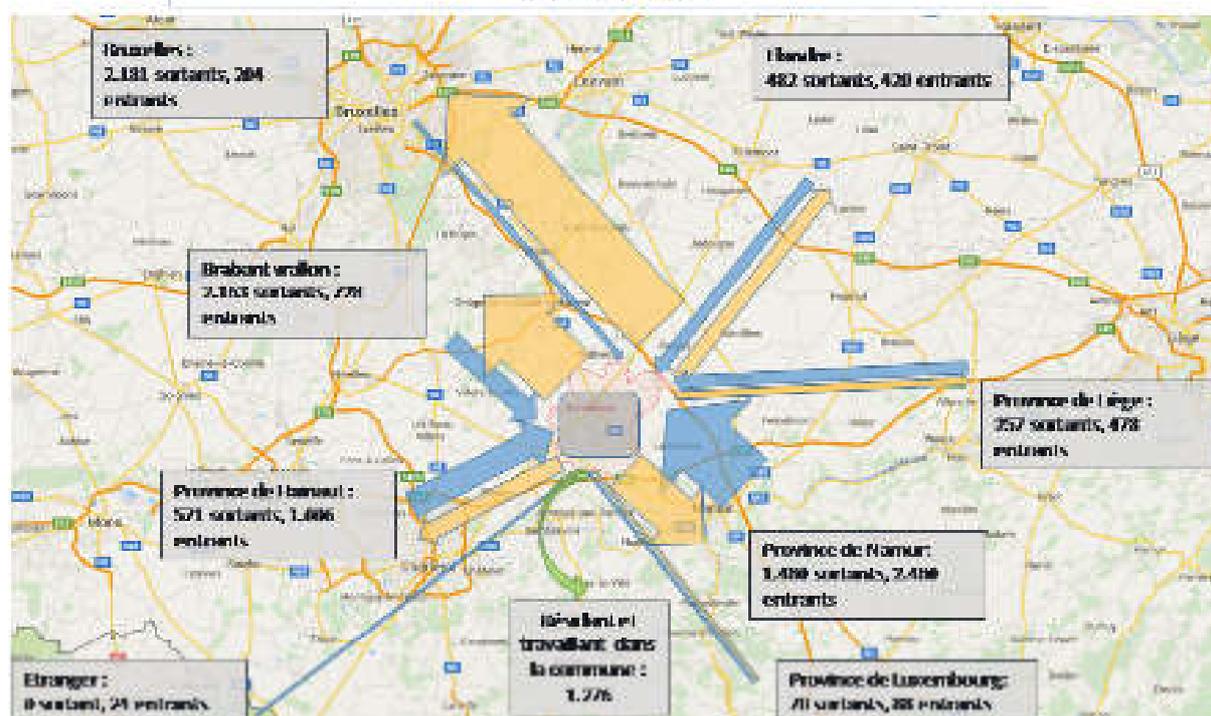
Si on rapporte le nombre d'emplois à la population active résidante, on obtient un ratio qui est à peine supérieur à 50%. Malgré un nombre assez important et croissant d'emplois locaux, Gembloux reste avant tout une commune résidentielle dont une grande part des résidents actifs vont travailler à l'extérieur.

Les figures suivantes représentent l'intensité des flux entrants et sortants de la commune en ce qui concerne les déplacements domicile-travail. La population active de Gembloux travaille essentiellement dans les communes du Brabant wallon le long de l'axe E411, ainsi que dans la région de Bruxelles-Capitale. Dans l'autre sens, la Ville de Namur est également une destination importante avec quelque 920 navetteurs quotidiens au départ de Gembloux. Les emplois de la commune sont quant à eux essentiellement occupés par des habitants de Namur et La Bruyère le long de l'axe traditionnel, mais aussi par ceux des communes du secteur sud-ouest en direction de Charleroi : Sombreffe, Fleurus, Sambreville, Jemeppe-sur-Sambre et Charleroi.

Au final, seule 10% de la population active de Gembloux occupe un poste salarié dans sa commune de résidence, et seuls 17% des emplois salariés de la commune sont occupés par des Gembloutois. Il y a donc un décalage assez important entre les emplois et la population active, qui induit des mouvements importants de navettes quotidiennes dans les deux sens. Les navetteurs sortants parcourent en moyenne des distances plus grandes que les navetteurs entrants qui proviennent pour la plupart de communes proches.

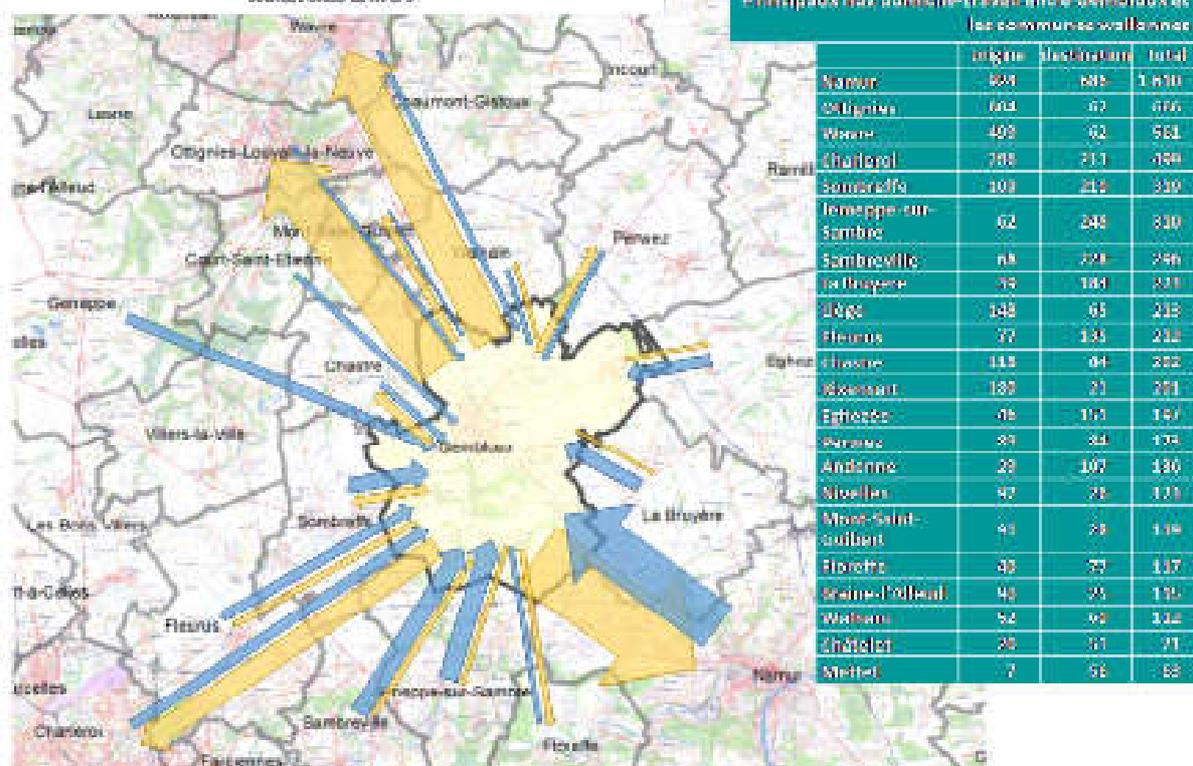
Lieu de résidence et de travail des salariés en 2012

Source : ARWZ et ANSPS

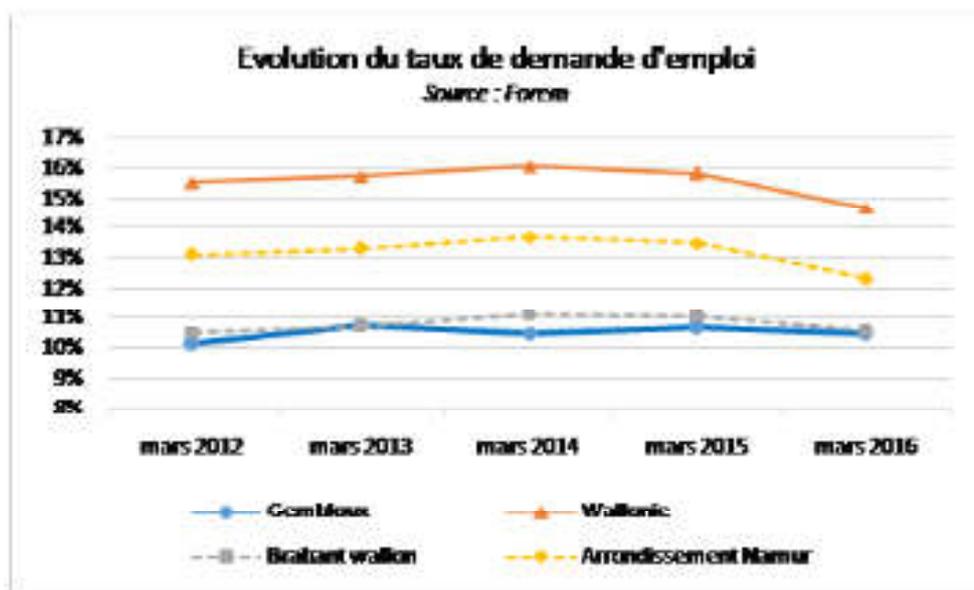


Lieu de résidence et de travail des salariés en 2012

Source : ARWZ et ANSPS



C. LES DEMANDEURS D'EMPLOI



Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés s'élève à 1.256 à la fin du mois de mars 2016. Ce chiffre est assez stable au cours des 5 dernières années.

Si on le rapporte à la population active, le taux de demande d'emploi est particulièrement faible : à peine supérieur à 10%. Il est très similaire à la moyenne du Brabant wallon et sensiblement inférieur à la moyenne de l'arrondissement de Namur et surtout à la moyenne régionale, même si ces deux dernières ont connu une diminution sensible au cours de l'année 2015.

Les secteurs qui comptent le plus grand nombre de chômeurs sont le commerce de détail, les services sociaux, les services à la personne et les services aux entreprises.

Qu'il s'agisse du taux de chômage ou du revenu, les caractéristiques socio-économiques de la population de Gembloux se rapprochent bien davantage du Brabant wallon que du reste de l'arrondissement de Namur.

La Maison de l'Emploi est implantée avenue de la Faculté, près de la gare. En partenariat avec la Ville et le CPAS de Gembloux, ainsi que le FOREM, elle est un lieu d'accueil et de conseils pour toutes les questions relatives à l'emploi. L'Agence locale pour l'Emploi (ALE) et la CEDEG (cellule pour l'emploi et le développement économique de Gembloux), qui seront prochainement regroupées rue Albert, organisent des formations et de l'aide pour les sans-emplois. L'ALE gère aussi le système de chèque pour réaliser des petits travaux chez les particuliers. La CEDEG offre en outre des formations ou de la location de locaux pour les particuliers et les entreprises.

Des cours de soir de promotion sociale (langues, gestion, loisirs, aéronautique) sont depuis peu organisés au Collège St Guibert.

IV.2 SECTEURS ECONOMIQUES

A. AGRICULTURE

L'objectif de cette analyse est de qualifier l'agriculture à GEMBOUX : type de cultures, type d'exploitations..., de pointer les grandes tendances de son évolution, de repérer les atouts et les menaces pesant sur le territoire communal².

La commune de Gembloux se localise au sein de la région agricole limoneuse. Cette région se caractérise par l'importance des grandes cultures commerciales (céréales, cultures industrielles et pommes de terre). Le cheptel bovin y est également présent, tant pour la production laitière que viandeuse.

L'agriculture de Gembloux en quelques chiffres

Exploitations et surface agricole³

Selon l'enquête agricole de 2013, l'agriculture occupe 77% du territoire de la commune, soit une superficie de 7300 hectares.

En 2013, on dénombrait **85 sièges d'exploitations agricoles** sur le territoire communal. En 2000, elles étaient encore au nombre de 119.

Tableau 1 : évolution du nombre d'exploitations agricoles (1)

	2000	2013	Evolution (%)
Gembloux	119	85	-28%
Région limoneuse	8989	6022	-33%
Région wallonne	20720	12802	-38%

Plus de 28% des exploitations ont donc cessé leurs activités sur un intervalle de 13 ans, soit 34 exploitations. Cette tendance à la baisse est toutefois moins importante que celles de la région limoneuse et de la Région wallonne.

La **surface agricole utile (SAU)** représente 5500 ha ; elle a diminué de 622 hectares depuis 2000, soit - 10%. Cette diminution est la conséquence de l'urbanisation de parcelles agricoles, mais aussi notamment de la reconversion de prairies pour chevaux. Cette diminution est plus importante qu'en Région limoneuse et en Région wallonne.

Tableau 2 : évolution de la SAU totale (ha)

	2000	2013	Evolution (%)
Gembloux	6122	5500	-10%
Région limoneuse	351665	327626	- 6%
Région wallonne	756724	712088	- 6%

² Pour ce chapitre, les données plus particulièrement utilisées sont :
 - INS, Recensements et enquêtes agricoles et horticoles aux 15 mai 2000 et 2013
 - DGRNE (SPW-DGO3), Tableau de Bord de l'Environnement wallon, 2014
 - DGRNE (SPW-DGO3), fiches environnementales établies par commune, portail environnement de Wallonie : <http://mrw.wallonie.be/dgrne/>
 - SIGEC, 2001 et 2013

³ Ces statistiques regroupent les données des exploitations agricoles qui ont leur siège d'exploitation dans la commune. Elles reprennent donc également les terres cultivées par ces exploitations dans d'autres communes. A l'inverse, les terres situées sur le territoire communal mais cultivées par des exploitations situées dans une autre commune ne sont pas reprises.

La **surface moyenne des exploitations** a augmenté de 21% entre 2000 (51 ha) et 2013 (65 ha). Elle est supérieure à la surface moyenne des exploitations de la Région wallonne (56 ha) et de la région limoneuse (54 ha). Son évolution entre 2000 et 2013 est toutefois inférieure à celle des Régions wallonne et limoneuse.

Tableau 3 : évolution de la SAU par exploitation

	<i>Superficie moyenne par exploitation (ha)</i>	<i>Evolution 2000-2013</i>
Gembloux	65	21%
Région limoneuse	54	38%
Région wallonne	56	55%

Concernant l'**âge des exploitants**, en 2013, les 55 à 65 ans étaient les plus nombreux (35%). Ce pourcentage était plus élevé que celui de la Région limoneuse (moyenne de 28%) et de la Région wallonne (moyenne de 27%). 34% des exploitants de plus de 50 ans ont déclaré en 2013 qu'ils avaient un repreneur ; ils étaient seulement 20% en Région wallonne. La superficie agricole susceptible d'avoir un repreneur est de 1318 hectares en 2013, soit 50% de la SAU exploitée par un agriculteur de plus de 50 ans.

La part des plus de 65 ans est quasiment identique à Gembloux qu'en Régions wallonne et limoneuse. De même, le renouvellement (part des jeunes de moins de 35 ans) était de 3% à Gembloux en 2013, soit un pourcentage faible mais équivalent à ceux des Régions wallonne et limoneuse.

Ces incertitudes quant à la succession des exploitations laissent présager la poursuite du phénomène de diminution de leur nombre.

Tableau 4 : Répartition des exploitations par classe d'âge (en % du nombre total d'exploitations) en 2013

	<i>- de 35 ans</i>	<i>35 à - de 45 ans</i>	<i>45 à - de 55 ans</i>	<i>55 à - de 65 ans</i>	<i>65 ans et +</i>
RW	4	18	33	27	17
Limoneuse	4	17	33	28	18
Gembloux	3	15	25	35	18

En 2013, la moitié des exploitants n'avait pas de successeur et 15 étaient dans l'incertitude. Le nombre d'exploitations pourrait donc encore se réduire considérablement dans les années à venir. La superficie agricole ne devrait quant à elle pas réduire de façon importante ; il en résultera la poursuite de la concentration des terres aux mains de quelques exploitants.

Mode de faire-valoir

Le faire-valoir direct est élevé dans la commune : 41% des terres étaient la propriété de leur exploitant en 2013 (28% en Région limoneuse et 31% en Région wallonne). Les terres en location à Gembloux entre 2000 et 2013 ont diminué de 8% alors que leur diminution en Région wallonne était de 3%.

La comparaison de l'évolution des terres en propriété et en location est nécessaire car elle est un indicateur du dynamisme de l'activité agricole. De même, le comportement d'un agriculteur à l'occasion d'un rachat de terre lorsqu'il est locataire (activation de son droit de préemption ou non) dépendra de la relève assurée de son exploitation.

A Gembloux, le rachat des terres louées à leur propriétaire ne s'est pas réalisé entre 2000 et 2010. Les agriculteurs locataires avec repreneur n'ont pas assuré leur relève (voir tableau ci-dessous ; chiffres de 2010 afin de pouvoir assurer les comparaisons). La SAU avec successeur a augmenté (73 ha/exploitant en 2010) mais est restée en location. 162 hectares en location et 346 hectares en propriété ont disparu de la SAU théorique. Cette perte peut avoir pour origines l'urbanisation ou le rachat par des agriculteurs dont le siège d'exploitation n'est pas situé sur le territoire communal ou par des non-agriculteurs. Les paramètres de succession laissent aussi supposer que le volume de terres à racheter par agriculteur pour assurer le minimum de superficie exploitable sera plus élevé à l'avenir.

Tableau 5 : Paramètres de succession à Gembloux en 2000 et 2010

	Nombre d'exploitants avec successeur	SAU totale (ha)	SAU en location (ha)	SAU en propriété (ha)	Nombre d'exploitants de 50 ans et plus	SAU avec successeur (ha)
2000	15	6122	3477	2645	67	903
2010	18	5614	3315	2299	65	1318
2000-2010	+3	-508	-162	-346	-2	+415

Les productions agricoles

Les cultures

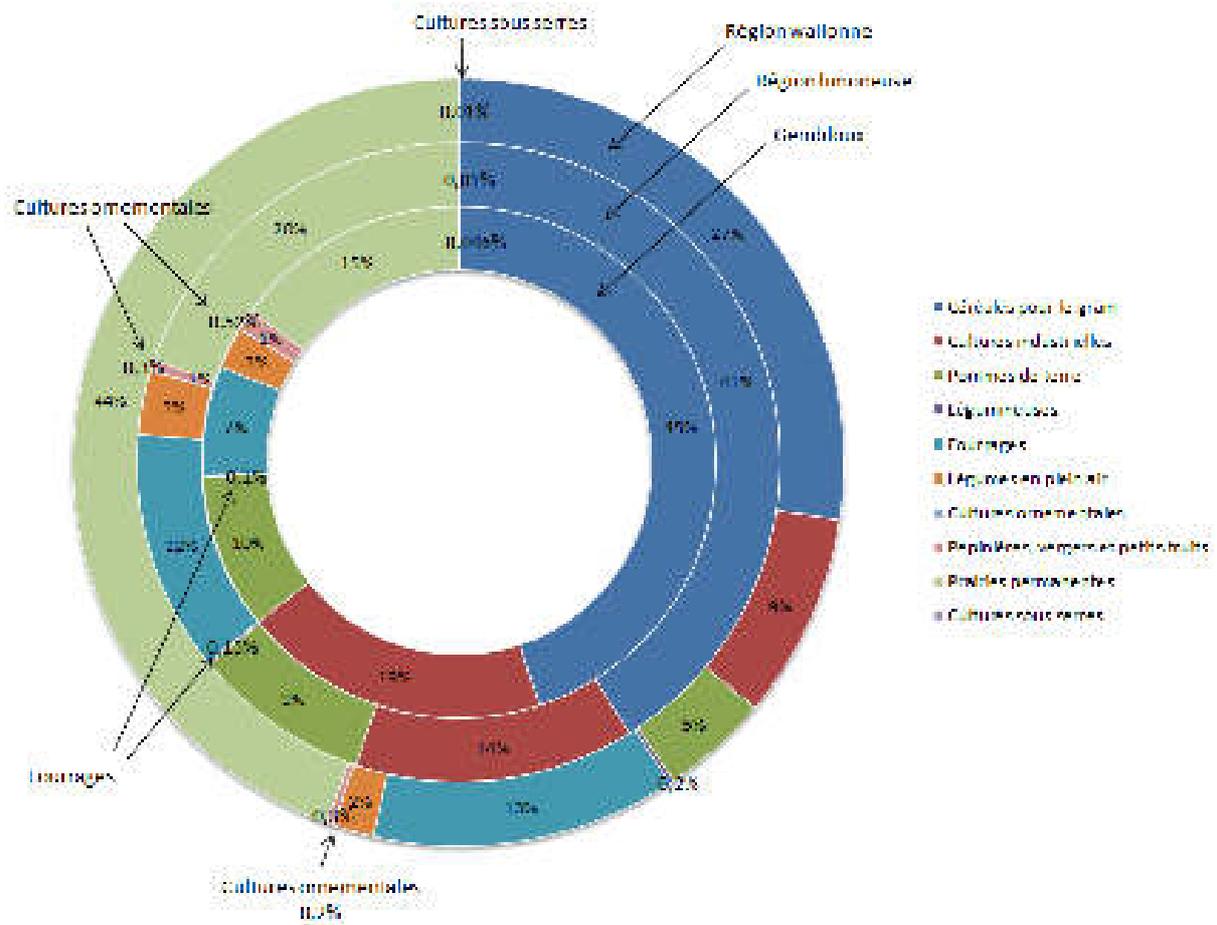
Le graphique ci-après montre les particularités de l'agriculture de Gembloux au regard des moyennes régionales (Régions wallonne et limoneuse).

Les cultures occupent une place prépondérante à Gembloux avec 45% de la surface agricole utile (SAU). Ce pourcentage est plus élevé qu'en Régions wallonne et limoneuse. Les cultures industrielles occupent 19% de la SAU. Il s'agit principalement de betteraves sucrières ou de colza. Les fourrages et les prairies permanentes sont moins importants qu'ailleurs. On note la présence de pommes de terre (532 ha), de légumes de plein air (142 ha), de petits fruits, de cultures sous serres et de pépinières (70 ha).

La présence de ces cultures prouve le fort potentiel agronomique de la majorité du territoire communal.

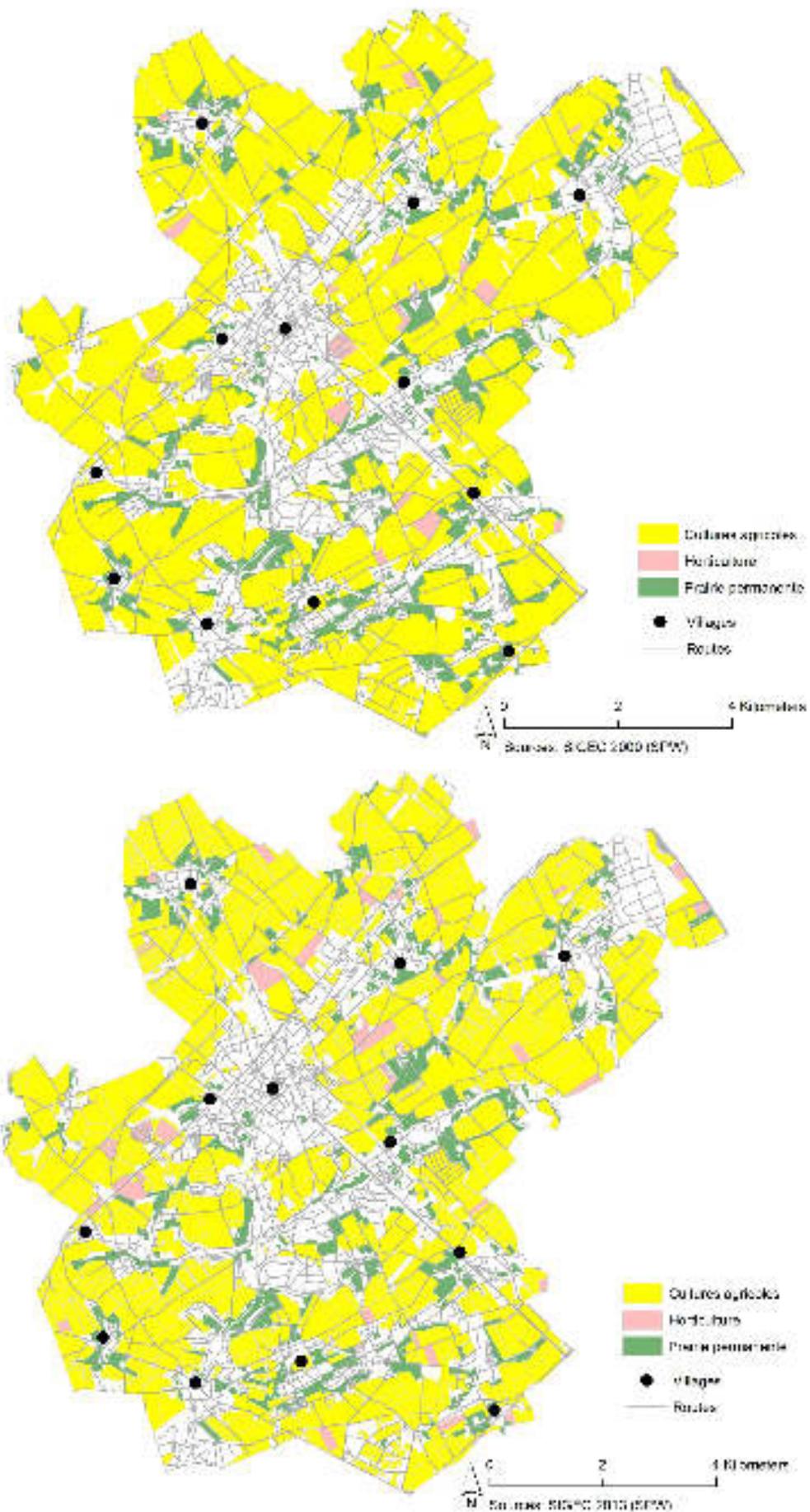
La superficie moyenne des parcelles a diminué de 3,9 ha en 2000 à 3,5 ha en 2013. La superficie en prairies permanentes a diminué de 58 ha principalement à Mazy, Lonzée et Bossière. Elles sont localisées à proximité des villages et des ruisseaux.

Figure 1 : Les productions agricoles à Gembloux, en région limonaise et en Région wallonne en 2013



Source : Recensement agricole 2013

Figures 2 : Localisation des parcelles agricoles en 2001 et en 2013 à Gembloux



L'élevage

Le cheptel bovin de Gembloux s'élevait à 5244 têtes en 2013, soit 738 de moins qu'en 2000. La spéculation principale est l'élevage. La production bovine représente la majeure partie de la production animale de la commune. Les productions porcines (2363 têtes) et ovines (160 têtes) sont peu importantes et également en diminution sur la période 2000-2013. Il y a 65 000 volailles.

La diminution du cheptel bovin est une conséquence de la Politique Agricole Commune (suppression progressive des quotas laitiers, diminution du prix garanti de la viande, instauration du régime de paiement unique à l'hectare). Elle implique soit une diminution de la SAU totale de la commune (vente de terres pour des affectations autres qu'agricoles), soit un changement et une répartition des emblavements importants (substitution des fourrages en céréales). La décision de l'agriculteur de modifier son cheptel dépend de plusieurs facteurs : l'âge de l'exploitant et la possibilité de reprise de l'exploitation, le niveau d'investissement et d'amortissement du matériel de traite, le potentiel cultivable des terres, la proximité, la surface et le statut (permanent ou temporaire) des prairies, les épizooties, l'évolution des marchés agricoles et énergétiques... Parmi ces facteurs, le nombre relativement élevé d'exploitants âgés sans reprenneur mais surtout la fièvre catarrhale de 2006 ont influencé la diminution du cheptel laitier entre 2000 et 2013.

Compte tenu du contexte économique plus favorable aux grandes cultures (évolution du prix des céréales) et aux difficultés rencontrées par l'élevage (évolution du prix du lait, obligation de mise aux normes des ateliers, contraintes de travail, augmentation des coûts d'aliments, contraintes d'exploitation...), la tendance est au développement des systèmes « grandes cultures » souvent associées à un élevage allaitant ou à un engraissement. En effet, l'animal permet de valoriser des surfaces herbagères de vallées, les prairies permanentes non retournables ou soumises à des contraintes environnementales.

A Gembloux, on mise aussi beaucoup sur les légumes, les pépinières et les fruits. Les exploitations sont cependant deux fois moins nombreuses en cultures légumières (14 en 2013) par rapport à 2000, 2 agriculteurs possèdent des pépinières de plein air, 3 des vergers, 4 des cultures sous serres et un cultive des petits fruits (fraises à Bossière).

Les débouchés et la diversification

Différentes **filères de diversification** par rapport aux modes de production conventionnels existent au sein des exploitations agricoles. On peut ainsi citer l'agriculture biologique, le tourisme à la ferme, les filières labellisées et les productions non alimentaires.

L'agriculture biologique constitue un mode de valorisation qui exclut le recours aux produits phytosanitaires et les engrais de synthèse et accorde beaucoup d'importance aux relations entre le sol, la plante, l'animal et l'homme. Une seule exploitation en mode biologique existe à Mazy (Biotika). Plusieurs exploitations valorisent leurs produits par la vente directe (pommes de terre, plantes ornementales, légumes et fruits).

Une coopérative en produits biologiques, « Agricover », s'est installée à Gembloux (chaussée de Wavre) ; elle commercialise la production de nombreux agriculteurs bio de la région (nord namurois et sud Brabant wallon), mais seulement du seul producteur gembloutois installé à Mazy.

La Ferme de la Vallée à Beuzet élève les « Escargots de l'Ourchet ».

L'horticulture est aussi présente sur la commune : fruits, légumes et cultures ornementales. Des grossistes existent à Heppignies, Wavre, Namur ou Wépion. Les fraises sont bien présentes sur le territoire communal avec un gros producteur spécifique à Bossière et quelques autres plus petits qui pratiquent la vente directe en complément d'exploitation (Ernage, Sauvenière...).

En matière de **débouchés des productions**, le sucre est livré à Tirlemont. La viande est livrée à des marchands indépendants et vendue au marché de Ciney. Les abattoirs font cruellement défaut dans la région, le plus proche est situé à Andenne. Des moulins et dépôts de céréales existent dans la région, mais le stockage des céréales à la ferme est de plus en plus fréquent. Il présente beaucoup d'avantages : moins de normes de stockage, pas de frais de stockage, concurrence des marchés et réaction à la vente sur les prix élevés. Des grossistes en pommes de terre

existent également à Perwez et Flawinne.

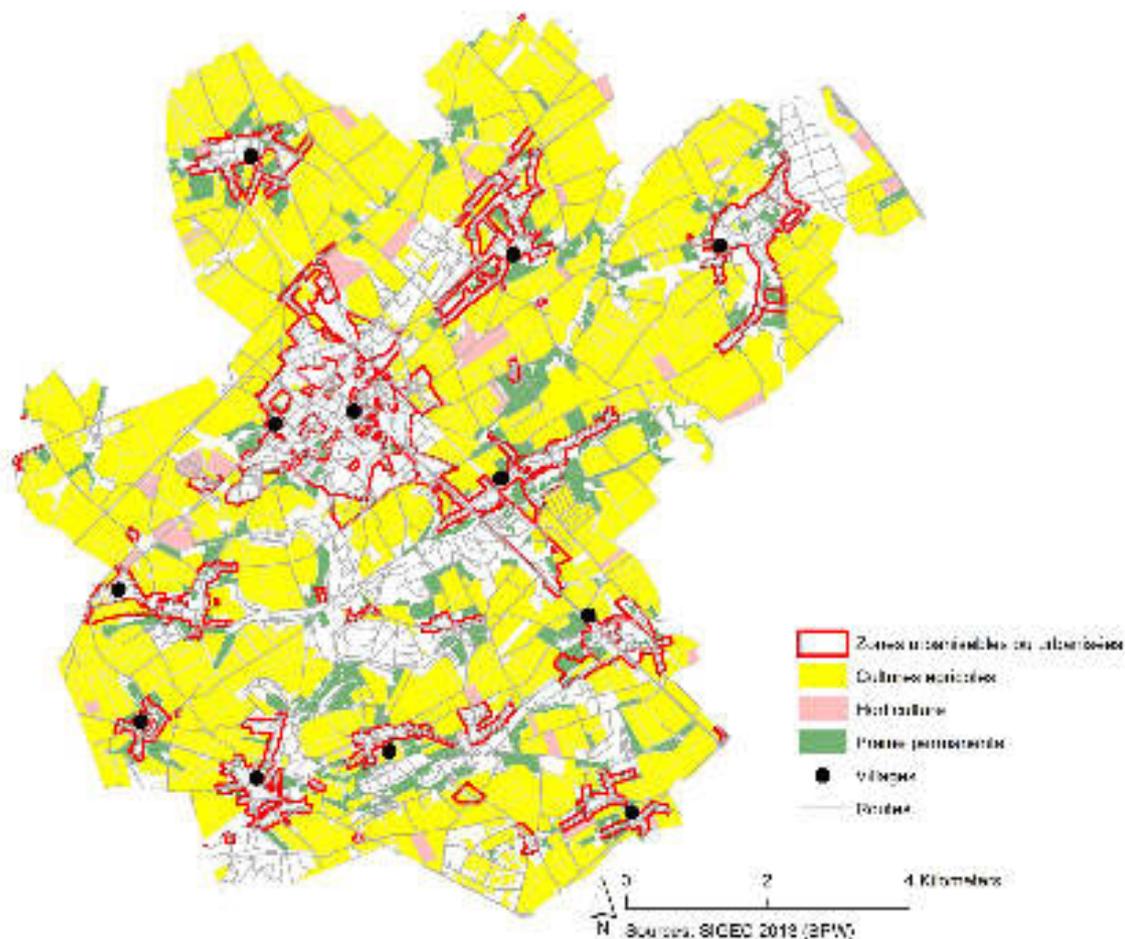
Le **potentiel de développement des activités de diversification** semble assez important sur l'entité, au vu de la fertilité des terres, du caractère rural et urbanisé du territoire et de sa très bonne accessibilité. Les diversifications de type touristique ne sont pas encore développées à Gembloux (gîte à la ferme, ferme didactique...) et pourraient y trouver place, s'appuyant à la fois sur l'entretien d'un espace rural attractif ainsi que la mise en réseau des acteurs à l'échelle communale (horeca local, logistique et structures touristiques).

Agriculture et cadre de vie

L'agriculture de Gembloux et l'urbanisation

A Gembloux, la surface affectée en zone agricole par le plan de secteur s'élève à 6812 ha, soit 71% de la surface communale. Les agriculteurs occupaient, en 2013, 6049 hectares de cette zone agricole du plan de secteur et 237 hectares des zones urbanisables. Les superficies agricoles en zones urbanisables sont un enjeu important pour l'agriculture gembloutoise. L'urbanisation entraîne une diminution de la surface agricole mais surtout un « mitage » qui fragilise les conditions d'exploitation. De plus, la cohabitation entre les riverains et le monde agricole peut poser des problèmes (bruits des engins la nuit, boue sur les routes, odeurs, limites parcellaires...). A Gembloux, l'urbanisation impacte des sols pour la plupart à haut potentiel agricole. Les parcelles résiduelles en zone d'habitat peuvent se voir utilisées pour des activités para-agricoles. L'urbanisation enclave parfois derrière le front bâti, des surfaces agricoles importantes.

Figure 3 : Parcelles agricoles et zones urbanisables en 2013



Dans une zone comme Gembloux, qui connaît à la fois une intensivité de la production agricole et une urbanisation croissante, la cohabitation se pose aussi en termes de mobilité. Le trafic est globalement plus important sur les routes. Dans les villages, certaines voies sont aménagées de façon à sécuriser la circulation (chicane, casse-vitesse, giratoire...) qui peuvent s'avérer problématiques pour le passage des engins. Les systèmes d'exploitation génèrent de très nombreux déplacements de matériel entre les sièges d'exploitation et les parcelles agricoles (fertilisation, traitements, surveillance et transport des animaux, épandages, récoltes, ensilages, approvisionnement et livraisons de récolte, réparation des engins...). Selon les calendriers culturaux, ces déplacements peuvent être concentrés sur de courtes périodes.

A l'automne, les transports de betteraves se font via des tracteurs ou des camions de plus en plus imposants, qui traversent parfois certaines rues de village à vive allure.

L'espace agricole et l'environnement

Le secteur agricole de Gembloux connaît une intensification des cultures conduisant à de nombreux problèmes posés au milieu environnemental : banalisation du paysage, destruction de la biodiversité et fragmentation des habitats naturels entraînant sa réduction, pollution des eaux de surface et souterraines, en cas de gestion inadaptée des intrants. La localisation de la commune de Gembloux en zone vulnérable en fait un sujet particulièrement sensible.

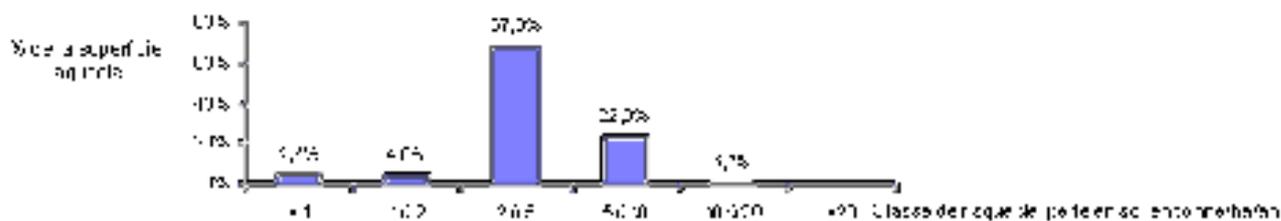
Le taux de liaison au sol est un indicateur développé en Région wallonne pour rendre compte de la gestion durable de l'azote en agriculture et permet de déterminer si les quantités d'azote produites par une exploitation peuvent être épandues sur les parcelles agricoles dont elle dispose. En 2013 (dernières données disponibles), le taux de liaison interne⁴ à Gembloux était de 0.38% et le taux de liaison moyen était de 0.41%⁵. Ces taux ont légèrement diminué par rapport à ceux de 2007 (respectivement 0.39% et 0.42%). Ce résultat est le reflet d'une agriculture de grandes cultures où l'espace agricole est important, **permettant l'épandage des effluents sans atteindre des concentrations excessives de nitrates**. Des contrats d'épandage peuvent aussi être réalisés entre certaines exploitations qui ont des excédents d'azote organique et d'autres qui n'en produisent pas suffisamment pour amender leurs terres.

L'érosion des sols est un autre souci environnemental de l'agriculture gembloutoise. C'est un phénomène principalement lié à quatre facteurs : la granulométrie du sol, sa couverture végétale, l'inclinaison de la pente et sa longueur (ou plutôt la longueur sans obstacle à l'écoulement, liée à la taille des parcelles) ; le labour dans le sens de la pente accentue ce phénomène car il crée de véritables rigoles d'écoulement. Le phénomène est problématique car il appauvrit les sols et entraîne des coulées boueuses en aval.

A Gembloux, 67% de la SAU présente un risque de perte de sol par érosion hydrique entre 2 et 5T/ha.an

Figure 4 : Sensibilité du territoire communal à l'érosion (2005)

Risque de perte en sol par érosion hydrique (2005)



Source : portail Environnement de Wallonie - fiches environnementales par commune <http://environnement.wallonie.be>

⁴ LS interne = Nendogène / (Ha prairies x 230) + (ha arables x 115)

⁵ LS moyen = (Nendogène + Nimporté - Nexporté) / ((Ha prairiesx230)+(ha arables x 115))

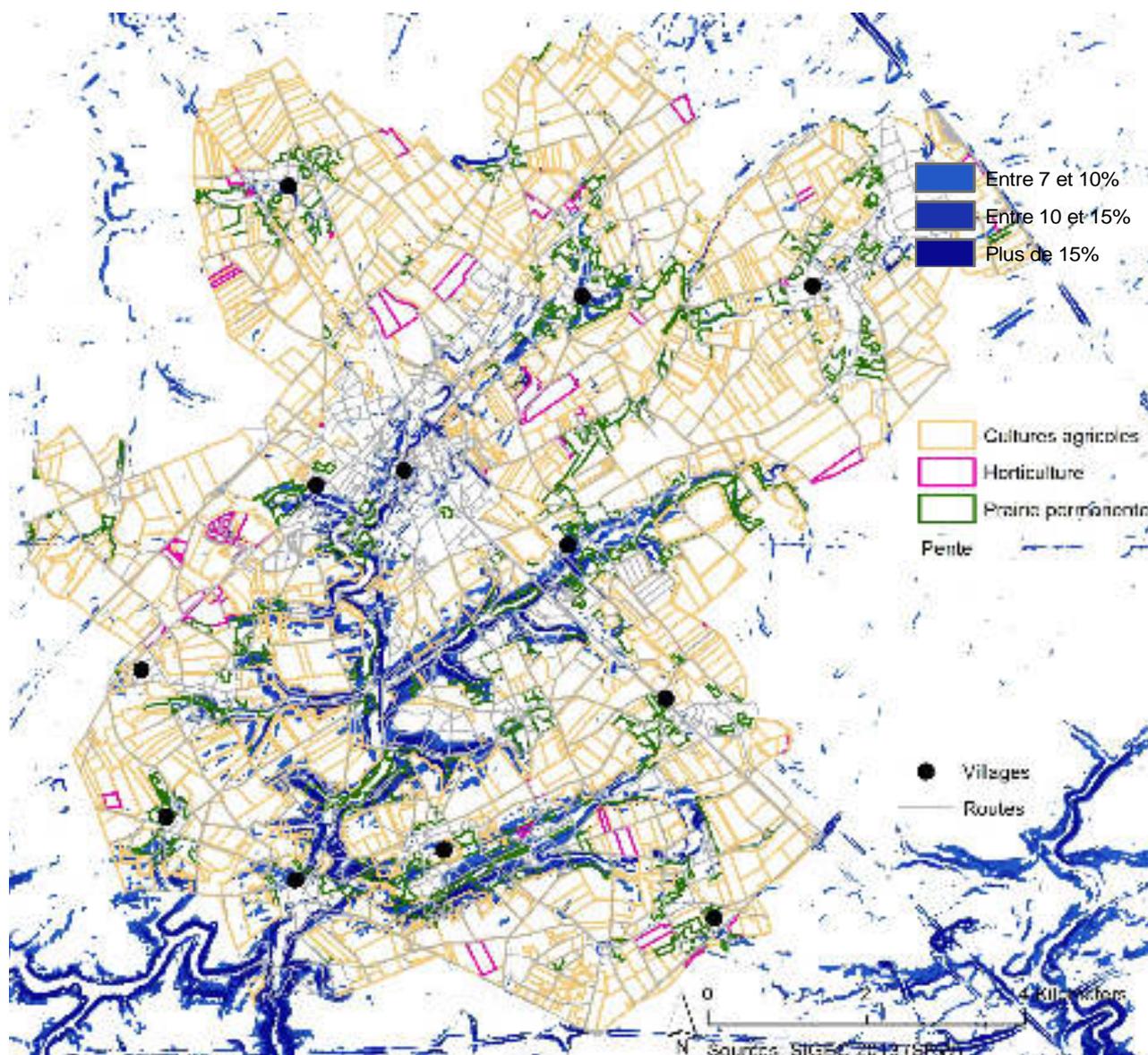
Comme on le voit sur le graphique ci-avant, ce sont surtout les classes de perte moyenne qui sont fortement représentées. La présence majoritaire de sols limoneux rend le territoire propice aux risques d'érosion mais certaines parcelles seulement sont les plus exposées.

La figure 5 croise les parcelles agricoles avec les classes de pente pour mettre en évidence les plus exposées au risque d'érosion.

Les écoulements de boues sont fréquemment observés et constituent un problème majeur au niveau communal.

Le chapitre relatif au milieu physique a décrit les différentes études spécifiques qui ont été réalisées à Gembloux, notamment l'étude Erruissol en 2005 (localisation des zones les plus problématiques) et l'étude AMHY en 2009 (identification des points noirs et de mesures d'atténuation). Les précautions restent d'usage pour limiter davantage les risques (plantations, labour perpendiculaire à la pente, surface enherbée, superficie de parcelle limitée...). Le chapitre évoque également les installations de fascines testées ces dernières années pour tenter de limiter le phénomène en évitant des aménagements en dur trop coûteux.

Figure 5 : Pentés de 7% et plus et parcelles agricoles



Les **mesures agro-environnementales** sont des subventions accordées aux agriculteurs qui s'engagent à réaliser un certain nombre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. On distingue dix sortes de mesures agro-

environnementales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

Ces mesures portent sur la pratique des fauches tardives, des tournières enherbées ou extensives, des bandes de prairies extensives, sur le maintien et l'entretien des haies, mares et bandes boisées, sur le maintien d'une faible charge en bétail, sur la détention de races locales menacées, la conservation ou la plantation de vergers traditionnels, sur la couverture du sol avant une culture de printemps... On a vu dans le chapitre du milieu naturel que 75 producteurs seraient concernés en 2012 par l'une ou l'autre de ces mesures. Il s'agit surtout d'exploitations ayant une superficie élevée où sont appliquées plus facilement des tournières enherbées, des bandes faunistiques et le maintien de haies.

La tendance légitime à l'agrandissement des exploitations, qui s'applique également aux silos, hangars et au matériel agricole doit être contrôlée sans pour autant être freinée. En effet, l'implantation et l'utilisation de ces bâtiments ou infrastructures peuvent accroître les problèmes de voisinage entre les agriculteurs et la population néo-rurale.

Par ailleurs, certaines exploitations quittent les villages pour s'installer dans de nouvelles fermes constituées de hangars et de villas. Leur localisation isolée, à l'écart des noyaux bâtis, participe au mitage de l'espace agricole et des paysages.

Recherche et développement dans le domaine agronomique

Les institutions d'enseignement supérieur et de recherche

Gembloux compte de nombreuses institutions d'enseignement et de recherche liées à l'agronomie.

La « Faculté d'agronomie » a été fondée en 1860, sur le site de l'ancienne abbaye bénédictine, qui couvre 130 ha au cœur même de Gembloux. Aujourd'hui rebaptisée **Gembloux Agro-Bio-Tech**, elle se consacre exclusivement aux sciences agronomiques et à l'ingénierie biologique. Elle forme des bioingénieurs selon quatre filières d'étude distinctes qui permettent aux étudiants de se spécialiser dans des domaines clés des sciences du vivant : sciences et technologies de l'environnement, la gestion des forêts et des espaces naturels, les sciences agronomiques, la chimie et les bio-industries. Gembloux Agro Bio Tech offre également une formation complète en architecture du paysage, organisée en partenariat avec la Haute-Ecole Charlemagne et la Faculté d'architecture de l'ULB (La Cambre Horta). Gembloux Agro-Bio-Tech a été intégrée à l'Université de Liège en 2009.

Outre les 1500 étudiants, on compte près de 300 doctorants. L'institution occupe 578 personnes.

L'Institut Supérieur Industriel de Gembloux (Haute Ecole Charlemagne) dispense des cours dans les domaines des sciences et techniques de l'horticulture et du paysage (baccalauréat et master). Il participe également à des programmes de recherche appliquée, en particulier dans les techniques de multiplication végétative in vitro et dans les techniques d'hydro-aéroponie. On y compte quelque 300 étudiants et 70 personnes y travaillant.

L'école est située à Grand-Manil (rue Entrée Jacques) et les champs d'expérimentation s'étendent sur le site dit de la « Sibérie », à l'ouest du village.

Gembloux se caractérise également par la présence du **Centre de recherche agronomique de la Wallonie**. Cet organisme public fondé en 1872 est régionalisé depuis 2002. Il a pour but le développement de la recherche scientifique dans les matières touchant à l'agro-alimentaire et l'agronomie. Il occupe 450 personnes dont 120 scientifiques et couvre quelque 300 ha dans ses implantations de Gembloux, Libramont et Mussy-la-Ville. On compte une dizaine de stations de recherche thématiques comportant bâtiments et champs d'essais, situées à Gembloux (lieu-dit Liroux et le long des grands axes y compris jusqu'à Grand-Manil).

On note aussi une station de recherche forestière, occupant une cinquantaine de personnes.

Notons encore la présence de la Fédération wallonne de l'Agriculture, également localisée à Gembloux le long de la RN4.

Agrobiopôle

L'« Agrobiopôle », aujourd'hui Agrobiopôle wallon ASBL, s'est constitué en 1996, dans le but de fédérer les acteurs gembloutois œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. Dans le courant des années 2000, il

devient une asbl et s'affirme comme un pôle d'excellence pour susciter, promouvoir et mettre en valeur des activités de recherches en sciences agronomiques liées principalement au règne végétal, dans la perspective d'un développement durable. L'Association repose sur un partenariat diversifié puisqu'il rassemble les institutions d'enseignement et de recherches implantées dans la Commune de Gembloux, les institutions locales (Ville, Province, BEPN) ainsi que diverses associations jouant un rôle important au service de l'agriculture (Fédération wallonne des agriculteurs, Centre technique horticole...). A l'origine centré sur Gembloux, ce partenariat s'est ensuite élargi à des partenaires en Région wallonne et même à l'étranger. Certaines entreprises du parc d'activités Créalys sont partie prenante dans l'Agrobiopôle.

L'association se veut aussi une structure d'animation de type cluster pour faciliter le développement de synergies entre acteurs du pôle et promouvoir son rayonnement et sa visibilité. Dans cette optique, elle s'était positionnée aujourd'hui comme structure porteuse du Groupe d'action local (GAL) qui envisageait de se mettre en place entre Gembloux et les communes voisines, mais n'a malheureusement pas été retenu.

Un contexte européen

Au-delà de ces considérations locales, il est clair que l'avenir de l'agriculture est fortement tributaire de l'évolution des cours des marchés mondiaux et de l'évolution de la politique agricole commune. On voit se dessiner une double tendance. D'une part, un système d'aide à l'agriculture subventionnant davantage la gestion du territoire que la production de récoltes. D'autre part, le développement important de cultures non alimentaires, en particulier des cultures énergétiques destinées à faire face à la raréfaction des sources d'énergies fossiles. Bien qu'ils se jouent à une échelle européenne et mondiale, ces nouveaux enjeux ont et auront des incidences au sein de la structure de chaque exploitation.

Le grand enjeu qui se pose à l'agriculture est de parvenir à concilier une fonction de production suffisante (garantir une autonomie alimentaire minimale) et une fonction environnementale croissante (tourisme, paysage, milieux naturels, maillage écologique...), tout en permettant le maintien d'une main-d'œuvre suffisante pour assurer la vitalité des territoires ruraux.

B. FORÊT⁶

Caractéristiques générales

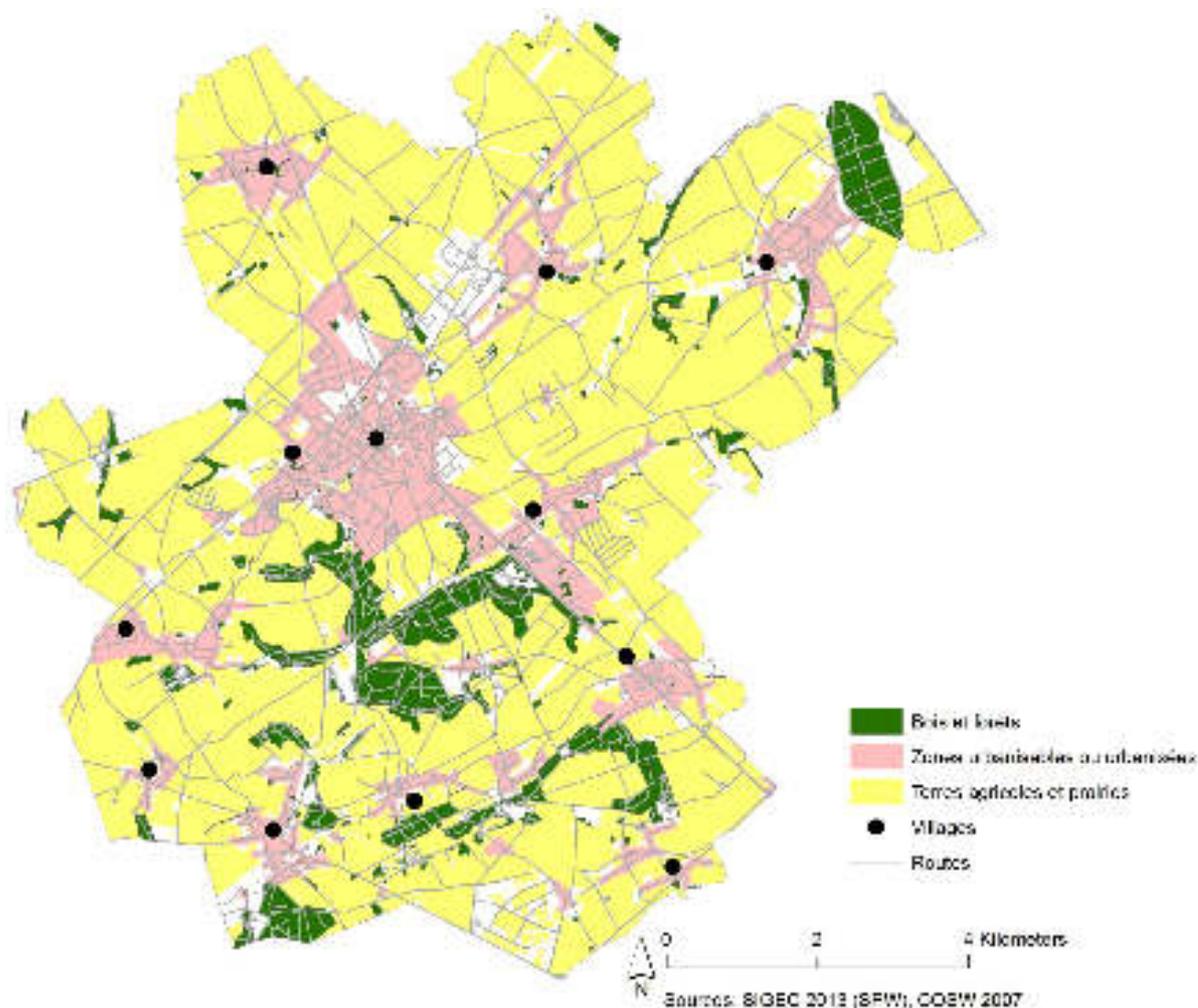
Les zones boisées de la commune s'étendent sur une superficie d'environ 810 hectares, soit environ 8 % du territoire communal. Elles sont constituées du Bois de Grand-Leez à l'est, au sud, du bois de Chênemont, du bois des Vieilles Ferrières, du bois du Pucet, des bois d'Hermoye, de Respaille, du Pequet, de Raidi, les bois d'Alloy et du Bordeau, et du bois de Miéumont.

On distingue les propriétaires forestiers privés, qui gèrent leurs biens de manière indépendante, des propriétaires publics, qui délèguent la gestion forestière et la surveillance au département de la nature et des forêts (DNF-DGARNE,

⁶ Les principales données de ce chapitre sont issues des documents suivants :
 - Certification PEFC : <http://www.pefc.be>
 - PCDR de Gembloux, 2005
 - SPW- DGARNE - SIBW, 2010. Système d'informations sur la biodiversité en Wallonie. Observatoire de la faune, de la flore et des habitats. <http://biodiversite.wallonie.be/home.html>
 - SPW - DGARNE- DNF : L'aménagement forestier en Région wallonne, 2007
 - SPW - DGARNE- DNF : La circulaire sur la biodiversité en forêt, 2007
 - SPW - DGARNE, Tableau de Bord de l'Environnement wallon, 2014
 - SPW - DGARNE: fiches environnementales établies par commune, portail environnement de Wallonie <http://mrw.wallonie.be/dgrme/>

SPW). Le rôle de celui-ci consiste notamment à élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement qui permettent d'organiser la gestion forestière en concertation avec leurs propriétaires. A Gembloux, la forêt publique est constituée par le seul bois de Grand-Leez. La part de bois soumis au régime forestier s'élève à 94 hectares, soit 11 % des forêts de la commune.

Figure 1 : Localisation de la forêt sur la commune de Gembloux



La forêt multifonctionnelle

La diversité des acteurs et des utilisateurs de la forêt lui confère un caractère multifonctionnel indéniable. Sa gestion, pour être durable et intégrée, doit tenir compte de ces multiples aspects. Outre l'aspect économique (exploitation du bois, location de chasses...), la forêt remplit des fonctions écologique, paysagère, ainsi que sociale et didactique.

Au niveau de leur **exploitation**, les bois gembloutois sont composés pour moitié de feuillus (435 ha), le reste étant constitué d'essences mélangées. Les statistiques ne renseignent pas de bois de conifères spécifiques.

Le bois de Grand-Leez est constitué principalement d'une chênaie-charmaie, peuplement traité essentiellement sous le régime de taillis sous futaie et de futaie mélangée. Diverses plantations de résineux y ont été effectuées.

La **fonction écologique** de la forêt est primordiale car elle garantit aux générations futures une eau potable, un milieu favorable à la production de bois, mais aussi la qualité de l'air que nous respirons et la qualité de notre cadre de vie. La forêt constitue également l'habitat de nombreuses espèces animales, végétales et fongiques. Garantie de toutes les autres fonctions, la fonction écologique apparaît donc indispensable à toute bonne gestion forestière.

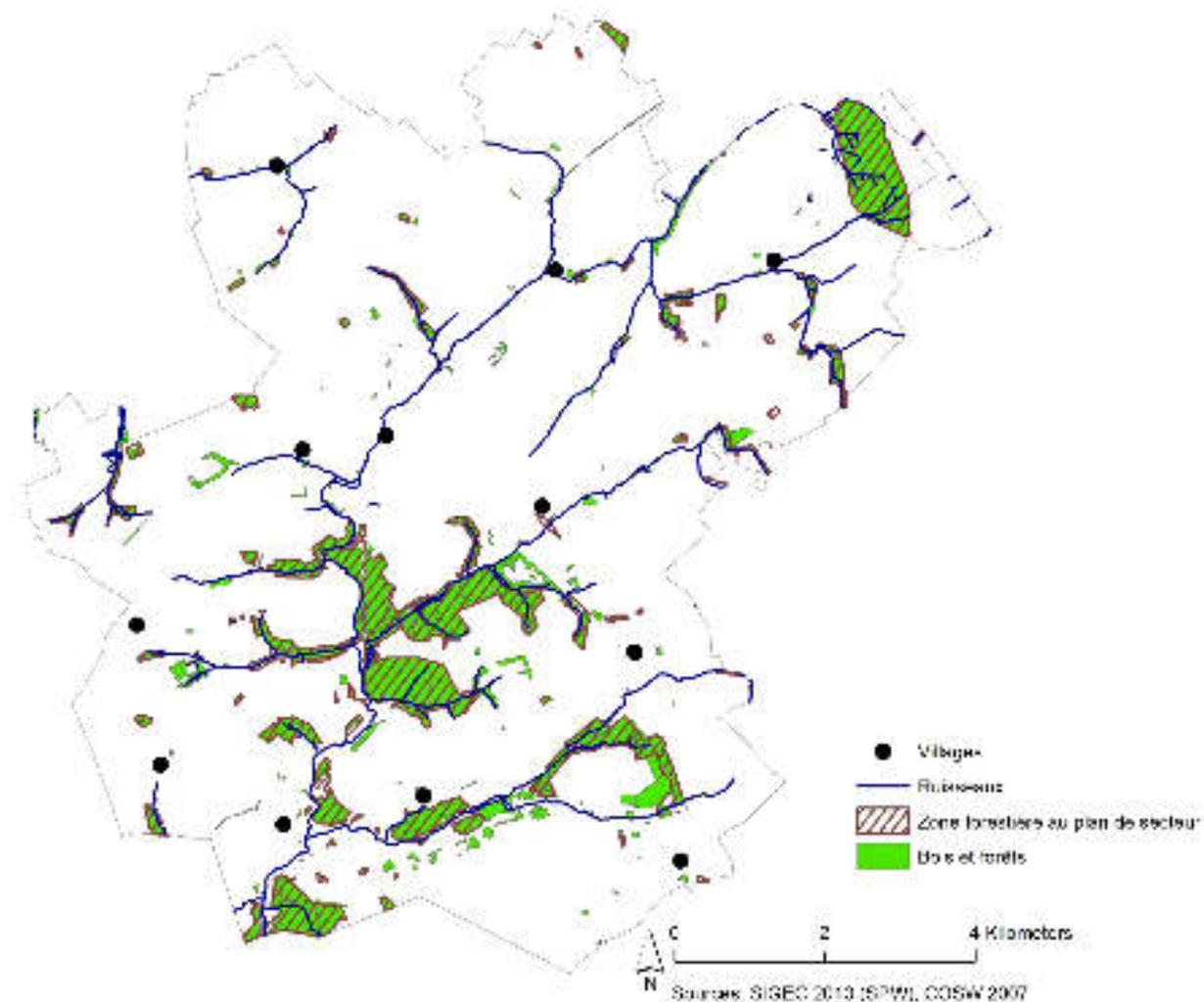
Le rôle écologique des forêts gembloutoises est indéniable. Les massifs, les versants boisés, les bosquets... constituent des éléments importants du maillage écologique, d'autant plus dans la région de la Hesbaye où le plateau limoneux est voué aux grandes cultures. Un certain nombre de surfaces forestières sont d'ailleurs reprises parmi les sites Natura 2000 (94 ha) ou les SGIB (163 ha).

Les bosquets qui parsèment le plateau sont également appréciés des **chasseurs** car ils constituent des zones refuges de régénération du gibier. Outre la chasse en forêt, cette activité se pratique également régulièrement dans les campagnes dégagées.

La forêt **façonne le paysage et est également un lieu de détente, de promenade et de loisirs**. Gembloux compte quelques sentiers qui traversent ou bordent les massifs forestiers. Ils sont fréquentés par les promeneurs ou pour des activités organisées (marches, mouvements de jeunesse...). Un sentier didactique a été aménagé dans le seul bois communal de l'entité à Grand-Leez.

Parmi les quelque 810 ha de bois recensés dans l'entité, le **plan de secteur** en affecte 720 hectares à la zone forestière. Il existe quelques petites zones forestières non boisées, mais à l'inverse, la forêt occupe environ 80 hectares de zones non forestières dans des sites relativement sensibles, notamment le long des ruisseaux et à proximité des villages.

Figure 2 : Zones d'affectation forestière au plan de secteur et occupation du sol par la forêt



La commune de GEMBOUX participe à la **certification régionale** définie par la Commission PEFC Belgique (pour

Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) et le Référentiel Belge de Certification Forestière. L'enjeu pour les années à venir relève de l'adhésion des propriétaires privés qui occupent presque 90% (soit environ 730 ha) de zones boisées sur le territoire communal.

C. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ZAE

Parcs d'activités économiques

La majeure partie des entreprises est localisée dans les deux parcs d'activités développés dans la commune. L'étude stratégique de 2009 précisait déjà qu'en termes de surface, les activités étaient à 70% localisées dans les parcs. La tendance s'est encore accrue depuis : les parcs se sont remplis et/ou étendus.

Parc de Sauvenière

Créé en 1964, le parc de Sauvenière occupe aujourd'hui une superficie de quelque 105 ha. Selon les données du BEPN, il comptait en septembre 2016 **1256 emplois** et accueillait **108 entreprises** (soit une augmentation de 288 emplois et 27 entreprises depuis 7 ans). A terme, l'intercommunale estime qu'il pourrait accueillir jusqu'à 1500 emplois.

Le parc est affecté par le plan de secteur en zone industrielle, mais l'extension réalisée il y a quelques années, au nord de la zone, s'est faite en faveur de la zone d'activité économique mixte ; de même, le PCA d'Enée approuvé en octobre 2005 a transformé la partie sud en activité économique mixte. On y trouve donc aussi des sociétés à vocation commerciale, organisées autour d'un parking commun, notamment Carrefour et Lidl auparavant implantés plus près du centre-ville. Ailleurs, ce sont plutôt des entreprises artisanales et industrielles, même si on y compte des établissements de vente (jardinerie, show rooms...) mais qui sont aussi en général des ateliers de réparation ou d'entretien. Les secteurs d'activités sont variés, la construction et l'aménagement de la maison sont bien représentés.

Selon les documents du BEPN, il n'existe plus de parcelles disponibles, hormis un terrain avec bâtiment de 4 ha actuellement en vente, et quelques petites parcelles en cours d'acquisition.

Le parc est situé à proximité immédiate de Gembloux et relativement proche du quartier de la gare, il est desservi par les transports en commun et par le RAVEl. Le PICM estimait que quelque 20% des travailleurs du parc utilisaient les transports en commun.

Parc Créalys

Le parc Créalys couvre une superficie de 110 ha, dont 45 ha sont occupés (contre 40 il y a 7 ans). Selon les données du BEPN, il compte 114 entreprises et offre 1918 emplois (soit 19 entreprises et 418 emplois de plus qu'en 2009). Il pourrait à terme accueillir jusqu'à 4000 emplois.

Créalys est un parc d'activités spécifique conçu en collaboration avec le Centre de recherche agronomique, les facultés universitaires de Gembloux et de Namur et reconnu dès le départ comme parc scientifique. Il fait partie des SPOW (Science Parks of Wallonia) et s'est particulièrement spécialisé dans les sciences du vivant, les technologies de l'information et de la communication et la gestion de la qualité. Les entreprises accueillies dans le parc doivent montrer leur caractère innovant. Le BEPN estime que 20% des entreprises ont un rayonnement international ; l'implantation de ces entreprises renommées crée un effet boule de neige attirant d'autres sociétés.

Notons qu'il compte depuis quelques années le siège central de la Fondation rurale de Wallonie.

Le BEPN gère le parc et fournit divers services aux entreprises. Le parc est équipé d'un atrium rassemblant des services (restaurant, salle de fitness, service de repassage, point poste...), ou encore d'une navette-taxi vers la gare de Namur. Par ailleurs, le site compte des incubateurs d'entreprises qui offrent locaux et services pour accompagner de jeunes sociétés durant leurs premières années.

L'usage des transports en commun est peu développé dans ce parc, situé le long de l'autoroute de Wallonie.

Les relations entre le parc et le village des Isnes semblent peu développées. Il n'y a pas de commerces dans le village qui pourraient être fréquentés par les travailleurs. Depuis peu, le point poste du parc est utilisé par les populations riveraines des Isnes et de Mazy puisque les bureaux des villages sont fermés. On note par contre le développement d'un pôle commercial en direction de Spy qui pourrait profiter aux travailleurs de Créalys – tout comme aux habitants des Isnes.

Une extension de quelque 55 ha est envisagée pour ce parc.

Evolution des autres entreprises

D'autres entreprises sont présentes dans le tissu bâti. Ce sont essentiellement des PME car au fil du temps, les établissements plus imposants ont eu tendance à disparaître. La malterie « Descampe » reste pratiquement la seule industrie active de grande taille au cœur de Gembloux.

Divers sites d'anciennes entreprises ont fait l'objet d'une réhabilitation qui a transformé sensiblement la ville (Manufacture, Sucrierie...), tandis que d'autres sont encore en construction ou à l'étude (coutellerie Piérard, Eurofonderie...). Leur réaffectation a donné lieu à la création de nouveaux quartiers en centre-ville ou en périphérie immédiate.

A Grand-Manil, le site de l'usine de plastiques Laets occupait auparavant l'intérieur d'îlot entre la rue de Moha et la rue des Résistants. Cette entreprise devenue Okt Benelux a toujours son siège à cet endroit, mais une partie des bâtiments a été reprise par Lock'O (location d'espaces de stockage et de bureaux), qui l'a subdivisée en plusieurs cellules à disposition d'autres entreprises. Le site, en intérieur d'îlot bâti, ne peut donc accepter des activités générant des nuisances pour le quartier.

Lock'O dispose également de deux autres espaces, l'un de stockage, l'autre de bureaux, dans le parc d'activités de Sauvenière.

Hors de la ville, les entreprises sont souvent localisées le long des grands axes et les villages en accueillent relativement peu, hormis notamment la marbrerie de Mazy et, bien sûr, les PME intégrées dans le tissu bâti.

On peut aussi citer les entreprises d'extraction, comme l'argilière de Grand-Manil, localisées plus à l'extérieur des villages.

D. EQUIPEMENT COMMERCIAL

L'analyse commerciale réalisée dans le cadre de l'étude stratégique de 2009 montrait que la structure commerciale gembloutoise a connu de grandes évolutions.

Le **pôle traditionnel du centre-ville** connaît un déclin préoccupant depuis plusieurs dizaines d'années. Les grandes surfaces l'ont quitté progressivement et aujourd'hui, le nombre de cellules vides est important. Les « maisons commerçantes » renommées ont progressivement cédé la place à la restauration rapide (sandwicheries) ou aux Night and Day. Le haut de la ville connaît encore un peu d'animation par la présence de la Faculté (restaurants, tavernes...). Les tentatives pour ramener une supérette au centre (rue Léopold ? site de la Manufacture ?... ?) n'ont pas encore abouti. Dans la structure bâtie médiévale, les cellules devraient être remembrées afin d'offrir des surfaces plus importantes.

Des actions sont à l'œuvre pour tenter d'enrayer ce déclin. L'étude conseillait de concentrer le commerce urbain dans le périmètre central pour ne pas déforcer les implantations existantes. La Ville a mis en place une opération de rénovation urbaine sur cette zone depuis quelques années (voir précédemment). Des projets sont à l'étude, tant pour améliorer des bâtiments que l'espace public.

On constate en outre le réinvestissement de cellules vides rue Notre Dame par des activités alternatives (café citoyen « D'Autres Mondes », galerie Ephém'Art...), pistes intéressantes pour tenter de ramener une nouvelle dynamique dans le cœur de la ville et y juguler la petite délinquance – ou du moins le sentiment d'insécurité – qui tendait à s'y installer. La revalorisation du patrimoine urbain pourrait donner au centre un attrait touristique que des commerces de qualité, notamment horéca, pourraient accompagner.

Un **autre pôle traditionnel** de petits commerces s'est développé historiquement **près de la gare**. Les commerces s'y maintiennent sans pour autant s'y étendre. Centre et gare disposent tous deux d'une association de commerçants distincte.

Un **marché hebdomadaire** se tient les vendredis matin sur la place de l'Orneau. Autrefois très florissant, il décline

progressivement. Il vit d'un double public : personnes âgées et étudiants. Un mini marché s'est tenu également à la gare les dimanches matins.

La braderie du premier week-end du mois d'août reste un évènement important dans la vie commerçante gembloutoise ; plus qu'un simple évènement commercial, ce sont trois jours de festivités qui participent à l'animation urbaine et à la convivialité.

La **dynamique commerciale s'est progressivement déplacée vers les grands axes**, tout d'abord sur les boulevards internes à la ville (Match, Trafic, Carrefour de Grand-Manil, Colruyt...), puis tout à fait à l'extérieur de l'agglomération. Elle s'est alors généralement organisée en petits pôles autour d'un parking commun (autour du Champion-Carrefour et Lidl à Sauvenière, du Red Market et Brico vers Ernage...) et plus récemment, sous la forme d'un groupe de petits commerces à la sortie du quartier Tous Vents le long de la RN4 (magasins bio, vélos, boulangerie, pharmacie...). L'étude de 2009 conseillait de maintenir le développement des commerces dans ces quelques pôles existants tout en évitant leur prolifération en continu le long des grands axes, ne fût-ce que pour des raisons de sécurité et d'accessibilité. Pour les grandes surfaces situées non loin du centre, des cheminements doux devraient compléter l'accessibilité vers les quartiers habités.

Les **villages bénéficient encore d'une certaine offre de commerces de première nécessité** (supérette, boulangerie, boucherie, pharmacie...). Ceux-ci sont particulièrement bien présents à Grand-Leez, gros village un peu isolé des grands axes. Dans d'autres villages, certaines enseignes sont installées le long des grands axes et profitent aussi du passage (Mazy...). A Sauvenière, les commerces se sont déplacés vers la RN29 et ont déserté le village. Grand-Leez, Lonzée et Beuzet disposent encore d'une supérette ; elle a par contre disparu à Bossière. Bothey et Les Isnes sont totalement dépourvus de commerces de proximité.

Des commerces d'achats occasionnels sont aussi présents le long des grands axes, à Lonzée, Beuzet, Ernage ou Grand-Manil. Notons que l'on y trouve aussi quelques bars, qui nuisent quelque peu à l'image de la ville et entraînent quelques soucis de sécurité routière.

Deux associations de commerçants existent, l'une dans le centre-ville (Union des Indépendants de Gembloux asbl), l'autre à la gare (Association des Indépendants de Gembloux Gare).

E. TOURISME

L'**Office du tourisme gembloutois** est implanté dans les bâtiments restaurés de l'ancienne ferme de l'Abbaye, à l'entrée de la ville (place St-Guibert). Ouvert la semaine et le WE, il constitue un lieu d'accueil bien localisé pour les visiteurs ; il centralise et diffuse l'information sur les lieux à visiter, les promenades, les activités spécifiques et les produits locaux. Il est partie prenante dans l'organisation d'évènements ponctuels ou récurrents, comme les fêtes médiévales de Corroy, les Géants, la fonte de cloche du Beffroi notamment. Il constitue le relais local de la Maison du Tourisme Sambre Orneau, située juste à côté, et qui diffuse l'information à l'échelle de Gembloux et des communes de Floreffe, Sombreffe, Jemeppe-sur-Sambre et Sambreville.

Gembloux n'est pas une commune très développée au niveau touristique, mais elle recèle pourtant des éléments de patrimoine et d'intérêt.

L'**Abbaye de Gembloux**, occupée par Gembloux Agro-Bio-Tech, peut se visiter sur demande ou lors des journées du patrimoine. On y découvre l'extérieur des bâtiments, les cours successives, l'arboretum, l'intérieur de certains bâtiments, en particulier l'escalier principal, le cloître et la crypte du 12^e siècle. Le lieu sert en outre régulièrement de théâtre à des évènements : journées du patrimoine (son et lumières), concentration de voitures de collection, concerts... et manifestations estudiantines.

Par contre, l'Abbaye d'Argenton, à Lonzée, est utilisée par une exploitation agricole et ne se visite pas.

Autre fleuron patrimonial gembloutois, le **Château médiéval** fortifié de Corroy se visite les week-end et jours fériés. Il est en outre mis en scène dans le cadre des fêtes médiévales, qui se tiennent chaque année fin avril et connaissent un succès croissant.

Le **centre de Gembloux** présente également un intérêt pour le tourisme (ruelles de cœur médiéval, remparts et

vestiges des tours de guet, château du Bailly...). Le **Beffroi** (en fait l'ancienne église paroissiale) a été classé patrimoine mondial par l'UNESCO, avec les autres beffrois de Belgique et du nord de la France. Le Beffroi et la vieille ville mériteraient d'être davantage mis en valeur (réaménagement des ruelles, requalification du bâti, ouverture du jardin du presbytère pour l'accès au Beffroi, accès chemin de ronde de la rue du Moulin...). L'opération de rénovation urbaine lancée il y a quelques années vise aussi cet objectif.

Un **musée de la coutellerie** rassemble des éléments de ce passé industriel gembloutois dans une pièce du château du Bailly, à l'initiative du Cercle d'Art et Histoire.

A Grand-Leez, le **moulin à vent dit « Defrenne »** a été restauré et se visite sur rendez-vous. Le **château de Petit-Leez** est également accessible comme salle de séminaires ou cérémonies et comme galerie d'art. Le golf de **Falnuée**, sa ferme et son site présentent un atout patrimonial et naturel indéniable.

Gembloux est aussi un **lieu de mémoire** car une bataille s'y est déroulée en 1940, au niveau de la chaussée romaine et des crêtes environnantes. Plusieurs plaques mémorielles ont été posées ainsi qu'une table d'orientation au lieu-dit « Penteville ».

L'Office du tourisme diffuse aussi l'information quant aux **promenades balisées** qui peuvent être suivies dans les villages et au-départ du RAVeL.

Gembloux compte plusieurs **productions locales**. Il existe une bière de l'abbaye de Gembloux mais elle n'est pas produite localement. La Brasserie de Bertinchamps, installée depuis quelques années dans une vieille ferme des environs de Corroy, produit une bière de plus en plus connue en Belgique comme à l'étranger. Les lieux de production peuvent se visiter avec dégustation. De même, les Escargots de l'Ourchet (Ferme de la Vallée à Beuzet) sont un autre produit connu à Gembloux ; l'exploitation peut également se visiter.

La ville compte **quelques établissements d'hébergement**, notamment l'Hôtel des Trois Clés (Gembloux), l'Hôtel La Tour d'Argent (RN4 à Beuzet) et quelques gîtes ou chambres (Golf de Falnuée à Mazy, Ferme de Ferooz, Magnolia de Corroy, Manoir de Bothey, et le 15 Temps rue Chapelle Dieu à Gembloux).

Entre les institutions partenaires de l'Agrobiopôle ou gravitant autour de cette thématique et un cadre patrimonial qui vaut le détour, Gembloux pourrait se revendiquer également comme lieu de tourisme d'affaires.

F. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Aspects socio-économiques de la population	<p>Un niveau de revenus comparable au Brabant wallon</p> <p>Un emploi essentiellement tertiaire (commerces, services aux entreprises, recherche et enseignement)</p> <p>+3% d'emplois par an, augmente plus vite que la population active, la ville renforce son rôle polarisant</p> <p>Tissu de nombreuses PME</p> <p>10% de chômage, comparable au BW</p>	<p>Des hauts revenus qui cachent un nombre de faibles revenus comparable à la moyenne</p> <p>Peu d'emplois occupés par les Gembloutois, taux de navettes important</p>		
Agriculture	<p>Terres très fertiles, potentiel agricole élevé, adapté pour les « grandes cultures »</p>	<p>Intensification de la production</p> <p>Vieillessement des</p>	<p>Potentiel de développement pour la diversification agricole, notamment didactique (fermes)</p>	<p>La poursuite de l'urbanisation menace l'agriculture</p>

	<p>Augmentation de la diversification (ventes directes, maraîchage, horticulture...) Agricovert : coopérative de vente de productions bio</p> <p>Qualité du patrimoine agricole bâti</p> <p>Agrobiopôle : université et haute école, CRA-W, FWA, entreprises... œuvrant dans le domaine agricole et agro-alimentaire</p> <p>ASBL Agrobiopôle qui a pris en main le projet du GAL</p>	<p>agriculteurs, disparition des petites exploitations et concentration des terres aux mains de quelques exploitants, évolution vers l'Agrobusiness</p> <p>Contexte à la fois d'agriculture intensive et de forte pression foncière, cohabitation parfois problématique</p> <p>Un seul producteur bio dans la commune</p> <p>Bâtiments agricoles de plus en plus imposants, nouvelles fermes (hangars et villas) en pleine campagne</p> <p>Erosion des sols et coulées boueuses, mais mise en place de techniques pour en réduire l'impact négatif (fascines...)</p> <p>Sensibilité aux pollutions des eaux souterraines</p>	<p>pédagogiques...)</p> <p>Potentiel de développement via la Faculté dans la thématique de l'agriculture urbaine</p>	
Forêt	<p>Un bois communal : le Bois de Grand-Leez, accessible au public (chemin didactique), forêt certifiée</p> <p>Réseau de bois et bosquets, essentiellement le long des vallées (sauf Grand-Leez), qui dépasse les limites de la zone du plan de secteur</p> <p>Une partie en Natura 2000 ou SGIB</p>	<p>Peu de bois publics, peu de revenus de la vente ou de la chasse</p> <p>Peu de bois accessibles au public (promenades, jeux)</p>		<p>Pression pour un usage social de la forêt, difficultés de concilier les usages multiples</p>
Activités économiques	<p>Deux parcs d'activités économiques, dont un parc scientifique, tous deux gérés par le BEPN, avec services aux entreprises</p> <p>Evolution positive de l'emploi dans ces parcs</p> <p>Sauvinière assez proche de la gare, du RAVeL et bénéficiant des transports en commun</p> <p>Extension de 55 ha prévue à Créalys</p> <p>Disparition progressive des chances industriels dans la ville : nouvelle image, nouveaux développements possibles</p>	<p>Sauvinière accueille des commerces qui auraient pu rester ou aller plus près du centre-ville</p> <p>Peu de liens avec le village des Isnes</p>		
Commerces	<p>Offre commerciale importante et diversifiée</p> <p>Maintien de quelques commerces de proximité dans les villages les plus peuplés</p>	<p>Déclin du commerce du centre-ville, ainsi que du marché hebdomadaire, déplacement des grandes surfaces le long des grands axes, difficultés de donner au centre un nouveau souffle, malgré quelques</p>		<p>A long terme, disparition progressive des commerces de proximité dans les villages</p> <p>L'E-commerce pourrait concurrencer le commerce de proximité</p>

		tentatives alternatives		
Tourisme	<p>Des lieux de grand intérêt patrimonial : Abbaye, château médiéval, beffroi UNESCO...</p> <p>Produits locaux avec visites des lieux</p> <p>Evènements récurrents à succès (fêtes médiévales...)</p> <p>Office du tourisme comme partenaire</p> <p>Développement de quelques chambres d'hôtes et gîtes</p>	<p>Manque de mise en valeur du beffroi, des ruelles médiévales et des remparts</p> <p>Trop légère augmentation de l'offre d'hébergement (gîtes)</p>	<p>Rénovation urbaine dans le cœur de Gembloux pourrait être un levier de rédéveloppement du tourisme</p> <p>Potentiel de développement pour le tourisme d'affaires ou de séminaires, en lien avec les partenaires Agrobiopôle notamment, ou pour le tourisme événementiel de court séjour</p>	<p>Manque de moyens pour une requalification en profondeur des atouts du centre-ville</p>
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Extension du zoning de Sauvenière, augmentation des entreprises et de l'emploi dans les deux parcs d'activités - Poursuite du déclin du centre-ville Poursuite du développement commercial à l'extérieur de la ville, en particulier de groupes de grandes surfaces (Sauvenière) ou de groupes de petites cellules (Tous Vents) - Reconnaissance du Beffroi comme patrimoine UNESCO, succès croissant de manifestations comme les fêtes médiévales de Corroy 			

V. DIMENSION « MOBILITE »

A. LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le train

La gare de Gembloux est un atout majeur pour l'entité et un moteur de développement important. Située sur la ligne L161, elle permet de rejoindre Bruxelles en 40 minutes et Namur en 11 minutes.

La fréquence sur cette ligne a été augmentée depuis quelques années puisque 2 trains par heure desservent la capitale et 2 autres rejoignent Namur, puis continuent leur trajet sur Liège, Dinant ou Arlon-Luxembourg. La desserte est encore renforcée aux heures de pointe. Un train L par heure dans chaque sens (deux aux heures de pointe) dessert les arrêts intermédiaires, dont ceux des villages d'Ernage, Lonzée et Beuzet qui sont donc directement accessibles par le train. La desserte L est un peu moins régulière le week-end.

Quant à la ligne de Jemeppe-sur-Sambre (le « Petit Mazy »), elle offre quelques trains aux heures de pointe, qui s'arrêtent à Chapelle-Dieu (Gembloux) et à Mazy. Elle est complétée par la ligne de bus L144a.

La gare de Gembloux **occupe la 6^{ième} place des gares wallonnes** par importance de fréquentation, accueillant 6700 personnes embarquant par jour de semaine (chiffres SNCB 2014). Ce chiffre est en augmentation ces dernières années.

L'atlas des gares réalisé par la CPDT en 2005 caractérisait sans surprise Gembloux comme faisant partie des « gares d'origine », c'est-à-dire qui sont davantage un lieu de départ qu'une destination. Elle est attractive pour les navetteurs. Les principales destinations sont Bruxelles (43%) et Namur (32%) ; la première est surtout un lieu de travail, tandis que la seconde est davantage fréquentée par les scolaires, de même que Louvain-la-Neuve qui en attire 4%.

La gare de Gembloux joue un rôle important de Park & Ride et draine surtout les communes voisines situées perpendiculairement sur l'axe de la RN29, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Gembloux offre un positionnement intéressant : la dernière gare IC avant le Brabant wallon, assurant à la fois une desserte rapide vers Bruxelles et l'évitement des premiers embouteillages d'entrée dans la capitale.

La gare de Gembloux **a fait peau neuve en 2009**. Un nouveau bâtiment plus fonctionnel a été construit, l'aménagement d'accès à la gare a été revu, une passerelle a remplacé le passage sous voies. L'accessibilité aux PMR (personnes à mobilité réduite) a ainsi pu être sensiblement améliorée. Un double vaste parking a été aménagé de part et d'autre du faisceau de voies ; il offre une capacité de quelque 1200 emplacements, dont une centaine pour PMR et 200 pour des vélos. A ce jour, ce parking payant n'est pas encore totalement occupé, tandis que l'ensemble du quartier, de part et d'autre des voies, est envahi par les véhicules cherchant du stationnement gratuit. Cette situation est déjà problématique pour les riverains et les grandes surfaces proches, au-delà de la zone bleue, qui tentent de limiter l'accès des navetteurs à leurs espaces privés de stationnement. La pression sur le quartier pourrait encore s'amplifier à l'avenir avec la densification progressive autour de la gare (projet Eurofonderie, quartier de l'Agasse...); une partie des automobilistes se tournera sans doute vers les parkings payants qui risquent d'être progressivement saturés. La SNCB envisage des solutions pour son extension. Un autre projet important redéfinira le visage du quartier puisque l'ancien hôtel des Voyageurs, face à la gare, sera démoli et fera place à un immeuble à appartements. Une nouvelle place de la gare devrait être aménagée.

La desserte en bus

Gembloux est desservie par un réseau radioconcentrique de lignes de bus qui convergent vers le centre-ville et en

particulier vers la gare. Ces lignes desservent plus ou moins l'ensemble des villages de l'entité, avec de nombreuses variantes.

Numéro et nom de la ligne	Trajet et villages desservis	Fréquence
Ligne 32 Namur-Gembloux	de Gembloux, dessert Grand-Leez , St-Denis et RN4, une variante passant par la RN4 mais ne dessert pas les villages de Lonzée et Beuzet	9 bus le matin et 9 le soir
Ligne 144a Gembloux-Jemepe-sur-Sambre	De Jemepe, dessert Onoz, Mazy, Bossière, Ferroz puis Gembloux une variante dessert Bossière, Les Isnes puis Spy Remplace la ligne de chemin de fer « Petit Mazy »	Une 10aine dans chaque sens, sauf la variante qui passe aux Isnes (un par jour dans chaque sens et vers Spy ou Jemepe, pas Gembloux)
Ligne 347a Gembloux-St-Martin-Tongrinne/Onoz	De Gembloux, dessert Gd-Manil (via la RN29), Corroy/Bothey puis Tongrinne	Environ 6 à 8 passages dans chaque sens, selon la variante
Ligne 25 Gembloux-Jodoigne	De Gembloux, dessert Ernage , puis Chastre, via le village ou la RN4	Environ 8 passages dans chaque sens, dont un par le village d'Ernage
Ligne 48 Gembloux-Landen	De Gembloux dessert Sauvenière par la RN29	Environ 12 passages dans chaque sens
Ligne 27 Gembloux-Chastre	De Gembloux dessert Grand-Manil puis Cortil	Environ 12 passages dans chaque sens
Lignes 147a et 247a	De Gembloux desservent Grand-Manil par la RN29	

Le village des Isnes n'est que très peu desservi puisque le bus L144a y fait une boucle matin et soir, en reliant Spy et Jemepe, mais pas Gembloux. Le village est aussi desservi par la ligne 23 qui relie Jemepe-sur-Sambre à Namur via Temploux.

Lonzée et Beuzet ne sont pas desservis par la ligne 32 Gembloux Namur, même si certains bus empruntent la RN4 ; ces deux villages bénéficient par ailleurs d'arrêts SNCB régulièrement desservis par le train.

Le réseau de bus ne prévoit par contre pas de rabattement vers ces gares secondaires ou vers Bovesse depuis les villages proches des Isnes ou de Bossière.

A hauteur des arrêts localisés le long de grands axes (RN4, RN29...), les traversées des chaussées ne sont pas ou peu sécurisées, surtout en dehors des agglomérations, et les parents hésitent donc à laisser leurs enfants prendre le bus seuls. Il existe parfois une variante « village » matin et soir plus sécurisante comme à Ernage notamment.

Il n'y a pas de « rapidobus » sur la RN4 vers Louvain-la-Neuve : le train n'est pourtant pas compétitif pour cette destination étant donné la correspondance à Ottignies. Le train est par contre imbattable vers Namur.

De nombreuses lignes de bus desservent les écoles secondaires et le centre-ville. L'étroitesse des rues et les embouteillages aux heures de pointe leur posent parfois problèmes.

La Ville n'est pas équipée d'un bus à la demande. Elle dispose néanmoins d'un service de taxi social (CPAS), pour les personnes à mobilité réduite.

B. LE RÉSEAU MOTORISÉ ET LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Le territoire gembloutois est traversé par **deux grands axes routiers**, la RN4 Bruxelles-Namur et la RN29 Charleroi-Tirlemont, qui se croisent au rond-point dit « de la Croisée », au nord de l'entité. Ces grands axes drainent une circulation importante, de l'ordre de⁷ :

- Pour la RN4 :

⁷ Comptages routiers SPW-DGO1, données disponibles entre 2007 et 2010 selon le tronçon.

20.000 véhicules/24h au nord de Gembloux vers Louvain-la-Neuve
et 15.000 véhicules/24h au sud vers Namur,

- Pour la RN29 :
15.000 véhicules/24h entre Gembloux et Sombreffe,
et 13.000 véhicules/24h pour le tronçon Gembloux-Perwez ;
une part importante (15 à 20%) est constituée de poids lourds.

La RN93 Gembloux-Sombreffe, qui traverse Mazy, génère un trafic qui fluctue entre 6000 et 7000 véhicules/24h et le SPW ne renseigne pas la fréquence pour la RN912 Eghezée-Spy.

Ces chiffres restent comparables à ceux repris en 2003 dans le PiCM. Aujourd'hui, ils sont certainement en augmentation au vu de la croissance de la population gembloutoise.

Les statistiques fédérales (Statbel) renseignent 2 à 3 tués chaque année sur les routes gembloutoises. En 2014, on notait également 18 blessés graves et 96 blessés légers.

La police transmet régulièrement les informations relatives à l'insécurité routière afin d'identifier les points noirs de circulation et leur évolution.



Figure : carte schématique des grands axes de circulation, fond de plan Walonmap

Les **points problématiques en termes de sécurité** sont principalement situés le long des grands axes, aux carrefours avec les voies secondaires ou dans les traversées de villages.

- Le long de la RN4, le plan de mobilité notait déjà les traversées de Beuzet et de Lonzée, le carrefour du « Prince de Liège » (entrée sud de Gembloux) et les feux à hauteur de l'avenue Maréchal Juin à Gembloux.

La réalisation du quartier « Tous Vents » a considérablement renforcé le problème de la zone du « Prince de Liège » en amenant au niveau de la rue du Baty de Fleurus un grand nombre de véhicules à devoir opérer des manœuvres dans ce carrefour peu sécurisé. A la population sortant du quartier s'ajoutent les manœuvres des personnes fréquentant les commerces qui se sont récemment développés à ce carrefour.

Le développement des commerces à la sortie nord de Gembloux (Red Market, Brico...) renforce également les risques sur cet autre tronçon ; la vitesse des véhicules y est limitée à 70 km/h.

Des accidents graves sont aussi à noter dans la traversée d'Ernage. La vitesse y est limitée à 70 km/h mais pas toujours respectée.

- Quelques points problématiques sont signalés le long de la RN29, notamment le carrefour à hauteur de la rue des Résistants, mais c'est surtout le développement de commerces dans le zoning de Sauvenière qui rend la circulation particulièrement dangereuse aux carrefours non sécurisés au vu de la charge de trafic. Seul un carrefour est muni de feux.
- Le plan de mobilité signalait la dangerosité de la RN93 à hauteur de Bothey et vers Sombreffe. Les accidents signalés concernent surtout des pertes de contrôles de véhicules. Il n'y a pas particulièrement de problème de visibilité au droit des carrefours.
La RN93 et la RN912 sont étroites et souvent rectilignes, incitant à une vitesse excessive. Les accotements enherbés viennent jusqu'au niveau de la chaussée.
- Enfin, certaines voiries communales sont dangereuses. Plusieurs accidents mortels ont été déplorés le long de la route de Grand Leez, où la chaussée est étroite et les comportements de conduite souvent trop rapide dans cette zone dégagée. Des aménagements pour mieux sécuriser les déplacements des modes doux ont été réalisés avenue de la Faculté suite à un autre accident tragique.

Si certains points noirs peuvent trouver une solution par des aménagements, le comportement inapproprié des usagers est souvent aussi en cause.

Avec l'accroissement de la population, les **problèmes d'engorgement de la circulation** commencent à se poser de manière plus marquée aux heures de pointe. C'est particulièrement le cas au rond-point de la Croisée, ou à l'entrée de Gembloux côté Lonzée. Les charges de trafic importantes constatées sur le RN29 empêchent la bonne insertion des véhicules depuis les voies secondaires. Dans le centre-ville, l'engorgement est important aux heures d'entrées et de sorties des écoles, d'autant que les rues sont étroites.

Le quartier de la gare et le rond-point de la Croisée devraient encore voir leur fréquentation augmenter puisque de gros projets urbains sont en cours d'étude (Eurofonderie, hôtel des Voyageurs...). Selon le Conseiller en mobilité, la bonne organisation de la mobilité dans ce quartier constitue certainement l'un des enjeux majeurs pour les années à venir.

L'accès à la gare peut s'avérer difficile aux heures de pointe, en particulier pour la circulation des bus, mais la construction de la nouvelle passerelle renvoie une bonne partie du « Kiss and Ride » à l'arrière, du côté de la chaussée de Wavre.

L'augmentation du trafic le long de la RN29 pose question, d'autant que cet axe qui traverse la ville mérite d'être considéré comme un boulevard urbain digne de ce nom. Une des solutions évoquées de longue date pour résoudre ce problème est la réalisation d'un contournement nord-ouest par une boucle de déviation qui rejoindrait la RN4 entre l'ancienne chaussée romaine et le village d'Ernage. Mais au vu du coût d'une infrastructure de ce type et des difficultés d'expropriation des terrains nécessaires, il ne semble plus réaliste de l'imaginer actuellement.

Même si des efforts ont déjà été consentis, un réaménagement de la N29 dans la traversée de Gembloux est nécessaire pour améliorer la sécurité et la convivialité le long de cet axe.

Enfin, le **stationnement** pose quelques problèmes dans le centre et le quartier de la gare.

Dans le centre, le stationnement payant est géré par City parking jusqu'en 2024. Certains estiment que cela peut décourager la fréquentation des commerces. Il existe néanmoins de nombreuses poches de stationnement gratuit (rue des Abbés Comtes, rue Albert, Clos de l'Orneau, rue du Moulin ou rue Chapelle Dieu) totalisant quelque 380 emplacements potentiels. Certaines sont provisoires, d'autres pourraient encore être dégagées et aménagées. La signalétique d'accueil à Gembloux devrait être revue prochainement, avec une meilleure indication de ces zones de stationnement.

A la gare, le parking de la SNCB n'est pas totalement rempli et les navetteurs tentent vu les prix pratiqués de trouver des places gratuites dans les quartiers, de part et d'autre des voies. Avec la densification du quartier, les zones bleues ou payantes sont étendues et les navetteurs incités à se rediriger vers le stationnement payant.

C. LE RÉSEAU DES MODES DOUX ET LA MOBILITÉ ALTERNATIVE

Le réseau des modes doux comporte à la fois les chemins et sentiers réservés à la circulation non motorisée, mais aussi les aménagements réalisés pour accueillir les piétons et cyclistes sur les voies carrossables (trottoirs, pistes cyclables...).

En ville et dans les villages, les **cheminements sont principalement utilitaires** : les sentiers constituent des raccourcis vers les quartiers et les équipements. Ils doivent donc pouvoir offrir un niveau de confort suffisant (revêtement en dur et pas en graviers, éclairage...) pour rester ainsi accessibles à tous. Ce sont aussi des lieux de sociabilité dans les quartiers. Ils peuvent aussi être des lieux de découverte du patrimoine local, comme au cœur de Gembloux.

Dans les campagnes, chemins et sentiers sont plus volontiers **empruntés pour la promenade** et leur niveau de confort d'aménagement est moins exigeant.

Les **trottoirs** sont des itinéraires utilitaires importants à assurer dans les rues principales des villages. Leur aménagement reste insatisfaisant. Ils sont souvent trop étroits, voire absents, encombrés, constitués par des matériaux inconfortables (accotements en graviers, en terre ou en herbes...), pas toujours suffisamment plats... Les véhicules y stationnent régulièrement, obligeant les piétons à circuler sur la chaussée. A certains endroits particuliers, les trottoirs peuvent aussi être intégrés dans un aménagement complet de la voirie, au même niveau que la chaussée, sous la forme d'espaces partagés ou de zones résidentielles (c'est le cas dans la Grand-rue, ou sur la nouvelle place d'Ernage).

Un plan-trottoir a été établi par la Ville, qui dégage chaque année un budget pour la réfection des trottoirs. Elle veille à donner priorité à des tronçons qui prolongent des itinéraires cohérents préexistants.

Divers chemins de promenades parcourent les bois et les campagnes gembloutoises. Des riverains demandent parfois la réhabilitation de tronçons qui ont disparu. La Ville intervient pour trouver des compromis avec les propriétaires qui ne sont pas toujours au courant de la situation juridique. Si dans la plupart des bois privés, le passage au moins occasionnel peut généralement être autorisé, de nouvelles pratiques comme par exemple le géocaching, incitent les promeneurs à quitter les itinéraires admis pour entrer dans les propriétés privées, ce qui peut entraîner des conflits.

Divers aménagements ont été réalisés **pour les vélos** à Gembloux. Ainsi, le RAVeL (ancienne ligne ferrée 147 Fleurus-Gembloux-Landen) est un axe important, destiné à l'ensemble des modes doux et qui pour les cyclistes peut constituer une liaison utilitaire alternative vers le centre-ville et les villages proches. Le RAVeL dessert le nord de Gembloux et traverse le village de Sauvenière, ainsi que le parc d'activités économiques.

La jonction entre les deux tronçons du RAVeL dans le centre de Gembloux reste cependant inachevée.

Des **pistes cyclables** ont été progressivement aménagées par le SPW sur les routes régionales. La RN29 et la RN4 en sont complètement équipées sur les tronçons gembloutois, mais les bandes marquées sont étroites, juste à côté de la chaussée, souvent en mauvais état et peu praticables. Les RN93 et RN912 sont étroites et non équipées de pistes cyclables. Les accotements sont enherbés et ne permettent pas la circulation des modes doux.

Des **itinéraires privilégiés entre les villages et vers le centre-ville** permettent également d'améliorer la mobilité douce et de favoriser l'usage du vélo, y compris pour les déplacements utilitaires. Ils fournissent des alternatives intéressantes aux déplacements le long des grands axes. Des liaisons ont été spécifiquement aménagées par la Ville :

- Le chemin de remembrement Ernage-Gembloux, préexistant, a été consacré à la circulation douce et au trafic agricole. Il est malheureusement encore parfois emprunté par des véhicules automobiles autres qu'agricoles. Cet itinéraire a été complété par un cheminement au niveau de la rue de la Marcelle vers la chaussée de Charleroi ;
- Une liaison Corroy-Gembloux a été aménagée dans le cadre du PCDR, mais est en mauvais état, tandis qu'un itinéraire reliant Corroy à Bothey avait été mis en place par le plan PICVert ;

- Une liaison Lonzée-Gembloux va également faire l'objet d'une convention PCDR. Elle sera complétée par une liaison entre Lonzée, le chemin de Grand-Leez et le Trichon à Sauvenière. Ce tronçon, financé dans le cadre du plan Wallonie cyclable, nécessitera la sécurisation de la traversée du chemin de Grand-Leez, par ailleurs très dangereux y compris pour les automobilistes ;
- Une liaison Gembloux-Cortil a été complétée par la rue Flandre-Dunkerke ;
- Toujours dans le cadre du plan Wallonie cyclable, des cheminements sont en cours d'aménagement à Grand-Leez (entre Grand-Leez et la Peau de Chien à Lonzée), tandis qu'une liaison de Grand-Leez au RAVeL avait été mise en place par le plan PICVert ;
- Une jonction entre Walhain et le RAVeL au nord de Sauvenière est également en cours de réflexion ;
- A Bossière, un tronçon a été aménagé à hauteur de la Chapelle Ste-Anne, mais son prolongement vers la RN4 ou vers Gembloux semble difficile à mettre en œuvre. De même à Bothey, Les Isnes et Mazy, il n'y a pas de cheminement précis à l'étude.

En outre, un fléchage a été réalisé (plus d'une centaine de panneaux) afin de renseigner les utilisateurs du maillage vélo.

Un point vélo a été aménagé à la gare de Gembloux depuis trois ans, financé par la Ville, la Région et la SNCB. Il est géré par l'association Pro Velo et est accessible de 15h à 19h tous les jours de la semaine. Il gère les aires de parking spécifiques pour les vélos (sécurisées ou non) et propose divers services comme la location de vélos, les réparations et entretiens, une bourse aux vélos, des formations mécaniques... Ce service connaît un grand succès. Son fonctionnement pourrait encore être amélioré par une meilleure visibilité car le bâtiment dans lequel il est implanté est aujourd'hui assez confidentiel, derrière l'entrée de la gare. Son avenir n'est toutefois pas assuré (diminution des budgets de la SNCB et de la Wallonie) même si la Ville contribue financièrement à son bon fonctionnement.

Les points de franchissement des grands axes constituent pour les itinéraires modes doux des points noirs qui peuvent décourager les usagers. Ainsi, le franchissement de la RN4 est sécurisé par des tunnels sous voies à Lonzée et à Beuzet ; la traversée n'est par contre pas sécurisée à hauteur d'Ernage.

Quelques aménagements de traversée ont été réalisés sur la RN29, plus étroite donc plus facile à franchir, mais néanmoins fortement fréquentée.

Le chemin de fer constitue aussi une barrière contraignante pour les itinéraires modes doux. La passerelle aménagée au-dessus de la gare est devenue un accès permanent intéressant et sécurisant par rapport aux tunnels sous voies peu sécurisants. Un tunnel vélo existe toujours néanmoins aussi à hauteur de la RN29.

Le tunnel sous le chemin de fer de la rue Victor Debecker constitue un autre exemple de point noir. L'étroitesse du passage rend le passage insécurisant pour les modes doux. Il s'agit pourtant d'un point de passage important pour favoriser l'accès mode doux vers les terrains de sports, le nouveau complexe sportif et la future nouvelle salle polyvalente aménagés de l'autre côté des voies. Une alternative pourrait être d'aménager un sentier le long de l'Orneau via le pertuis.

Le passage est également assez étroit à Lonzée (au centre du village), il n'est par contre pas problématique à Ernage (passage plus large et nettement plus court).

Depuis quelques années, **deux véhicules Cambio** ont été installés à Gembloux, l'un à la gare, l'autre en centre-ville. La Ville soutient financièrement ce projet. Le véhicule de la gare fonctionne très bien, l'autre connaît un peu moins de succès. Le système est essentiellement utilisé par des gens résident à Gembloux centre.

Il n'y a pas encore d'antenne spécifique organisée pour le co-voiturage, ni de zone de stationnement spécifique.

D. LE PICM ET LES PROJETS

Le plan intercommunal de mobilité (PiCM)

La Ville s'est dotée d'un plan de mobilité, réalisé en collaboration avec les communes voisines de Chastre, Walhain, Perwez et Sombreffe. Elaboré en 2003 – 2004, le document est déjà relativement obsolète.

A Gembloux, les travaux suivants étaient préconisés

Mesures du PiCM	Réalisations
1.1. Aménagement du tronçon occidental de la RN29 , dont - des effets de porte à l'entrée dans la commune et à l'entrée de la ville - des giratoires à Corroy (rue des Marronniers de Corroy) et Gembloux (Allée des Marronniers) - le maintien des feux existants et le rajout à la rue Bédoret (arglière) et à la rue Entrée Jaques	Hormis les feux à la rue Bédoret (arglière de Grand-Manil), le réaménagement de la voirie n'a pas été réalisé
1.2. Aménagement du tronçon oriental de la RN29 , dont - la poste de deux giratoires, l'un à hauteur du complexe commercial (GB, Lidl...), l'autre aux nouveaux accès de l'extension du zoning - un effet de porte à l'entrée de l'agglomération à hauteur de Sauvenière (rue Baron Poswick)	Des îlots directionnels et marquages au sol ont été réalisés à hauteur de la rue Poswick
1.3. Aménagement du tronçon nord de la RN4 , dont - des effets de portes successifs avant et après Ernage, à la chaussée romaine et à l'entrée de Gembloux - un aménagement sécurisé à hauteur de la rue Delvaux à Ernage et de la rue du Diquet - un giratoire à la chaussée de Wavre	Mise à 70 km/h à Ernage, mais pas d'aménagements particuliers
1.4. Aménagement de la RN93 (Mazy, Bothey)	La traversée de Mazy a été aménagée
1.5. Aménagement de la RN912 (Didi, Les Isnes) - effets de portes dans la traversée des Isnes	Les aménagements n'ont pas été réalisés
1.6. Mise en place d'un nouveau plan de circulation à Gembloux - boucles de dessertes en sens uniques - des axes modes doux (rues du Moulin et Coquelet) - créer une zone de retournement rue/place St Guibert	Confirmation des sens uniques
1.7. Organisation de la desserte des futures zones résidentielles - quartier Tous Vents, en ce compris deux giratoires sur la RN4 à hauteur du Home La Chanterelle et à hauteur du Baty de Fleurus - Site de la Coutellerie Piérard (rue du Moulin), notamment une liaison modes doux vers un giratoire avenue de la Faculté	Les quartiers sont ou vont être réalisés, les giratoires n'ont pas encore été aménagés
1.8. Amélioration de l' accessibilité à la gare , dont - aménagement des abords de la nouvelle gare : passerelle sur les voies, parkings, sens des circulations - giratoire sur la RN29 (à hauteur du Match) et au croisement RN4/chaussée de Wavre	Aménagement de la nouvelle gare et des parkings réalisés, sauf certains sens de circulation non appliqués et les giratoires
1.9. Organisation du stationnement dans le centre de Gembloux avec une zone payante, une zone bleue et des parkings longue durée	Des parkings gratuits complètent progressivement l'offre (Clos de l'Orneau, site Piérard, piscine...) Zones bleues non mises en œuvre
1.10. Hiérarchisation de la voirie (confirmation et identification des voies interquartiers) – pas de mesures spécifiques	
2.1. Réseau cyclable communal - identification des traversées de grands axes pour les cyclistes, giratoires et feux existants ou à créer (cf. précédemment) - itinéraires cyclables reliant le centre à Ernage, à Grand-Leez, à Loncée-Beuzet, à Corroy, à Chastre... comme prioritaires	L'itinéraire vers Ernage était préexistant, de même que le RAVeL, Liaison vers Corroy réalisée dans le cadre du PCDR, Liaison vers Loncée idem
2.2. Aménagements cyclables : principes généraux - amélioration des pistes cyclables sur les RN4 et RN29, améliorations RN93 à Mazy et Bothey - aménagement des traversées RN29 et RN4,	
2.3. Mise en place d'un stationnement vélo : gare, haltes chemin de fer, centre	Réalisé à la gare dans le cadre de l'aménagement

des villages	de la nouvelle gare
2.4. Piétons et PMR : réseau piéton et PMR vers les centres d'intérêt du centre de Gembloux	
3.2. Esquisses d'aménagement pour certaines voiries - rue Chapelle Dieu - avenue de la Faculté - rue des Résistants - rue des Marronniers de Corroy - rue Henry de Leez	Une partie de l'avenue de la Faculté réaménagée, ainsi que la rue H. de Leez

Nombre des travaux proposés n'ont pu être réalisés. Les aménagements prévus le long des grand-routes sont à prendre en charge par le SPW-DGO1 et les moyens financiers actuels manquent pour pouvoir réaliser l'ensemble des interventions nécessaires. **Quelques projets d'aménagements de tronçons ou de carrefours** sont cependant programmés.

- L'accès au quartier Tous Vents, l'un des principaux points noirs le long des grands axes gembloutois, doit être sécurisé par des feux tricolores. La solution du rond-point n'est plus envisagée à cet endroit, en raison de la largeur d'emprise nécessaire et des moyens budgétaires.
- Un rond-point sera par contre réalisé prochainement à hauteur des actuels feux rue Maréchal Juin. Une berme centrale sera réalisée sur le tronçon de la RN4 jusqu'à hauteur du giratoire des Trois Clés. Ces aménagements permettront de sécuriser l'accès et d'empêcher les tourne-à-gauche, en les renvoyant sur l'un des deux ronds-points de part et d'autre de ce tronçon.
- L'aménagement des traversées doit être amélioré à Ernage et à Sauvenière (Malakoff).

Le **plan de mobilité sera prochainement actualisé** : il ne s'agira pas d'une actualisation complète sur les 5 communes mais plutôt d'une réflexion plus détaillée sur la mobilité au centre de Gembloux, qui connaît d'importants bouleversements depuis ces dernières années en raison du développement urbanistique dont il est l'objet.

Les réflexions sur la rénovation urbaine du cœur de Gembloux et la volonté de redynamiser l'espace public ont abouti au projet de réaménagement de la place de l'Orneau (diminution de la circulation et du stationnement, réappropriation d'une bonne partie de l'espace public...). Les questions de sens des circulations et d'organisation des parkings qui en découleront nécessitent une réflexion approfondie.

Associations en matière de mobilité

Différentes associations se préoccupent de la mobilité gembloutoise.

La Ville a mis en place une Commission consultative de sécurité routière dès 1990. Elle a pour rôle d'examiner toute demande transmise à la Ville concernant la sécurité routière et les solutions proposées.

Citons l'association Marginabo qui est attentive à la sécurité des piétons dans les villages. Née du constat du manque de trottoirs à Loncée, l'association s'est progressivement élargie à toute l'entité.

Les associations en faveur du vélo sont bien présentes à Gembloux. Pro Velo organise des services de proximité et de la sensibilisation. Il gère le point vélo à la gare, où l'on trouve des services de location, de réparation ou de vente d'occasions. Quant au Gracq (Groupe de recherche et d'actions pour les cyclistes au quotidien), il vise la représentation des citoyens cyclistes auprès des pouvoirs publics et la sensibilisation de la population.

E. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
--	--------	------------	--------------	---------

Transports en commun	<p>Gare de Gembloux, moteur de développement, 6^{ième} gare wallonne, nouveau bâtiment, passerelle, vastes parkings, y compris vélos...</p> <p>5 autres points d'arrêt du train</p> <p>Réseau de bus radioconcentrique desservant les villages</p> <p>Deux véhicules Cambio</p>	<p>Forte pression du stationnement sur le quartier de la gare car les aires SNCB sont payantes</p> <p>Certains villages peu desservis par le bus</p> <p>Pas de bus express vers Louvain-la-Neuve</p> <p>Pas de bus à la demande</p> <p>Pas encore de co-voiturage organisé</p>	<p>Vastes projets urbains autour de la gare qui vont amener de la circulation, mais qui pourraient aussi aider à restructurer les accès des transports en commun (organisation du réseau, stationnement...)</p>	
Réseau motorisé et sécurité des usagers	<p>Une très bonne accessibilité voiture, autoroutes et croisement de deux grand-routes régionales</p>	<p>Saturation progressive des grands axes aux heures de pointe, encombrement des rues du centre aux heures d'écoles, accès à la gare difficile</p> <p>Des points noirs le long des grands axes, carrefours peu sécurisés, nombreuses manœuvres sur la chaussée, développements urbains (quartiers, commerces) non suivis d'adaptation des chaussées, des traversées de village (Mazy, RN4), des grands axes qui ne sont pas toujours suffisamment aménagés (boulevards urbains en ville ou traversées sécurisées dans les villages)</p>		<p>Un projet de contournement NO qui risque de ne jamais voir le jour</p> <p>Pression démographique et urbanistique qui augmente la pression automobile</p>
Modes doux et mobilité alternative	<p>Un réseau modes doux, notamment cyclable, qui se met progressivement en place pour relier les villages à Gembloux et au RAVeL</p> <p>Un fléchage des itinéraires</p> <p>Des acteurs « modes doux » actifs : GRACQ, Pro-Vélo, Marginabo...</p> <p>Un point vélo à la gare de Gembloux</p> <p>Deux véhicules Cambio</p>	<p>Des trottoirs pas toujours suffisamment aménagés dans les villages</p> <p>Des pistes cyclables sur les grands axes, mais le plus souvent mal aménagées, peu entretenues et peu praticables</p> <p>Pas de jonction entre les deux parties du RAVeL</p> <p>Quelques points de franchissement des grands axes peu sécurisants</p>		
PiCM et projets	<p>Un PiCM avec Perwez, Chastre, Walhain et Sombreffe</p> <p>Existence d'une Commission communale de sécurité routière depuis 1990</p>	<p>Le PiCM (2004) est déjà largement dépassé, assez peu de travaux programmés ont été réalisés, en particulier les réaménagements des grand-routes même si des aménagements sont programmés (à hauteur du complexe sportif et de Tous Vents)</p>	<p>Actualisation prochaine du plan de mobilité, ciblée sur le centre-ville</p>	<p>Manque de moyens financiers notamment régionaux pour réaliser des travaux pourtant indispensables</p>
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de la nouvelle gare et reconfiguration du quartier, tant au niveau des circulations, que du stationnement ou des projets urbanistiques - Mise en œuvre progressive d'un réseau modes doux, en particulier vélo, vers le centre-ville et entre villages - Poursuite de l'urbanisation le long des grand-routes régionales, pas toujours suivie d'aménagements adéquats 			

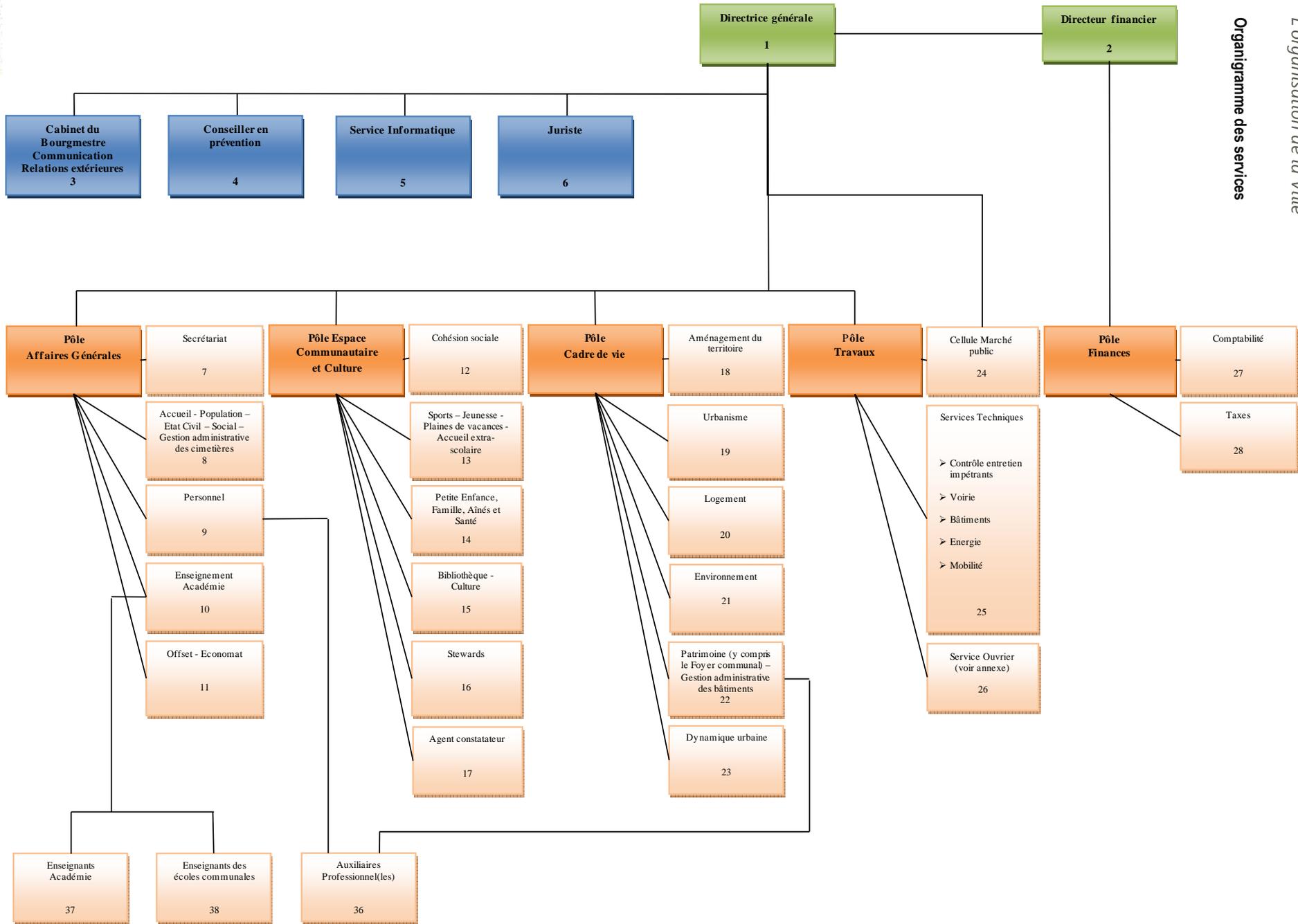
VI. DIMENSION « GOUVERNANCE »

A. LES ACTEURS COMMUNAUX ET LEUR ORGANISATION

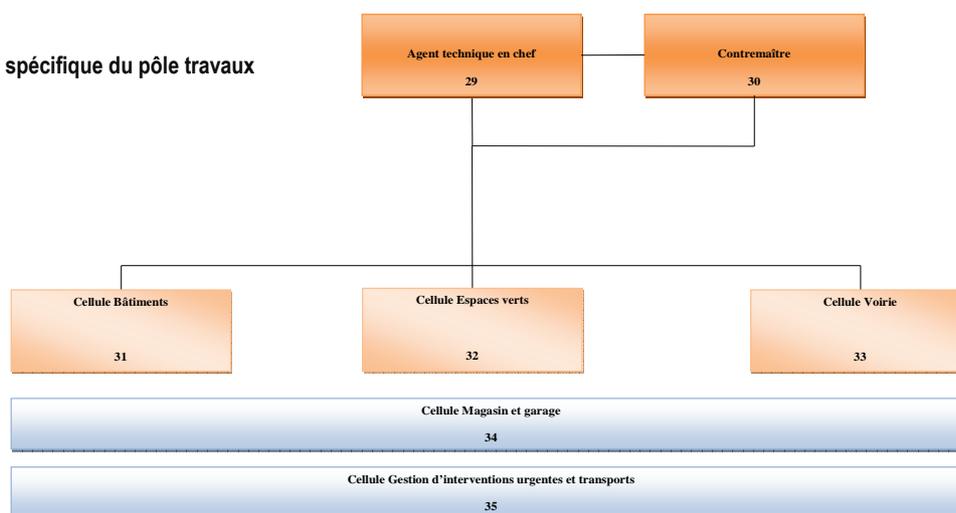
Les autorités communales

Le Conseil communal

Bourgmestre		
Benoît DISPA (BAILLI)	Rue du Paradis, 205030 GRAND-MANIL	081/61.09.05
Echevins		
Alain GODA (MR)	Rue du Tivoli, 5 5030 GEMBLoux	0497/05.59.28
Marc BAUVIN (BAILLI)	Rue de la Maladrée, 48 5030 LONZEE	081/61.37.70
Jérôme HAUBRUGE (MR)	Rue du Village, 81B 5030 SAUVENIERE	081/60.19.86
Gauthier de SAUVAGE VERCOUR (BAILLI)	Rue du Pont des Pages, 58 5031 GRAND-LEEZ	0499/86.02.55
Max MATERNE (BAILLI)	Chaussée de Namur, 364 5030 BEUZET	081/56.63.15
Présidente du CPAS		
Martine MINET-DUPIUIS (MR)	Chaussée de Namur, 174 5030 LONZEE	0470/27.46.51
Conseillers		
Monique DEWIL-HENIUS (BAILLI)	Rue des Communes, 34 5030 BEUZET	081/63.36.93
Guy THIRY (BAILLI)	Chaussée de Charleroi, 111 5030 GEMBLoux	081/61.56.43
Jacques ROUSSEAU (PS)	Rue de la Converterie, 25 5031 GRAND-LEEZ	081/64.06.45
Philippe CREVECOEUR (BAILLI)	Rue Elisabeth, 4 5030 GEMBLoux	081/61.50.62
Philippe GREVISSE (ECOLO)	Rue Try à la Vigne, 67 5030 SAUVENIERE	081/61.36.33
Tarik LAIDI (PS)	Avenue de la Station, 97/b3 5030 GEMBLoux	081/61.16.32
Laurence DOOMS (ECOLO)	Rue Hambursin, 45 5030 GEMBLoux	0475/51.05.06
Isabelle ROUSSEAU-FRANCOIS (BAILLI)	Rue des Chênes, 15 5031 GRAND-LEEZ	081/64.05.51
Aurore MASSART (PS)	Rue du Monty, 16A 5032 CORROY-LE-CHÂTEAU	081/46.22.06
Jeanine DENIS (BAILLI)	Rue de la Treille, 7 5030 GRAND-MANIL	0475/63.18.22
Dominique NOTTE (PS)	Rue du Zémont, 35 5030 LONZEE	081/61.55.03
Laura BIOUL (PS)	Avenue de l'Arc d'Airain, 20 5030 GEMBLoux	081/61.19.94
Gauthier le BUSSY (ECOLO)	Rue de la Vôte, 36 5030 GEMBLoux	0497/12.25.33
Nadine GUISSSET (MR)	Rue des Déportés, 12 5030 BEUZET	081/63.39.00
Emmanuel DELSAUTE (BAILLI)	Rue Monseigneur Heylen, 5 5030 GEMBLoux	081/61.21.59
Pascaline GODFRIN (MR)	rue Elisabeth, 50 5030 GEMBLoux	0473/78.44.65
Pierre-André LIEGEOIS (MR)	Rue de Perwez, 50 5031 GRAND-LEEZ	0495/91.73.06
Santos LEKEU-HINOSTROZA (MR)	Rue de Loncée, 133 5030 LONZEE	0486/313217
Chantal CHAPUT (MR)	Rue du Culot, 17 5030 GEMBLoux	081/61.37.02
Bernard SCHMIT (BAILLI)	Rue de la Croix-Rouge, 8 5032 BOSSIERE	081/63.42.18



Organigramme spécifique du pôle travaux



Le développement rural est géré par la cellule aménagement du territoire, au sein du Pôle Cadre de vie.

De nombreuses modifications sont intervenues au niveau de l'administration communale ces dernières années, en particulier avec la création du nouvel Hôtel de Ville et le regroupement de la plupart des services dans ce bâtiment. Les moyens de communication et les outils de travail ont été modernisés. Les services ont été restructurés en 5 pôles et un Comité de direction (Codir) facilite la communication interservices et se définit un contrat d'objectifs. L'appréciation des services communaux est généralement bonne.

Les moyens sont toutefois relativement limités par rapport à la croissance importante de la population.

B. LES MOYENS FINANCIERS

Synthèse du budget ordinaire:

Dépenses (€)	Budget	En % des dépenses totales
Personnel	9.298.370	35,78%
Fonctionnement	4.389.057	16,89%
Transferts	7.946.614	30,58%
Dettes	4.361.122	16,78%
TOTAL	25.990.163	

Recettes (€)	Budget	En % des recettes totales
Transferts	25.651.833	95,00%
Dettes	562.773	2,08%
Prestations	787.213	2,92%
TOTAL	27.001.820	

Par fonction budgétaire (budget ordinaire) la situation globale est la suivante :

Fonctions	Dépenses		Recettes	
	Budget 15	Budget 16	Budget 15	Budget 16
009 Recettes & dépenses générales	183.936,59	176.878,72	120.549,11	88.486,12
019 Dette générale	0,00	15.638,66	0,00	0,00
029 Fonds	0,00	0,00	3.615.053,98	3.706.717,70
049 Impôts et Redevances	17.050,00	29.050,00	18.215.596,48	18.541.921,78
059 Assurances	83.200,00	85.200,00	1.000,00	1.000,00
123 Administration générale	4.791.778,31	4.815.347,60	752.376,47	798.794,13
129 Patrimoine privé	96.010,08	106.911,26	8.750,00	22.182,82
139 Services généraux	304.730,00	388.584,00	0,00	0,00
149 Calamités	0,00	0,00	0,00	0,00
159 Relations avec l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
169 Aide aux pays en voie de développement	32.800,00	32.800,00	30.000,00	30.000,00
369 Pompiers	1.046.827,20	1.013.000,14	11.823,03	11.823,03
399 Justice - Police	2.305.371,53	2.358.996,84	30.800,00	30.800,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	6.319.515,49	6.286.897,05	1.297.715,98	1.365.007,58
599 Commerce - Industrie	55.310,00	83.800,00	660.549,00	745.356,00
699 Agriculture	1.000,00	1.000,00	52.600,00	52.600,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.578.813,82	1.560.333,16	727.751,33	778.345,09
739 Ens.sec(731), art(734), tech(735)	165.911,66	158.168,73	54.272,48	57.917,04
749 Enseignement supérieur	0,00	0,00	0,00	0,00
759 Enseignement pour handicapés	0,00	0,00	0,00	0,00
767 Bibliothèques publiques	350.939,81	319.604,46	109.484,31	68.748,06
789 Education Popul. et Arts	2.576.531,34	2.693.242,32	411.488,14	428.140,41
799 Cultes	406.964,55	401.771,89	0,00	0,00
839 Sécurité et Assist. sociale	2.995.254,92	3.057.328,87	38.862,50	39.542,02
849 Aide sociale et familiale	168.568,29	170.223,19	53.742,49	53.897,42
859 Emploi	120.263,56	123.869,42	22.000,00	23.390,73
872 Institutions de soins	13.750,00	4.000,00	0,00	0,00
874 Alimentation - Eau	0,00	0,00	0,00	0,00
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.313.572,74	1.369.272,87	35.485,00	37.095,37
877 Eaux usées	253.698,43	257.040,93	0,00	33,48
879 Cimetières-Protoc.environ.	314.206,65	318.571,24	62.104,22	52.799,83
939 Logement - Urbanisme	174.559,27	162.631,47	69.952,66	67.221,11
999 Total exercice propre	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	25.670.564,24	25.990.162,82	26.381.957,18	27.001.819,72

	Budget 15	Budget 16
Résultat exercice propre : Boni	711.392,94	1.011.656,90

Dans le double tableau de synthèse recettes – dépenses, les transferts en dépenses sont les sommes qui sont allouées par la Ville aux entités consolidées pour leur fonctionnement (ex : CPAS, zone de secours, zone de police, fabriques d'église, ASBL communales...). Les recettes de transferts sont composées de deux éléments : 1° les subsides que la Ville reçoit pour les dépenses de fonctionnement ou de personnel ; 2° le produit des taxes, soit les taxes communales (hygiène publique, plis publicitaires...), soit les additionnels communaux à des taxes prélevées par un autre niveau de pouvoir (impôts sur les personnes physiques, circulation...).

Selon les normes de la Région, la **capacité d'emprunt communale** est de 185 € par an par habitant, soit pour le budget 2017, 4.861.000 €. De ce montant doit être retranché les montants des emprunts des entités consolidées ; le montant effectif est donc de 4.303.000 €. A ce montant peuvent être ajoutés les montants non utilisés de la balise de l'exercice précédent (N-1).

C. LES PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PUBLIQUES

Les propriétés communales et autres domaines publics ou parapublics font l'objet d'une carte spécifique en annexe. Cette carte reprend en outre les principaux éléments réglementaires s'appliquant sur le territoire communal.

On note la présence de propriétés communales dans les villages, correspondant aux équipements publics. A Grand-Leez, la Ville possède le site du bois et de l'étang, ainsi que des parcelles proches de ceux-ci et le long des cours d'eau. Le territoire se caractérise aussi par la présence marquée des domaines de l'Etat (en partie liés aux sites du Centre de recherche agronomique, maintenant régionalisé), le domaine de la Faculté Agro-Bio-Tech, la Fédération Wallonie Bruxelles (école d'horticulture).

D. OUTILS ET DÉMARCHES STRATÉGIQUES ET PARTENARIALES DÉJÀ MIS EN ŒUVRE

On l'a vu à la lecture des différents chapitres, la Ville de Gembloux s'est progressivement dotée de nombreux outils stratégiques. La plupart de ces outils figurent sur le site Gembloux2020.

- En 2009, le CREAT réalise une étude stratégique pour mesurer l'évolution du développement de Gembloux et les impacts de ce développement. Cette **étude de développement territorial** vient en amont des autres documents et se veut une réflexion générale sur l'évolution des « moteurs » gembloutois et leurs potentialités. Cinq moteurs de développement ont été identifiés pour Gembloux : la fonction résidentielle, les équipements scolaires, le commerce, les activités économiques et la gare. La dynamique de chacun de ces moteurs a été analysée de manière prospective et en fonction des dynamiques territoriales spécifiques. Les impacts du développement des moteurs ont été analysés (équipements collectifs, espaces verts...). Des pistes pour orienter l'avenir sont ensuite explorées, pour le cœur de la ville, les quartiers périphériques, les boulevards, les villages. L'étude mettait particulièrement en lumière les évolutions démographiques escomptées et la nécessité d'assurer la réponse aux besoins qui en découleront.
- Dès les années 90, la Ville entreprend la réalisation d'un **Schéma de structure communal**, mais celui-ci est obsolète depuis de nombreuses années et en cours de révision. Une nouvelle version devrait être approuvée prochainement. Le SSC a pour but de doter la Ville d'un outil de référence en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, essentiellement pour le suivi des permis d'urbanisme ou d'urbanisation, ainsi que des grands projets d'aménagement.
- Le 1^{er} **PCDR** (2004/2014) dont la présente étude constitue le prolongement, constitue lui aussi une démarche stratégique sur le développement de la ruralité gembloutoise. Le bilan de cette première opération est donné dans le chapitre qui suit.
- En 2014, la Ville a élaboré son **Programme stratégique transversal**, un tableau de bord des objectifs à poursuivre et des projets à mener à bien durant la législature dans les différentes compétences gérées par la

Ville. Il s'articule sur 4 axes : une ville conviviale, une ville dynamique, une ville solidaire, une ville durable, et décline les projets en cours ou à mettre en œuvre à court et moyen termes. Il reprend parmi d'autres les fiches-projets du 1^{er} PCDR. Le PST permet d'avoir une vision d'ensemble des projets envisagés à court terme par les différents outils stratégiques globaux et thématiques.

D'autres outils stratégiques thématiques ont également été développés :

- Le **plan de cohésion sociale** rassemble les initiatives et les acteurs dans le domaine de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Les actions envisagées par le PCS 2014-2019 se partagent autour de 4 axes : l'insertion socio-professionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et la lutte contre les assuétudes, ainsi que le retissage des liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.
- Le **plan communal de développement de la nature** (PCDN) a été mis en place en 2008 et est en cours de mise en œuvre.
- Le **plan intercommunal de mobilité** (PiCM) date de 2004 et couvrait également les communes voisines de Sombreffe, Walhain, Perwez et Chastre. Il est aujourd'hui obsolète et la Ville envisage de solliciter son actualisation.
Parallèlement, une stratégie pour les itinéraires vélos a été mise en place via des outils comme le plan PICverts ou plus récemment ensuite le **Plan communal cyclable**.
- **En matière d'énergie** également, la Ville a élaboré plusieurs démarches, depuis le plan PALME en 2004 (réduction de la consommation énergétique), l'action Commune Energ'éthique en 2007 (actions sur le patrimoine communal et la sensibilisation) et plus récemment, en 2013, le projet POLLEC (plan d'action pour la production d'énergie renouvelable).
- Depuis 1998, la Ville suit un **plan de prévention des déchets** en collaboration avec le BEPN.
- La construction de logements publics fait l'objet d'une réflexion pluriannuelle régulière dans le cadre des **plans d'ancrage du logement**.
- Enfin, sur le centre-ville, une **opération de rénovation** est en cours depuis quelques années avec pour objectif de tenter d'enrayer la dégradation du bâti et la perte de dynamique urbaine.

Ces différents outils ont été détaillés dans les chapitres respectifs.

E. DÉMARCHES DE COOPÉRATION SUPRA-COMMUNALE

Différentes démarches stratégiques et thématiques supra-communales ont également été entreprises.

- On a cité ci-avant le **plan intercommunal de mobilité**, étudié avec les communes voisines de Sombreffe, Walhain, Perwez, Chastre.
- La **zone de police Orneau-Mehaigne** regroupe les communes de Gembloux, d'Eghezée et de La Bruyère, sous la responsabilité d'un collège constitué des trois bourgmestres.
- La **zone de secours NAGE** regroupe les communes de Namur - Andenne - Gembloux – Eghezée est l'une des trois zones de la province de Namur, établie sur base de chaque commune disposant d'un service incendie.
- La collaboration avec certaines de ces communes s'est trouvée renouvelée avec la démarche du projet de **Groupe d'action locale (GAL)**, visant à promouvoir des actions concrètes de développement à l'échelle supra-communale. L'OpenGAL a rassemblé avec Gembloux les communes voisines de Chastre, Walhain, Sombreffe, et Eghezée. Il n'a malheureusement pas été retenu.
Coordonné par l'Agrobiopôle ASBL, il visait des projets portant notamment sur les thèmes :
. des productions agricoles locales (saveurs artisanales de l'agriculture familiale) afin de mettre en réseau les producteurs et développer la vente directe de produits locaux ;

- . de l'alimentation saine et de la réappropriation citoyenne par rapport aux savoir-faire tant en termes de maraîchage que de cuisine des produits cultivés ;
- . de la connaissance de la biodiversité, en optimisant diverses mesures existantes pour améliorer le réseau écologique partout où c'est possible (agroforesterie, agro-environnement, cimetières, zonings....) ;
- . de la valorisation des atouts de loisirs, de tourisme et fonctionnels par les modes de déplacements doux ;
- . de la création d'un Numérique Art Lab...

F. GOUVERNANCE ET PARTICIPATION CITOYENNE

La Ville s'est progressivement dotée de diverses commissions d'avis dans différents domaines de compétences.

- La **Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité** CCATM a été mise en place à Gembloux dès la fin des années 80. Elle vise à donner aux autorités communales un avis sur certains permis d'urbanisme introduits à Gembloux et sur des dossiers liés aux problématiques d'aménagement du territoire.
- Des **Commissions locales** ont été établies dans le cadre de l'Opération de **développement rural** et de la **rénovation urbaine**. Ces commissions accompagnent le processus et visent à assurer sa démarche participative.
- La **Commission communale de la sécurité routière** a été créée par le Conseil Communal en 1990. Elle est composée d'un membre de chaque parti politique, d'un Commissaire de Police, du Directeur des Travaux, du Commandant du Service Incendie, d'un représentant de la Commission des Aînés, de représentants des associations (Gracq...) et d'une personne à mobilité réduite et d'un secrétaire. La commission invite l'une ou l'autre personne extérieure en fonction des dossiers analysés. Son rôle est d'examiner toute demande transmise à la Ville concernant la sécurité routière et d'analyser les solutions proposées.
- Il existe également une **Commission communale du Vélo**, liée au Plan communal cyclable.
- La **Commission consultative des aînés** (L'Age d'Or) œuvre en faveur des 50 ans et plus et regroupe les aînés de la société et du secteur associatif. Son objectif vise d'une part une réflexion de fond sur la problématique des aînés dans la société, et d'autre part l'organisation d'activités ouvertes à tous mais spécifiquement accessibles à ces tranches de la population.
- La Ville de Gembloux a proposé de s'inscrire dans une démarche proactive de développement commercial en créant la **Commission Communale Consultative du Commerce**. Cette commission a pour objectif de créer un lieu de dialogue et de réflexion (orientation, implantation nouvelle, animation, coordination...) pour l'ensemble du territoire gembloutois. Elle traite notamment du commerce de détail, de la dynamique commerciale dans la zone urbaine et la diversité des commerces, du développement des moyennes et grandes surfaces en périphérie, des commerces de village... Elle est gérée par le service de la dynamique urbaine.

La démarche participative est en outre très présente dans d'autres démarches, comme le projet de Groupe d'actions locales (GAL) évoqué ci-avant, ou encore le plan communal de développement de la nature (PCDN).

G. COMMUNICATION ET INFORMATION À LA POPULATION

Enfin, différents canaux de communication existent et se diversifient.

- Les journaux toutes-boîtes diffusent l'information communale dans une rubrique spécifique. Il s'agit notamment du Vlan Publi-Gembloux ou du Proximag.

- Le bulletin communal « Au pays de Gembloux » est publié tous les trimestres et distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- Canal Zoom est la télévision locale qui transmet l'information aux communes de Gembloux, Chastre, Walhain et Perwez depuis plus de 40 ans.
- Enfin, outre le site internet communal, de nouveaux outils comme les réseaux sociaux permettent la transmission des informations.

H. SYNTHÈSE AFOM

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Services communaux	Regroupement des services autour de 5 pôles et un Comité de direction qui facilite la communication interservices Un personnel de qualité			Une croissance démographique et urbanistique importante exigeant des moyens conséquents pour répondre aux besoins, à l'échelle du « Pays de Gembloux »
Outils et démarches stratégiques	Nombreuses études et programmes stratégiques réalisées ou en cours de révision, nombreux outils sectoriels mis en place Bonne synergie entre Ville et CPAS Démarches supra-communales, y compris avec communes du BW	OpenGAL non retenu		
Communication et participation	Plusieurs commissions communales (aménagement du territoire, sécurité routière, commerce, aînés...) et CLDR Modernisation des moyens de communication (sites internet, Facebook...), TV locale très active depuis 40 ans	Difficulté de mobiliser les citoyens à l'implication dans la vie locale		
Et en particulier depuis le PCDR 2004...	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des outils de réflexion stratégique - Modernisation des outils de communication - Nouvel hôtel de ville et réorganisation des 5 pôles administratifs et CoDir 			

EVALUATION DU 1^{ER} PCDR DE 2004

LES OBJECTIFS DU PCDR

En fonction des enjeux relevés par le diagnostic et mis en évidence par la population, le 1^{er} PCDR de 2004 s'est fixé des objectifs auxquels il a tenté de répondre par la mise en œuvre des projets. Le présent chapitre relève ces objectifs et évalue si les projets mis en place par le PCDR, voire par d'autres démarches, ont pu répondre à ceux-ci.

Axe 1 : Dynamique de socialisation

<p>1.1. Améliorer la communication et la diffusion de l'information</p>	<p>Réalisé :</p> <p>Lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une fiche d'identité par village pour la diffusion - Centralisation de l'information sur l'emploi - Réaliser un journal trimestriel <p>Non réalisé</p> <p>Lot 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe d'échange et formation internet - Réhabilitation des panneaux d'affichage par village
--	--

Si les trois projets repris en lot 0 avaient déjà été réalisés à l'approbation du PCDR, les fiches d'identité des villages ont essentiellement été conçues sur la thématique des promenades.

D'une manière générale, la communication et la diffusion de l'information se sont bien améliorées à Gembloux, profitant notamment des nouveaux moyens de communication permis par Internet. Le regroupement des services au sein de 5 pôles bien identifiables et localisés au même endroit facilitera également la « lecture » de l'administration par le citoyen et donc l'accès à l'information.

La consultation publique montre cependant qu'il reste encore des lacunes et une méconnaissance de toutes les choses mises en place pour répondre aux besoins et aux attentes.

<p>1.2. Maintenir, créer et animer des lieux de rencontre en associant la population : espaces publics, maisons de village, services de proximité...</p>	<p>Réalisé :</p> <p>Lot 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place Nassau à Corroy - Salle sportive multifonctionnelle à Corroy - Maison des associations à Beuzet - Ancienne maison communale à Mazy - Salle La Concorde à Ernage - aménagement du centre sportif de Beuzet <p>Lot 1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place multifonctionnelle à Ernage - Espace de détente à Grand-Manil nord - Espace Costy à Mazy - Place de Bossière - Cœur du village aux Isnes - Cœur du village de Beuzet - Aménagement de la maison de village à Grand-Leez <p>Non réalisé</p> <p>Lot 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace du complexe sportif de Bossière
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Place de Sauvenière - Place de l'église à Corroy - Aménagement de l'ancienne maison communale d'Ernage Lot 3 - Place de Lonzée - Place de Grand-Leez - Place de Isnes-les-Dames - Place de la gare à Ernage - Aménagement maison de village à Sauvenière
--	--

Les places et les salles de village représentent une bonne part des aménagements réalisés par le PCDR. Ils correspondent aux deux-tiers des projets pris partiellement en charge par le développement rural.

Toutes les places et les maisons de village proposées n'ont pu être réalisées au cours des 10 années en raison du nombre important de villages dans l'entité et de l'importance des besoins.

L'espace du complexe sportif de Bossière a été amélioré par la réalisation de la salle « La Bulle ».

Les lieux de convivialité et d'accueil des services de proximité représentent un enjeu important dans une commune qui connaît une croissance démographique très importante.

Axe 2 : Dynamique de qualité de vie

2.1. Préserver le caractère rural de la commune et ses paysages, notamment les espaces verts	Non réalisé Lot 2 - vallée de l'Orneau
---	---

Aucune mesure spécifique relative aux espaces verts n'avait été énoncée dans le cadre du PCDR, hormis peut-être la fiche sur la valorisation de l'Orneau. Des aménagements ponctuels ont été réalisés au départ de la réserve de l'Escaille, notamment la création de mares à proximité du nouveau hall sportif. Cette réflexion reste d'actualité, notamment en lien avec le réaménagement de la place de l'Orneau en centre-ville.

Des espaces verts ont par ailleurs été aménagés dans le centre-ville (Les Closières, Clos de l'Orneau...), avec une gestion différenciée permettant la présence de la nature dans les quartiers urbains.

En matière de biodiversité et de paysage, nombre de mesures ont pu être relayées dans le cadre du PCDN.

Le schéma de structure communal et le règlement d'urbanisme en cours de révision devraient aussi aider à répondre à cet objectif.

2.2. Protéger les usagers faibles en sécurisant les voies lentes et en ralentissant la vitesse sur les grands axes et dans les villages	<p>Réalisé :</p> <p>Lots 0 et 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagements de trottoirs - aménagement de parkings dans le centre - aménagement et sécurisation de la traversée de Mazy <p>Non réalisé</p> <p>Lot 2</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement et sécurisation de la traversée de Bothey (RN93) - réalisation d'un plan de signalisation sur la commune <p>Aménagement des abords des zones d'activités économiques, zones tampons aux Isnes et Sauvenière</p>
--	---

Des aménagements de trottoirs sont réalisés chaque année ; la Ville prévoit un budget pour ce faire (entre 250.000 et 400.000 €/an) et tente de réaliser des itinéraires continus et cohérents.

En outre, des aménagements sont prévus par le SPW-DGO1 le long de la RN4 pour sécuriser certains carrefours et traversées.

Un plan de signalisation est en cours de réflexion. Une actualisation du PCM pour Gembloux-centre devrait également aider à adapter la mobilité à une ville en forte croissance urbanistique.

2.3. Favoriser la mobilité douce et les moyens de transports provoquant moins de nuisances	Réalisé : Lot 1 - Liaison Corroy Grand-Manil - Liaison Lonzée Gembloux Non réalisé Lot 2 et 3 - liaisons entre les villages - liaisons dans les villages - étude et réalisation de tronçons de liaisons manquants Veille - Incitation au co-voiturage - Organisation d'un ramassage scolaire à pied et à vélo - Stationnement le long des voiries
---	---

Deux liaisons modes doux ont pu être réalisées dans le cadre du PCDR pour répondre à cet objectif. Elles s'intègrent dans une vaste réflexion de la Ville pour répondre à la demande des citoyens en prévoyant un réseau pour relier les villages à Gembloux-ville et entre villages. Cette réflexion s'est concrétisée par le plan PICverts et plus récemment par le Plan communal cyclable.

2.4. Renforcer la sécurité des personnes et des biens en commençant par un inventaire des besoins	
--	--

Aucune mesure spécifique n'a été réalisée dans le cadre de cet objectif.

Axe 3 : Dynamique de services accessibles

L'adaptation des services à une population croissante reste un enjeu majeur pour l'avenir de Gembloux. Le PCDR s'interrogeait sur l'accueil de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que l'accessibilité physique aux services. D'une manière générale, le diagnostic de 2016 montre que l'adaptation des services et équipements reste une préoccupation majeure pour la gestion du développement de la ville.

3.1. Développer l'accueil de l'enfance	Réalisé : - crèches de village - aide au financement pour les accueillantes conventionnées Non réalisé Lot 0 - création de crèches d'entreprises Lot 2 - création d'un bus ONE
---	---

La crèche imaginée dans le parc Créalys n'a pu être mise en œuvre. Par contre, la Ville octroie une prime pour aider les accueillantes à s'installer, soit par la création d'une nouvelle structure d'accueil, soit par le développement d'une structure existante. De nouvelles structures ont été mises en place tant en ville que dans les villages, notamment à Ernage. L'idée d'un bus ONE a par contre été abandonnée.

3.2. Favoriser l'accompagnement des adolescents et des jeunes	Réalisé : - création d'une salle polyvalente, principalement à destination des jeunes (- Expertise en appui à une étude de recherche et de faisabilité d'un local pour soirées dansantes) Veille - création de projets intergénérationnels - espace adaptés pour les jeunes
--	--

En matière de jeunesse, outre les nombreux aménagements qui incluent une place pour ce public (plaine de jeux, locaux dans les maisons de villages...), le principal projet est la réalisation d'une salle polyvalente à Gembloux,

principalement destinée aux jeunes.

Le diagnostic de 2016 a montré que la préoccupation des activités pour les jeunes reste un enjeu important à Gembloux.

3.3. Améliorer l'offre et l'accessibilité des activités et services, en proposant des alternatives au transport individuel pour les isolés, les PMR, les précaires	
---	--

Aucune mesure spécifique n'a pu être réalisée dans le cadre de cet objectif.

En outre, des logements sociaux ont été réalisés dans les villages, notamment à Mazy, Bossière et Bothey, ainsi que via la réhabilitation de logements dans le centre-ville

Axe 4 : Dynamique de valorisation

4.1. Favoriser et soutenir les initiatives des acteurs économiques locaux par l'information et l'impulsion	<p>Réalisé :</p> <p>Lot 0 - favoriser un réseau de communication entre les acteurs économiques locaux</p> <p>Lot 1 - réaliser un diagnostic sur la dynamique commerciale de l'entité</p> <p>Non réalisé</p> <p>Lot 0 - création d'un marché périodique des produits du terroir et biologiques</p> <p>Réaliser des journées fermes ouvertes</p>
---	--

La réalisation des journées fermes ouvertes n'a malheureusement pas été poursuivie.

4.2. Dynamiser et valoriser le patrimoine architectural, naturel, économique, scientifique et culturel (présent, passé, futur) pour développer l'attractivité de Gembloux	<p>Réalisé :</p> <p>Lot 0 - positionnement de classement du Beffroi UNESCO - réhabilitation de l'ancienne briqueterie de Grand-Manil</p> <p>Lot 1 - Escaille : acquisition et réalisation d'un verger didactique et d'un rucher</p> <p>Non réalisé</p> <p>Lot 0 - centre d'interprétation de la Coutellerie</p> <p>Lots 1 et 2 - réserve de l'Escaille : centre d'interprétation des technologies environnementales au moulin de l'Escaille</p> <p>Lot 2 - Promenade historique à Ernage - promenade paysagère entre Mazy, Vichenet et Gembloux - promenade thématique entre Les Isnes et Bossière - promenade thématique entre Grand-Leez et le RAVeL - mémorial de la Bataille de Gembloux (Grand-Manil) - forum rivière autour de l'Orneau et ses affluents - vallée de l'Orneau</p>
--	---

En matière de patrimoine, le PCDR a permis d'étendre les terrains gérés par Natagora à proximité de la réserve naturelle de l'Escaille. Un terrain a pu être acquis. Il a été aménagé en verger didactique.

En matière de biodiversité et de paysage, nombre de mesures ont pu être réalisées dans le cadre spécifique du PCDN.

EVALUATION DU FONCTIONNEMENT DE LA CLDR ET DU PROCESSUS PARTICIPATIF

La CLDR a été interrogée sur son évaluation de la première opération.

Le mécanisme de participation et de co-construction au démarrage de la première opération de développement rural a été fortement apprécié. Deux réunions avaient été réalisées dans chaque village, une première pour mettre en évidence les enjeux, atouts et faiblesses, une seconde pour faire naître des idées de projets.

La question du Centre-ville n'a pas été bien comprise dans le premier PCDR : les habitants du centre-ville ont été consultés, alors que lors de cette première opération, les projets ne les concernaient pas directement puisqu'il ne pouvait pas y avoir de projets en milieu urbain.

Les membres estiment que la priorisation des projets s'est faite de manière cohérente et que la programmation a été bien respectée.

De manière générale, une bonne communication s'est faite autour de l'opération, avec des relais réguliers de la part des membres de la CLDR au sein de certains villages, ainsi que des informations sur l'état d'avancement des projets dans le bulletin communal. Néanmoins, la communication mériterait d'être renforcée, multipliée (autres canaux de communication) et plus soutenue pour le prochain PCDR.

C'est aussi le constat sur la longueur du processus pour la réalisation des travaux qui a été mis en évidence. Dans certains projets (aménagements aux Isnes, construction de la salle polyvalente près du Centre sportif...), le processus a mis plus de 10 ans avant de se concrétiser. Ce calendrier n'est pas toujours compris par la population.

EVALUATION DES RÉALISATIONS

Quelques projets du 1^{er} PCDR ont été réalisés et ont été bien appréciés par la population. Il s'agit le plus souvent de projets de convivialité (espace public, maison de village, liaisons modes doux...). D'autres projets sont seulement en cours de réalisation.

Grand-Leez : aménagement de l'ancienne maison communale en maison de village

Convention 2005

1.045.000€ (dont 836.000 € subventionnés par le développement rural)

Réalisé.

La maison de village est la 1^{ère} convention de l'opération. L'ancienne maison communale a été entièrement rénovée pour offrir aux associations locales un ensemble de salles ou de locaux fonctionnels pour répondre aux divers besoins de celles-ci. L'infrastructure a été le support matériel d'une structuration et d'un développement du monde associatif à l'échelle du village. L'asbl Espace Grand Leez a été mise en place pour la gestion des lieux et la coordination des activités. La maison de village constitue aussi un endroit d'animation décentralisé à l'échelle du territoire communal ; ainsi, le Centre culturel y organise des activités.

L'argent des locations des locaux revient à l'association qui gère la maison de village.

On note cependant déjà des soucis d'infiltration d'eau à certains endroits du bâtiment.

Ernage : aménagement d'un cœur de village

Convention 2006 : acquisition d'une parcelle en vue de l'aménagement – 45.000 € (dont 80% subventionnés par le développement rural)

Convention 2008 : réalisation des aménagements – 605.000 € (dont 312.000 € subventionnés par le développement rural et 215.000 € pris en charge par Infrasports).

Réalisé.

L'aménagement du cœur d'Ernage était aussi une évidence car le village ne comportait pas vraiment de place centrale. Le projet a permis l'acquisition d'une parcelle juste devant l'église (qui était reprise en zone d'équipement au plan de secteur). Un aménagement global de cet espace, de la voirie et du parvis de l'église a été réalisé. Un terrain multisports et des jeux pour enfants ont été placés. Des espaces de repos avec bancs et mobilier ont été réalisés.

Les aménagements répondaient vraiment à une demande car il n'existait aucun espace pour les enfants et les jeunes. Très vite, cet espace est devenu un lieu de rencontre principalement pour les enfants et les jeunes. Il est très régulièrement fréquenté. Localisé à côté de l'église, de l'école maternelle et de la salle La Concorde, il constitue aussi un espace complémentaire pour les familles qui fréquentent ces infrastructures.

Les Isnes : aménagement d'un cœur de village

Convention 2007 : acquisition d'un terrain avec un hangar désaffecté – 186.000 € (dont 80% par le développement rural)

Convention 2010 : aménagement du cœur du village – 675.895 € (dont 60% subventionnés par le développement rural)

Travaux prévus prochainement.

Le hangar a été démoli à la suite de l'acquisition du terrain. Il va permettre la réalisation d'un espace public juste face à l'école, tandis que des travaux de réaménagement de la voirie vont être entrepris entre l'école et l'église. Les aménagements ne sont donc pas encore vraiment perceptibles sur le terrain.

Grand-Manil (Moha) : aménagement d'un espace de convivialité

Convention 2008 : aménagement d'un espace de détente et de convivialité – 90.000 € (dont 80% à charge du développement rural)

Réalisé.

Les aménagements ont été réalisés : il s'agit d'un espace public aménagé au cœur du quartier de Moha, au nord de Grand-Manil. Des plantations ont été réalisées et du mobilier public a été installé. Les terrains de pétanque n'ont toutefois pas pu être aménagés en raison de la crainte des riverains que ces équipements n'amènent des nuisances. Le site est localisé à l'intérieur d'un quartier bien spécifique (une ancienne cité de la « société nationale terrienne ») : il n'est donc pas aussi accessible et visible que s'il était localisé de manière plus centrale par rapport au village. La localisation favorise peut-être en outre une appropriation spécifique par les personnes de ce quartier, ou du moins est-il perçu comme tel de l'extérieur.

Corroy-le-Château : aménagement d'une liaison douce vers Gembloux

Convention 2008 : aménagement d'une liaison douce vers Gembloux – 220.000 € (dont 80% financés par le développement rural)

Réalisé.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un chemin pour relier Corroy à Gembloux, de manière à ce qu'il puisse être emprunté confortablement par les modes doux, en particulier les vélos. Cette liaison correspond à une politique plébiscitée par les citoyens et déjà mise en place par la Ville d'améliorer un réseau de voies modes doux convergents vers Gembloux et vers le RAVeL pour encourager les déplacements utilitaires par ces voies alternatives. Auparavant, il n'existait pas d'autre moyen que la grand-route pour les habitants de Corroy voulant rejoindre Gembloux à vélo.

La liaison est réalisée depuis quelques années et la fréquentation est bonne.

Le chemin de la Gotalle n'a toutefois jamais été terminé (problème d'emprise) ; il est toujours accessible aux voitures et son état est fortement dégradé.

Gembloux (Escaille) : aménagement du verger didactique

Convention 2010 : acquisition d'un terrain d'un ha dans le cadre de la création d'un espace didactique – 55.000 € (dont 80% pris en charge par le développement rural)

Réalisé.

Le terrain a été acquis et a été aménagé par la plantation d'un verger hautes tiges. Les citoyens avaient la possibilité de « parrainer » un ou plusieurs arbres en finançant son achat et en intervenant directement dans sa plantation et son entretien. Le site a été entouré de haies et un rucher vient d'y être installé. Dans la continuité de la gestion de la réserve naturelle située juste à côté, une belle dynamique citoyenne a été développée par l'intermédiaire de ce projet.

Mazy : aménagement de l'espace Costy

Convention 2010 : aménagement d'un espace public et d'infrastructures sportives - 338.072 € (dont 80% financés par le développement rural) et 719.867 € pris en charge par Infraspports

Travaux prévus prochainement.

Le projet vise à aménager les abords du centre sportif de Mazy (rue du Ranil) afin d'y créer un espace de convivialité. Les travaux ne sont pas encore perceptibles sur le terrain.

Bossière : aménagement de la place

Convention 2010 : aménagement de la place de Bossière – 508.896 € (dont 60% pris en charge par le développement rural)

Travaux en voie de finalisation.

L'aménagement de cette place était un souhait de longue date des habitants. La place constitue un lieu de convivialité mais également un lieu de mise en valeur du patrimoine bâti autour de l'église et de quelques maisons en pierres. Les travaux d'aménagement se terminent.

Gembloux : salle polyvalente

Convention 2010 : construction d'une salle polyvalente – 706.233 € (dont 80% pris en charge par le développement rural)

Travaux terminés.

La salle polyvalente vient d'être construite à proximité du nouveau complexe sportif. La salle comporte un lieu pour accueillir les concerts et les activités des jeunes. Le Wally Gat Rock festival y a été organisé en 2016, dans le cadre des fêtes de Wallonie. Elle pourrait aussi accueillir les activités du Centre culturel durant la durée des travaux qui vont y être entrepris.

La salle répond à un besoin criant des jeunes de toute l'entité de pouvoir disposer d'un tel local polyvalent de cette envergure. Il s'agira toutefois de veiller à ce qu'il puisse être pris en charge et géré par une structure à même de répondre au mieux à ces demandes.

Lonzée : aménagement d'une liaison douce

Convention 2014 : aménagement d'une liaison douce vers Gembloux – 863.965 € (dont 80% pris en charge par le développement rural pour les 1^{ers} 500.000 € et 50% pour le solde)

Travaux réalisés prochainement.

A nouveau, il s'agit de renforcer le réseau des déplacements modes doux entre les villages et vers le centre de Gembloux.

Beuzet : place du village

Convention 2015 : aménagement de la place face à l'église et de la liaison vers le centre sportif – 252.468 € (dont 60% pris en charge par le développement rural)

Travaux non encore réalisés mais prévus prochainement.

Il s'agit d'aménagements de convivialité et de sécurité au cœur du village.

Annexes

LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Localisation	Essence (latin)	Essence (français)	Valeur
Beuzet			
Rue de Chainisse	10 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Chaussée de Namur	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue du Gotteau, 1	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Rue du Gotteau, 1	25 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Chapelle St Pierre (Golzinne)	Quercus robur	Chêne pédonculé	Folklorique, religieux
Bossière			
Château de Ferooz	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Ferooz	Quercus robur	Chêne pédonculé	Taille exceptionnelle
Château de Ferooz	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Dendrologique
Château de Ferooz	2 Platanus acerifolia	Platane commun	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Ferooz	Fagus sylvatica Atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Ferooz	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Taille exceptionnelle
Château de Ferooz	Taxodium distichum	Cyprès chauve	Dendrologique
Château de Ferooz	Platanus acerifolia	Platane commun	Paysager
Château de Ferooz	2 Tilia europea	Tilleul de Hollande	Paysager
Château de Ferooz	3 Tilia cordata	Tilleul à petite feuille	Dendrologique
Château de Ferooz	2 Tilia cordata	Tilleul à petite feuille	Paysager
Château de Ferooz	Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager
Rue Haute Bise, en face du n° 17	Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager
Chapelle St Anne - Chemin St Anne	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Folklorique, religieux
Place du village	Acer saccharinum Wier	Érable argenté à feuilles laciniées	Historique
Rue des grands Ha	2 Fagus sylvatica	Hêtre commun	Paysager
Château de Golzinne	Fagus sylvatica Atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Golzinne	Acer pseudoplatanus Leopoldii	Érable à feuilles panachées	Dendrologique
Château de Golzinne	Ginkgo biloba	Arbre aux quarante écus	Dendrologique
Château de Golzinne	Craetagus monyga	Aubépine à une style	Taille exceptionnelle
Château de Golzinne	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	Dendrologique et paysager
Château de Golzinne	Fagus sylvatica Atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Golzinne	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Dendrologique
Château de Golzinne	Tilia europea	Tilleul de Hollande	Paysager
Château de Golzinne	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleurant	Paysager et dendrologique
Château de Golzinne	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Taille exceptionnelle
Rue de l'étoile	Tilia europaea	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue de la croix rouge, 63	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue de la croix rouge, 63	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Dendrologique et paysager
Rue de la croix rouge, 63	Craetagus sp	Aubépines sp	Haie remarquable
Rue des Taillettes (Golzinne)	Quercus robur	Chêne pédonculé	Folklorique
Bothey			
Rue L. Burteau, 39	Ilex aquifolium	Houx commun	Dendrologique et taille exceptionnelle
Rue L. Burteau, 39	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Dendrologique et paysager
Corroy-le-Château			
Château de Corroy	51 Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Château de Corroy	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Château de Corroy	6 Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Château de Corroy	Fagus sylvatica	Hêtre commun	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Corroy	5 Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Taille exceptionnelle
Château de Corroy	Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Corroy	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager
Château de Corroy	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Corroy	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Château de Corroy	Fagus sylvatica Atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Corroy	Taxus baccata	IF commun	Dendrologique et taille exceptionnelle
Château de Corroy	Fagus sylvatica Atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Corroy	4 Taxodium distichum	Cyprès chauve	Dendrologique et taille exceptionnelle
Château de Corroy	Cedrus atlantica « Glauca »	Cèdre bleu de l'Atlas	Dendrologique
Château de Corroy	2 Populus canescens	Peuplier grisard	Dendrologique
Rue Monty, 4	2 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue des Marronniers	2 Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager et Folklorique
Rue de la maison d'Orbais, 23	Tilia europea	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue de la maison d'Orbais, 23	2 Platanus acerifolia	Platane commun	Paysager
Place Nassau	Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager et historique
Rue de la Basse Hollande, 50	Tilia europea	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue de la Basse Hollande, 9	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Rue de Villez, 38	Craetagus monyga	Aubépine à 1 style	Paysager
Château de Vichenet	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Vichenet	Sequoiadendron giganteum	Sequoia géant	Dendrologique
Château de Vichenet	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager et taille exceptionnelle
Château de Vichenet	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Château de Vichenet	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue Quintens, 27	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Rue Vichenet	Craetagus sp	Aubépines sp	Haie remarquable

Rue Vichenet	Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager
Ernage			
Chaussée romaine	Craetugus sp	Aubépines sp	Haie remarquable
Rue E. Labarre, 18	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Rue E. Labarre - Presbytère	Fraxinus excelsior	Frêne à petites feuilles	Taille exceptionnelle et dendrologique
Rue E. Labarre - Presbytère	3 Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Rue E. Labarre - Presbytère	Fraxinus excelsior pendula	Frêne pleureur	Taille exceptionnelle et dendrologique
Rue E. Labarre	Acer pseudoplatanus Crimson King	Érable pourpre	Historique
Rue G. Balza, 50	Craetugus sp	Aubépines sp	Haie remarquable
Rue E. Delvaux	30 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Gembloux			
Rue de Mazy, 54	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Repère
Avenue des Combattants, 55A	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Avenue des Combattants, 57	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Avenue des Combattants, 57	Acer monspessulanum	Érable de Montpellier	Dendrologique et taille exceptionnelle
Avenue des Combattants, 57	Tilia euchlora (x)	Tilleul de Crimée	Dendrologique
Avenue des Combattants, 55	Acer pseudoplatanus leopoldii	Érable à feuilles panachées	Dendrologique
Avenue des Combattants, 55	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Avenue des Combattants, 56a	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager et taille exceptionnelle
Chaussée de Charleroi, 29	Fraxinus excelsior Jaspidea	Frêne à bois jaune	Dendrologique
Chaussée de Charleroi, 29	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Chaussée de Charleroi, 29	Salix alba	Saule blanc	Taille exceptionnelle
Chaussée de Charleroi, 29	Platanus acerifolia	Platane commune	Paysager
Chaussée de Charleroi, 29	Populus canadensis (x) Serotina de Sélys	Peuplier du Canada fastigié	Dendrologique et taille exceptionnelle
Chaussée de Charleroi, 29	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	Dendrologique et paysager
Chaussée de Charleroi, 29	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Dendrologique et paysager
Chaussée de Charleroi, 29	3 Acer palmatum	Érable du Japon	Dendrologique et taille exceptionnelle
Chaussée de Charleroi, 29	10 Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Chaussée de Charleroi, 29	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Dendrologique et paysager
Chaussée de Charleroi, 29	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Avenue des Combattants 57	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager et taille exceptionnelle
Avenue des Combattants 57	Acer pseudoplatanus Woorleel	Érable sycomore	Dendrologique
Avenue des Combattants 57	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Avenue des Combattants 57	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Paysager et dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Cornus mas	Cornouiller mâle	Dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Paysager et dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Paysager et dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Juniperus virginiana	Genévrier de Virginie	Dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Ginkgo biloba	Arbre aux 40 écus	Paysager et taille exceptionnelle
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Fagus sylvatica « pendula »	Hêtre pleureur	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Dendrologique et paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Quercus imbricaria	Chêne à lattes	Dendrologique et taille exceptionnelle
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Platanus orientalis	Platane d'Orient	Dendrologique et paysager
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Acer palmatum « Autumn Glory »	Érable palmé	Dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Acer palmatum	Érable palmé	Dendrologique
Avenue de la Faculté d'Agronomie	Populus simonii	Peuplier de Simon	Dendrologique
Avenue Maréchal Juin, 6	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Paysager et dendrologique
Chaussée de Namur, 37	Salix chrysocoma (x)	Saule pleureur	Paysager et taille exceptionnelle
Place A. Henin (pk des Abbés Comtes)	Cornus mas	Cornouiller mâle	Dendrologique
Rue Albert	Cedrus atlantica « glauca »	Cèdre bleu de l'Atlas	Dendrologique
Rue Chapelle Marion	Magnolia soulangiana (x)	Magnolia hybride	Dendrologique
Rue Chapelle Marion	Juglans regia	Noyer commun	Paysager
Rue Chapelle Marion	Castanea sativa	Châtaignier commun	Paysager
Rue Chapelle Marion	Aesculus carnea (x)	Marronnier à fleurs rouges	Dendrologique et paysager
Rue Chapelle Marion	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue du Huit Mai	Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	Paysager
Rue du Huit Mai	Corylus colurna	Noisetier de Byzance	Dendrologique
Rue Gustave Docq	Tilia europea (x)	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue Gustave Docq	Tilia europea (x)	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue Gustave Docq	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue Gustave Docq	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Paysager
Rue Monseigneur Heylen	Juglans regia	Noyer commun	Paysager
Rue Verlaine	Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager
Rue Verlaine	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue Verlaine	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Rue Verlaine	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Rue Verlaine	Alnus cordata	Aulne de Corse	Dendrologique
Rue Verlaine	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Taille exceptionnelle et paysager
Rue Victor Debecker	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Fraxinus excelsior pendula	Frêne pleureur	Dendrologique et paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Quercus robur Fastigiata	Chêne fastigié	Dendrologique
Chaussée de Tirlemont, 49	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager

Chaussée de Tirlemont, 49	Taxodium distichum	Cyprès chauve	Dendrologique
Chaussée de Tirlemont, 49	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 49	Fraxinus excelsior Aurea	Frêne à feuilles dorées	Dendrologique
Chaussée de Tirlemont, 47	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 47	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Chaussée de Tirlemont, 47	Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	Dendrologique et paysager
Rue P. Tournay, 28	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Dendrologie
Chaussée de Charleroi 63	3 Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	2 Aesculus hippocatanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	Dendrologie
Chaussée de Charleroi 63	Aesculus hippocatanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Dendrologie
Chaussée de Charleroi 63	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Dendrologie
Chaussée de Charleroi 63	Tilia europaea (x)	Tilleul de Hollande	Paysage
Chaussée de Charleroi 63	Pterocarya fraxinifolia	Ptérocaryer du Caucase	Dendrologie
Avenue de l'Arc d'Airain 1	Tilia tomentosa	Tilleul argenté	Paysage
Chaussée de Charleroi 44	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Paysage
Chaussée de Charleroi 44	2 Acer saccharinum	Érable argenté	Dendrologie
Chaussée de Charleroi 44	2 Ginkgo biloba	Arbre aux quarante écus	Dendrologie et taille remarquable
Chaussée de Charleroi 44	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Chaussée de Charleroi 44	Carpinus betulus	Charme commun	Taille exceptionnelle
Chaussée de Charleroi 44	Quercus rubra	Chêne rouge d'Amérique	Taille exceptionnelle
Avenue de la charte d'Hotton 9	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	Dendrologie
Avenue de la charte d'Hotton 9	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Paysage
Rue Hambursin 45	2 Acer palmatum	Érable negundo	Dendrologie
Rue Hambursin 45	Taxodium distichum	Cyprès chauve	Dendrologie
Rue des volontaires 1	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Rue des volontaires 1	Acer platanoides schwedleri	Érable plane à feuilles pourpres	Paysage
Rue des volontaires 1	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage et taille exceptionnelle
Rue des volontaires 1	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysage et taille exceptionnelle
Rue des volontaires 1	Fagus sylvatica pendula	Hêtre pleureur	Paysage et taille exceptionnelle
Rue des volontaires 1	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Dendrologie et taille exceptionnelle
Chaussée de Wavre 30	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Rue de la Marcelle	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Grand-Leez			
Rue Follée, 40	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Dendrologie et paysager
Rue Perwez, 22	Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Dendrologie et paysager
Rue de Perwez, derrière n°13	9 Salix Alba	Saule têtard	Paysager
Rue Tarvisée	3 Quercus robur	Chêne pédonculé	Paysager
Rue du Moulin à Vent – Chapelle N.D. des Champs	2 Aesculus hippocastanum	Marronnier des Indes	Folklorique
Rue du Moulin à Vent , face n°6	5 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue Maugré, 18	Tilia europaea (x)	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue du Pont des Pages (Chapelle)	2 Tilia europaea (x)	Tilleul de Hollande	Folklorique
Rue de la Marache	2 salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue de Petit-Leez, 129	Tilia orbicularis (X)	Tilleul argenté hybride	Dendrologie et paysager
Rue de Saucy (Chapelle St Roch)	2 Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Folklorique
Grand-Manil			
Avenue Bédoret 7	2 Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Avenue Bédoret 7	7 Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Avenue Bédoret 7	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Avenue Bédoret 7	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Dendrologie et paysager
Avenue Bédoret 7	Carpinus betulus	Charme commun	Paysager et taille exceptionnelle
Avenue Bédoret 7	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager et taille exceptionnelle
Les Isnes			
Rue Baty st Pierre – Chapelle St Thérèse	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Folklorique
Rue du Chauffour 4	Platanus orientalis	Platane oriental	Paysager
Rue du Chauffour 4	Fagus sylvatica atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue du Chauffour 4	Ginkgo biloba	Arbre aux quarante écus	Dendrologie
Rue du Chauffour 4	Buxus sempervirens Aureomarginata	Buis à feuilles dorées	Dendrologie et taille remarquable
Rue du Chauffour 4	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Rue du Chauffour 4	3 Castanea savita	Châtaignier commun	Paysager et taille remarquable
Rue du Chauffour 4	Fagus sylvatica atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue Chauffour 7	Castanea sativa	Châtaignier commun	paysage
Rue Chauffour 7	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Taille exceptionnelle
Rue Chauffour 7	3 Taxus baccata	If commun	Dendrologie
Rue de la Polissoire	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Rue Chauffour 9	6 Castanea savita	Châtaignier commun	Paysage
Chaussée de Namur 228	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant	Dendrologie
Chaussée de Namur 228	Tilia europaea	Tilleul de Hollande	Paysage
Chaussée de Namur 228	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Chaussée de Namur 228	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysage
Chaussée de Namur 228	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Chaussée de Namur 228	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Dendrologie et paysager
Chaussée de Namur 228	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysage
Chaussée de Namur 228	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Lonzée			
Rue de Lonzée 172	Tilia europaea	Tilleul de hollande	Paysager

Rue de Loncée 172	Cornus mas	Cornouiller mâle	Dendrologique et taille remarquable
Vieux chemin de Namur	Tilia europaea	Tilleul de hollande	Paysager
Vieux chemin de Namur	Crataegus sp	Aubépine sp	Haie remarquable
Vieux chemin de Namur	5 Carpinus betulus	Charme commun	Paysager
Mazy			
Rue St Pierre	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager et folklorique
Rue St Pierre	Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue St Pierre	2 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Tilia europaea	Tilleul de Hollande	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Fagus sylvatica	Hêtre commun	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Cedrus atlantica « Glauca »	Cèdre bleu de l'Atlas	Dendrologique
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Fagus sylvatica Purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 3	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 2B	9 Tilia tomentosa	Tilleul argenté	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 5	Magnolia soulangiana (x)	Magnolia	Paysager
Rue Marsannay-la-Côte, 57	3 Taxus baccata	If commun	Dendrologique
Rue Marsannay-la-Côte	Crataegus sp	Aubépine sp	Paysager et taille exceptionnelle
Rue des carrières	4 Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Folklorique
Rue Monceau	Crataegus sp	Aubépine sp	Haie remarquable
Rue d'Hermoye	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Curiosité biologique, taille exceptionnelle et paysage
Rue d'Hermoye	Acer saccharinum	Érable argenté	Dendrologique et taille exceptionnelle
Rue d'Hermoye	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Rue d'Hermoye	Juglans nigra	Noyer noir d'Amérique	Taille exceptionnelle
Rue d'Hermoye	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Rue d'Hermoye	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Rue d'Hermoye	Acer pseudoplatanus leopoldii	Érable à feuilles panachées	Dendrologique
Chaussée de Nivelles 15	Platanus acerifolia	Platane commun	Paysager
Chaussée de Nivelles 15	Tilia petiolaris	Tilleul argenté pleureur	Dendrologique et Paysager
Chaussée de Nivelles 15	Fraxinus excelsior pendula	Frêne pleureur	Dendrologique et taille exceptionnelle
Chaussée de Nivelles 15	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Ruelle Alexis 12	Quercus robur	Chêne pédonculé	Repère et paysager
Rue de Spy	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Fagus sylvatica atropunicea	Hêtre pourpre	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Acer negundo	Érable negundo	Dendrologique
Chaussée de Nivelles 34	Platanus acerifolia (x)	Platane commun	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysager
Chaussée de Nivelles 34	Acer platanoides	Érable plane	Paysager
Sauvinière			
Place du sablon	15 Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	Paysage
Place du sablon	3 Tilia cordata	Tilleul à petites feuilles	Paysage
Rue du village 81	Fraxinus excelsior	Frêne commun	Paysager
Rue du village 81	Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	Paysager
Chaussée de Tirlemont 246	Ulmus hollandica (x)	Orme hybride	Dendrologique
Rue du tige, près du n° 57	3 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue Try al Vigne	18 Salix alba	Saule blanc	Paysager
Rue du Stordoir 4	Taxodium distichum	Cyprés chauve	Dendrologique et taille exceptionnelle
Rue du Stordoir 4	Fagus sylvatica heterophylla	Hêtre commun à feuilles laciniées	Dendrologique